# EPISTRES
## DE
# SAINT PAUL
## AUX GALATES,
### EPHESIENS, PHILIPPIENS,
Colossiens, & Thessaloniciens.

*TRADUITES EN FRANÇOIS:*

AVEC L'EXPLICATION
du sens litteral & du sens spirituel,

*Tirée des Saints Peres & des Auteurs Ecclesiastiques.*

TOME TROISIE'ME.

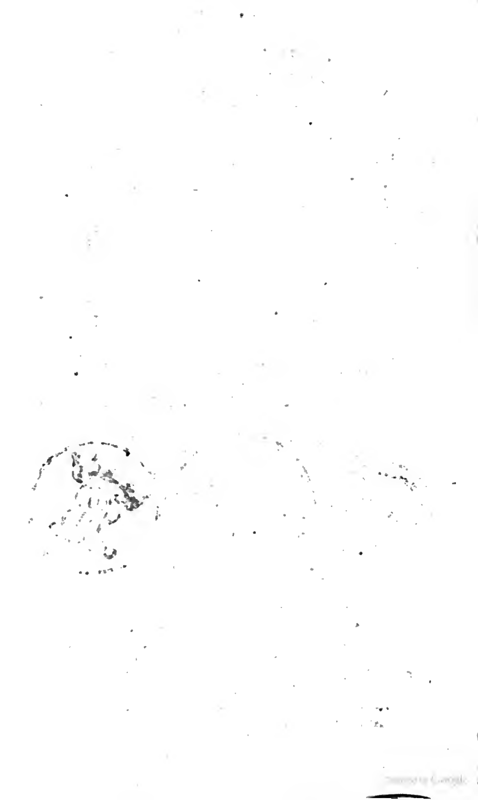






A BRUXELLES,
Chez EUGENE HENRY FRICX, Imprimeur du Roi, vis-à-vis l'Eglise de la Madelaine. 1709.

*Avec Approbations & Privilege de Sa Majesté.*





# PREFACE

## SUR LES SIX EPISTRES DE

# SAINT PAUL

## CONTENUES EN CE VOLUME.

ON n'a jamais douté que les Epîtres aux Galates, aux Epheſiens, aux Philippiens, aux Coloſſiens, & les deux aux Theſſaloniciens, ne fuſſent inconteſtablement de l'Apôtre ſaint Paul; car outre qu'elles en portent le nom, & qu'elles contiennent des faits qui ne peuvent convenir qu'à lui ſeul, c'eſt qu'elles ſe diſtinguent toutes par un ſtile qui lui eſt propre & particulier; ſes expreſſions ſuſpenduës & conciſes, ſes conſtructions irregulieres, ſes raiſonnemens interrompus par de longues parentheſes, la ſolidité de ſes principes, ſes penſées nobles & ſublimes, &

enrichies d'allegories & de sens spirituels, portent si visiblement le caractere de ce grand Apôtre, qu'il n'est pas possible de ne l'y pas reconnoître, & de les attribuer à d'autres. C'est ce qu'on peut remarquer dans toutes ses Epîtres; mais sur-tout dans celle qu'il a écrite aux Ephesiens, où la profondeur des mysteres qu'il y emploie, l'éleve au-dessus de l'intelligence commune, & le distingue de tous les autres Apôtres.

*S. Bern. serm. 19. de diversis.*

*De l'ordre & du rang qu'on a donné à ces six Epîtres.*

Ces six Epîtres ne sont pas ici rangées selon l'ordre du temps auquel elles ont été écrites, mais selon le rang le plus suivi par l'antiquité, qui est celui que le Concile de Laodicée, canon 70. saint Athanase dans sa lettre au moine Ammon, Eugene IV. dans le Concile de Florence, & le Concile de Trente ont observé. Saint Augustin & le Pape Gelase n'ont pas suivi ce même ordre, sur-tout à l'égard des deux Epîtres aux Thessaloniciens : le premier les a placées avant l'Epître aux Colossiens, & le second les a mises après celle aux Galates; & peut-être ont-ils eu en cela quelque égard à l'ordre des temps qu'ils avoient en vûe.

Dans les Avis qui sont à la tête de chacune des Epîtres qui composent ce volume, on s'est attaché sur ce qui regarde l'or-

l'ordre des temps, à la Chronologie de Vitré, parce qu'elle a paru plus conforme aux conjectures que la lecture de ces Epîtres présente à l'esprit.

L'Epître aux Galates paroît avoir été écrite par l'Apôtre, non-seulement peu de temps après avoir prêché l'Evangile à ces peuples, comme il est dit aux versets 6. & 11. du chap. 1. de cette Epître; ce qui a rapport au verset 23. du chap. 18. des Actes: mais encore après son voyage d'Antioche; puisqu'au chap. 2. v. 11. il est dit, que Céphas étant venu en cette ville, saint Paul lui resista en face, parce qu'il étoit reprehensible. Or ce voyage d'Antioche ne peut être ni celui qui est rapporté Act. 11. v. 25. ni celui du chap. 13. v. 14. ni encore moins celui du chap. 14. v. 20. & 25. & par consequent c'est celui du verset 22. chap. 15. des Actes, qui tombe en la 50. année de l'Ere vulgaire: D'où l'on a conclu que cette Epître étoit écrite la 23. année de la mort de Jesus-Christ, & la 56. de l'Ere Vulgaire.

A l'égard du lieu d'où l'Apôtre écrivit cette Epître, les sentimens ont été assez partagés; plusieurs ont cru qu'elle étoit écrite de Corinthe, sur ce qui est dit au verf. 1. du chap. 13. & au verf. 6. du chap. 16. des Actes: mais les Auteurs de la Bible de Vitré prétendent qu'elle est écrite d'Ephese, & s'autorisent du verf. 1. du chap. 19. des mêmes Actes, & de quelques in-

ſcriptions Latines. L'auteur de la Synopſe attribuée à S. Athanaſe, dit, Que l'Apôtre ſaint Paul écrivit cette Epître étant à Rome pendant ſa premiere captivité. Theodoret & quelques autres ſont de ce ſentiment, appuyés ſur quelques inſcriptions Grecques, qui leur ont donné ce préjugé: mais comme l'Apôtre ne fait aucune mention dans cette Epître, ni de ſes liens, ni de ſa captivité; il eſt difficile de donner dans cette conjecture, qui n'eſt ſoûtenuë d'ailleurs d'aucune autorité, d'autant plus que ces paroles du verſet 2. chap. 2. de cette Epître: *Qui mecum ſunt omnes fratres*, & quelques autres, prouvent évidemment que l'Apôtre étoit en pleine liberté.

L'Epître aux Epheſiens eſt écrite certainement de Rome par cet Apôtre, pendant qu'il y étoit dans les liens: c'eſt ce qui paroît par le verſ. 13. du chap. 3. le verſ. 1. du chap. 4. & le verſ. 20. du chap. 6. La ſeule difficulté eſt de ſavoir ſi l'on doit entendre ces liens de ſa premiere ou de ſa ſeconde captivité; & ce qui en peut faire naître le doute, c'eſt que cette Lettre ne porte pas en tête le nom de Timothée, comme celle aux Coloſſiens, qui eſt écrite certainement dans la premiere captivité de cet Apôtre.

Celle aux Philippiens eſt à-peu-près de la même datte, & écrite du même lieu que celle aux Epheſiens: ce qui paroît par le verſ. 13. du chap. 1. & le verſ. 22. du chap.

chap. 4. où l'Apôtre marque très-expressément qu'il étoit à Rome, & dans les liens, mais on ne peut pas douter que ce ne soit de sa premiere captivité, & de son premier voyage à Rome; puisqu'à la tête de cette Epître il fait mention de Timothée, comme dans celle aux Colossiens.

La Lettre aux Colossiens est posterieure d'environ une année à celle des Philippiens; elle est écrite de Rome, & dans la premiere captivité de l'Apôtre saint Paul, & peu de temps après celle qu'il écrivit aux Philippiens. Sa captivité est marquée aux vers. 24. & 29. du chap. 1. & aux vers. 10. & 18. du chap. 4. D'autres ont prétendu que l'Apôtre avoit écrit cette Lettre étant prisonnier à Ephese; mais cette supposition n'est soûtenuë d'aucune preuve solide, ni d'aucune autorité.

La premiere Epître aux Thessaloniciens, est la premiere de toutes celles que nous avons de cet Apôtre, par rapport à l'ordre des temps. Les Auteurs de la Chronologie de Vitré prétendent, que l'Apôtre saint Paul l'écrivit étant à Corinthe. D'autres, comme l'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, croient qu'il l'écrivit étant à Athenes: le premier sentiment est le plus vraisemblable, puisque ce qui est rapporté Act. 18. vers. 11. (que saint Paul étant venu à Thessalonique, & y ayant été exposé à une grande persecution, il s'étoit retiré à Corinthe, où il demeura un an &

demi; & que Timothée & Silas l'y vinren trouver à leur retour de Macedoine) convient très-bien avec le titre de cette Lettre, où saint Paul nomme Silas & Timothée, comme écrivant conjointement avec lui, chap. 1. vers. 1.

La seconde Epître est écrite peu de temps après la précedente, comme il paroît par le vers. 15. du chap. 2. où l'Apôtre saint Paul suppose qu'il leur avoit déja écrit. De plus, celle-ci est écrite, comme la premiere, aux noms de Timothée & de Silvain; ce qui prouve qu'elles se suivoient de près, & il est visible même qu'il n'écrivit cette derniere, que pour y resoudre les difficultés que la premiere avoit fait naître. L'Auteur de la Synopse, attribuée à saint Athanase, a cru que ces deux dernieres Lettres étoient écrites par l'Apôtre lorsqu'il étoit à Rome, sous l'Empereur Caligula; mais ce sentiment n'est soûtenu d'aucune preuve, ni d'aucune autorité.

*Du sujet de ces six Epîtres.*

Ce volume ne contient pas moins que les deux premiers, les tresors admirables de la doctrine du grand Apôtre saint Paul; les exemples de son zele apostolique pour la défense de la Religion; les témoignages de sa sollicitude pastorale, non-seulement pour les Eglises qu'il avoit fondées, mais encore pour toutes celles où la parole de JESUS-CHRIST devoit

devoit produire quelque fruit; & enfin, des instructions vives & lumineuses sur tous les principaux devoirs & les differens états de la vie Chrétienne.

Et en effet, on trouvera cette doctrine toute celeste sublimement expliquée à l'égard de la divinité de JESUS-CHRIST, dans l'Epître aux Ephesiens, aux Philippiens, & aux Colossiens; soit que l'on considere JESUS-CHRIST comme en tout égal à son Pere, comme créateur de toutes choses; comme au-dessus des Thrônes, des Puissances, & des Principautés, ou comme Sauveur & chef de son Eglise.

Dans celles aux Galates & aux Ephesiens, les profonds mysteres de la prédestination, de la vocation des Gentils, & de leur reünion avec les Juifs, voilés jusqu'alors sous des figures, y sont dévelopés par cet Apôtre avec la dignité & la majesté qui leur convient; & presque partout on y découvre le veritable esprit du Legislateur, l'inutilité de l'observation de la lettre de la loi & des ceremonies legales. On y apprendra qui sont les heritiers & les veritables enfans de la foi d'Abraham & de la promesse; quelle est la vertu & l'efficacité de la justification; du merite des œuvres, non de la loi, mais de la foi en JESUS-CHRIST. Enfin, comment l'Apôtre soûtient & fortifie la foi des Fidéles, par l'esperance de l'effet des promesses & de la jouissance de la gloire éternelle par la resur-

ſurrection generale, dont celle de JESUS-CHRIST eſt le gage. C'eſt auſſi ce qui eſt contenu en particulier dans l'Epître aux Philippiens, & dans les deux aux Theſſaloniciens.

Le zele & la vigilance paſtorale de ſaint Paul paroiſſent dans toutes ſes Epîtres; mais ſur-tout dans celles aux Coloſſiens, aux Philippiens, & aux Theſſaloniciens, où ce grand Apôtre donne à ces peuples des marques ſenſibles de ſa ſollicitude pour leur avancement dans la pieté & dans la vertu, & pour l'affermiſſement & le progrès de l'Evangile; par les prieres continuelles qu'il fait pour eux, & pour la publication du regne de JESUS-CHRIST & de ſa Religion; par ſon application non-ſeulemenr à les encourager à perſeverer dans la doctrine qui leur a été enſeignée, mais par les avertiſſemens reïterés qu'il leur fait, de ſe préſerver des erreurs où les mauvais exemples de leurs freres, & les vains raiſonnemens des Philoſophes & des faux-docteurs les pouvoient jetter. Sa fermeté dans l'Epitre aux Galates, par la reſiſtance qu'il apporta à la trop grande condeſcendance que l'Apôtre ſaint Pierre avoit pour les Juifs nouveaux convertis. Son deſintereſſement dans la Premiere aux Theſſaloniciens, par ſon attention à n'être à charge à perſonne, & par ſon application à ſubvenir à ſes neceſſités & à celles des autres, par le travail de ſes mains.

Dans les deux aux Theſſaloniciens, ſa pa-

patience & ſa joie dans les peines & les maux qui l'affligeoient de toutes-parts. Enfin, dans celle aux Philippiens, le deſir ardent qu'il avoit pour l'éternité, ſacrifié & ſoumis à la volonté de Dieu, à l'avancement de ſon regne, & au ſalut du prochain.

Chacun apprendra dans les derniers chapitres de ces ſix Epîtres, les diverſes obligations de ſon état; & tous y recevront des avis admirables pour leur ſantification, & des conſolations toutes ſpirituelles dans les peines & les afflictions qui ſe rencontrent en cette vie.

Dans les Epîtres aux Galates, aux Epheſiens, aux Coloſſiens, & aux Theſſaloniciens, on verra en general, que toute la vie de l'homme ſe partage en œuvres de l'eſprit, ou de la chair; que les premieres s'appellent, les fruits de lumiere; les ſecondes, celles des tenebres; que celles de la lumiere, ou du jour, ſont les enfans de l'homme nouveau, vivant, & reſſuſcité; que celles des tenebres, ou de la nuit, ſont les filles du vieil-homme, de l'homme terreſtre, de l'homme mort; qu'on ne peut appartenir tout à la fois à l'un & à l'autre: & qu'enfin, il faut s'appliquer à ſe révêtir du nouveau. Et l'on apprendra dans ces Epîtres quels ſont les fruits de l'homme nouveau, oppoſés à ceux du vieil-homme; & en particulier quelle eſt l'inſtitution & la ſainteté du mariage, & quels en ſont les devoirs; ceux des maris & des femmes, des peres & des enfans, des maîtres & des ſerviteurs; & quelles ſont les armes dont les Chrétiens ſe doi-

doivent servir pour resister aux tentations.

Dans celles aux Ephesiens, aux Colossiens, & dans la Premiere aux Thessaloniciens, l'obligation de la priere & de la vigilance continuelle; celle de travailler & de faire l'aumône, & la maniere de pleurer chrétiennement la mort de ses proches; & plusieurs autres avis qui regardent la bien-séance, l'honnêteté, la prudence, la charité, & la paix.

Enfin, ces six Epîtres contiennent quantité de faits également utiles pour éclaircir & pour suppléer à l'histoire des Actes des Apôtres, pour fixer les temps incertains dans la Chronologie sainte, & pour nous apprendre la suite du progrès de l'Evangile, les contradictions & les persecutions qui s'y sont opposées, les noms des disciples & des Fidéles qui ont donné plus de preuves de leur attachement & de leur fidélité à JESUS-CHRIST: de ceux qui ayant été convertis, sont ensuite retournés au siecle, ou se sont égarés de la foi; & qui d'entre les ministres évangeliques s'est le plus fidellement acquitté de son ministere.



# EPISTRE DE SAINT PAUL AUX GALATES.

## CHAPITRE PREMIER.

1. *Paulus Apostolus non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum Christum, & Deum Patrem, qui suscitavit eum à mortuis;*

2. *& qui mecum sunt omnes fratres Ecclesiis Galatiæ.*

3. *Gratia vobis & pax à Deo Patre, &*

1. Paul Apôtre; non de la part des hommes, ni par un homme *, mais par Jesus-Christ, & Dieu son Pere, qui l'a ressuscité d'entre les morts;

2. & tous les freres qui sont avec moi, aux Eglises de Galatie.

3. Que la grace & la paix vous soient données par

v. 1. *expl.* ni par le college Apostolique, ni par aucun homme, quelque excellent qu'il fût.

par la *bonté de Dieu* le Pere, & par nôtre Seigneur JESUS-CHRIST.

*Domino nostro Jesu Christo,*

4. Qui s'est livré lui-même pour nos pechés, & pour nous retirer de la corruption du siecle présent, selon la volonté de Dieu nôtre Pere,

4. *qui dedit semetipsum pro peccatis nostris, ut eriperet nos de præsenti sæculo nequam, secundùm voluntatem Dei, & Patris nostri,*

5. à qui soit gloire dans tous les siecles des siecles. Amen.

5. *cui est gloria in sæcula sæculorum: Amen.*

6. Je m'étonne qu'abandonnant celui qui vous a appellés à la grace de JESUS-CHRIST, vous passiez si-tôt à un autre Evangile.

6. *Miror quòd sic tam citò transferimini, ab eo qui vos vocavit in gratiam Christi, in aliud Evangelium:*

7. Ce n'est pas qu'il y en ait d'autre*: mais c'est qu'il y a des gens qui vous troublent, & qui veulent renverser l'Evangile de JESUS-CHRIST.

7. *quod non est aliud, nisi sunt aliqui, qui vos conturbant, & volunt convertere Evangelium Christi.*

8. Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un Ange du ciel vous annonceroit un Evangile different de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathême.

8. *Sed licèt nos, aut Angelus de cælo evangelizet vobis præterquàm quòd evangelizavimus vobis, anathema sit.*

9. Je vous l'ai dit, & je vous le dis encore une fois: Si quelqu'un vous

9. *Sicut prædiximus, & nunc iterùm dico: Si quis vobis e-*

* v. 7. *autr.* ce qui ne vient d'autre chose sinon de ce qu'il y a, &c.

*vangelizaverit præter id quod accepistis, anathema sit.*

annonce un Evangile different de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathême.

10. *Modò enim hominibus suadeo, an Deo? An quæro hominibus placere? Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.*

10. Car enfin, est-ce des hommes, ou de Dieu, que je desire maintenant d'être approuvé *; ou ai-je pour but de plaire aux hommes? Si je voulois encore plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de JESUS-CHRIST.

11. *Notum enim vobis facio, fratres, Evangelium, quod evangelizatum est à me, quia non est secundum hominem:*

11. † Je vous declare donc, mes freres, que l'Evangile que je vous ai prêché n'a rien de l'homme †:

1. Cor. 15. 1.

† Comm. de saint Paul.

12. *neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi.*

12. parce que je ne l'ai point reçu ni appris d'aucun homme, mais par la revelation de JESUS-CHRIST.

Ephes. 3. 3.

13. *Audistis enim conversationem meam aliquando in Judaïsmo: quoniam supra modum persequebar Ecclesiam Dei, & expugnabam illam,*

13. Car vous savez de quelle maniere j'ai vecu autrefois dans le Judaïsme: avec quel excès *de fureur* je persecutois l'Eglise de Dieu, & la ravageois,

14. *& proficiebam in Judaïsmo supra multos coætaneos meos in genere meo, abun-*

14. me signalant dans le Judaïsme au dessus de plusieurs de ma nation & de mon âge, & ayant un

*v.* 10. *autr.* sont-ce les hommes ou Dieu que j'ai dessein maintenant de me rendre favorable?

*v.* 11. *lettr.* n'est point selon l'homme.

zele démesuré pour les traditions de mes peres.

*dantiùs æmulator existens paternarum mearum traditionum.*

15. Mais lorsqu'il a plu à Dieu, qui m'a choisi particulierement dès le ventre de ma mere, & qui m'a appellé par sa grace,

*15. Cùm autem placuit ei qui me segregavit ex utero matris meæ, & vocavit per gratiam suam,*

16. de me reveler son Fils *, afin que je le prêchasse parmi les nations, *je l'ai fait* aussi-tôt, sans prendre conseil de la chair & du sang *.

*16. ut revelaret Filium suum in me, ut evangelizarem illum in gentibus, continuò non acquievi carni & sanguini:*

17. & je ne suis point retourné à Jerusalem, pour voir ceux qui étoient Apôtres avant moi; mais je m'en suis allé en Arabie, & puis je suis revenu encore à Damas.

*17. neque veni Jerosolymam ad antecessores meos Apostolos; sed abii in Arabiam, & iterùm reversus sum Damascum.*

18. Ainsi trois ans s'étant écoulés *, je retournai à Jerusalem pour visiter Pierre, & je demeurai quinze jours avec lui;

*18. Deinde post annos tres veni Jerosolymam videre Petrum, & mansi apud eum diebus quindecim:*

19. & je ne vis aucun des autres Apôtres, sinon Jaque frere du Seigneur.

*12. alium autem Apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum fratrem Domini.*

20. Je prends Dieu à témoin, que je ne vous ments point en tout ce que je vous écrits ¶.

*20. Quæ autem scribo vobis, ecce coram Deo, quia non mentior.*

21. J'allai ensuite dans

*21. Deinde veni in partes*

*v.* 16. *autr.* de reveler par moi.

Ibid *autr.* avoir conferé avec aucun homme mortel.

*v.* 18. *expl.* depuis sa conversion.

*partes Syriæ, & Ciliciæ.*

la Syrie & dans la Cilicie.

22. *Eram autem ignotus facie Ecclesiis Judææ, quæ erant in Christo:*

22. Et les Eglises de Judée qui croyoient en JESUS-CHRIST, ne me connoissoient pas de visage.

23. *tantùm autem auditum habebant: Quoniam qui persequebatur nos aliquando, nunc evangelizat fidem quam aliquando expugnabat:*

23. Ils avoient seulement ouï dire: Celui qui autrefois nous persecutoit, annonce maintenant la foi qu'il s'efforçoit alors de détruire:

24. *& in me clarificabant Deum.*

24. & ils rendoient gloire à Dieu *de ce qu'il avoit fait* à nom sujet.

---

## SENS LITTERAL.

℣. 1. P*Aul Apôtre, non de la part des hommes; ni par un homme; mais par* JESUS-CHRIST, *& Dieu son Pere, qui l'a ressuscité d'entre les morts.*

*Paul Apôtre, non de la part des hommes*: c'est-à-dire: Je n'ai point été élu par les hommes, ce qui ôteroit quelque chose de l'éclat de ma vocation; ni même par le ministere & l'élection du College des Apôtres, comme saint Mathias, *ni par un homme*, comme Junie & Andronique, Epaphras, ou Epaphrodite, & autres qui étoient établis dans les fonctions Apostoliques par des Apôtres particuliers. Voyez Rom. 16. 7. Phil. 2. 25.

*Mais par* JESUS-CHRIST, *& Dieu son Pere*, immediatement: de même que saint Pierre, & les autres premiers Apôtres; & ayant la même autorité qu'eux. L'Apôtre dit ceci, à

dessein de refuter la calomnie des faux-docteurs de Corinthe, qui décrioient sa vocation & son ministere auprès des Galates, pour introduire parmi eux la necessité des ceremonies de la loi, sous prétexte que saint Pierre & les autres Apôtres, plus anciens que saint Paul, pratiquoient encore ces ceremonies avec les Juifs, quoique dans la verité ils ne le fissent que par pure condescendance à leur infirmité, & pour les attirer plus aisément au Christianisme ; mais sans leur en imposer aucune necessité, & sans leur enseigner rien qui fût contraire à la doctrine de S. Paul.

*Qui l'a ressuscité d'entre les morts.* D'où il s'ensuit manifestement que JESUS-CHRIST n'est pas un pur homme, mais qu'il est Dieu comme son Pere; puisque par sa resurrection il a été vraiment declaré Fils de Dieu, égal en puissance à son Pere; au-lieu qu'avant sa resurrection, sa divinité étoit couverte du voile de l'infirmité humaine. Voyez Rom. 1. 4. Phil. 2. 9. 10. 11. L'Apôtre fait ici mention de la resurrection de JESUS-CHRIST, pour insinuer aux Galates, que toutes les ceremonies de la loi, qui n'étoient que les ombres & les figures de JESUS-CHRIST, sont entierement abolies; & qu'eux étant ressuscités spirituellement avec lui, avoient été entierement affranchis de leur servitude, qu'ainsi ils ne devoient plus avoir d'attachement à ces observations legales & charnelles. Voyez Rom. 7. 4. Coloss. 2. 20. 3. 1.

℣. *Et tous les freres qui sont avec moi, aux Eglises de Galatie.*

*Et tous les freres qui sont avec moi.* L'Apôtre fait voir que cette Epître, ne lui est point particuliere, mais que c'est celle de toute l'Eglise où il étoit: Il y a apparence que c'est celle de l'Eglise de Corinthe, qui étoit la plus fameuse de toute la Grèce, puisqu'il avoit été en Galatie quelque temps avant que

que de se transporter à Corinthe: D'autres pretendent que c'est celle d'Ephese. Voyez Act. 16. 6. ch. 18. 19.

*Aux Eglises de Galatie*, dont les principales étoient celles d'Ancyre, & de Pessinunte. Il ne qualifie pas les Galates de saints, comme il a accoutumé de qualifier les autres Eglises à qui il écrit, parce que cette Epître est plutôt pour les corriger, que pour les consoler: Ainsi la plus noble portion de cette Eglise, qui consiste dans les chefs & les Docteurs, que l'Apôtre ne saluë point, étoient ceux-là mêmes qui introduisoient l'erreur, & par qui une grande partie des autres habitans de Galatie s'étoient laissé séduire, & avoient perdu la veritable foi, sans laquelle il n'y avoit point de sainteté. On appelloit Galatie, Gallo-gréce, parce que cette province avoit reçu ce nom d'une colonie de Gaulois, qui étoit venu l'occuper sous la conduite de Brennus.

℣. 3. *Que la grace & la paix vous soient données par* la bonté de Dieu *le Pere, & par nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST.

*Que la grace, &c.* L'Apôtre semble montrer par ce verset, que la corruption n'étoit pas si generale parmi eux, qu'il n'en restât encore quelques-uns de fermes dans la veritable foi; puisqu'autrement il ne les auroit pas salués de cette maniere, qui suppose au-moins quelque communion dans la foi. Voyez ce qui a été dit sur cette maniere de saluer, Rom. 1. 7. 1. Cor. 1. 3. 2. Cor. 1. 2.

℣. 4. *Qui s'est livré lui-même pour nos pechés, & pour nous retirer de la corruption du siecle présent, selon la volonté de Dieu nôtre Pere.*

*Qui s'est livré* lui-même à la mort *pour nos pechés*, sans contrainte, & de son propre mouvement. Voyez Isaïe 53. 7. Parce que toute autre hostie que lui-même étoit incapable d'expier

nos pechés, & d'appaiser Dieu par sa mort.

*Et pour nous retirer de la corruption du siecle présent*; c'est-à-dire, nous delivrer par la pureté d'une nouvelle vie, de l'engagement que nous avions avec le monde avant la remission de nos pechés. Voyez Ephes. 2. & pour se faire de nous ensuite un peuple particulier, distingué de tous les autres par nôtre bonne vie. Voyez Tit. 2. 14. non-seulement des payens & des idolâtres, mais même des Juifs, dont la loi étant abrogée par la mort de JESUS-CHRIST, toutes ces ceremonies & ces observations sont devenuës purement seculieres & profanes, & n'ont plus rien qui soit agréable à Dieu; c'est pour cela que l'Apôtre les appelle, *Elemens du monde*, c'est-à-dire, terrestres & charnels. Voyez Col. 2. 8. 20. Et que son dessein principal dans cette Epître n'est que d'éloigner les Galates de l'observation servile de la loi, & de toutes les ceremonies & pratiques des Juifs.

*Selon la volonté, &c.* c'est-à-dire, par la pure grace de Dieu, qu'il nous a retirés du monde, & en vertu de l'élection éternelle qu'il avoit faite de nous par son amour. *Autr.* Pour le servir, non pas d'un culte charnel, qu'il a abrogé, mais d'un culte spirituel, qui est l'unique qui soit conforme à sa volonté.

℣. 5. *A qui soit gloire dans tous les siecles des siecles. Amen.*

℣. 6. *Je m'étonne qu'abandonnant celui qui vous a appellés à la grace de* JESUS-CHRIST, *vous passiez si-tôt à un autre Evangile.*

*Je m'étonne qu'abandonnant* la pureté de la doctrine de *celui qui vous a appellés* efficacement, & non-seulement en vous invitant, comme l'exposoient les Pelagiens, *à la grace de* JESUS-CHRIST, sans aucun merite; c'est-à-dire, à la participation de sa grace, tant en la remis-

remiſſion des pechés & l'infuſion de ſa ſainteté interieure, que dans l'affranchiſſement du joug de la loi, & de l'obſervation des ceremonies; *vous paſſiez*, c'eſt-à-dire, vous vous laiſſiez tranſporter comme des enfans, après avoir eté ſi bien inſtruits en la foi de JESUS-CHRIST, & en tous les myſteres de ſa religion; *Si-tôt*, ſoit qu'il y eût fort peu de temps qu'ils étoient convertis à la foi, ſoit que ce changement ſe ſoit fait ſubitement & tout-d'un-coup; comme il arrive quelquefois, que ceux mêmes qui ont été long-tems en la grace de Dieu, viennent à la perdre en un moment & par un ſeul peché; *à un autre Evangile*, corrompu & different en pluſieurs choſes de celui que je vous ai enſeigné, qui ne contient que la pure & ſimple verité, ſans mêlange de fauſſeté: c'eſt là le ſujet de l'étonnement que ſaint Paul témoigne avoir de ce changement ſi ſubit. Voyez Gal.3.1.

*ỳ.7. Ce n'eſt pas qu'il y en ait d'autre: mais c'eſt qu'il y a des gens qui vous troublent, & qui veulent renverſer l'Evangile de* JESUS-CHRIST.

*Ce n'eſt pas qu'il y en ait d'autre.* Le ſens: Je n'attribuë ce changement ſi ſoudain à autre choſe, ſinon *qu'il y a des gens qui vous troublent, &c.* c'eſt-à-dire, qui vous jettent des doutes & des ſcrupules dans l'eſprit, ſur le ſujet de la liberté chrétienne, ayant entrepris de renverſer parmi vous la pureté de l'Evangile de JESUS-CHRIST, par le mêlange de leur fauſſe doctrine.

*ỳ.8. Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un Ange du ciel vous annonceroit un Evangile different de celui que nous vous avons annoncé, qu'il ſoit anathême.*

*Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes.* Cette expoſition eſt hyperbolique, & n'eſt ici employée par l'Apôtre, que pour montrer que l'Evangile eſt invariable, & que perſonne, quel

qu'il soit, n'a aucun pouvoir d'y rien changer.

*Ou quand un Ange du ciel vous annonceroit, &c.* c'est-à-dire, que s'il ajoutoit à la doctrine de l'Evangile, de son propre sens, aucun nouvel article de foi; *qu'il soit anathême*; c'est-à dire, qu'il vous soit execrable, & n'ayez aucune communication avec lui; traitez-le comme s'il étoit déja excommunié par l'Eglise; au-moins, en ce qui regarde la conversation familiere, & les autres devoirs d'amitié.

*℣. 9. Je vous l'ai dit, & je vous le dis encore une fois: Si quelqu'un vous annonce un Evangile different de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathême.*

*Je vous l'ai dit, & je vous le dis encore une fois.* L'Apôtre use de cette repetition, pour inculquer davantage ce sentiment dans l'esprit des Galates, & pour leur en faire voir l'importance, & l'extrême desir qu'il avoit de leur bien persuader.

*Si quelqu'un vous annonce un Evangile different.* S. Paul marque tacitement aux Galates, qu'ayant une fois cru à l'Evangile, ce doit être pour toûjours, & qu'ils sont par-là obligés à ne prêter plus l'oreille à aucune autre doctrine. C'est ainsi qu'il exhorte les Corinthiens à perseverer dans la foi de la Resurrection contre la doctrine des faux-docteurs de Corinthe. Voyez 1. Cor. 15. 1. *de celui que vous avez reçu*; ce que vous avez appris & ce que vous avez cru, lorsque je vous ai annoncé l'Evangile; ce terme de *reçu*, est encore plus emphatique & plus pressant, que s'il disoit simplement, comme au verset précedent: Que nous vous avons annoncé.

*℣. 10. Car enfin, est-ce des hommes, ou de Dieu que je desire maintenant d'être approuvé; ou ai-je pour but de plaire aux hommes? Si je voulois encore plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de* JESUS-CHRIST, *Car,*

*Car, &c.* La doctrine que je vous propose à croire est-elle de Dieu, ou des hommes? *Ou ai-je pour but de plaire aux hommes?* c'est-à-dire: Au lieu de m'attacher uniquement à la verité, mon but est-il de m'accommoder aux sentimens des hommes, pour gagner leur estime & leur affection?

*Si je voulois encore plaire aux hommes, &c.* c'est-à-dire: Si j'étois encore dans cette pratique, comme j'y étois pendant que j'étois Pharisien, je ne serois pas encore, comme je suis, serviteur de JESUS-CHRIST, puisqu'il est impossible de servir tout-ensemble à Dieu & aux hommes. Voyez Matth. 6. 24. *Autr.* Sont-ce les hommes ou Dieu, que je desire maintenant de me rendre favorables? Est-ce que depuis que je suis Apôtre, je n'ai point d'autre égard que d'éviter la colere des hommes? Par où il taxe tacitement ces faux-docteurs, qui n'avoient point d'autre vûe en tout ce qu'ils faisoient, que d'éviter la persecution des Juifs, sans se mettre en peine de la colere de Dieu, qu'ils attiroient sur eux, par le trouble qu'ils causoient dans l'Eglise par leur méchante doctrine.

℣. 11. *Je vous declare donc, mes freres, que l'Evangile que je vous ai prêché, n'a rien de l'homme.*

*Je vous declare donc, &c.* L'Apôtre répond à la premiere demande du verset précedent, qu'il n'y a rien d'humain dans sa doctrine; mais qu'elle est toute divine & celeste: ce qu'il prouve au verset suivant.

℣. 12. *Parce que je ne l'ai point reçu ni appris d'aucun homme, mais par la revelation de* JESUS-CHRIST.

*Parce que je ne l'ai point reçu* par la tradition des Juifs, ou des Chrétiens, *ni appris d'aucun homme.* Le sens: Je n'ai point appris cette do-

ctrine par l'instruction que j'ai euë de Gamaliel, ou des Apôtres sur les Ecritures saintes, par le moyen desquelles je sois parvenu à la connoissance de la Religion Chrétienne, comme y étant toute contenue, tant par figure que par prophetie.

*Mais par la revelation* qui m'a été faite immédiatement *de* Jesus-Christ: Je l'ai choisi pour porter mon nom devant les Gentils, devant les Rois & les enfans d'Israël. Car je lui montrerai combien il faudra qu'il souffre pour mon nom. Voyez Act. 9. 15. 16.

ŷ. 13. *Car vous savez de quelle maniere j'ai vécu autrefois dans le Judaïsme: avec quel excès* de fureur *je persecutois l'Eglise de Dieu, & la ravageois.*

*Car vous savez.* L'Apôtre prouve qu'il n'a point reçu ni appris la doctrine de l'Evangile par les Juifs, ni par les Chretiens: Il montre premierement, qu'il ne l'a pas appris des Juifs, vû que pendant tout le temps qu'il a professé le Judaïsme, il a toûjours persecuté l'Eglise de Jesus-Christ; ce qui fait voir qu'il étoit bien éloigné de s'instruire de ses mysteres: L'autre raison qu'il en apporte est contenue dans le verset suivant.

*De quelle maniere j'ai vécu, &c.* parmi les Juifs, ou plûtôt dans la secte des Pharisiens.

*Avec quel excès de fureur je persecutois l'Eglise de Dieu, &c.* Il donne par-là à connoître que le Judaïsme n'étoit plus l'Eglise de Dieu, que cet honneur n'appartenoit qu'à l'Eglise Chrétienne, & que la Synagogue étoit comme une assemblée de gens revoltés contre Dieu, & ennemis de son Eglise.

ŷ. 14. *Me signalant dans le Judaïsme au dessus de plusieurs de ma nation & de mon âge, & ayant un zele démesuré pour les traditions de mes peres*

C'est

C'eſt la ſeconde raiſon pour montrer qu'il n'a pas été inſtruit des myſteres du Chriſtianiſme pendant qu'il étoit encore Juif; car il ne s'adonnoit pour lors qu'à profiter tous les jours de plus en plus dans le Phariſaïſme, & à obſerver exactement les enſeignemens & toutes les obſervances qu'il avoit appriſes des Phariſiens ſes peres & ſes conducteurs, entre leſquelles il y en avoit une infinité de ſuperſtitieuſes. C'étoit plûtôt un obſtacle à la connoiſſance des myſteres du Chriſtianiſme, qu'un moyen d'y parvenir. Voyez Matth. 15. 2. Marc 7. 3. Le mot de Judaïſme eſt ici pris en mauvaiſe part, par oppoſition au Chriſtianiſme; c'eſt pourquoi il ne dit pas: Je profitois en la loi; parce que s'il eût profité en la loi, elle l'auroit conduit à JESUS-CHRIST; au-lieu que le Judaïſme l'en éloignoit.

*ỳ. 15. Mais lorſqu'il a plu à Dieu, qui m'a choiſi particulierement dés le ventre de ma mere, & qui m'a appellé par ſa grace.*

*Mais lorſqu'il a plu à Dieu.* L'Apôtre montre dans ce verſet & les ſuivans, qu'il n'a point appris la doctrine de l'Evangile d'aucun homme mortel, depuis même qu'il a été converti; comme il a fait voir aux deux verſets précedens, qu'il ne la ſait que de Dieu ſeul; qu'ainſi ſa doctrine eſt toute divine, comme il l'a avancé dans les verſets 10. & 11. & c'eſt ce qu'il fera voir dans la ſuite de ce chapitre, & dans la plus grande partie du ſecond. L'Apôtre s'étend plus ſur cette preuve que ſur les autres, à cauſe de la grande importance qu'il y avoit de bien établir l'autorité de ſon miniſtere & de ſa vocation, qui étoit combatue par ſes adverſaires, qui tâchoient de perſuader aux Galates, que ſa doctrine étoit toute humaine, & qu'il ne la pouvoit avoir appriſe que des hommes, n'étant que

des derniers venus dans l'Eglise; & que l'autorité des autres Apôtres étoit de beaucoup préferable à la sienne.

*Qui m'a choisi particulierement dés le ventre de ma mere, &c.* pour faire la fonction d'Apôtre; car c'est une maniere de parler proverbiale, par laquelle on prétend seulement marquer, que le choix de Dieu à cette fonction avoit de beaucoup précedé le temps auquel il y a été actuellement employé. *Autr.* Que Dieu qui l'avoit choisi de toute éternité à la charge d'Apôtre, l'avoit dès le moment de sa conception doué d'un corps & d'un esprit propre aux diverses fonctions ausquelles il le vouloit appliquer après sa conversion.

℣. 16. *De me reveler son Fils, afin que je le prêchasse parmi les nations*; je l'ai fait *aussi-tôt, sans prendre conseil de la chair & du sang.*

*De me reveler son Fils*, c'est-à-dire, me faire pleinement connoître par une lumiere interieure & celeste, sans aucuns moyens humains, son Fils JESUS-CHRIST, & toutes les verités de son Evangile. Voyez Eph. 4. 20.

*Afin que je le prêchasse parmi les nations, &c.* ausquelles l'Apôtre étoit specialement destiné. Voyez Act. 9. 15. quoiqu'il n'ait pas laissé de prêcher aux Juifs; comme saint Pierre, qui en étoit l'Apôtre, n'a pas laissé de prêcher l'Evangile aux Gentils.

*Sans prendre conseil*, si je prêcherois l'Evangile, ou non, & si j'obeïrois à ma vocation interieure, étant tout assûré qu'elle étoit de Dieu, & que je n'y pouvois pas resister sans m'exposer à une rude punition. Voyez 1. Cor. 9. 16. *de la chair & du sang*, c'est-à-dire, avec aucun homme mortel. Voyez Matth. 16. 17. 1. Cor. 15. 50. Eph. 6. 2. Il semble qu'il entende les disciples avec lesquels il demeura en Damas

pendant

pendant quelques jours, avant que de commencer à prêcher. Voyez Act. 9. 19.

♰. 17. *Et je ne suis point retourné à Jerusalem, pour voir ceux qui étoient Apôtres avant moi; mais je m'en suis allé en Arabie, & puis je suis revenu encore à Damas.*

*Et je ne suis point retourné à Jerusalem.* C'est pour faire voir encore plus expressément, qu'il ne tient son pouvoir ni sa doctrine d'aucun homme mortel, puisqu'il ne la tient pas même des Apôtres, qu'il auroit assûrement dû visiter & consulter, s'il avoit eu à prendre quelque pouvoir ou quelque instruction des hommes.

*Pour voir ceux qui étoient Apôtres avant moi*, pour leur communiquer ma vocation; prendre d'eux mon pouvoir & en tirer quelque instruction, & à qui j'aurois du rendre cette déference, si ma vocation n'eût été extraordinaire, & si mon pouvoir n'eût été tout semblable au leur.

*Mais je m'en suis allé en Arabie*, de Damas, où il avoit été depuis sa conversion. Voyez Act. 9. 2. qui en étoit pour lors une des principales villes.

*Et puis je suis revenu encore à Damas*; ce qui marque visiblement qu'il en étoit parti.

♰. 18. *Ainsi trois ans s'étant écoulés, je retournai à Jerusalem pour visiter Pierre; & je demeurai quinze jours avec lui.*

*Ainsi..... je retournai à Jerusalem pour visiter Pierre*, comme étant le premier & le chef de toute l'Eglise. D'autres manuscrits, au-lieu de *Pierre*, portent *Cephas*, non-seulement en cet endroit, mais par toute l'Epitre.

*Et je demeurai quinze jours avec lui*, n'ayant pu le faire plus long-temps, à cause des Juifs de Grece qui le vouloient tuer. Voyez Act. 9. 29. 30.

♰. 19.

℣. 19. *Et je ne vis aucun des autres Apôtres, sinon Jaque frere du Seigneur.*

*Et je ne vis aucun des autres Apôtres*, parce qu'ils étoient pour lors allés hors de Jerusalem pour prêcher l'Evangile; car pour les Apôtres qui ne sont pas du nombre des douze, comme saint Barnabé & autres semblables, il est constant qu'il les vid, & qu'il alloit & venoit avec eux, & prêchoit avec eux la parole de Dieu. Cette exposition resout la contradiction qu'il paroît y avoir entre ce verset & le 27. du chap. 9. des Actes.

*Sinon Jaque.* C'est le premier Evêque de Jerusalem, & le même dont il est parlé Act. 12. 17. *frere du Seigneur*, c'est-à-dire, son cousin, fils de Marie, sœur de la sainte Vierge, & femme d'Alphée en premieres nôces, & puis de Cleophas.

℣. 20. *Je prends Dieu à témoin, que je ne vous ments point en tout ce que je vous écris.*

*Je prends Dieu à témoin, &c.* L'Apôtre se sert ici de jurement, pour établir cette verité importante; Qu'il n'avoit point reçu son pouvoir par le College des Apôtres, comme saint Matthias; mais qu'il avoit été fait Apôtre immédiatement par JESUS-CHRIST.

℣. 21. *J'allai ensuite dans la Syrie, & dans la Cilicie.*

*J'allai ensuite, &c.* non pas immédiatement, puisqu'il fut conduit par les Chrétiens en Cesarée, ville de Palestine proche Azot, & qu'il ne prit qu'ensuite son chemin pour aller vers Tharse de Cilicie, qui étoit la ville de sa naissance. Voyez Act. 9. 30. Il y a apparence que c'étoit pour y être avec plus de sureté avec ses parens, n'ayant pu demeurer en Jerusalem à cause des Grecs qui avoient dessein d'attenter sur sa vie.

℣. 22. *Or les Eglises de Judée qui croyoient en*

JESUS-

Jesus-Christ, *ne me connissoient pas de visage.*

*Or les Eglises de Judée, &c.* L'Apôtre dit ceci, pour faire voir la fausseté de la calomnie qu'on lui imputoit, d'avoir enseigné dans la Judée la necessité des ceremonies Judaïques, ou plutôt, pour faire voir qu'il n'étoit point disciple d'aucun Apôtre, ni d'aucun Fidéle. Il n'entend point parler des Eglises qui étoient dans la ville de Jerusalem, desquelles il étoit assez connu pendant le temps qu'il demeura auprès de saint Pierre, puisqu'il prêchoit librement par toute la ville, mais seulement des Eglises chrétiennes éparses par tout le pays de Judée, ausquelles il n'eut pas le temps d'aller prêcher. Le sens est: Qu'il n'étoit pas encore connu de la plûpart des Fidéles, à cause du peu de temps qu'il avoit demeuré en Jerusalem, quand il partit de Cilicie, trois ans après sa conversion, pour y retourner; ce qui n'auroit pu être, s'il y avoit été auparavant pour y être instruit & dressé aux fonctions de l'Apostolat. Tout cela sert pour confirmer ce qu'il a dit, qu'il ne tient son pouvoir & sa doctrine que de Dieu seul.

℣. 23. *Ils avoient seulement oui dire: Celui qui autrefois nous persecutoit, annonce maintenant la foi qu'il s'efforçoit alors de détruire.*

*Ils avoient seulement oui dire;* c'est-à-dire, ceux qui étoient dans ces Eglises de Judée: *Celui... annonce maintenant la foi qu'il s'efforçoit alors de détruire,* c'est-à-dire, la parole de Dieu à laquelle nous croyons. Voyez Gal. 3. 2. 5. 23. 25.

℣. 24. *Et ils rendoient gloire à Dieu* de ce qu'il voit *fait à mon sujet.*

*Et ils rendoient gloire à Dieu, &c.* reconnoissant qu'il étoit cause d'un tel changement.

SENS

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 6. P*Aul Apôtre, non de la part des hommes, ni par un homme, mais par* JESUS-CHRIST, *& Dieu son Pere, qui l'a ressuscité d'entre les morts, &c.*

Ce n'est pas sans raison que saint Paul est appellé l'Apôtre par excellence : car comme sa conversion a été toute extraordinaire, sa vocation à l'apostolat a été éminente & toute particuliere. Jamais Dieu n'a fait plus éclater la puissance de sa grace que dans la conversion de cet Apôtre ; aussi est-il le seul pour qui JESUS-CHRIST soit descendu du ciel depuis son Ascension pour le convertir, la conversion des autres Apôtres a été d'abord fort imparfaite, au-lieu que celle de saint Paul a été parfaite dès le premier moment ; & ce que Dieu fait dans les autres qu'il appelle par sa grace, dans certaines distances de temps & par degré, il l'a fait dans saint Paul dès le commencement par un entier renouvellement de cœur, & comme par une plenitude de grace, avant de lui avoir donné celle qui se reçoit par l'imposition des mains.

Que si sa conversion a eu ces marques d'une distinction particuliere, il en a été de même de sa vocation à l'apostolat. Les autres Apôtres ont été appellés aux fonctions apostoliques par JESUS-CHRIST étant homme encore mortel ; mais saint Paul a reçu sa mission de JESUS-CHRIST lorsqu'il étoit dans son état glorieux & immortel, & Dieu tout entier, *totus Deus*, comme dit saint Augustin ; aussi ce saint Apôtre fut-il élevé d'abord à la plus haute perfection ; la ferveur & le zele brûlant dont il fut animé dès qu'il eut reçu le Batême, parut toûjours dans

dans toutes ses paroles & dans toutes ses œuvres. Il declara d'abord aux Juifs une guerre irreconciliable; ce qui le distinguoit des autres Apôtres. Et s'il est vrai, comme il dit lui-même, qu'après avoir reçu l'Esprit de la profession apostolique il a travaillé plus que tous les autres; il faut avouër qu'il a reçu une plenitude de grace toute autre que celle qu'avoient reçuë les autres Apôtres; autrement il seroit impossible qu'il eût travaillé plus qu'eux, & fait tant d'œuvres merveilleuses qu'il raconte de lui-même. Comme donc quelques faux-docteurs, qui abaissoient l'autorité de saint Paul en le mettant beaucoup au-dessous des autres Apôtres, avoient seduit les Galates; il se vid obligé, pour empêcher la ruine de cette nation, de faire voir qu'il n'étoit point disciple des autres Apôtres, comme ces imposteurs le publioient; & sans entreprendre de s'élever au-dessus d'eux, il se contente d'aller de pair avec eux.

ỳ. 6. jusqu'au 8. *Je m'étonne qu'abandonnant celui qui vous a appellés à la grace de* JESUS-CHRIST, *vous passiez si-tôt à un autre Evangile, &c.*

C'étoit sans doute une grande legereté dans les Galates, d'avoir abandonné l'Evangile aussitôt après l'avoir reçu: c'est ce qui n'arrive pas même à tous ceux qui se convertissent mal, y en ayant beaucoup qui ont du zele au commencement de leur conversion, & perseverent même quelque-temps dans une bonne vie; comme il est representé dans la parabole de l'Evangile, qu'il y avoit des personnes qui reçoivent JESUS-CHRIST avec joie, & qui ne l'abandonnoient que quand il survenoit des traverses & des persecutions; au-lieu que les Galates, sans qu'ils y fussent contraints par aucune violence, quittoient l'Evangile pour adopter la loi de Moïse, &

& par ce moyen ruinoient la grace de JESUS-CHRIST, par laquelle seule l'on peut être sauvé. Ce changement si prompt ne pouvoit venir que d'une grande indifference qu'ils avoient pour l'Evangile, & de ce qu'ils n'étoient pas assez persuadés de la necessité qu'il y a de s'y attacher, & d'en suivre les regles pour être sauvé. Tant il est vrai de tous ceux qui se convertissent à Dieu, qu'ils ne parviennent gueres à la perfection, s'ils ne commencent parfaitement, suivant cette parole de saint Bernard: *Si incipis, perfectè incipe*; Si vous commencez, commencez parfaitement; un enfant qui nait d'une complexion foible, le sera toute sa vie; & les maladies qui ne sont pas bien gueries, sont sujettes à des rechûtes: de même aussi dans la vie spirituelle, si ceux qui sortent de leurs égaremens pour se donner à Dieu, ne prennent des voies sûres pour s'affermir dans la pieté, en renonçant tout-de bon à leurs mauvaises habitudes par une application serieuse à la pratique des bonnes œuvres, ils retomberont bien-tôt dans leurs premiers dereglemens, parce qu'ils n'ont point gardé les regles saintes préscrites par l'Eglise dans l'usage des Sacremens. Car comme les medecins préscrivent à leurs malades un certain regime de vie, & les retiennent dans l'éloignement de tout ce qu'ils aiment, jusqu'à ce qu'ils ayent recouvré assez de force pour se soûtenir, & pouvoir éviter la rechûte; il ne faut pas moins de soin pour assurer la santé de l'ame, ni d'exactitude à garder les regles que les Peres & les Conciles nous ont laissées, ni d'assiduité à se purifier par les exercices de la pénitence, pour se mettre en état de marcher sûrement dans la voie des commandemens de Dieu. Que si ceux qui sont chargés du soin des peuples pour guerir leurs maladies spirituelles, ne prennent de justes mesures

pour

ur les relever efficacement, ils se mettent eux-
ṁes en grand danger de se perdre avec ceux
'ils conduisent. Ils doivent donc imiter la con-
ite de nôtre grand Apôtre, qui pour relever
Galates de la faute où ils étoient tombés, les
ite avec beaucoup de force: car, comme dit
nt Chrysostome, *Ce seroit plutôt l'office d'un sé-
ſteur & d'un ennemi que d'un maître, de flater
disciples, & de leur parler mollement, quand
'est question de les reprendre avec vigueur.*
℣. 8. jusqu'au 10. *Mais quand nous vous an-
ıcerions nous-mêmes, ou quand un Ange du ciel
us annonceroit un Evangile different de celui que
ıs vous avons annoncé, qu'il soit anathême, &c.*
Il seroit assez inutile d'entreprendre de mon-
r que l'Evangile est veritable, invariable, &
ne d'être reçu avec une entiere déference:
si c'est, comme dit saint Paul, *non la paro-* 1. Thess. 2.
*les hommes, mais la parole de Dieu*; ne seroit- 13.
pas une impieté de la rejetter, ou de n'y pas
uiescer? Comme donc c'est la parole de Dieu
ant & éternel, renduë feconde par le Saint-
Esprit; elle a pour principe la vie & l'éternité
Dieu même, & renferme en soi une vertu
la rend immuable & éternelle: *La parole du* 1. Petr. 1.
*gneur*, dit saint Pierre, *demeure éternellement*, 25.
*c'est cette parole qui vous a été annoncée par*
*vangile:* c'est pourquoi l'Evangile est appel-
*éternel*, par saint Jean dans son Apocalypse, c. 14. 6.
ce qu'il ne change plus, à la difference de la
de Moïse, qui devoit être abrogée, & qui
pouvoit d'elle-même mener les hommes à la
fection.
Ce doit être la regle de nôtre foi, que les
ôtres ont publiée par tout le monde; & que
eu a confirmée par tant de miracles, & qui
venuë jusqu'à nous par la tradition continuel-
de tant de siecles: de sorte qu'il faut plutôt
renon-

renoncer au ſens, à la raiſon, aux demonſtrations philoſophiques, & à l'autorité de tous les hommes & des Anges, plutôt qu'à cette tradition apoſtolique, & à la doctrine évangelique fondée ſur la revelation de Dieu même, qui eſt la premiere verité: laquelle ne peut ni tromper, ni être trompée. C'eſt ſur cette regle qu'on doit examiner les conteſtations qui arrivent dans l'Egliſe, & conſiderer ſi ce qu'on avance s'accorde avec l'antiquité de la doctrine que ſaint Paul & les autres Apôtres ont prêchée, & qu'ils ont appriſe de JESUS-CHRIST: tout ce qui n'a point ce caractére, eſt cenſé faux & étranger à la foi catholique: *Ex ipſo ordine monſtratur eſſe Dominicum & verum, quod ſit priùs traditum: id autem extraneum eſſe & falſum, quod ſit poſteriùs immiſſum.*

*Tertull. de præſcr. c.* 31.

Que dire donc de ceux qui, ſans conſulter les regles ſaintes du dépôt ſacré que nous ont laiſſé les Apôtres & les Peres de l'Egliſe dans leurs écrits & dans les Conciles, avancent des dogmes nouveaux & des maximes inconnuës à toute l'antiquité? Sont-ils plus éclairés que les Apôtres & que leurs ſucceſſeurs, qui ont fait paſſer juſqu'à nous la doctrine de JESUS-CHRIST? Tels qu'ils ſoient, ils ſont déteſtables, & ſujets à la malediction que l'Apôtre prononce contre eux. Prenons donc garde d'être de ce nombre en ſuivant un autre Evangile: Ayons ſoin de *nous nourrir des paroles de la foi & de la bonne doctrine*. Que ni la complaiſance, ni l'exemple, ni l'autorité, ni aucun interêt humain ne nous engage à ſuivre des maximes contraires à la pieté chrétienne, & aux ordonnances que l'Egliſe catholique a toûjours reçuës, approuvées, & préſcrites aux Fidéles. *Si quelqu'un enſeigne une doctrine differente, & n'embraſſe pas les ſaintes inſtructions de nôtre-Seigneur*

*1. Tim.* 4. 6.

*c.* 6. 3.

JESUS-

SUS-CHRIST, *& la doctrine qui est selon la*
*té, il est enflé d'orgueil, il ne sait rien:* V*Æ* *Ezech.* 13
*i prophetant de corde suo, ad capiendas animas.*
℣. 10. jusqu'au 13. *Car.....ai-je pour but de*
*ire aux hommes? Si je voulois encore plaire aux*
*mmes, je ne serois pas serviteur de* JESUS-
HRIST, *&c.*

C'est un grand attrait pour un homme am-
ieux d'être chef d'un grand parti dont il est
noré & estimé: c'est l'état où se trouvoit nô-
: Apôtre avant sa conversion. Il avoit acquis
rmi les Juifs par son zele outré une grande
oire & une grande reputation, & ce peuple
elle le consideroit comme le principal soûtien
sa loi & de ses ceremonies: mais Dieu l'ayant
aché à son service d'une maniere toute ex-
ordinaire, il declare qu'il renonce à ces avan-
ges, & qu'il aime mieux sacrifier son pays,
parens, ses amis & sa gloire, pour s'expo-
aux insultes, aux affronts, aux tourmens &
a mort, que de ne pas obéïr à la vocation du
uverain Seigneur, qui lui a fait connoître sa
lonté: ainsi il *s'est privé de toutes choses, &* *Phil.* 3. 8.
*a regardées comme des ordures pour être à*
SUS-CHRIST. Saint Paul avoit tous les plus
ands avantages qu'on peut souhaiter, pour de-
eurer engagé dans le parti où il se trouvoit;
ais JESUS-CHRIST lui ayant fait l'honneur
: l'appeller au ministere de la prédication de
Evangile, il auroit cru être le plus ingrat des
ommes, s'il avoit eu de la complaisance pour
i que ce soit au préjudice de son devoir, &
ntre les interêts de celui à qui il s'étoit donné.

En effet, peut-on être ministre de JESUS-
HRIST, & consacré au service de son Eglise,
cherchant à plaire aux hommes pour en at-
rer l'estime & l'approbation, & les commo-
ités de la vie? Il est vrai qu'il faut gagner leur
affection

affection pour leur rendre service; car S. Paul
1. Cor. 10. 33. lui-même, qui dit ici, que *s'il vouloit plaire aux hommes, il ne seroit pas serviteur de* JESUS-CHRIST, dit neanmoins ailleurs, *qu'il tâche de plaire à tous en toutes choses.* Les Pasteurs doivent se servir de l'estime qu'on a pour eux, pour engager doucement à aimer la verité, de peur que, s'ils recherchent pour eux-mêmes l'affection des peuples, dit saint Gregoire, ils ne se revoltent par une tyrannie secrette contre celui dont ils sont obligés par leur devoir de maintenir l'interêt & la gloire. C'est ainsi que saint Paul plaisoit aux hommes, & ne leur plaisoit pas, parce qu'en ce qu'il desiroit leur plaire, il cherchoit à leur faire agréer la verité, & non sa personne: *Placet ergo Paulus, & non placet; quoniam in eo quod placere appetit, non se, sed per se hominibus placere virtutem quarit.*

Pastor. cur. l. 2. c. 8.

℣. 13. jusqu'au 16. *Car vous savez de quelle maniere j'ai vécu autrefois dans le Judaïsme; avec quel excès* de fureur *je persecutois l'Eglise de Dieu & la ravageois, &c.*

Saint Paul imite ici la conduite de Dieu, qui tire des plus grands maux les plus grands biens; car il se sert du plus grand peché qu'il avoit commis, pour convertir les Galates: il n'a point de honte de raconter les maux qu'il a faits, en persecutant l'Eglise à toute outrance, & en faisant tous ses efforts pour la renverser de fond en comble. Il ne rougit point d'avouer qu'il est le plus méchant de tous les hommes, pourvû que cet aveu puisse servir à la conversion de ceux à qui il s'adresse. Et comme les medecins usent de poisons pour en faire des remedes salutaires; nôtre saint Apôtre emploie ce qu'il a le plus en abomination pour remettre les Galates dans le devoir, en leur montrant qu'après avoir persecuté les Chrétiens avec tant de passion, si on l'avoit

l'avoit vû changé tout-d'un-coup, ce changement extraordinaire ne pouvoit venir que par un effet d'une puissance divine qui avoit dissipé les tenebres de son esprit, & lui avoit découvert la fausseté de son zele outré. En effet, pouvoit-il y avoir d'autre cause qui pût operer cette merveille que l'amour de la verité, dont Dieu lui avoit penetré le cœur? Car autant qu'il avoit été zelé pour la loi de Moïse, & avoit eu d'affection pour ses parens, qui est une des plus fortes passions qui soit enracinée dans la nature; autant étoit-il indifferent pour ces choses, & les consideroit, comme il le dit lui-même, en regardant JESUS-CHRIST, *comme une perte & un desavantage*. Ainsi il fait voir aux Galates, qu'ils faisoient très-mal de vouloir joindre la loi de Moïse à l'Evangile qu'ils avoient reçu; puisque si elle eût été necessaire, il auroit eu beaucoup plus de sujet qu'eux d'en faire cas, & de ne la pas tenir indifferente comme il faisoit. *Phil. 3. 7.*

ỷ. 16. jusqu'à la fin. *De me reveler son Fils, afin que je le prêchasse parmi les nations*, je l'ai fait *aussi-tôt, sans prendre conseil de la chair & du sang, &c.*

Nous apprenons de ces paroles de saint Paul une verité importante pour la conduite de la vie, qu'en ce qui regarde le salut, ou quelque état de vie où Dieu nous appelle, nous ne devons point prendre conseil de nos proches pour suivre leurs avis, qui ordinairement sont interessés; mais les regles saintes qui nous ont été laissées ou dans l'Ecriture, ou dans la doctrine des Peres. JESUS-CHRIST lui-même nous en a donné plusieurs leçons dans son Evangile: lorsqu'il vint à l'âge de douze ans à Jerusalem avec Joseph & sa sainte Mere pour y celebrer la fête de Pâques, il y demeura sans leur en parler, pour commencer les fonctions de son ministere;

& après qu'ils l'eurent cherché avec beaucoup
Luc. 28. 49. de peine, *il leur répondit: Pourquoi est-ce que vous me cherchiez? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé à ce qui regarde le service de mon Pere?* Ce qui fait voir qu'il faut aller où les ordres de Dieu appellent, sans consulter la chair ni le sang. Que les ministres de l'Eglise apprennent de-là à ne point trop dépendre de leurs parens, en tout ce qui regarde leur ministere. C'est encore ce que le même Sauveur vouloit marquer par la réponse qu'il fit à un des ses disciples, qui le prioit de lui permettre avant que
Matth. 8. 22. de le suivre, d'aller ensevelir son pere: *Suivez-moi*, lui dit-il, *& laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts.*

Quand donc il s'agit d'entreprendre quelque chose qui regarde le salut, ou le bien de l'Eglise, il ne faut point consulter ceux dont la tendresse naturelle, ou les interêts particuliers pourroient nous en détourner; s'il faut aller où Dieu nous demande, quand même notre pere se coucheroit sur le seuil de la porte pour nous empêcher
*Hier. ad Heliod.* de passer: Passez, dit saint Jerôme, par-dessus vôtre pere, & foulez-le aux pieds; le seul moyen de faire voir que vous avez de la pieté, c'est d'être cruel en cela: Vôtre pere, dit-il ailleurs, sera fâché de ce que vous faites; mais JESUS-CHRIST s'en réjouira; vôtre famille en pleu-
*Idem ad Furiam.* rera, mais les Anges vous en feliciteront; vous n'appartenez point à celui qui vous a fait naître, mais à celui qui vous a fait renaître, en vous rachetant avec un grand prix, qui est de son propre sang.

*Bern. ser. Ecce nos reliq.* Combien voyons-nous de bons desseins que la maudite sagesse du monde fait avorter, étouffant dans les cœurs l'Esprit de Dieu qui commençoit d'y être conçu, & que le Seigneur avoit voulu y allumer? Ne faites rien, dit-on,

avec précipitation; penſez-y long-temps; ce que vous meditez eſt de conſequence, éprouvez vos forces, conſultez vos amis, de-peur que vous ne vous en repentiez après l'avoir fait. Cette ſageſſe, dit ſaint Bernard, eſt ſouvent terreſtre, animale, diabolique, ennemie du ſalut, qui étouffe la vie, & qui eſt la mere de cette tiedeur, qui fait mal au cœur à Dieu même.

C'eſt ainſi que les Peres exhortent à ſuivre les regles de JESUS-CHRIST & de ſon Egliſe dans la vocation à un état, & dans l'exercice de celui auquel nous ſommes appellés, plutôt que les conſeils des parens & des amis, dont la tendreſſe que nous avons pour eux & qu'ils ont pour nous, ne peuvent produire que de mauvais effets très-pernicieux.

# CHAPITRE II.

1. *Deinde poſt annos quatuordecim, iterùm aſcendi Jeroſolymam cum Barnaba, aſſumpto & Tito.*

1. Quatorze ans après j'allai de nouveau à Jeruſalem avec Barnabé, & je pris auſſi Tite avec moi.

2. *Aſcendi autem ſecundùm revelationem: & contuli cum illis Evangelium, quod prædico in gentibus; ſeorſum autem iis, qui videbantur aliquid eſſe, ne fortè in vacuum*

2. Or j'y allai ſuivant une revelation *que j'en avois euë*; & * j'expoſai aux Fidéles, & en particulier à ceux qui paroiſſoient les plus conſiderables, l'Evangile que je prêche parmi les Gentils, * afin de

v. 2. *lettr.* je leur expoſai.

Ibid *lettr.* de-peur de courir, ou d'avoir couru en vain.

ne perdre pas le fuit de ce que j'avois déja fait, ou de ce que je devois faire dans le cours de mon ministere.

*currerem, aut cucurrissem.*

3. Mais on n'obligea point Tite, que j'avois amené avec moi, & qui étoit Gentil, de se faire circoncire;

3. *Sed neque Titus, qui mecum erat, cùm esset Gentilis, compulsus est circumcidi:*

4. & la consideration des faux-freres, qui s'étoient introduits par surprise *dans l'Eglise*, & qui s'étoient couvertement glissés parmi nous, pour observer la liberté que nous avons en JESUS-CHRIST, & nous reduire en servitude,*

4. *Sed propter subintroductos falsos fratres, qui subintroierunt explorare libertatem nostram, quam habemus in Christo Jesu, ut nos in servitutem redigerent.*

5. ne nous porta pas à leur ceder même pour un moment, & nous refusâmes de nous assujettir à ce qu'ils vouloient, afin que la verité de l'Evangile demeurât parmi vous.

5. *quibus neque ad horam cessimus subjectione, ut veritas Evangelii permaneat apud vos.*

6. Aussi ceux qui paroissoient les plus considerables, (je ne m'arrête pas à ce qu'ils ont été autrefois; Dieu n'a point d'égard à la qualité des personnes:) ceux, *dis-je*, qui paroissoient les plus considerables, ne m'ont rien appris de nouveau.

*Deut.* 10. 17. *Job.* 34. 19. *Sap.* 6. 8. *Eccli.* 35. 15. *Act.* 10. 34.

6. *Ab iis autem, qui videbantur esse aliquid, (quales aliquando fuerint, nihil mea interest; Deus personam hominis non accipit) mihi enim qui videbantur esse aliquid, nihil contulerunt.*

*v.* 4. *expl.* sous le joug de la loi.

7. *Sed*

*7. Sed econtra, cùm [v]idissent quòd credi[tu]m est mihi Evan[geli]um præputii sicut & [P]etro circumcisionis:*

7. Mais au-contraire ayant reconnu que la charge de prêcher l'Evangile aux incirconcis m'avoit été donnée, comme à Pierre celle de prêcher aux circoncis;

Rom. 2. 11. Ephes. 6. 9. Col. 3. 25. 1. Petr. 1. 17.

*8. (qui enim ope[ra]tus est Petro in apo[st]olatum circumcisio[n]is, operatus est & [m]ihi inter gentes)*

8. (car celui qui a agi efficacement dans Pierre pour le rendre Apôtre des circoncis, a aussi agi efficacement en moi pour me rendre Apôtre des Gentils,)

*9. & cùm cognovis[se]nt gratiam, quæ da[t]a est mihi, Jacobus, [e]t Cephas, & Joan[ne]s, qui videbantur [co]lumnæ esse, dextras [d]ederunt mihi & Bar[na]bæ societatis, ut nos [in] gentes, ipsi autem [in] circumcisionem.*

9. ceux, *dis-je*, qui paroissoient comme les colomnes *de l'Eglise*, Jaque Cephas, & Jean, ayant reconnu la grace que j'avois reçuë, * nous donnerent la main à Barnabé & à moi, pour marque de la societé & de l'union qui étoit entr'eux & nous, afin que nous prêchassions l'Evangile aux Gentils, & eux aux circoncis.

*10. Tantùm ut pau[p]erum memores esse[m]us: quòd etiam sol[li]citus fui hoc ipsum [f]acere.*

10. Ils nous recommanderent seulement de nous ressouvenir des pauvres: * ce que j'ai eu aussi grand soin de faire.

*11. Cùm autem ve[n]isset Cephas Antio-*

11. Or Céphas étant venu à Antioche, je lui re-

v. 9. *expl.* de porter l'Evangile aux Gentils.
v. 10. *expl.* les Juifs avoient pillé les biens des Chrétiens.

sistai en face, parce qu'il étoit reprehensible.

*chiam, in faciem ei restiti, quia reprehensibilis erat.*

12. Car avant que quelques-uns qui venoient d'avec Jaque *, fussent arrivés, il mangeoit avec les Gentils; mais après leur arrivée, il se retira, & se sépara d'avec les Gentils; ayant peur de *blesser* les circoncis.

12. *Priùs enim quàm venirent quidam à Jacobo, cum gentibus edebat: cùm autem venissent, subtrahebat & segregabat se, timens eos qui ex circumcisione erant.*

13. Les autres Juifs * userent, comme lui, de cette dissimulation & Barnabé même s'y laissa aussi emporter.

13. *Et simulationi ejus consenserunt ceteri Judæi, ita ut & Barnabas duceretur ab eis in illam simulationem.*

14. Mais quand je vis qu'ils ne marchoient pas droit selon la verité de l'Evangile, je dis à Céphas devant tout le monde: Si vous, qui êtes Juif, vivez comme les Gentils, & non pas comme les Juifs, pourquoi contraignez-vous * les Gentils de judaïser?

14. *Sed cùm vidissem quòd non rectè ambularent ad veritatem Evangelii, dixi Cephæ coram omnibus: Si tu cùm Judæus sis, gentiliter vivis, & non Judaïcè; quomodò gentes cogis judaizare?*

15. Nous sommes Juifs par nôtre naissance, & non du nombre des Gentils qui sont des pecheurs. *

15. *Nos naturâ Judæi, & non ex gentibus peccatores.*

*v.* 12. *autr.* de la part de Jaque.

*v.* 13. *expl.* les Chrétiens Juifs.

*v.* 14. *expl.* par vôtre exemple.

*v.* 15. *expl.* & comme étant idolâtres & sans loi, avantque de croire en JESUS-CHRIST.

16. *Scien-*

16. *Scientes autem òd non justificatur no ex operibus le-, nisi per fidem Je- Christi, & nos in risto Jesu credimus justificemur ex fi- Christi, & non ex ribus legis; prop- quod ex operibus is non justificabi- omnis caro.*

16. Et cependant sachant que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en JESUS-CHRIST, nous avons nous-mêmes cru en JESUS-CHRIST, pour être justifiés par la foi que nous aurions en lui *, & non par les œuvres de la loi; parce que nul homme ne sera justifié par les œuvres de la loi. *Rom. 3. 20.*

17. *Quòd si quætes. justificari in risto, inventi sus & ipsi peccato-, nunquid Christ peccati minister ? Absit.*

17. Que si recherchant à être justifiés par JESUS-CHRIST *, il se trouvoit que nous fussions nous-mêmes des pecheurs, JESUS-CHRIST seroit ministre du peché; ce qu'à Dieu ne plaise.

18. *Si enim quæ struxi, iterùm hæc ifico, prævaricaem me constituo.*

18. Car si je rétablissois de nouveau * ce que j'ai détruit, je me ferois voir moi-même prévaricateur.

19. *Ego enim per em, legi mortuus n, ut Deo vivam:*

19. Mais je suis mort à la loi par la loi même *, afin de ne vivre plus que pour

*v. 16. lettr.* en CHRIST.
*v. 17. expl. S.* Paul prévient le mauvais usage on eût pû faire de sa doctrine, *Qu'on n'est point justifié par la loi*, en concluant là, qu'on peut donc impunément violer la loi, ce qu'il dit être faux; parce qu'autrement JESUS-CHRIST seroit ministre du peché, nous ayant donné par l'Evangile la liberté de pecher.
*v. 18. expl.* par ma mauvaise vie.
Ibid. *expl.* par ma prédication.
*v. 19. expl.* qui m'a mené à JESUS-CHRIST, la loi ancienne promettant la nouvelle.

Dieu. J'ai été crucifié avec JESUS-CHRIST.

20. Et je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais c'est JESUS-CHRIST qui vit en moi. Et si je vis maintenant dans ce corps mortel, j'y vis en la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, & qui s'est livré lui-même à la mort pour moi.

21. Je ne veux point rendre la grace de Dieu inutile. Car si la justice *s'acquiert* par la loi, JESUS-CHRIST sera donc mort en vain.

*Christo confixus sum cruci.*

20. *Vivo autem: jam non ego, vivit verò in me Christus. Quòd autem nunc vivo in carne, in fide vivo Filii Dei, qui dilexit me, & tradidit semetipsum pro me.*

21. *Non abjicio gratiam Dei. Si enim per legem justitia, ergo gratis Christus mortuus est.*

---

## SENS LITTERAL.

ỳ. 1. *QUatorze ans après j'allai de nouveau à Jerusalem avec Barnabé, & je pris aussi Tite avec moi.*

*Quatorze ans après.* L'Apôtre ne veut pas dire, qu'il demeura quatorze ans sans aller à Jerusalem; car il est certain qu'il y fut avant ce temps; ainsi ces mots: *J'allai de nouveau* ne designent pas seulement le premier voyage qu'il y fit après sa conversion, mais indifferemment tous les autres qu'il y avoit faits auparavant. Voyez Act. 11. 29. 30. & 15. 2.

Quelques Interpretes estiment qu'il pourroit être survenu quelque erreur d'écrivain en cet endroit, & qu'au-lieu de quatorze, il pourroit n'y avoir que quatre; ce qui seroit arrivé d'autant plus aisément, que les nombres se marquoient

oient en ce temps-là par de ſimples chifres, 'il eſt fort aiſé de corrompre, ſans y penſer, : l'addition ou diminution d'un ſeul point : ce i donne lieu à cette conjecture, c'eſt qu'on peut bonnement rapporter ce voyage de l'Atre, qu'à celui qu'il fit. Voyez Act. 15. 2. 4. uel cependant ne ſemble pas pouvoir être igné de quatorze ans du tems de ſa conver-n.

*A Jeruſalem avec Barnabé.* Cette maniere de ler comparée avec la ſuivante: *Et je pris auſſi e avec moi*, fait voir que l'Apôtre traitoit ſaint nabé comme égal, & Tite au-contraire cominférieur.

ŕ. 2. *Or j'y allai ſuivant une revelation* que j'en ɔis euë, *& j'expoſai aux Fidèles, & en partiier à ceux qui paroiſſoient les plus conſiderables, vangile que je prêche parmi les Gentils; afin de perdre pas le fruit de ce que j'avois déja fait, de ce que je devois faire dans le cours de mon niſtère.*

ɔr. Si ce voyage eſt celui qui eſt marqué dans Actes, ch. 15. v. 2. il eſt certain qu'il fut enɔris par l'ordre de l Egliſe d'Antioche, qui ɔlut que ſaint Paul & ſaint Barnabé ſe tranſporɔient à Jeruſalem, pour avoir le ſentiment Apôtres ſur la queſtion qui étoit agitée tount l'obligation de la loi de Moïſe.

*J'y allai ſuivant une revelation* que j'en avois :. L'Apôtre ajoûte ces mots; *Suivant une reation*, pour montrer qu'il n'étoit pas obligé ntreprendre ce voyage, & que ſa doctrine voit pas beſoin de la confirmation des Apôs, puiſque ſon autorité ſeule ſuffiſoit pour la nfirmer; mais qu'il fit par cette revelation; ce voyage étoit neceſſaire pour la faire renoître, & l'autoriſer contre les partiſans de Circonciſion.

*Et j'exposai aux Fidéles*, c'est-à-dire, au Concile, qui fut le troisiéme qu'on assembla à Jerusalem; *& en particulier à ceux, &c.* d'entre les Apôtres, dont la reputation étoit grande parmi les Fidéles. Ce n'est pas qu'il leur exposa en secret & separément sa doctrine, comme quelques-uns l'interpretent; ce qui auroit été contraire au dessein qu'il avoit de la faire connoître à tous; mais qu'il s'adressa particulierement à eux, pour faire voir clairement qu'elle étoit conforme à la leur.

*Afin de ne perdre pas le fruit de ce que j'avois déja fait; &c.* non pour en tirer aucun éclaircissement d'eux, mais pour empêcher par cette exposition publique, que mes calomniateurs ne prissent occasion de dire que tous mes travaux & mes peines étoient inutiles, puisqu'ils n'étoient que pour établir une doctrine contraire à celle des autres Apôtres.

℣. 3. *Mais on n'obligea point Tite, que j'avois mené avec moi, & qui étoit Gentil, de se faire circoncire.*

*Mais on n'obligea point Tite, &c.* c'est-à-dire; Mais tant s'en faut qu'ils desapprouvassent la doctrine que je prêchois aux Gentils touchant l'affranchissement des ceremonies de la loi, après que je la leur eus exposée telle que je l'enseignois; qu'au-contraire, pour un témoignage autentique de leur approbation, ils permirent à Tite, Gentil, de demeurer incirconcis, & de jouir de la liberté qui lui étoit donnée par l'Evangile, sans pour cela lui refuser l'entrée de l'Eglise de Jerusalem, quoiqu'on y observât encore les ceremonies Judaiques, sans pourtant y contraindre personne.

℣. 4. *Et la consideration des faux-freres, qui s'étoient introduits par surprise* dans l'Eglise, *& qui s'étoient couvertement glissés parmi nous pour obser-*

*rver la liberté que nous avons en* JESUS-RIST, *& nous reduire en servitude.*

*:t la consideration des faux freres.* Saint Paul
l raison pourquoi lui & les Apôtres n'obli-
ent point Tite en cette occasion à se faire cir-
cire, quoiqu'ils l'eussent peut-être fait en une
re pour le bien de la paix, & pour ôter tout
:t à certains Chrétiens judaïsans, (il y a ap-
ence que c'étoient ceux de la secte des Pha-
ens, dont il est fait mention dans le chap. 15.
Actes v. 5.) de croire, & de faire croire
autres qu'il y eût encore aucune obligation
conscience à l'observation de la loi, ni que
autres Apôtres fussent, touchant cette ma-
e, d'un sentiment different de celui de saint
il, comme ces faux-freres le publioient par-
:.

*Qui s'étoient introduits par surprise* dans l'E-
e, *&c.* entre lesquels les uns faisoient pro-
ion du Christianisme, comme les faux-do-
urs de Judée, de Galatie, de Corinthe, d'An-
:he, &c. qui enseignoient la necessité des
ervations legales avec la foi de JESUS-
RIST ;& les autres le pur Judaïsme, &
ir cette raison ennemis mortels de saint Paul,
enseignoit plus ouvertement qu'aucun autre
Apôtres, l'abrogation des ceremonies & de
tes ces observations, par l'Evangile de JE-
s-CHRIST.

*Pour observer la liberté*, c'est-à-dire, pour
her de trouver quelque chose à reprendre en
re doctrine touchant la liberté chrétienne,
s pretexte de pieté & d'amitié, afin de la dé-
r ensuite, & nous contraindre, à force de
mnies & de persecutions, à nous remettre
s la premiere servitude de la loi. Cette expo-
on est conforme à ce qui est dit, Act. 15. 7.
effet, saint Pierre fait assez voir que ces faux-

freres étoient dans l'assemblée, & qu'ils y faisoient tous leurs efforts pour maintenir l'obligation d'observer la loi.

*Que nous avons en* JESUS-CHRIST, *&c.* c'est-à-dire, par sa grace, qui nous a affranchis du joug de la loi.

*℣. Ne nous porta pas à leur ceder même pour un moment, & nous refusâmes de nous assujettir à ce qu'ils vouloient, afin que la verité de l'Evangile demeurât parmi vous.*

*Ne nous porta pas à leur ceder.* Lett. *Ausquels nous n'avons cedé, &c.* Ce mot, *ausquels*, est superflu pour le sens; il faut ou qu'il ait été ajoûté par les copistes, ou-bien qu'il ait été mis par l'Apôtre par surabondance de discours, selon l'usage frequent des Hebreux, qui ajoûtent souvent des mots sans necessité.

*Et nous refusâmes de nous assujettir à ce qu'ils vouloient*, c'est-à-dire, à la necessité que ces faux-freres nous vouloient imposer, de circoncire Tite, & d'observer, comme eux, les autres ceremonies de la loi. Let. *Par sujettion.* Mais nous ne fîmes rien par contrainte en cette occasion, & nous ne relâchâmes rien qui pût tant soit peu préjudicier à la liberté évangelique, quelque instance & quelque menace qu'ils nous pussent faire. L'Apôtre montre tacitement, qu'en d'autres occasions où il ne s'agissoit pas de soûtenir la doctrine de l'Evangile contre ses ennemis, lui & les autres Apôtres en avoient usé autrement, & s'étoient accommodés par prudence & par charité aux Juifs infirmes, tant en l'usage de la Circoncision, qu'en l'observation des autres ceremonies. Voyez Act. 16. 3. à l'exception des sacrifices, que nous ne lisons pas avoir été offerts par les Apôtres.

*Afin que la verité de l'Evangile demeurât* toute pure *parmi vous*, & sans mélange de mauvaise doctrine, c'est-à-dire, du Judaïsme. ℣. 6.

℣. 6. *Aussi ceux qui paroissoient les plus considerables, (je ne m'arrête pas à ce qu'ils ont été autrefois; Dieu n'a point d'égard à la qualité des personnes:) ceux,* dis-je, *qui paroissoient les plus considerables, ne m'ont rien appris de nouveau.*

*Aussi, &c.* Parce qu'il auroit pu sembler que saint Paul étant allé trouver les Apôtres pour leur exposer sa doctrine, les reconnoissoit en cela pour ses superieurs & pour ses maîtres, & qu'ainsi les autres Apôtres devoient être plus estimés que lui, comme ses adversaires tâchoient de le persuader à tout le monde; il prévient cette pensée, en disant qu'il n'a rien reçu d'eux pendant le sejour qu'il fit à Jerusalem: c'est-à-dire, qu'il ne reçut d'eux ni aucune nouvelle lumiere sur la doctrine de l'Evangile, ni aucune autorité plus grande que celle qu'il avoit auparavant.

*Je ne m'arrête pas à ce qu'ils ont été autrefois:* c'est une parenthese, en laquelle il resout sommairement l'objection ordinaire de ses adversaires; sçavoir, que les autres Apôtres lui devoient bien être préferés, puisqu'ils avoient eu l'honneur d'avoir vû JESUS-CHRIST, & d'avoir été choisis, avant lui, pour être à sa suite. Il répond, qu'il ne fait aucun cas de cette raison, parce qu'elle n'est appuyée que sur des avantages purement exterieurs, ausquels Dieu n'a aucun égard dans l'infusion & dans la communication qu'il fait de ses graces & de ses dons, qu'il les peut aussi-bien conferer aux derniers venus qu'aux premiers; aussi-bien à ceux qui n'ont jamais conversé avec JESUS-CHRIST, qu'à ceux qui ont été à sa suite. *Autr.* Il ne m'importe pas s'ils ont été autrefois dans une pratique differente de la mienne, pour l'usage des ceremonies judaïques, ou s'ils n'y ont pas été.

*Dieu n'a point d'égard à la qualité des personnes, &c.* Puisque Dieu dans ses jugemens n'a

point d'égard à la qualité des personnes, quelles qu'elles soient, mais seulement à la chose même dont il s'agit; aussi nous autres Apôtres nous ne devons pas regler nos actions ni nos jugemens, en matiere de religion, sur ce que sont les hommes, de quelque qualité & de quelque dignité qu'ils soient; mais nous les devons regler immediatement sur la verité que Dieu nous fait connoître, selon les diverses circonstances des sujets qui se présentent; ce qui fait que tantôt nous agissons d'une maniere, tantôt d'une autre; tantôt nous permettons l'usage des observations legales, tantôt nous les défendons, selon les diverses connoissances que Dieu nous inspire du besoin de les permettre ou de les défendre, sans pour cela rien alterer au fond de la doctrine, touchant la liberté évangelique. L'Apôtre dit ceci pour répondre à ce qu'on lui pouvoit objecter, que les Apôtres avoient été en une pratique differente de la sienne sur le sujet des observations legales.

ỳ. 7. *Mais au-contraire, ayant reconnu que la charge de prêcher l'Evangile aux incirconcis m'avoit été donnée, comme à Pierre celle de prêcher aux circoncis.*

*Mais au-contraire ayant reconnu que la charge de prêcher l'Evangile, &c.* entre les Gentils incirconcis, m'étoit commise, comme à saint Pierre de le prêcher entre les Juifs; ce n'est pas que saint Pierre ne prêchât quelquefois aux Gentils, & saint Paul aux Juifs, puisque saint Pierre convertit Corneille qui étoit Gentil; & que saint Paul convertit aussi quelques Juifs. Voyez Act. 9. 15.

ỳ. 8. (*Car celui qui a agi efficacement en Pierre pour le rendre Apôtre des circoncis, a aussi agi efficacement en moi pour me rendre Apôtre des Gentils.*)

Ce

Ce verſet peut auſſi être entendu de la vocation miraculeuſe de ſaint Pierre & de ſaint Paul, l'un pour la Circonciſion, & l'autre pour être Apôtre des Gentils.

*Car celui qui a agi efficacement, &c.* c'eſt-à-dire, Dieu qui a mis en la perſonne de Pierre la vertu des miracles & la force de ſon eſprit, pour operer par ſa prédicarion la converſion des Juifs, a fait la même choſe en moi pour operer celle des Gentils.

℣. 9. *Ceux*, dis-je, *qui paroiſſoient comme les colomnes* de l'Egliſe, *Jaque, Céphas, & Jean, ayant reconnu la grace que j'avois reçuë, nous donnerent la main à Barnabé & à moi, pour marque de la ſocieté* & *de l'union qui étoit entr'eux & nous; afin que nous prêchaſſions l'Evangile aux Gentils, & eux aux circoncis.*

*Ceux*, dis-je, *qui paroiſſoient*, c'eſt-à-dire, qui étoient regardés comme les premiers & les plus conſiderables d'entre les Apôtres; ce qui montre qu'il y avoit de la ſubordination entr'eux, quoiqu'ils fuſſent tous chargés de la conduite de l'Egliſe, & qu'en ce ſens ils fuſſent *comme les colomnes de l'Egliſe*, c'eſt-à-dire; les premiers fondateurs, ſur la doctrine deſquels tout l'édifice eſt appuyé. Voyez Matth. 16. 18. 1. Cor. 3. 10. Epheſ. 2. 20.

*Jaque, &c.* Pour rendre le ſens plus clair, il faudroit ſous-entendre, *& même Jaque, &c.* car il deſcend du genre à l'eſpece, c'eſt-à-dire des Apôtres, & de l'aſſemblée des Fidèles de Jeruſalem, aux plus conſiderables de l'aſſemblée, & des Apôtres; ce qui rend ſa preuve plus forte. Il nomme ſaint Jaque le premier, non qu'il précedât ſaint Pierre en dignité, mais parce qu'il fut peut-être le premier qui témoigna qu'il falloit donner des marques d'aſſociation à ſaint Paul. De plus, il ſemble que ſaint Paul le nomme

nomme ici le premier, parce qu'en la matiere dont il est question, son suffrage devoit être d'une consideration plus particuliere auprès des Galates : car comme il étoit Evêque de Jerusalem, & par consequent celui de tous qui sembloit avoir plus d'interêt à soûtenir la necessité des observations legales, pour conserver la paix dans son Eglise, c'étoit une marque bien évidente que la doctrine de saint Paul étoit celle de tous les Apôtres, sans exception, & qu'elle devoit être reçuë sans contradiction de tous les Fidèles.

*Ayant reconnu la grace que j'avois reçuë*, c'est-à-dire, les effets merveilleux, tant en l'operation des miracles, qu'en la conversion des infidéles que Dieu operoit par moi. Il ne semble pas qu'on puisse exposer ce mot de *grace*, de la vocation de saint Paul à l'apostolat, puisqu'il y a toutes les apparences du monde, que les Apotres avoient connu sa vocation long-tems auparavant, & qu'ils ne pouvoient avoir été si long-temps à l'ignorer, depuis tout le temps qu'il exerçoit la fonction d'Apôtre entre les Gentils; ce qu'il faudroit pourtant supposer, selon cette exposition, de la vocation particuliere de saint Paul a être l'Apôtre particulier des Gentils, comme saint Pierre l'étoit des circoncis, puisqu'il se peut faire que les Apôtres ne sçussent pas encore toute l'étenduë de son pouvoir, ni qu'il fût specialement destiné à être l'Apotre des Gentils, comme saint Pierre l'avoit été à être l'Apotre de la circoncision.

*Nous donnerent la main*; c'est-à-dire, nous reçurent pour collegues dans toutes les fonctions de l'Apostolat, reconnoissant que notre autorité étoit égale à la leur; & témoignerent par le signe exterieur de la jonction de leurs mains avec les notres, la parfaite union de sentimens, & l'ami-

l'amitié mutuelle qui étoit entre nous; & ôterent par-là tout sujet aux faux-freres de dire, comme ils faisoient, que mes sentimens étoient differens de ceux des autres Apôtres. Voyez Tob. 7. 15. Job 14. 15. selon la version vulgate.

*A Barnabé, &c.* Ce n'est pas sans raison que les Grecs le nomment le quatorziéme Apôtre: aussi avoit-il été appellé de Dieu immédiatement avec saint Paul. Voyez Act. 13. 2. & il étoit comme son coadjuteur entre les Gentils de même que saint Jaque & saint Jean l'étoient de saint Pierre entre les Juifs.

℣. 10. *Ils nous recommanderent seulement de nous ressouvenir des pauvres; ce que j'ai eu aussi grand soin de faire.*

*Ils nous recommanderent seulement.* Ceci se rapporte à ce qu'il a dit verset 6. qu'il n'avoit reçu aucune lumiere ni aucune autorité des autres Apôtres. Le sens: Ils nous reconnurent tellement pour égaux dans les fonctions de l'Apostolat, qu'ils ne nous préscrivirent rien de ce que nous avions à observer dans la prédication de l'Evangile, se contentant seulement de nous recommander le soin des pauvres.

*De nous ressouvenir des pauvres, &c.* c'est-à-dire: Nous prierent d'achever ce que nous avions commencé pour le soulagement des pauvres de Jerusalem, continuant d'exhorter les Gentils de contribuer à leur subsistance, & nous employant, comme nous avions déja fait, à les recueillir & à les faire tenir en assûrance: Car il paroît par le chapitre 11. des Actes verset 29. & 30. que saint Paul & saint Barnabé avoient déja porté des aumônes à Jerusalem avant le voyage qui est marqué ici, qui se rapporte, comme nous avons dit, à celui du chapitre 15. des Actes.

℣. 11. *Or Cephas étant venu à Antioche, je lui resistai en face, parce qu'il étoit reprehensible.*

Or

*Or Cephas étant venu à Antioche.* L'Apôtre dit ceci, tant pour confirmer ce qu'il a avancé dans les versets précedens, Qu'il ne tenoit sa doctrine & son autorité d'aucun homme, ni d'aucun des Apôtres, que pour faire voir qu'il a toûjours maintenu dans les occasions la liberté évangelique, & l'affranchissement du joug de la loi.

*Je lui resistai en face*; c'est-à-dire: J'improuvai ouvertement & sans déguisement devant lui-même son dessein & sa maniere d'agir; ce qu'il ne faut pas croire s'être fait avec vehemence ni avec aigreur, mais amiablement & charitablement; comme on le doit croire d'un si grand Apôtre.

*Parce qu'il étoit reprehensible*; c'est-à-dire, blâmable par une trop grande condescendance pour les Juifs nouveaux convertis.

℣. 12. *Car avant que quelques-uns qui venoient d'avec Jaque, fussent arrivés, il mangeoit avec les Gentils; mais après leur arrivée, il se retira & se separa d'avec les Gentils, ayant peur de* besser *les circoncis.*

*Car avant que quelques-uns:* C'étoient peut-être les faux-freres, dont il parle verset 4. *qui venoient d'avec Jaque, fussent arrivés* de Jerusalem, où saint Jaque frere du Seigneur residoit; quoique ces espions ne fussent point envoyés par lui. Voyez Act. 15. 24.

*Il mangeoit avec les Gentils*, c'est-à-dire, en leur compagnie, & des mêmes viandes qu'eux, sans aucune distinction; quoique cela fût interdit par la tradition des Juifs. Voyez Act. 10. 28. & 11. 3.

*Mais après leur arrivée il se retira*, non-seulement de leurs tables, ne mangeant plus avec eux, mais même de leur conversation familiere; ce qui semble être marqué par le mot: *Et se separa*

*sépara d'avec les Gentils*; en quoi saint Pierre usa de dissimulation, comme il est marqué au verset suivant; qui consistoit en ce qu'il vouloit faire croire aux Juifs, ou de propos deliberé leur faire entendre qu'il desapprouvoit avec eux, la liberté dont usoient les Gentils, à manger toutes sortes de viandes defendues par la loi, & à se dispenser des autres observances judaïques; ce qui alloit à confirmer les Juifs dans leur fausse doctrine, & à troubler les consciences des Gentils, qui se croyoient déchargés par l'Evangile de toutes ces observances legales.

*Ayant peur de* blesser *les circoncis*; c'est-à-dire, apprehendant que les faux-Chrétiens Juifs n'excitassent quelque sedition dans l'Eglise, & que les autres encore infirmes & attachés aux observances legales, n'abandonnassent entierement le Christianisme. Il paroît que cette erreur de saint Pierre n'étoit pas dans la doctrine, mais dans la conduite seulement.

*℣. 13. Les autres Juifs userent comme lui de cette dissimulation, & Barnabé même s'y laissa aussi emporter.*

*Les autres Juifs*, ceux qui étoient persuadés de la liberté de l'Evangile, *userent comme lui de cette dissimulation*, c'est-à-dire, faisoient semblant, à l'imitation de saint Pierre, le regardant comme chef de l'Eglise, d'improuver, ou aumoins donnoient volontairement sujet de croire qu'ils desapprouvoient, avec lui, la liberté chrétienne, à l'égard de l'usage des viandes & des autres observances legales, dont ils se tenoient exemts par l'Evangile.

*Et Barnabé même, &c.* tout Apôtre des Gentils qu'il étoit, quoiqu'il leur eût prêché jusqu'alors la liberté chretienne, & l'inutilité des observances judaïques, & qu'il se fût fortement opposé avec saint Paul à ces faux-freres, qui vou-

vouloient ramener la necessité de ces observances dans le Christianisme, fut tellement touché de voir saint Pierre, & tous ceux de sa nation, separés de conversation familiere avec les Gentils, qu'il n'eut pas assez de force pour demeurer ferme avec saint Paul, sans les imiter & sans se joindre à eux.

✱ 14. *Mais quand je vis qu'ils ne marchoient pas droit selon la verité de l'Evangile, je dis à Cephas devant tout le monde : Si vous, qui êtes Juif, vivez comme les Gentils, & non pas comme les Juifs, pourquoi contraignez vous les Gentils de judaiser ?*

*Mais quand je vis qu'ils ne marchoient pas droit, &c.* c'est-à-dire, que leur procedé plein de dissimulation étoit tout contraire à l'Evangile qui n'est que verité & sincerité, & qu'ainsi c'étoit détourner les Gentils de la religion, en les obligeant à des observances qu'ils avoient en horreur, & leur faire remarquer de l'inconstance dans leur conduite, en conversant tantôt avec eux, & mangeant de toutes sortes de viandes ; & tantôt se séparant de leur compagnie & de leurs répas, comme s'ils étoient profanes, s'éloignant en cela des regles de l'Evangile, qui défend sur-tout l'inconstance dans ses Predicateurs. Voyez 2. Cor. 1. 18. 19.

*Je dis à Cephas*, comme étant l'auteur du scandale, les autres n'ayant fait en cette occasion que suivre son exemple, & qu'ainsi ils étoient plus excusables que lui ; d'ailleurs parlant au maître, c'étoit en sa personne parler à tous les disciples : *devant tout le monde*, en présence de toute l'assemblée, tant des Juifs que des Gentils Chrétiens, parce que son action étoit publique, & pouvoit induire toute l'Eglise d'Antioche dans l'erreur. Voyez 1. Tim. 5. 20. ce qui fait voir que saint Pierre, non plus que les autres

tres Chrétiens Juifs, ne s'étoient pas séparés des assemblées ecclesiastiques des Gentils, mais seulement de leurs tables, & de leur conversation familiere.

*Si vous, qui êtes Juif*, & par consequent bien plus obligé à observer leurs ceremonies, que les Gentils; *vivez comme les Gentils, &c.* c'est-à-dire, vous vous tenez affranchi en vôtre conscience de toutes les observances legales, & usez de cette liberté dans les occasions, selon que vous le trouvez à propos.

*Pourquoi contraignez-vous les Gentils de Judaïser?* c'est-à-dire: Pourquoi fortifiez-vous, par vôtre exemple, les faux-docteurs, qui veulent contraindre les Gentils à Judaïser aussi-bien qu'eux? Gal. 6. 12.

℣. 15. *Nous sommes Juifs par nôtre naissance, & non du nombre des Gentils, qui sont des pecheurs.*

*Nous sommes Juifs par nôtre naissance.* Le sens de ce verset & du suivant est: Si nous Apôtres, & autres Juifs convertis, quoique descendus de la race benie des Patriarches, & reçus dès nôtre naissance au nombre du peuple de Dieu, & dès-lors soumis à la loi Judaïque, dont nous avons contracté l'obligation en naissant, & qui sommes élevés depuis nôtre enfance dans son observation; avons cependant reconnu que la loi de Moïse étoit incapable de nous conferer la vraie justice, & pour ce sujet avons eu recours à celle de JESUS-CHRIST, par la foi en sa grace, combien plus le doivent faire les Gentils privés de tous ces avantages? Et que peuvent-ils attendre de la loi, eux qui sont chargés de crimes, & tout-à-fait profanes, sinon qu'elle les y plonge encore davantage, & qu'elle les rende, de pecheurs qu'ils sont, des prévaricateurs plus dignes de condamnation qu'ils n'étoient auparavant?

Et

*Et non du nombre des Gentils, qui sont des pecheurs.* L'Apôtre ne pretend pas assûrer que les Juifs ne fussent pas pecheurs, aussi-bien que les Gentils, puisqu'il dit expressément? *Eramus naturâ filii iræ, sicut & cæteri:* mais il veut seulement dire qu'ils s'abstenoient par le moyen de la loi, au-moins exterieurement, de quantité de pechés que les Gentils commettoient sans aucune retenuë, ne connoissant pas même que ce fussent des pechés. Voyez Eph. 2. 12.

Eph. 2. 3.

℣. 16. *Et cependant sachant que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en* JESUS-CHRIST, *nous avons nous-mêmes cru en* JESUS-CHRIST, *pour être justifiés par la foi que nous aurions en lui, & non par les œuvres de la loi; parce que nul homme ne sera justifié par les œuvres de la loi.*

*Et cependant sachant que l'homme n'est point justifié*, non-seulement par le moyen de la doctrine de l'Evangile, qui nous enseigne clairement cette verité, mais même par celle de la loi, qui nous renvoie à JESUS-CHRIST pour être justifies par lui; puisqu'il est certain que toute la loi bien entenduë & considerée dans toutes ses parties, est un témoignage perpetuel de son insuffisance propre, & de la necessité de recevoir la grace de JESUS-CHRIST; & enfin étant convaincus de cette verité par le sentiment de nos propres consciences, après une longue experience de nos miséres & de nos foiblesses, que nous n'avons jamais pu surmonter par la loi; au contraire la loi ne nous ayant servi que pour les augmenter & les rendre plus incurables, aulieu de les diminuer & de les guerir.

*Par les œuvres de la loi.* L'Apôtre entend parler des œuvres qui procedent du seul libre-arbitre éclairé de la seule lumiere de la loi, & non pas de celles qui proviennent du même libre arbitre

bitre excité par la grace, & agissant par l'esprit de foi & de grace, puisqu'il ne faut point douter que ces œuvres ne contribuent à la justification, entant qu'elles sont faites par le motif surnaturel de l'amour de Dieu, & qu'elles sont produites par une cause surnaturelle; la justification qu'on obtient par ces œuvres, ne s'appelle pas justice des œuvres, puisqu'elle ne vient pas des propres merites, qui sont ce que l'Apôtre entend par les œuvres de la loi; mais justice de la foi, puisque toute la justice ne s'obtient qu'à cause de la foi & de la grace, qui en sont le principe effectif.

*Mais par la foi en* JESUS-CHRIST, *&c.* qui est la source & le principe de nôtre justification.

*Parce que nul homme*; Lett. *nulle chair*, *&c.* Il semble que l'Apôtre se sert ici du mot de *chair*, au-lieu du mot d'*homme*, pour marquer la corruption de la nature humaine, qui est la source de son impuissance à se relever du miserable état où elle est sans la grace de JESUS-CHRIST.

℣. 17. *Que si recherchant à être justifiés par* JESUS-CHRIST, *il se trouvoit que nous fussions nous-mêmes des pecheurs;* JESUS-CHRIST *seroit ministre du peché; ce qu'à Dieu ne plaise.*

L'Apôtre propose dans ce verset l'objection ordinaire de ceux qui s'opposoient à sa doctrine touchant la justification, sous prétexte qu'elle portoit au relâchement & à l'abandon au peché, en ôtant aux œuvres de la loi le pouvoir de justifier l'homme.

*Que si recherchant*, *&c.* dans la profession que nous faisons, de mettre toute nôtre confiance en la grace & en la justice de JESUS-CHRIST, sans la mettre dans nos propres merites, il s'en trouve parmi nous qui fassent un mau-

mauvais uſage de cette ſainte doctrine, & qui en prennent occaſion de s'abandonner au peché, auſſi-bien que les payens qui ſont ſans loi; en faut-il pour cela rejetter la faute ſur la doctrine de la juſtification; comme ſi elle étoit cauſe de ce deſordre; ou ſur JESUS-CHRIST qui l'a enſeignée, comme s'il avoit lui-même donné occaſion au deſordre par cette doctrine ſi ſainte?

℣. 18. *Car ſi je rétabliſſois de nouveau ce que j'ai détruit, je me ferois voir moi même prévaricateur.*

*Car, &c.* L'Apôtre parle dans ce verſet en la perſonne des Chrétiens retombés dans le deſordre. Le ſens: Si après avoir ſolennellement renoncé au peché, & en avoir reçu la remiſſion par la grace de JESUS-CHRIST, je rétablis en moi-même le regne du même peché, ce ne peut être que par ma propre faute, & non celle de JESUS-CHRIST; & puiſque je viole en péchant la promeſſe que je lui avois faite au Batême de ne plus pecher, je me rends moi-même tranſgreſſeur de ſa loi, qui ne défend pas moins le peché que celle de Moïſe, bien loin que la cauſe de mon peché lui puiſſe être imputée.

℣. 19. *Mais je ſuis mort à la loi par la loi même, afin de ne vivre plus que pour Dieu; J'ai été crucifié avec* JESUS-CHRIST.

*Mais je ſuis mort à la loi, &c.* n'agiſſant plus par l'eſprit de crainte & de préſomption de mes propres forces & de mes propres merites, ce n'eſt pas pour demeurer ſans loi & dans le libertinage, comme le veulent perſuader les faux-docteurs; car je ne ſuis mort à cette loi des propres œuvres, que par le moyen d'une autre loi, qui eſt celle de la foi, qui commande & défend en ſubſtance toutes les mêmes choſes que celles de Moïſe; mais qui a cet avantage au-deſſus d'elle, qu'elle donne au Fidele le moyen efficace d'accom-

d'accomplir ses préceptes; & qui au-lieu de les porter au relâchement, les porte au-contraire à mener une vie toute pure, toute sainte & toute divine.

*J'ai été crucifié avec* JESUS-CHRIST. Tant s'en faut que la justification me soit une occasion de relâchement & de desordre; au-contraire c'est ce qui rend ma vie exempte de crime; puisqu'en mourant à la loi de Moïse, je deviens au même temps crucifié avec JESUS-CHRIST, pour recevoir de lui non-seulement la remission de mes péchés par la foi que j'ai aux merites de sa Passion, mais même la grace de mortifier tous mes desirs dereglés, les attachant spirituellement à la croix, c'est-à-dire, leur ôtant par ce moyen toute leur force, par l'union que j'ai par la foi à JESUS-CHRIST crucifié & aux merites de sa croix.

*℣. 20. Et je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais c'est* JESUS-CHRIST *qui vit en moi: Et si je vis maintenant dans ce corps mortel, j'y vis en la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, & qui s'est livré lui-même à la mort pour moi.*

*Et je vis*; c'est-à-dire, non-seulement je mortifie en moi les desirs dereglés des pechés & de la convoitise, en m'abstenant du mal; mais je fais connoître par mes bonnes actions, que je vis d'une vie toute nouvelle.

*Ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, &c.* c'est-à-dire: Quoique je vive de cette vie nouvelle, ce n'est pas moi qui en suis la premiere cause, mais JESUS CHRIST qui la produit en moi par sa grace, & qui opere en moi ces actions de vie par l'union intime qu'il la avec moi, par le moyen de la foi vivante que j'ai en lui.

*Et si je vis maintenant, &c.* c'est-à-dire: Quoique je fasse toutes les fonctions animales, pendant le temps que je suis dans ce corps mor-

 tel,

tel, ce qui paroît en ſoi contraire à cette vie ſpirituelle que JESUS-CHRIST opere dans ſes Fidéles ; cependant je ſais toutes ces fonctions par l'eſprit de foi & ſelon ſes regles ; ce qui rend cette vie même toute ſpirituelle & toute ſainte ; la foi en JESUS-CHRIST ayant cette vertu de ſanctifier les actions les plus baſſes & les plus materielles : en ſorte qu'il n'y a rien dans la vie du Chrétien qui vit par la foi, qui ne ſoit pur & ſaint ; bien-loin que la doctrine de la juſtification porte les Fideles au relâchement, ſelon l'objection des faux-docteurs.

℣. 21. *Je ne veux point rendre la grace de Dieu inutile ; car ſi la juſtice* s'acquiert *par la loi*, JESUS-CHRIST *ſera donc mort en vain.*

*Je ne veux point rendre la grace de Dieu inutile* ; puiſqu'il m'offre gratuitement par l'Evangile un moyen ſi facile d'obtenir la juſtice par la foi en ſon Fils, je me garderai bien de rejetter cette grace pour m'attacher à la loi, en recherchant la juſtice par mes propres merites, & par le culte des ceremonies Judaïques. *Autr.* A Dieu ne plaiſe que je rejette cette grace qu'il m'a faite, de vouloir que ſon Fils fût livré à la mort pour moi, en cherchant ma juſtice par un autre moyen que par celui de la foi.

*Car ſi la juſtice* s'acquiert *par la loi, &c.* Le ſens eſt : Ce qui fait que je ne veux point rejetter la grace qui m'eſt préſentée dans l'Evangile pour obtenir la juſtice, & pour m'attacher aux œuvres de la loi, c'eſt parce que la loi ne peut point conferer la vraie juſtice, telle que Dieu la demande de nous ; & la preuve manifeſte de cette verité eſt, que ſi elle la pouvoit conferer ; JESUS-CHRIST, qui n'eſt mort que pour nous l'obtenir, ſeroit mort inutilement & en vain ; ce qui eſt tout-à-fait contraire à la verité de la religion que nous profeſſons.

SENS

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 11. *Quatorze ans après...... Nous refusâmes de nous assujettir à ce qu'ils vouloient, afin que la verité de l'Evangile demeurât parmi vous, &c.*

Quand on considere le grand nombre d'ennemis qui combattent l'Evangile, & qui font leurs efforts pour le détruire ou l'affoiblir, il y a sujet de s'étonner comment on peut en conserver la pureté parmi les hommes. Mais JESUS-CHRIST qui a envoyé ses Apôtres par tout l'univers pour le publier, ne manque pas de susciter des ames fortes & courageuses pour en maintenir la force & l'integrité, parce qu'*il est*, comme dit l'Apôtre, *la vertu de Dieu pour sauver tous ceux qui croient*. Rom. 1. 16. En effet, si Dieu ne laissoit à son Eglise ces ames choisies, qui sont parmi les hommes comme le sel qui les préserve de la corruption par la vertu de cette parole sainte, *nous deviendrions semblables à Sodome & à Gomorrhe*. c. 9. 29. Car pour ne point parler de ceux qui par ignorance & par malice détournent à leur propre perte le sens de l'Evangile, il se trouve dans le cœur humain tant de corruption & d'opposition à la pratique de ces regles saintes, que si ceux qui sont chargés de procurer le salut des peuples, n'ont grand soin de défendre la loi de Dieu contre le torrent de la convoitise, & d'empêcher par leur fermeté qu'on ne la viole impunément, on verra bien tôt inonder les vices dans le monde: on passe bien-tôt de la voie droite au déréglement, & du déréglement au debordement, si on n'y prend-garde; *Citò à rectis ad prava, à pravis ad præcipitia, si liceat, transcurritur*, dit un ancien Auteur. Ainsi nôtre saint

Apôtre, qui savoit avec quelle passion les Juifs tâchoient d'établir la nécessité de la loi de Moïse, au préjudice de l'Evangile de JESUS-CHRIST, s'oppose fortement à leurs entreprises, pour empêcher que les Fidéles ne fussent de nouveau assujettis au joug des ceremonies judaïques. Et il étoit bien à propos que saint Paul soûtînt avec ce courage & ce zele le parti de l'Evangile contre les efforts des partisans de la loi ancienne, puisque les colomnes de l'Eglise étoient ébranlées, & que saint Pierre, & même saint Barnabé se laissoient emporter à favoriser le Judaïsme. Qui n'admirera la grandeur d'ame de ce saint homme, qui étoit dans une application continuelle à marcher droit selon la verité de l'Evangile, & à veiller & prende-garde que les autres ne s'en écartassent? C'est-là ce feu que Dieu a envoyé sur la terre pour y être allumé, & c'est ce même feu dont saint Pierre & les autres Apôtres étoient embrasés lorsqu'ils répondirent au
*Act.* 4. 29. Grand-Prêtre: *Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.* Dans toute la suite des siecles ceux qui ont été ánimés de ce zele ont combattu pour la loi de Dieu, & n'ont souffert les persécutions que pour maintenir la verité de sa parole, & la sainteté de ses ordonnances. Nous en avons un bel exemple dans les Machabées, qui ont soûtenu parmi toutes sortes de peines & de tourmens contre l'impieté d'Antiochus, leur sainte loi. Peut-on voir rien de plus genereux que ce que fit Matathias chef de cette famille, en criant à haute voix dans la ville: *Quiconque est zelé pour la loi, & veut demeurer ferme dans l'alliance du Seigneur, me suive?* Si ses enfans, & quelque peu d'autres personnes ne l'avoient suivi dans la resolution qu'il avoit de tenir ferme pour la défense des ordonnances que Dieu avoit préscrites à leurs peres, seroit-il resté aucune trace de la reli-

religion Juive, & du culte du vrai Dieu parmi ce peuple? Il faut donc que Dieu suscite de temps en temps dans son Eglise des hommes extraordinaires, tels qu'ont été ceux qui durant les persecutions ont maintenu par l'effusion de leur sang la pureté de la foi de JESUS-CHRIST & sa doctrine, pour la faire passer aux siecles suivans; & dans le temps du grand calme de l'Eglise, qui a été cause du relâchement de ses enfans en sa discipline & dans leurs mœurs, n'a-t-on pas vû paroître aussi des hommes pleins de l'Esprit de Dieu, qui par leur courage invincible ont soûtenu les maximes de l'Evangile, & par leur exemple & leurs exhortations pressantes ont reveillé les peuples de leur assoupissement, & relevé la foiblesse & la lâcheté des autres ministres. Tel a été le grand saint Charles, qu'il a plu à la bonté de Dieu de faire paroître dans son Eglise pour y rétablir la discipline qui s'y étoit extrêmement relâchée. Ses soins infatigables ont servi d'exemple, & ses instructions ont servi de regles pour faire refleurir l'Eglise & revivre la pratique de ses decrets, sur-tout dans l'administration des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, que l'ignorance & la lâcheté de quelques ministres de l'Eglise exposoient à la profanation des peuples, & il se trouve encore en ce temps plusieurs Pasteurs, qui, à son imitation, combattent par leurs instructions & leurs ordonnances pastorales les maximes relâchées de quelques-uns des ministres de ce siecle, qui par leur facilité pernicieuse ont mieux aimé tomber avec les pecheurs, que de les relever en suivant les regles que l'Eglise a prescrites.

℣. 11. jusqu'au 20: *Or Cephas étant venu à Antioche, je lui resistai en face, parce qu'il étoit reprehensible, &c.*

L'Obligation de corriger les fautes de son pro-

chain est un devoir indispensable, fondé sur les paroles de JESUS-CHRIST même: mais la maniere d'observer ce précepte est une des plus difficiles dans l'execution; parce que non-seulement les méchans, mais les gens-de-bien même n'aiment point d'être repris, & deviennent souvent les ennemis de ceux qui les reprennent; parce qu'ils leur disent la verité. D'ailleurs la reprimande se doit faire non seulement selon la qualité des pechés, mais aussi selon la disposition des pecheurs; en sorte qu'il faut employer plus de douceur envers ceux qui sont plus humbles & plus soumis, & plus de force & de severité à l'égard de ceux qui sont plus orgueilleux & plus opiniâtres. Mais ce qui rend encore ce devoir moins praticable, c'est la disposition de ceux qui reprennent; les uns naturellement hardis & coleres, reprennent aigrement, & par leur indiscretion irritent les pecheurs & aigrissent le mal qu'ils veulent guerir; les autres au-contraire, qui sont d'un naturel timide & retenu, s'abstiennent par une mauvaise dissimulation de reprendre, d'instruire & de corriger les pecheurs, soit qu'ils craignent de les choquer en leur presence, soit qu'ils évitent de se faire des ennemis qui peuvent leur nuire dans leurs affaires & leurs interêts temporels. Car souvent si les bons mêmes, qui ont d'ailleurs de l'aversion pour la conduite des méchans, ne les reprennent pas, ce n'est pas qu'ils en soient retenus par des principes de charité; mais c'est qu'il y a quelques chaînes & quelques engagemens secrets de convoitise humaine qui les en empêchent.

*Aug. l. 1. de civ. Dei. c. 9.* Il est vrai, dit saint Augustin, que l'obligation de corriger le prochain n'est pas égale en tous: car ceux-là y sont plus étroitement obligés à qui le Prophete dit ces paroles: *Ezech. 3.* *Ce pecheur mourra dans son peché, mais je rechercherai son sang,*

*ſang*, comme ayant été verſé par la main de celui qui a du avoir ſoin de ſon ſalut: mais quoique cette reprehenſion & cette cenſure ſoit du devoir & de l'office des Prélats, les autres n'en ſont pas entierement exemts; & quiconque le peut faire, encore qu'il ne ſoit pas Superieur, ne peut s'en diſpenſer, en conſiderant ce qu'il y a à reprendre & à corriger en ceux parmi leſquels il ſe trouve mêlé dans les neceſſités de la vie: tellement qu'il peche, s'il le neglige pour éviter les mauvais offices qu'ils lui peuvent rendre dans les choſes dont il peut à la verité uſer en ce monde, mais qu'il aime avec plus d'attachement qu'il ne doit.

Ce qui eſt de plus difficile en ce point c'eſt de reprendre de leurs fautes les Grands & les puiſſans, pour qui les loix ne ſont que des toiles d'araignées: car il n'eſt pas aiſé de leur dire la verité ſans encourir leur diſgrace, & il faut uſer de beaucoup de ménagement pour leur faire agréer les avis qu'on leur donne. S'il ſe trouve quelquefois des Ambroiſes, qui, s'élevant au-deſſus de toutes les conſiderations humaines, ne craignent point de dire librement la verité, il ne ſe trouve pas toûjours des Theodoſes, qui veuillent bien l'entendre & y acquieſcer. C'eſt à ce grand Empereur que ce même Saint adreſſe ces belles paroles: „ Il n'y a rien de plus *Ambr. l. 2*
„ admirable dans les Princes que lorſqu'ils aiment *Epiſt. 17.*
„ la liberté dont uſent ceux qui leur ſont le plus
„ ſoumis: mais il n'y a rien auſſi de plus dan-
„ gereux devant Dieu, ni de plus honteux de-
„ vant les hommes pour un Prêtre de JESUS-
„ CHRIST, que lorſqu'il n'oſe dire avec liberté
„ ce qu'il penſe, puiſque Dieu declare à Ezechiel,
„ *que l'ayant donné pour ſentinelle à ſon peuple*, *Ezech. 3.*
„ *s'il manquoit à avertir le juſte lorſqu'il s'éloignoit*
„ *de la juſtice, il lui redemanderoit ſon ſang*; c'eſt-

 „ à-dire,

„ à-dire, la perte de son ame. J'aime donc mieux,
„ ajoûte ce grand Prélat, participer avec vous
„ au bien qu'au mal. Et ainsi le silence de l'Evê-
„ que doit autant déplaire à vôtre clemence, que
„ sa liberté lui doit paroître agréable: car si je
„ me tais, le danger où je m'engage vous est
„ commun avec moi; mais si je prends la liberté
„ de vous parler, je vous sauve en me sauvant."

On a vû dans tous les siecles quelques Pasteurs animés de cet esprit apostolique, dont étoit rempli saint Paul, lorsque voyant dans saint Pierre une conduite qui pouvoit faire tort à la verité de l'Evangile, il ne fit pas difficulté de l'en reprendre publiquement, quoique JESUS-CHRIST lui eût donné entre les Apôtres une preéminence qui devoit le faire respecter; mais si la liberté de saint Paul paroît admirable, l'humilité de saint Pierre l'est bien plus. Il est plus aisé, quoique plus dangereux, d'imiter celui qui fait la correction: mais quoiqu'il soit plus utile, il est néanmoins bien plus rare d'imiter celui qui la reçoit avec docilité, & qui reconnoissant sincerement sa faute, ne recherche que la gloire
*Joan. 5. 44.* qui vient de Dieu seul, & non point celle que les hommes se donnent les uns aux autres.

ỷ. 20. jusqu'à la fin. *Et je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais c'est* JESUS-CHRIST *qui vit en moi, &c.*

La vie de l'homme, telle qu'il l'a heritée d'Adam, est toute assujettie au peché, & il ne commence vraiment à vivre que quand il ne vit plus de sa vie propre, mais par celle de JESUS-CHRIST, laquelle nous ne pouvons avoir, si nous ne sommes morts à la nôtre. Le peché, qui est une veritable mort, ne peut subsister avec la vie nouvelle, que nous recevons par JESUS-CHRIST; & par consequent celui qui vit de la vie de JESUS-CHRIST, doit être mort à la sienne,

sienne, puisqu'il ne peut faire aucune action de vie, c'est-à-dire, qui soit de la foi, *par laquelle le juste vit*, si ce n'est JESUS-CHRIST qui l'anime & la lui fasse faire, n'étant capable de nous-mêmes que du peché: & quoiqu'il soit certain que nous agissons librement, nôtre action nous est moins propre qu'à JESUS-CHRIST; *sans lequel nous ne pouvons rien faire*, comme il l'enseigne lui-même: car sans son secours l'homme ne commencera, ni ne continuera, ni n'accomplira aucune bonne œuvre: c'est Dieu qui donne *le vouloir & le faire*, comme dit saint Paul, & le même Apôtre parlant du travail qu'il a entrepris pour la prédication de l'Evangile, declare que *ce n'est pas le sien, mais celui de la grace de Dieu qui étoit avec lui.* Il n'en est pas de même des mauvaises actions que nous faisons, nous pouvons bien les faire de nous-mêmes. Ainsi il est vrai de dire, qu'il faut être mort à sa propre vie pour pouvoir vivre de la vie de JESUS-CHRIST, tout ce que nous faisons par nous seuls, étant fort défectueux; tout le bien appartient à Dieu qui nous le fait faire, comme dit sant Augustin: *Non est in me justitia mea, quæ ex lege est, in qua prævaricator effectus sum, sed justitia Dei, id est, quæ ex Deo est, non ex me, sic quippè in me vivit, non ego, sed Christus.*

*Gal. 3. 11.*

*Joan. 15. 5.*

# CHAPITRE III.

1. *O Insensati Galatæ, quis vos fascinavit non obedire veritati, ante quorum oculos Jesus Christus*

1. O Galates insensés, qui vous a ensorcelés, pour vous rendre ainsi rebelles à la verité, après que je vous ai fait voir

JESUS-CHRIST si vivement dépeint devant vous, *&* *comme* crucifié à vos yeux * ?

*præscriptus est, in vobis crucifixus ?*

2. Je ne veux savoir de vous qu'une chose: Est-ce par les œuvres de la loi que vous avez reçu le Saint-Esprit, ou par la foi * que vous avez ouïe ?

2. *Hoc solum à vobis volo discere : Ex operibus legis Spiritum accepistis, an ex auditu fidei ?*

3. Etes-vous si insensés qu'après avoir commencé par l'Esprit *, vous finissiez maintenant par la chair * ?

3. *Sic stulti estis, ut cum spiritu cœperitis, nunc carne consummemini ?*

4. Sera-ce donc en vain que vous aurez tant souffert * ? Je veux esperer que ce ne sera pas en vain.

4. *Tanta passi estis sine causa ? Si tamen sine causa.*

5. Celui donc qui vous communique *son* Esprit *, & qui fait des miracles parmi vous, le fait-il par les œuvres de la loi, ou par la foi que vous avez ouï prêcher,

5. *Qui ergo tribuit vobis Spiritum, & operatur virtutes in vobis, ex operibus legis, an ex auditu fidei,*

Gen. 15. 6. Rom. 4. 3. Jac. 2. 23.

6. selon qu'il est écrit d'Abraham, qu'il crut ce que Dieu lui avoit dit, & *que sa foi* lui fut imputée à justice.

6. *sicut scriptum est : Abraham credidit Deo, & reputatum est illi ad justitiam.*

*v.* 1. *autr.* devant les yeux desquels JESUS-CHRIST a été dépeint & crucifié dans vous. *Expl.* ayant éprouvé la vertu de sa croix ; par les dons du Saint Esprit, & par vos souffrances.

*v.* 2. en JESUS-CHRIST.

*v.* 3. *expl.* par la foi.

Ibid. *expl.* par les ceremonies sensibles & charnelles.

*v.* 4. *autr.* Si toutefois, c'est assez dire que vous ne tiriez aucun fruit de vos souffrances, étant en danger même de vous perdre. *August.*

*v.* 5. *expl.* Dieu.

7. *Cognoscite ergo, quia qui ex fide sunt, ii sunt filii Abrahæ.*

7. Sachez donc que ceux qui sont *enfans* de la foi, sont les *vrais* enfans d'Abraham *.

8. *Providens autem scriptura, quia ex fide justificat gentes Deus, prænuntiavit Abrahæ: Quia benedicentur in te omnes gentes.*

8. Aussi *Dieu dans* l'Ecriture prévoyant qu'il justifieroit les nations par la foi, l'a annoncé par avance à Abraham, *en lui disant*: Toutes les nations de la terre seront benies en vous. Gen. 12. 3. Eccli. 44. 20.

9. *Igitur qui ex fide sunt, benedicentur cum fideli Abraham.*

9. Ceux qui s'appuient sur la foi *, sont donc benis avec le Fidéle Abraham.

10. *Quicunque enim ex operibus legis sunt, sub maledicto sunt. Scriptum est enim: Maledictus omnis, qui non permanserit in omnibus quæ scripta sunt in libro legis, ut faciat ea.*

10. Au-lieu que tous ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi *, sont dans la malediction, puisqu'il est écrit: Malediction sur tous ceux qui n'observent pas tout ce qui est prescrit dans le livre de la loi. Deut. 27. 26.

11. *Quoniam autem in lege nemo justificatur apud Deum manifestum est: quia justus ex fide vivit.*

11. Et il est clair, que nul par la loi * n'est justifié devant Dieu, puisque, *selon l'Ecriture*, le juste vit de la foi. Hab. 2. 4. Rom. 1. 17.

12. *Lex autem non est ex fide, sed: Qui fecerit ea, vivet in illis.*

12. Or la loi ne s'appuie point sur la foi *; au contraire *elle dit*: Celui qui observera ses préceptes, y trouvera la vie. Levit. 18, 5.

*v.* 7. *expl.* par imitation de sa foi.
*v.* 9. *lettr.* qui sont de la foi.
*v.* 10. *lettr.* qui sont des œuvres de la loi.
*v.* 11. *expl.* par les seules œuvres de la loi.
*v.* 12. *lettr.* n'est point de la foi; mais celui, &c. *Expl.* La loi ne dit point: Celui qui croira, mais celui qui fera ce qui est ordonné vivra.

13. Mais JESUS-CHRIST nous a rachetés de la malediction de la loi, s'étant rendu lui-même malediction pour nous, selon
Deut. 21. 23. qu'il est écrit: Maudit est celui qui est pendu au bois;

14. afin que la benediction donnée à Abraham fût communiquée aux Gentils en JESUS-CHRIST, & *qu'ainsi* nous reçûssions par la foi le Saint-Esprit qui avoit été promis.

15. Mes freres, je me servirai de l'exemple d'une chose humaine & ordinai-
Hebr. 9. 17. re*. Lorsqu'un homme a fait un contrat * en bonne forme, nul ne peut ni le casser, ni y ajoûter.

16. Or les promesses de Dieu ont été faites à Abraham & à sa race. L'Ecriture ne dit pas: A ceux de sa race, comme si elle en eût voulu marquer plusieurs; mais à sa race, c'est-à-dire, à l'un de sa race, qui est JESUS-CHRIST.

17. Ce que je veux donc dire est, que Dieu ayant fait & autorisé comme un contrat & une alliance *, la loi qui n'a été donnée

*13. Christus nos redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictum: quia scriptum est: Maledictus omnis qui pendet in ligno;*

*14. Ut in gentibus benedictio Abrahæ fieret in Christo Jesu, ut pollicitationem Spiritûs accipiamus per fidem.*

*15. Fratres (secundùm hominem dico) tamen hominis confirmatum testamentum nemo spernit, aut superordinat.*

*16. Abrahæ dictæ sunt promissiones, & semini ejus. Non dicit: Et seminibus, quasi in multis; sed quasi in uno: Et semini tuo, qui est Christus.*

*17. Hoc autem dico, testamentum confirmatum à Deo, quæ post quadringentos & triginta annos facta*

v. 15. *lettr.* je parlerai selon l'homme.

Ibid. *lettr.* un testament, &c.

v. 17. *Grec.* touchant JESUS-CHRIST.

est

*est lex, non irritum facit ad evacuandam promissionem.*

que quatre cens trente ans après n'a pu la rendre nulle, ni en abroger la promesse.

18. *Nam si ex lege hereditas, jam non ex promissione. Abrahæ autem per repromissionem donavit Deus.*

18. Car si c'est par la loi que l'heritage * nous est donné, ce n'est donc plus par la promesse. Or c'est par la promesse que Dieu l'a donné à Abraham.

19. *Quid igitur lex? Propter transgressiones posita est, donec veniret semen, cui promiserat: ordinata per Angelos in manu mediatoris.*

19. Pourquoi donc la loi *a-t-elle été établie?* C'a été pour *faire reconnoître* les crimes *que l'on commettoit* en la violant*, jusqu'à l'avenement de ce Fils que la promesse regardoit: & cette loi a été donnée par les Anges par l'entremise d'un mediateur *.

20. *Mediator autem unius non est: Deus autem unus est.*

20. Or un mediateur n'est pas d'un seul *; & il n'y a qu'un seul Dieu.

21. *Lex ergo adversùs promissa Dei? Absit. Si enim data esset lex, quæ posset vivificare, verè ex lege esset justitia.*

21. La loi donc est-elle contre les promesses de Dieu? Nullement. Car si la loi qui a été donnée avoit pu donner la vie *, on pourroit dire alors avec ve-

*v.* 18. *expl.* L'heritage de la grace, de la justice, du salut.

*v.* 19. *lettr.* pour les transgressions jusqu'à, &c. *Expl.* 1. pour les reprimer. 2. pour les faire connoître. 3. pour être une occasion qu'elles s'augmentassent, afin d'humilier l'homme superbe. *Augustin.*

Ibid. *expl.* Moïse selon les uns; JESUS-CHRIST selon les autres.

*v.* 20. *expl.* au lieu qu'il ne faut point de mediateur dans un traité qui se fait par un seul, ainsi que Dieu a été seul à faire cette promesse.

*v.* 21. *lettr.* la justice seroit veritablement de la loi.

rité, que la justice s'obtiendroit par la loi.

Rom. 3. 9. 22. Mais l'Ecriture a *comme* renfermé tous les hommes sous le peché, afin que ce que Dieu avoit promis, fût donné par la foi de JESUS-CHRIST à ceux qui croiroient en lui.

22. *Sed conclusit scriptura omnia sub peccato, ut promissio ex fide Jesu Christi daretur credentibus.*

23. Or avant que la foi fût venue, nous étions sous la garde de la loi, qui nous tenoit renfermés *, pour *nous disposer* à cette foi qui devoit être revelée *un jour*.

23. *Priùs autem quàm veniret fides, sub lege custodiebamur conclusi, in eam fidem quæ revelanda erat.*

24. Ainsi la loi nous a servi de conducteur * pour nous mener comme des enfans à JESUS-CHRIST, afin que nous fussions justifiés par la foi.

24. *Itaque lex pedagogus noster fuit in Christo, ut ex fide justificemur.*

25. Mais la Foi étant venue *, nous ne sommes plus sous un conducteur * comme des enfans;

25. *At ubi venit fides, jam non sumus sub pedagogo.*

26. puisque vous êtes tous enfans de Dieu par la Foi en JESUS-CHRIST.

26. *Omnes enim filii Dei estis per fidem, quæ est in Christo Jesu.*

Rom. 6. 6. 27. Car vous tous qui avez été batisés en JESUS-CHRIST, vous avez été revêtus de JESUS-CHRIST.

27. *Quicunque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis.*

28. Il n'y a plus maintenant ni de Juif, ni de

28. *Non est Judæus, neque Græcus, non est*

*v.* 23. *expl.* par la crainte des menaces.

*v.* 24. *lettr.* a été nôtre pedagogue en JESUS-CHRIST.

*v.* 25. *antr.* ayant été revelée.

Ibid. *lettr.* pedagogue. *servus;*

*servus, neque liber, non est masculus, neque femina; omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.*

Gentil, ni d'esclave, ni de libre, ni d'homme, ni de femme; mais vous n'êtes tous qu'un en JESUS-CHRIST.

29. *Si autem vos Christi, ergo semen Abrahæ estis, secundùm promissionem heredes.*

29. Que si vous êtes à JESUS-CHRIST, vous êtes donc la race d'Abraham *, & les héritiers selon la promesse.

* v. 29. *expl.* car c'est par la foi qu'il est devenu le pere des Fidéles.

---

## SENS LITTERAL.

✠. 1. O *Galates insensés, qui vous a ensorcelés pour vous rendre ainsi rebelles à la verité, après que je vous ai fait voir* JESUS-CHRIST *si vivement dépeint devant vous*, & comme *crucifié à vos yeux.*

O *Galates insensés, &c.* Ce reproche d'imprudence ne tombe pas sur tous les Galates, mais seulement sur ceux qui s'étoient laissés persuader par les faux-docteurs, que l'on devoit allier les observations Judaïques avec l'Evangile; & c'est moins pour les irriter, que pour les obliger à reconnoître leurs égaremens.

*Après que je vous ai fait voir* JESUS-CHRIST, *&c.* par la prédication de l'Evangile, par laquelle vous avez été si parfaitement instruits des mysteres de la Religion chrétienne; mais sur-tout de la mort de JESUS-CHRIST, de sa Passion, de sa vertu, & de l'usage que vous en deviez faire pour vous en appliquer le merite; que vous n'en auriez pas eu, pour ainsi dire, une connoissance plus entiere, quand vous auriez vû crucifier JESUS-CHRIST de vos propres yeux.

Quel-

Quelques Peres ont traduit autrement cet endroit: *Ante quorum oculos Jesus Christus proscriptus est*; c'est-à-dire, vous, devant les yeux de qui JESUS-CHRIST a été proscrit, ayant été crucifié parmi vous. Ce sens, qui est aussi naturel que le premier: est: Qui vous a tellement ébloui les yeux de l'esprit, que vous ayez laissé encore une fois crucifier JESUS-CHRIST par vos faux-docteurs, par le rétablissement des observances Judaïques qu'ils veulent introduire parmi vous; puisque c'est vraiment proscrire & crucifier JESUS-CHRIST derechef, que de ramener le Judaïsme, selon la doctrine de l'Apôtre. Voyez Hebr. 6. 6.

*ỳ. 2. Je ne veux savoir de vous qu'une seule chose. Est ce par les œuvres de la loi que vous avez reçû le Saint Esprit, ou par la foi que vous avez ouïe?*

*Je ne veux savoir, &c.* Le sens: Pour vous montrer par vôtre propre experience, que la justice ne s'obtient point par les œuvres de la loi, comme vous le veulent persuader les faux-docteurs; souvenez-vous que vous n'avez pas reçu l'Esprit de justice & de regeneration par les œuvres de la loi, ni par vos propres merites, ni par la pratique des ceremonies legales, mais par la foi qui vous a été prêchée. Puis donc que vous-mêmes avez été justifiés par la seule foi en JESUS-CHRIST, sans les œuvres de la loi; n'est-il pas visible qu'elles ne peuvent nullement être necessaires pour la justification, quoiqu'en disent vos faux-docteurs?

*ỳ. 3. Estes vous si insensés, qu'après avoir commencé par l'esprit, vous finissiez maintenant par la chair?*

*Estes-vous si insensés, &c.* C'est une seconde preuve, que la justification ne s'obtient que par la foi en JESUS-CHRIST. Le sens est: Estes-vous

vous si insensés de croire, qu'ayant reçu le premier don de la justification par un moyen tout spirituel, vous en puissiez recevoir l'accroissement par des moyens purement charnels & exterieurs, qui ne consistent qu'en des signes sensibles & corporels, sur-tout après que l'usage figuratif & sacramentel en a été aboli par JESUS-CHRIST? Voyez Philip. 3.4. Hebr. 7.16. & 9. 10. L'Apôtre entend ici principalement parler des ceremonies legales, & conclut, que les propres merites de l'homme, considerés sans la grace & sans la foi, ne sont que des œuvres de chair, puisqu'elles ne procedent que de l'homme charnel.

*ỳ. 4. Sera-ce donc en vain que vous avez tant souffert? Je veux esperer que ce ne sera pas en vain.*

*Sera-ce donc en vain, &c.* Le sens: A quoi vous servira d'avoir tant souffert de persecutions de la part des Payens pour maintenir la Religion chrétienne parmi vous, si vous souffrez maintenant qu'elle se corrompe par l'introduction du Judaïsme & des ceremonies legales, dont ces faux-docteurs vous veulent imposer la necessité?

*Je veux esperer, &c.* Il leur fait comprendre, que s'ils veulent revenir de leurs égaremens, leurs peines passées ne seront pas inutiles. *Autr.* Vous ne tirerez aucun fruit de vos souffrances, étant même en danger de vous perdre, en souffrant que la verité de l'Evangile, que vous avez défenduë avec tant de force, soit corrompuë; & c'est un grand scandale à l'égard des hommes, qui n'en peuvent que mal juger, la voyant ainsi abandonnée par ceux qui l'ont soûtenuë avec tant de zele: ce qui merite un plus rude châtiment.

*ỳ. 5. Celui donc qui vous communique* son *Esprit, & qui fait des miracles parmi vous, le fait-il par les œuvres de la loi, ou par la foi que vous avez oüi prêcher?*

Celui

*Celui donc qui vous communique* son *Esprit*. Le sens est: Dieu se sert-il du ministere de la loi, & est-ce par le moyen de ses ceremonies, & par l'observation de ses préceptes, qu'il vous communique les dons spirituels des langues, de prophetie, d'interpretation des Ecritures, &c. qui sont connus dans vôtre Eglise? Et est-ce par là qu'il opere tant de miracles parmi vous, comme la resurrection des morts? &c. N'est-il pas vrai au contraire que ce n'est que par la prédication de la foi en JESUS-CHRIST, & par l'obéïssance que vous lui rendez, qu'il fait toutes ces merveilles? Et enfin, n'est-il pas visible que Dieu ne prétend confirmer pas tous ces signes, que la seule doctrine de l'Evangile & de la foi, & non pas celle des œuvres de la loi; & qu'ainsi n'approuvant que la foi, il rejette entierement les œuvres de la loi?

℣. 6. *Selon qu'il est écrit d'Abraham, qu'il crut ce que Dieu lui avoit dit, &* que sa foi *lui fut imputée à justice.*

℣. 7. Gr. *Sachez donc que ceux qui sont* enfans *de la foi, sont les vrais enfans d'Abraham.*

*Selon qu'il est écrit .... Sachez donc, &c.* C'est une seconde preuve, qui semble être particulierement contre les faux-docteurs, qui vouloient persuader aux Galates la necessité de la Circoncision, sous prétexte qu'Abraham, que Dieu avoit donné à l'Eglise pour modelle de justice, avoit lui-même été circoncis, & que la Circoncision avoit été ordonnée à toute sa posterité. L'Apôtre au contraire pour desabuser les Galates, montre évidemment par ce passage de l'Ecriture, qu'Abraham n'a point obtenu la justice par la Circoncision, mais par la foi qu'il a euë aux promesses de Dieu; & qu'ainsi ceux-là sont ses veritables imitateurs & ses vrais enfans spirituels, qui ne recherchent, comme lui, d'être

justifiés que par la foi, & non point par es œuvres de la loi. Voyez Rom. 4. 3.

℣. 8. *Aussi* Dieu dans *l'Ecriture prévoyant qu'il justifieroit les nations par la foi, l'a annoncé par avance à Abraham*, en lui disant: *Toutes les nations de la terre seront benies en vous.*

*Aussi ..... l'a annoncé par avance à Abraham*; lorsqu'il lui fit cette promesse, qui ne regardoit que l'état de l'Evangile; en lui disant: *Toutes les nations de la terre*, aussi-bien les Gentils que les Juifs, *seront benies en vous*, c'est-à-dire, justifiées ou délivrées de la malediction du péché, par l'union spirituelle qu'ils auront avec vous en imitant vôtre foi.

℣. 9. *Ceux qui s'appuient sur la foi, sont donc benis avec le fidéle Abraham.*

*Ceux qui s'appuient sur la foi, &c.* seront justifiés & benis, comme le fut Abraham.

℣. 10. *Au-lieu que tous ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi, sont dans la malediction; puisqu'il est écrit: Malediction sur tous ceux qui n'observent pas tout ce qui est prescrit dans le livre de la loi.*

*Au-lieu que tous, &c.* ne peuvent être justifiés par les œuvres de la loi, sans la foi. Dieu n'ayant proposé que ces deux voies de salut, il est évident qu'on doit recourir à celle de la foi pour être justifiés, puisqu'on ne peut trouver que malediction dans les œuvres de la loi, quand on ne les accomplit pas par la foi.

*Puisqu'il est écrit, &c.* L'Apôtre laisse a suppléer, que ceux qui attendent leur justice des œuvres de la loi, ne la gardent point; parceque la loi sur laquelle ils s'appuient, ne leur donne pas la force de l'accomplir.

℣. 11. *Et il est clair, que nul par la loi n'est justifié devant Dieu, puisque*, selon l'Ecriture, *le juste vit de la foi.*

Il

*Il est clair, &c.* L'Apôtre prouve qu'il n'y a aucun de ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi, qui soit exempt de cette malediction, non-seulement les scelerats & les abominables abandonnés à toute sorte de crimes, mais même ceux qui observent le plus étroitement les préceptes de la loi, comme faisoit saint Paul avant sa conversion, *secundùm legem conversatus sine querela*; en sorte que les plus justes d'entr'eux ne le sont nullement devant Dieu, parce que pour vivre justement, il faut avoir la foi, qui est la source, la racine, & le fondement de toute justice.

*Puisque*, selon l'Ecriture, *le juste vit de la foi*, c'est-à-dire, de la vie spirituelle, qui n'est autre que la vie juste. Or est-il que ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi ne peuvent pas même avoir la foi, comme il le prouve dans le verset suivant.

℣. 12. *Or la loi ne s'appuie point sur la foi, au-contraire*, elle dit: *Celui qui observera ses préceptes y trouvera la vie.*

*Or la loi ne s'appuie point sur la foi*, c'est-à-dire, les œuvres serviles de la loi ne s'allient point avec la foi, parce qu'elles ne sont fondées, selon le sens de l'Apôtre, que sur le propre merite de l'homme, de qui la loi exige l'observation du précepte, sans lui donner la grace de l'accomplir; & la foi au-contraire ne vient que de la grace de JESUS-CHRIST.

*Au-contraire*, elle dit: *Celui qui observera ses préceptes y trouvera la vie*, c'est-à-dire, une vie corporelle & sensible. *Autr.* Y trouvera la vie sauve; car l'Apôtre dit, que la loi ne s'appuie point sur la foi, & qu'elle ne sauroit donner la veritable vie, qui est la vie de l'ame; mais que c'est la foi qui produit la vie éternelle.

℣. 13. *Mais* JESUS-CHRIST *nous a rachetés de*

*de la malediction de la loi, s'étant rendu lui-même malediction pour nous, selon qu'il est écrit : Maudit est celui qui est pendu au bois.*

*Mais* JESUS-CHRIST *nous a rachetés, &c.* L'Apôtre après avoir montré que nous ne pouvons recevoir la benediction des vrais enfans d'Abraham, ni éviter la malediction de la loi, que par la foi, fait voir maintenant, que l'auteur de cette délivrance & de cette benediction est JESUS-CHRIST, & qu'il nous a merité l'une & l'autre par sa mort. Il semble qu'il veuille faire voir l'ingratitude des Galates qui vouloient se soumettre à la loi, après que JESUS-CHRIST les en avoit délivrés au prix de son sang. C'étoit anéantir, & rendre inutile le fruit de sa Passion, puisqu'il n'a point eu d'autre but, en souffrant la mort, que de nous délivrer de la malediction de la loi, & nous rendre participans de la justice par la foi.

*S'étant rendu lui même malediction*, en recevant sur lui la peine portée par la loi contre le pecheur, jusques là même qu'il a paru aux hommes être abandonné de Dieu, & lui être en execration *pour nous*, c'est-à-dire, non-seulement pour les Juifs, mais encore pour les Gentils.

*Selon qu'il est écrit: Maudit est celui.* Il y a dans le texte de Moïse: *Celui-là est maudit de Dieu, &c.* Il est incertain pourquoi l'Apôtre a omis le mot de *Dieu*, si c'est par respect envers JESUS-CHRIST comme il y a apparence, puisque dans toutes les maledictions de la loi, le mot de Dieu est sous-entendu sans être exprimé.

*Qui est pendu au bois.* Ce passage ne s'entend pas précisément du supplice de la croix, puisqu'il n'étoit pas alors en usage parmi les Juifs, & qu'il n'est venu que des Romains; mais seulement de la suspension des corps des scelerats, qui après avoir été étranglés tout debout, ou lapidés

lapidés étoient durant quelques heures suspendus a une potence ou à un pôteau de bois, pour être exposés à la vue de ceux qui n'avoient pas assisté à leur supplice. L'Apôtre en fait néanmoins une application fort juste à JESUS-CHRIST, puisque si c'étoit une infamie d'être pendu au bois; à plus forte raison en étoit-ce une plus grande d'y être supplicié, & d'y être crucifié.

ỷ. 14. *Afin que la benediction donnée à Abraham fût communiquée aux Gentils en* JESUS-CHRIST, *&* qu'ainsi *nous reçussions par la foi le Saint Esprit qui avoit été promis.*

*Afin que la benediction donnée à Abraham*, qui consiste en la parfaite remission des pechés, avec la grace de vivre saintement, fût communiquée aux Gentils, en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, à toutes les nations indifferemment, comme étant devenus ses membres par l'union spirituelle de cette sainte posterité.

*Et* qu'ainsi *nous reçussions, &c.* non par nos propres merites, ni par aucune œuvre de la loi, mais par le moyen de la foi, l'abondance & la plenitude des dons du Saint Esprit, qui avoient été promis aux Fidéles par la loi & par les Prophetes.

ỷ. 15. *Mes freres, je me servirai de l'exemple d'une chose humaine & ordinaire. Lorsqu'un homme a fait un contrat en bonne forme, nul ne peut, ni le casser, ni y ajoûter.*

*Mes freres, je me servirai, &c.* c'est à-dire, je me sers de l'exemple d'une chose pratiquée ordinairement parmi les hommes, pour établir la stabilité des promesses que Dieu a faites à Abraham.

ỷ. 16. *Or les promesses de Dieu ont été faites à Abraham & à sa race. L'Ecriture ne dit pas: A ceux de sa race, comme si elle en eût voulu marquer*

*quer plusieurs; mais à sa race, c'est-à-dire, à l'un de sa race qui est* JESUS-CHRIST.

*Or les promesses de Dieu ont été faites à Abraham & à sa race*, c'est-à-dire, à toute sa posterité spirituelle.

*L'Ecriture ne dit pas: A ceux de sa race, &c.* Ces paroles ne sont pas de la suite du discours de l'Apôtre; mais c'est une reflexion qu'il fait sur le passage de la Genese, chap. 22. vers. 18. pour faire voir aux Galates, qu'il ne doit point y avoir de diversité de sentimens entre les Juifs & les Gentils, puisque les uns & les autres doivent avoir part à cette benediction, en qualité de race spirituelle d'Abraham; mais qu'ils doivent être tous unis à JESUS-CHRIST, ne faisant avec lui par la foi & par la charité qu'un même corps mystique qui est l'Eglise, laquelle est la vraie race d'Abraham. Voyez Ephes. 2. 14. 15.

*Mais... à l'un de sa race, qui est* JESUS-CHRIST, consideré comme chef, joint à l'Eglise qui est son corps mystique, duquel même elle porte le nom. Voyez 1. Cor 12. 12.

℣. 17. *Ce que je veux donc dire est, que Dieu ayant fait & autorisé comme un contrat* & *une alliance, la loi qui n'a été donnée que quatre cens trente ans après, n'a pû la rendre nulle, ni en abroger la promesse.*

*Ce que je veux donc dire est, &c.* C'est une maniere de parler de l'Apôtre, pour montrer qu'il a usé de parenthese, comme s'il disoit: *La loi qui n'a été donnée que quatre cens trente ans après* ne pût pas introduire un autre moyen d'obtenir la justice & le salut que celui de la foi, déja établi par l'alliance faite avec Abraham, quand Dieu lui promit que toutes les nations seroient benies en lui. Voyez Genes. 12. 3. ch. 18. 18. & en sa race par le moyen de la foi en JESUS-CHRIST,

CHRIST, qui étoit le fondement & le mediateur de cette alliance, & l'unique objet de la foi d'Abraham & de tous les Peres.

ỳ. 18. *Car si c'est par la loi que l'heritage nous est donné, ce n'est donc plus par la promesse. Or c'est par la promesse que Dieu l'a donné à Abraham.*

*Car si c'est par la loi que l'heritage nous est donné, &c.* c'est-à-dire, que si la justice & le salut s'obtenoit par la loi, elle aneantiroit l'alliance que Dieu a faite avec Abraham, de conferer la justice par la foi à ses descendans, comme lui-même l'avoit reçuë; or cette justice de la foi est incompatible avec celle de la loi, puisque l'une tire toute son origine du libre-arbitre, & l'autre au-contraire est donnée par la grace de JESUS-CHRIST; par le moyen de la foi que JESUS-CHRIST même lui inspire. Voyez Rom. 4. 13. 14.

*Or c'est par la promesse, &c.* L'Apôtre renverse l'objection qu'il s'étoit proposée, & nie l'hipothese que ce soit par la loi que l'heritage ait été donné à Abraham. Le sens: Ayant prouvé, comme j'ai fait, que c'est par la foi aux promesses, que l'heritage, c'est-à-dire, que le salut a été donné à Abraham; il s'ensuit necessairement que ce n'est donc plus par la loi, mais par la foi, qu'on est justifié & fait heritier des promesses.

ỳ. 19. *Pourquoi donc la loi* a-t-elle été établie? *C'a été pour* faire reconnoître *les crimes* que l'on commettoit *en la violant, jusqu'à l'avenement de ce Fils que la promesse regardoit: & cette loi a été donnée par les Anges par l'entremise d'un mediateur.*

*Pourquoi donc la loi* a-t elle été établie? puisqu'on ne peut acquerir par elle, ni par ses œuvres la justice ni le salut?

*C'a été pour* faire reconnoître *les crimes, &c.*

L'Apô-

L'Apôtre répond à l'objection qu'il s'est proposée, & soûtient que la loi n'a pas été donnée de Dieu, pour anéantir la promesse, mais pour reprimer par des voies & des moyens exterieurs les crimes de son peuple, leur en faire connoitre toute l'énormité, & les convaincre que cette loi, sans la grace de JESUS-CHRIST, de simples pecheurs qu'ils étoient, ne pouvoit les rendre que des transgresseurs ; & qu'augmentant ainsi par leur pure faute, & non par aucun dessein de Dieu, le nombre & la malice de leurs pechés, ils fussent contraints de reconnoître leur impuissance, & le besoin qu'ils avoient de recourir à la grace d'un mediateur, pour accomplir cette loi, & pour obtenir la recompense promise à ses vrais observateurs.

*Jusqu'à l'avenement de ce Fils que la promesse regardoit*, c'est-à-dire, que cette loi n'avoit pas été donnée pour toûjours durer, mais seulement jusqu'à l'avenement du Messie, & l'union de tout son corps mystique; car avant cet avenement l'Eglise encore infirme, & sujette à beaucoup de chûtes & d'erreurs, avoit besoin d'être retenuë par la crainte de la punition, & par l'esperance de la récompense ; au-lieu qu'étant maintenant rassemblée sous son Chef, avec lequel elle ne fait qu'un corps, elle n'a plus besoin d'autre loi que de celle de la grace & de l'amour, qui lui fait faire aisément ce que cette loi de crainte & de terreur lui commandoit, sans avoir aucun égard à son infirmité.

*Et cette loi a été donnée par les Anges, &c.* c'est-à-dire, que Dieu ne voulant point parler lui-même à son peuple, interposa des Anges pour la prononcer de sa part à Moïse, qui comparut pour le peuple: cette loi étoit plutôt de rigueur que de grace; plutôt donnée pour punir les pechés, pour les faire connoître; & même par oc-

casion pour en permettre l'augmentation & l'énormité, que pour en accorder la remission, & le pouvoir d'observer la justice qui y est prescrite.

ỳ. 20. *Or un mediateur n'est pas d'un seul; & il n'y a qu'un seul Dieu.*

*Or un mediateur n'est pas d'un seul, &c.* Le sens est: La marque visible de la contrarieté qui est entre Dieu & les hommes dans la publication de la loi, c'est que d'une part Moïse y fait la fonction de mediateur, puisqu'il ne faut point d'entremetteur entre ceux qui sont de même sentiment; & Dieu au-contraire d'autre part demeurant toûjours invariable sans accorder aucune grace à ce peuple, mais plutôt exigeant de lui, à la rigueur, l'observation de sa loi, quoiqu'il en fût incapable, montre que la grace & la vraie justice ne devoit point être donnée par le ministere de la loi, mais qu'elle étoit reservée à la foi en JESUS-CHRIST qui en est l'auteur, & qui devoit être l'unique mediateur de la réconciliation des hommes avec Dieu.

ỳ. 21. *La loi donc est-elle contre les promesses de Dieu? Nullement: car si la loi qui a été donnée avoit pû donner la vie, on pourroit dire alors avec verité que la justice s'obtiendroit par la loi.*

*La loi donc est elle contre les promesses de Dieu, &c.* Le sens est: si la loi est telle que vous la venez de décrire, elle est donc contraire aux promesses de la grace, puisqu'il n'y a rien qui lui soit plus opposé que cette excessive rigueur, & que cette augmentation de pechés causée par la loi: ainsi elle anéantit autant qu'il est en elle la promesse de Dieu; ce qui est contraire à ce qui a été dit verset 17. Dieu a donc fait contre sa promesse, qnand il a donné la loi.

*Nullement; car si la loi qui a été donnée avoit pû donner la vie, &c.* par ses observations, il s'ensuivroit que la justice seroit donnée par la loi,

loi, & non pas par la grace, puisque ce sont deux moyens incompatibles; & partant que la justice ne seroit plus l'effet de la promesse de Dieu. mais l'effet du propre merite de l'homme, conduit par la seule lumie e de la loi; ce qui seroit directement opposé à la promesse de Dieu faite à Abraham, de justifier ses descendans par le moyen de la foi, & non par leurs propres merites.

ŷ. 22. *Mais l'Ecriture a* comme *renfermé tous les hommes sous le peché, afin que ce que Dieu avoit promis fût donné par la foi de* Jesus-Christ *à ceux qui croiroient en lui.*

*Mais l'Ecriture*, c'est-à dire, la loi écrite, *a* comme *renfermé tous les hommes sous le peché, &c.* C'est la réponse à la difficulté de l'objection du verset précedent: Quoique le propre effet de la loi soit de punir, de faire connoître, & d'augmenter le peché, tant s'en faut que cela ait alteré ou rendu nulle la promesse de grace; au-contraire, c'est par là même que Dieu a disposé les hommes à la recevoir, puisqu'il n'a permis qu'elle operât tous ces effets en l'homme, qu'afin de les faire recourir à la grace par la foi de Jesus-Christ, voyant que la loi ne servoit qu'à les engager davantage dans le peché, & à les rendre de simples pecheurs qu'ils étoient, prévaricateurs, plus dignes de châtiment que s'ils n'avoient pas eu la loi; de sorte que bien loin qu'elle ait anéanti la promesse, elle n'a servi qu'à la mieux établir.

ŷ. 23. *Or avant que la foi fût venuë, nous étions sous la garde de la loi, qui nous tenoit renfermés, pour* nous disposer *à cette foi qui devoit être revelée* un jour.

*Or:* L'Apôtre continuë de montrer que la loi, bien loin d'avoir tant soit peu préjudicié aux promesses de grace, elle y a servi au-contraire de disposition.

*Avant que la foi fût venuë*, c'est-à dire, sa manifestation, pour acquerir la justice que Dieu avoit promise à Abraham en pratiquant l'Evangile, qui a été reçu de toutes les nations; au-lieu que cette même foi ne l'étoit que d'un fort petit nombre dans l'ancien Testament.

*Nous étions sous la garde de la loi, &c.* c'est-à-dire, empêchés par sa séverité de nous abandonner à tous les crimes connus aux autres nations profanes, & retenus, comme des écoliers à l'école, dans l'observance, au-moins exterieure, de ses préceptes & de ses ceremonies, qui nous portoient toutes par leur institution à l'attente de JESUS-CHRIST, & dont Dieu se servoit pour nous disposer à recevoir la foi en son nom, lorsqu'elle seroit revelée sous l'Evangile.

*ỷ. 24. Ainsi la loi nous a servi de conducteur pour nous mener, comme des enfans, à* JESUS-CHRIST, *afin que nous fussions justifiés par la foi.*

*Ainsi la loi nous a servi de conducteur*, c'est-à-dire, nous a conduits à JESUS-CHRIST, non par l'amour, qui est le propre des enfans avancés en âge; mais par la rigueur, par les promesses, & par des choses exterieures & sensibles, comme on fait aux petits enfans; ce qui étoit plus conforme à l'infirmité de l'Eglise, comme étant dans sa premiere enfance.

*Pour nous mener, comme des enfans, à* JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, comme une occasion dont Dieu s'est voulu servir pour plusieurs, qui ont cru par là en JESUS-CHRIST, par le moyen de sa grace.

*Afin que nous fussions justifiés par la foi.* L'Apôtre entend parler principalement de ceux qui ont cru en JESUS-CHRIST après la prédication de l'Evangile; mais il semble qu'il y comprend aussi ceux de l'ancien Testament qui appar-

partenoient au nouveau, & qui se servoient des observations legales selon l'usage pour lequel Dieu les avoit instituées, qui étoit de porter les observateurs de la loi, par tous ces signes exterieurs, à la foi de JESUS-CHRIST; puisqu'il ne faut point douter qu'ils ne fussent justifiés par la foi, comme les Fidéles du nouveau Testament.

℣. 25. *Mais la foi étant venuë, nous ne sommes plus sous un conducteur, comme des enfans.*

*Mais la foi étant venuë &c.* On pourroit objecter à l'Apôtre: Puisque la loi n'est pas contraire aux promesses & à la foi, pourquoi en exclure l'usage & la necessité? Il répond, que comme ce n'étoit qu'un moyen de parvenir à la foi, il est inutile, & même contre la raison, d'en conserver l'usage, après avoir obtenu le don de la foi.

℣. 26. *Puisque vous êtes tous enfans de Dieu par la foi en* JESUS-CHRIST.

*Puisque vous êtes tous enfans de Dieu, &c.* Saint Paul fait voir, que par la foi les Fidéles deviennent de vrais enfans de Dieu.

℣. 27. *Car vous tous qui avez été batisés en* JESUS-CHRIST, *vous avez été revêtus de* JESUS-CHRIST.

*Car.* Il montre encore, que par le Batême ils font profession de vivre comme JESUS-CHRIST, & par consequent d'être ses imitateurs, & enfans de Dieu par imitation, comme il l'est par nature; mais beaucoup plus, parce qu'ils y reçoivent son Esprit, qui est l'Esprit d'adoption, qui nous donne la vraie qualité d'enfans de Dieu, & de coheritiers de JESUS-CHRIST. Voyez Rom. 8. 15. & nous fait un même corps avec lui.

*Vous tous, &c.* sans aucune distinction de nation; afin, que les Juifs ne pûssent pas préten-

dre que cet avantage d'enfans avancés en âge ne regardoit qu'eux, qui avoient été, comme des petits enfans, sous la conduite servile de la loi: & que les Gentils au-moins devoient passer sous sa conduite pour parvenir à cet état, & qu'ils vissent que Dieu est maître de sa grace, puisqu'il la communique à ceux mêmes qui étoient les plus éloignés de l'observation de la loi.

ỳ. 28. *Il n'y a plus maintenant ni de Juif ni de Gentil, ni d'esclave ni de libre, ni d'homme ni de femme; mais vous n'êtes tous qu'un en* JESUS-CHRIST.

*Il n'y a plus ... mais vous n'êtes tous*, par une même foi, *qu'un en* JESUS-CHRIST, ayant tous été également revêtus de sa vie, & de son Esprit d'adoption par le Batême.

ỳ. 29. *Que si vous êtes à* JESUS-CHRIST, *vous êtes donc la race d'Abraham, les heriters selon la promesse.*

*Que si vous êtes, &c.* Le sens: Puis donc que vous êtes membres du corps mystique de JESUS-CHRIST, dont il est le chef; il s'ensuit manifestement que vous êtes cette *race d'Abraham* dont il est parlé dans l'Ecriture, & par consequent que vous n'avez pas besoin de la marque de la Circoncision pour être reçu au nombre de ses enfans, ou pour participer ensuite à l'heritage de la grace & de la gloire qui lui a été promis, la foi en JESUS-CHRIST, qui est le vrai chef de cette race benie, étant suffisante pour vous y incorporer.

*Et les heritiers selon la promesse*, non selon la chair, comme les Juifs, pour heriter avec eux de la terre de Chanaan, mais comme les enfans spirituels promis à Abraham pour être les imitateurs de sa foi, & les heritiers de sa justice. D'où il s'ensuit encore, que vous devez renoncer à toutes les ceremonies exterieures & charnelles

nelles de ce peuple, & ne plus chercher l'heritage de la justice & du salut par la loi; puisque ce seroit anéantir la promesse, qui n'est fondée que sur la pure grace de Dieu, & non sur le merite de l'homme, ou sur les œuvres de la loi.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. *O Galates insensés, qui vous a ensorcelés pour vous rendre ainsi rebelles à la verité, &c.*

On ne voit point que saint Paul ait parlé ailleurs dans ses lettres avec tant de force qu'il le fait ici contre les Galates: ce qui l'a porté à cela, c'est, selon saint Chrysostome, l'énormité de leur crime, d'avoir abandonné la foi pour suivre la loi; mais sant Jerôme en apporte une autre raison, qui est que les Galates étoient étourdis, durs & indociles. En effet ces sortes de gens doivent être traités durement pour les faire rentrer en eux-mêmes, & les ranger à leur devoir; c'est pour cela que nôtre saint Apôtre conseille à Tite son disciple d'en user de la sorte avec les Cretois: *Reprenez les fortement*, lui dit-il, *afin qu'ils conservent la pureté de la foi.* D'où vient que Dieu dans l'ancien Testament a traité les Juifs avec tant de rigueur, si ce n'est à cause de leur opiniâtreté & de leur indocilité, que JESUS-CHRIST leur reproche en plusieurs endroits de son Evangile, & saint Estienne aussi par ces paroles foudroyantes: *Têtes dures, hommes incirconis de cœur & d'oreilles, vous êtes tels que vos peres ont été?* Mais comme le Sauveur qui reprenoit fortement les Juifs, ne laissoit pas de les aimer tendrement, puisqu'étant sur la croix il a demandé leur pardon à son Pere: *Mon Pere, pardonnez-leur; car ils ne savent ce qu'ils font;*

*Præm. L. 2. in Epist. ad Galat.*

*Tit. 1. 13.*

*Act. 7. 51.*

*Luc. 23. 34.*

*sont*: De même aussi saint Estienne qui les avoit repris avec tant de vehemence, prioit Dieu dans le temps même qu'ils l'accabloient à coups de
*Act.* 7. 59. pierre, *qu'il ne leur imputât point ce peché*. Ainsi la charité fait des plaies salutaires pour guerir les maux de ceux qu'elle aime, comme un medecin charitable fait des incisions profondes sur son malade, sans se mettre en peine qu'il crie & qu'il s'irrite contre lui pourvû qu'il le guerisse. Mais ces rudes reprimandes ne doivent être employées que contre ceux qui sont effrontés, imprudens & obstinés: „ Car, comme dit saint
*Homil. 11. in Ezech.* „ Gregoire, il n'y a que la rigueur de la reprimande qui puisse arrêter leur imprudence, & si on les traite doucement, la douceur même de cette correction les porte à commettre de plus grandes fautes. Ajoutez à cela, que si on ne leur fait une reprimande forte qui les touche vivement, ils ne connoîtront pas le mal qu'ils ont fait. Car souvent, ajoûte ce Pere, ceux qui sont effrontés ne s'apperçoivent point de leurs fautes, que quand on les reprend, & jugent que le mal qu'ils ont fait est plus ou moins grand, selon qu'ils voient que la reprimande qu'on leur fait est plus ou moins forte. Ainsi il faut prendre garde de traiter avec douceur ceux qui sont doux & honnêtes, & avec rigueur ceux qui sont durs & effrontés, selon la disposition où ils se trouvent. „

℣. 2. jusqu'au 24. *Je ne veux savoir de vous qu'une seule chose. Est ce par les œuvres de la loi que vous avez reçu le Saint-Esprit, ou par la foi que vous avez ouie ? &c.*

Saint Paul, qui a dans cette lettre le même dessein que dans celle qu'il écrit aux Romains, qui est d'établir la necessité de la foi, & la grace de la loi nouvelle preferablement à l'ancienne, fait voir dans ce chapitre par cinq preuves diffe-

differentes, que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi. Mais ce que l'Apôtre dit contre les Juifs, on peut le dire contre les Chrétiens, qui, par une devotion mal reglée, mettent en la place de la charité, qui est l'ame de la religion, des pratiques exterieures dans lesquelles ils mettent la meilleure partie de leur confiance.

Comme la foi qui nous attache à JESUS-CHRIST est toute divine, nous ne sçaurions y mêler rien d'humain sans la corrompre; ainsi ceux qui abandonnent les commandemens de Dieu pour suivre les traditions humaines, meritent justement les reproches que Nôtre-Seigneur faisoit aux Pharisiens, de *rendre inutile le commandement de Dieu par des traditions qu'eux-mêmes avoient établies.* Marc. 7. 13. Il est vrai que JESUS-CHRIST a voulu mêler dans la religion des choses exterieures & sensibles, parce qu'étant composés de corps & d'âme, nous devons également honorer Dieu par l'une & par l'autre de ces deux parties de nous-mêmes; mais ces choses même exterieures & sensibles doivent être considerées d'une maniere spirituelle: *La chair*, dit JESUS-CHRIST, *ne sert de rien, c'est l'esprit qui vivifie.* La loi des Juifs étoit toute charnelle, celle de l'Evangile est toute spirituelle; prenons donc garde qu'*après avoir commencé par l'esprit, nous ne finissions par la chair*, & qu'ayant été incorporés à JESUS-CHRIST dans le Batême & revêtus de son Esprit, nous ne reprenions dans la suite les inclinations & les pratiques charnelles du vieil homme.

La premiere raison que saint Paul apporte pour convaincre les Galates; se tire de leur propre experience; que ce n'étoit point dans la circoncision, mais dans le Batême qu'ils avoient reçu le Saint-Esprit avec ses dons. v 2.

Ne peut-on pas dire à peu-près la même chose à ceux qui s'appuient sur des pratiques superstitieuses, & sur des devotions purement arbitraires? Est-ce par ces moyens que Dieu veut sauver les hommes? Suffit-il de reciter de bouche quelques prieres reglées pour être agréable à Dieu, si elles ne sont faites par le mouvement de son Esprit? Suffit-il pour être sauvé d'avoir recours à l'intercession des Saints auprès de Dieu, si l'on n'a soin de vivre dans la pratique de ses commandemens? Quelle assûrance a-t-on de mettre toute sa confiance en d'autres moyens que dans les merites de JESUS-CHRIST, qui sont la source de la misericorde & des graces? Peut-on se tromper si imprudemment que de quitter les voies que Dieu a eu la bonté de nous reveler & de nous prescrire, pour suivre des routes écartées qui nous égarent? N'est-ce pas, comme dit le Prophete, *abandonner Dieu, qui est une source d'eau vive, & se creuser des citernes entr'ouvertes, des citernes qui ne peuvent retenir l'eau?* Que reste-t-il donc autre chose que de dire à ces sortes de personnes ce que nôtre saint Apôtre disoit aux Corinthiens: *Examinez-vous vous mêmes pour reconnoître si vous êtes dans la foi. Eprouvez-vous vous-mêmes ...... si ce n'est peut-être que vous fussiez déchus de ce que vous étiez: NISI fortè reprobi estis.*

Jerem. 2. 13.

2. Cor. 13. 5.

v. 6. La seconde preuve par laquelle saint Paul refute les Galates, c'est l'exemple d'Abraham qui a été justifié par la foi, & non par ses œuvres. Appliquons encore cette consideration à la conduite de ceux, qui, comme les Galates, mettent leur confiance en leurs propres œuvres, ou en toute autre chose que dans les merites de JESUS-CHRIST, & dans les regles qu'il nous a prescrites, & disons-leur avec le même saint Paul: *Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont*

Hebr. 13. 7.

*ont prêché la parole de Dieu, & considerant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi.* Ces conducteurs dont parle l'Apôtre, & qu'il propose pour modéles, sont les Apôtres & leurs successeurs, dont la plûpart ont été martyrs: ces grands hommes dans toute leur conduite ont-ils pris d'autre guide que la parole de Dieu, qui a été pour eux & pour ceux qu'ils ont instruits la lumiere qui les a conduits & la force qui les a soûtenus.

Les Pasteurs, dans toute la suite des siecles, & les Fondateurs d'Ordres, ont-ils préscrit à leurs disciples d'autres regles que celles que JESUS-CHRIST nous a données dans son Evangile? Et comme ils ont mis toute leur confiance dans les merites & la Passion de nôtre Sauveur, & qu'ils n'ont rien ordonné à ceux qui suivent leurs regles qui ne soit fondé sur la verité de la loi de Dieu, ceux-ci se trompent, s'ils y ajoûtent quelque pratique qui s'écarte de la pureté de la foi & de la sincerité de la doctrine de ces saints hommes. Imitons leur foi & leur patience, sans mettre en eux, dans leurs vertus ou leurs miracles, la confiance qui n'est dûe qu'à Dieu par JESUS-CHRIST nôtre Seigneur: *Maledictus qui confidit in homine.* *Jerem. 17. 5.*

La troisiéme raison que saint Paul emploie pour convaincre les Galates, se tire de la malediction que la loi prononce contre ses prévaricateurs. *v. 10.* La loi ancienne, qui ne donnoit par ellê-même aucun secours pour la pratique de ses commandemens, ne laissoit pas de tenir pour maudits & execrables ceux qui manquoient à les observer; ainsi les Galates étoient bien imprudens d'abandonner les voies du salut qu'ils trouvoient dans l'Evangile, pour recourir à des observances legales, défectueuses & impuissantes, qui n'avoient aucune vertu de produire la vraie

justice: N'est-ce pas ce que font encore au milieu du Christianisme plusieurs personnes, qui sans se mettre en peine de garder les commandemens de Dieu, observent exactement quelque pratique de pieté qu'il ne demande pas d'eux; & ainsi ils s'exposent à la malediction que le
Ps. 118. 21. Prophete prononce contre eux: *Ceux qui se détournent de vos commandemens seront maudits:* MALEDICTI *qui declinant à mandatis tuis.*

On ne doute point que le précepte d'aimer Dieu par-dessus toutes choses ne soit necessaire au salut; il se trouve néanmoins des gens sans nombre, qui, comme les Galates, s'attachent à des observations exterieures, & à des pratiques humaines, sur lesquelles ils s'appuient, sans faire ce que Dieu ordonne, qui est de l'aimer, & de faire toutes ses actions pour sa gloire & par le motif de la charité, sans laquelle tout ce qu'on peut faire ne sert de rien; & par-là ils s'attirent la malediction dont l'Apôtre les mena-
1. Cor. 16. 22. ce: *Si quelqu'un n'aime point nôtre Seigneur* JESUS-CRIST, *qu'il soit anathême*, & retranché de l'Eglise.

Il en est de même de la quatriéme raison que saint Paul avance contre les Galates, qui est que
v. 11. *le juste vit de la foi.* Toutes les actions exterieures de vertu, telles qu'elles soient, sont d'elles-mêmes steriles & inutiles pour le salut. La vie de l'ame ne peut se maintenir ni s'entretenir que par la demeure de l'Esprit de Dieu en nous-mêmes, qui étant l'ame de nôtre ame produit les bonnes œuvres qui paroissent au-dehors, par une foi vive agissante par la charité: c'est cette
Hebr. 11. 6. foi *sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu.* Car comme la vie procede du cœur, parce que cette partie est le principe de la vie, & que c'est dans l'homme ce qui vit le premier & qui meurt le dernier; *ainsi le juste vit de la foi*, parce que cette

cette vertu est le principe & comme le cœur de la vie spirituelle; & par consequent toutes les bonnes œuvres qui ne viennent pas de ce principe ne sont bonnes qu'en apparence & devant les hommes seulement; mais non pas devant Dieu, à qui rien n'est agréable que ce qui se fait par le mouvement de son Esprit. Si donc nous voulons être sauvés, *approchons-nous de lui avec* Hebr. 10.
*un cœur vraiment sincere, & avec une pleine foi,* 22.
*ayant le cœur purifié des souillures de la mauvaise conscience par une aspersion interieure du sang de* JESUS-CHRIST; qui donne le prix & le merite à la foi & à toutes les autres vertus.

Enfin l'Apôtre apporte une cinquiéme preuve, qui se tire de la promesse que Dieu a faite v. 16.
à Abraham & à sa posterité: Dieu leur a promis la justice & le salut s'ils croient en lui & s'ils lui obéïssent, & non pas s'ils font sans la foi les œuvres de la loi. Ainsi il s'en faut tenir à ce que Dieu promet & à ce qu'il ordonne, sans mettre sa confiance sur aucun autre moyen auquel il n'ait point attaché sa grace. Dieu n'a point promis d'autre moyen d'obtenir la justice que par la foi; or il a établi ce moyen par l'alliance qu'il fit avec Abraham, quand il lui promit que toutes les nations seroient benies en sa race, c'est-à-dire, par JESUS-CHRIST vrai fils d'Abraham. Sans la foi en JESUS-CHRIST, on ne sçauroit avoir de part à cette benediction, & par consequent on ne sçauroit obtenir la principale, qui est la vie de la grace. Il est vrai que Dieu avoit promis à Abraham & à sa posterité une terre fertile en toutes sortes de biens, la victoire sur leurs ennemis, & une grande prosperité dans cette vie; mais ce bonheur temporel n'étoit que la figure des biens spirituels de la grace, dont Dieu devoit combler les vrais Israëlites qui étoient marqués par la posterité d'Isaac;

qui figuroit JESUS-CHRIST, dans lequel toutes les nations seront benies. Unissons-nous avec une foi vive au corps de JESUS-CHRIST, par la participation de son Esprit, & renonçons volontiers à tous ces biens que les Juifs charnels recherchoient avec tant d'ardeur; &, selon l'a-
Hebr. 20. 23. vis de nôtre saint Apôtre, *demeurons fermes & inébranlables dans la profession que nous avons faite d'esperer ce qui nous a été promis, puisque celui qui nous l'a promis est très-fidéle dans ses promesses.*

℣. 24. jusqu'à la fin. *Ainsi la loi nous a servi de conducteur pour nous mener comme des enfans à* JESUS-CHRIST, *&c.*

Comment la loi est-elle inutile, si elle conduit à JESUS-CHRIST? Il est vrai qu'on ne peut pas dire absolument que la loi soit inutile, quoique si Dieu n'y joint sa misericorde, elle ne serve qu'à augmenter le peché; la connoissance que la loi en donne n'étant pas capable d'empêcher l'homme de le commettre. Mais parce qu'elle est semblable à un maître qui conduit un enfant à l'école par la crainte du châtiment, cet enfant ne laissant pas d'aller à l'école, quoiqu'il la haïsse; de même aussi les hommes, en s'accoutumant d'observer, quoiqu'à regret, les préceptes de la loi, profitent de cette connoissance, quand il plaît à Dieu de la leur faire aimer, en changeant leur crainte en son amour, par lequel seul ils la peuvent accomplir veritablement: non que les œuvres de la loi puissent contribuer à nous faire obtenir la grace d'aimer Dieu, laquelle nous ne pouvons recevoir
Tit. 3. 5. que par une misericorde toute gratuite: *Non ex operibus justitiæ, quæ fecimus nos, sed secundùm suam misericordiam salvos nos fecit*; mais il s'en sert, comme il fait quelquefois des plus grands pechés, dont il tire les plus grands biens; la loi ne pouvant que nous rendre pecheurs volontai-

tres, à moins que Dieu ne nous change le cœur : c'est pourquoi il est quelquefois dangereux de donner la connoissance des verités divines aux personnes qu'on voit qui ne les aiment pas, étant necessaire de les disposer à regler leur vie avant que de les instruire, de-peur qu'ils n'en abusent; ç'a été l'usage des saints Peres & de tous les sages Directeurs, qui ont suivi en cela l'avis que JESUS-CHRIST en a donné à ses Apôtres, *Ne donnez point les choses saintes aux chiens, & ne jettez point vos perles devant les pourceaux, de-peur qu'ils ne les foulent aux pieds.* Il faut prendre garde d'exposer ni la verité ni les saints mysteres au mépris des impies. Matth. 6.

# CHAPITRE IV.

1. *Dico autem: Quanto tempore heres parvulus est: nihil differt à servo, cùm sit dominus omnium*

2. *sed sub tutoribus & actoribus est, usque ad præfinitum tempus à patre.*

3. *Ita & nos cùm essemus parvuli, sub elementis mundi eramus servientes.*

1. JE dis de plus: † Tant que l'heritier est encore enfant *, il n'est point different d'un serviteur *, quoiqu'il soit le maître de tout;

† Dim. dans l'Octave de Noël. Veille des Rois.

2. mais il est sous la puissance des tuteurs & des curateurs jusqu'au temps marqué par son pere.

3. Ainsi lorsque nous étions encore enfans, nous étions assujettis * aux premieres & plus grossieres instru-

*v.* 1. *Lettr.* petit, en basâge.

Ibid. *autr* esclave.

*v.* 3. *autr.* sous les élemens du monde, on appelle les élemens, les lettres, ou les premieres notions des sciences qu'on apprend aux enfans, & l'Apôtre a encore mis ce mot dans le même sens aux Hebr. 5. 12.

instructions que Dieu a données au monde.

4. Mais lorsque les temps * ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme, & assujetti à la loi,

5. pour racheter ceux qui etoient sous la loi, & pour nous rendre enfans adoptifs *.

6. Et parce que vous êtes enfans, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, qui crie: Mon Pere, mon Pere *.

7. *Aucun de vous* n'est donc point maintenant serviteur, mais enfant. Que s'il est enfant, il est aussi heritier de Dieu par JESUS-CHRIST ¶ *.

8. Autrefois lorsque vous ne connoissiez point Dieu, vous étiez assujettis à ceux qui n'étoient point veritablement * dieux.

9. Mais après que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connus de lui, comment vous tournez-vous vers ces observations legales, défe-

4. *At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum, factum ex muliere factum sub lege,*

5. *ut eos, qui sub lege erant, redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus.*

6. *Quoniam autem estis filii, misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra, clamantem: Abba, Pater.*

7. *Itaque jam non est servus, sed filius. Quòd si filius, & heres per Deum.*

8. *Sed tunc quidem ignorantes Deum, iis, qui naturâ non sunt dii, serviebatis.*

9. *Nunc autem cùm cognoveritis Deum, immò cogniti sitis à Deo, quomodò convertimini iterùm ad infirma & egena elementa,*

*v.* 4. *expl.* où l'heritier devoit entrer en possession de ses biens.

*v.* 5. *Lettr.* afin que nous reçûssions l'adoption des enfans.

*v.* 6. *lettr.* Abba, Pere.

*v.* 7. lettr. *per Deum.*

*v.* 8. *lettr.* par leur nature.

*qui*

*quibus denuò servire vultis?*

*10. Dies observatis, & menses & tempora, & annos.*

*11. Timeo vos, ne fortè sine causa laboraverim in vobis.*

*12. Estote sicut ego, quia & ego sicut vos; fratres, obsecro vos: Nihil me læsistis.*

*13. Scitis autem, quia per infirmitatem carnis evangelizavi vobis jampridem, & tentationem vestram in carne mea,*

*14. non sprevistis, neque respuistis: sed sicut Angelum Dei excepistis me, sicut Christum Jesum.*

*15. Ubi est ergo bea-*

ctueuses & impuissantes*, auxquelles vous voulez vous assujettir par une nouvelle servitude?

10. Vous observez les jours & les mois, les saisons & les années:

11. j'apprehende pour vous, que je n'aie peut-être travaillé en vain parmi vous.

12. Soyez envers moi, comme je suis envers vous*. Je vous en prie, mes freres. Vous ne m'avez jamais offensé en aucune chose.

13. Vous savez que lorsque je vous ai annoncé premierement l'Evangile, ça été parmi * les persecutions & les afflictions de la chair,

14. & que vous ne m'avez point méprisé, ni rejetté * à cause de ces épreuves que je souffrois en ma chair: mais vous m'avez reçu comme un Ange de Dieu, comme JESUS-CHRIST même.

15. Où est donc le temps

*v.* 9. *lettr.* élemens foibles & pauvres.

*v.* 12. *lettr.* soyez comme moi, car je suis comme vous.

*v.* 13. *lettr.* l'infirmité de la chair.

*v.* 14. *lettr.* ni rejetté vôtre tentation dans ma chair: c'est-à-dire, vous ne m'avez point rejetté à cause de mes afflictions qui vous pouvoient être un sujet de tentation.

où

où vous vous estimiez si heureux * ? Car je puis vous rendre ce témoignage, que vous étiez prêts alors, s'il eût été possible, de vous arracher les yeux, pour me les donner.

*titudo vestra? Testimonium enim perhibeo vobis, quia si fieri posset, oculos vestros eruissetis, & dedissetis mihi.*

16. Suis-je donc devenu vôtre ennemi, parce que je vous ai dit la verité?

16. *Ergo inimicus vobis factus sum, verum dicens vobis?*

17. Ils s'attachent fortement à vous: mais ce n'est pas d'une bonne affection, puisqu'ils veulent vous séparer de nous, afin que vous vous attachiez fortement à eux.

17. *Æmulantur vos non benè: sed excludere vos volunt, ut illos æmulemini.*

18. Je veux que vous soyez zelés pour les gens-de-bien dans * le bien, en tout temps, & non pas seulement quand je suis parmi vous,

18. *Bonum autem æmulamini in bono semper; & non tantùm cùm præsens sum apud vos,*

19. mes petits enfans, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que JESUS-CHRIST soit formé dans vous.

19. *filioli mei, quos iterùm parturio, donec formetur Christus in vobis.*

20. Je voudrois maintenant être avec vous * pour diversifier mes paroles se-

20. *Vellem autem esse apud vos modò: & mutare vocem meam:*

*v.* 15. *lettr.* vôtre beatitude.

*v.* 18. *lettr.* Il est bon d'avoir de la jalousie pour le bien en tout temps, & non-seulement quand.

*v.* 20. *lettr.* & changer ma voix: car je suis dans l'inquietude pour vous.

quo-

*quoniam confundor in vobis.*

lon vos besoins; car je suis en peine comment je vous dois parler.

21. *Dicite mihi, qui sub lege vultis esse: legem non legistis?*

21. Dites moi, je vous prie, vous qui voulez être sous la loi: N'entendez-vous point *ce que dit* la loi?

22. *Scriptum est enim quoniam Abraham duos filios habuit, unum de ancilla, & unum de libera.*

22. Car † il est écrit, qu'Abraham a eu deux fils, l'un de la servante, & l'autre de la *femme* libre.

† 4. Dim. de Carême. *Gen.* 16. 15. *Ibid.* 21. 2.

23. *Sed qui de ancilla, secundùm carnem natus est: qui autem de libera, per repromissionem.*

23. Mais celui qui nâquit de la servante, nâquit selon la chair: & celui qui nâquit de la *femme* libre, nâquit *en vertu* de la promesse *de Dieu* *.

24. *Quæ sunt per allegoriam dicta: hæc enim sunt duo testamenta, unum quidem in monte Sina, in servitutem generans, quæ est Agar.*

24. Tout ceci est une allegorie: car ces deux femmes sont les deux alliances, dont la premiere qui a été établie sur le mont de Sina, & qui n'engendre que des esclaves, est figurée par Agar.

25. *Sina enim mons est in Arabia, qui conjunctus est ei, quæ nunc est Jerusalem, & servit cum filiis suis.*

25. Car * Sina est une montagne d'Arabie, qui représente la Jerusalem d'ici bas, qui est esclave avec ses enfans:

26. *illa autem, quæ sursum est, Jerusalem, libera est; quæ est mater nostra.*

26. au-lieu que la Jerusalem d'en haut * est *vraiment* libre; & c'est elle qui est nôtre mere.

*v.* 23. *expl.* par miracle en voie de la promesse.

*v.* 25. *Grec.* Agar est en figure la même que Sina.

*v.* 26. *expl.* l'Eglise chrétienne.

27. Car

*Isai.* 54. 1. 27. Car il est écrit : Réjouissez-vous, sterile, qui n'enfantiez point : poussez des cris de joie, vous qui ne deveniez point mere ; parce que celle qui étoit delaissée, a plus d'enfans que celle qui a un mari.

*Rom.* 9. 8. 28. Nous sommes donc, mes freres, les enfans de la promesse, figurés dans Isaac *.

29. Et comme alors celui qui étoit né selon la chair, persecutoit celui *qui étoit né* selon l'esprit, il en arrive de même encore aujourd'hui.

30. Mais que dit l'Ecriture ? Chassez la servante & son fils ; car le fils de la servante ne sera point heritier avec le fils de la *femme* libre.

*Gen.* 21. 10. 31. Or, mes freres, nous ne sommes point les enfans de la servante, mais de la *femme* libre : & c'est JESUS-CHRIST qui nous a acquis cette liberté ¶.

* *v.* 18. *lettr.* selon Isaac.

27. *Scriptum est enim : Lætare, sterilis, quæ non paris : erumpe, & clama, quæ non parturis, quia multi filii desertæ, magis quàm ejus quæ habet virum.*

28. *Nos autem, fratres, secundùm Isaac, promissionis filii sumus.*

29. *Sed quomodò tunc is, qui secundùm carnem natus fuerat, persequebatur eum, qui secundùm spiritum, ita & nunc.*

30. *Sed quid dicit scriptura? Ejice ancillam, & filium ejus; non enim heres erit filius ancillæ cum filio liberæ.*

31. *Itaque, fratres, non sumus ancillæ filii, sed liberæ; quâ libertate Christus nos liberavit.*

---

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *JE dis de plus : Tant que l'heritier est encore enfant, il n'est point different d'un serviteur, quoiqu'il soit le maître de tout.*

Je

*Je dis de plus: Tant que l'heritier est encore enfant*, c'est-à-dire, mineur, en bas-âge, *il n'est point different d'un serviteur*, qu'ant à l'usage de ses droits, dont il n'a ni la connoissance, ni le maniment; & quant à la conduite de sa personne, qui est tenuë dans une étroite sujettion. *Qui delicatè à pueritia nutrit servum suum, posteà sentiet eum contumacem.* Prov. 29. 21.

*Quoiqu'il soit le maître de tout*, en qualité d'heritier de son pere, tout lui étant acquis par droit d'heritage.

℣. 2. *Mais il est sous la puissance des tuteurs & des curateurs, jusqu'au tems marqué par son pere.*

*Mais il est sous la puissance, &c.* c'est-à-dire, qu'il ne peut ni disposer de sa personne, ni de son bien, & qu'il est soumis en toute chose à ceux qui sont chargés de sa conduite.

*Jusqu'au temps marqué par son pere.* C'étoit l'ancienne coutume, que le pere avant sa mort, ou avant quelque grand voyage, marquoit les tuteurs, & le temps que devoit durer la tutelle. L'application que l'Apôtre en fait à Dieu est plus naturelle, en ne supposant pas la mort du pere. C'est une espece de similitude. Voyez Matth. 21. 33.

℣. 3. *Ainsi lorsque nous étions encore enfans, nous étions assujettis aux premieres & plus grossieres instructions que Dieu à données au monde.*

*Ainsi lorsque nous étions encore enfans*, c'est-à-dire, en bas-âge, où que le corps de l'Eglise étoit dans son commencement, ne contenant encore qu'une partie des Fidèles, qui étoient sujets à de grandes erreurs & à de grandes foiblesses, manquant de la force & de la plenitude de l'Esprit de Dieu pour se conduire.

*Nous étions assujettis aux premieres & plus grossieres instructions*; c'est-a-dire, Dieu pour lors conduisoit exterieurement l'Eglise d'une maniere

re servile, & proportionnée à son infirmité & à son bas-âge, l'assujettissant sous de très-griéves peines, à des observances terrestres & charnelles, comme aux victimes, purifications, &c. afin de la disposer par toutes ces observations, comme par de premiers élemens ou rudimens, à la connoissance & à l'attente de la plenitude des biens dont elle devoit jouïr un jour sous le regne de JESUS-CHRIST, n'y ayant rien dans toutes ces observations qui n'en fût la figure.

*Que Dieu a données au monde.* Let. *sous les élemens du monde*, c'est-à-dire, sensibles & charnels qui n'etoient que pour un temps connus aux Juifs & aux Payens, exprimés par le monde. *Non utique fornicatoribus hujus mundi, &c.*

1. Cor. 5. 10.

℣. 4. *Mais lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme, & assujetti à la loi.*

*Mais lorsque les tems ont été accomplis*, c'est-à-dire, la fin de la minorité de l'Eglise, dont le temps étoit préfix, & ordonné de Dieu, qui est ici comparé au pere, qui marque le temps que son fils doit demeurer mineur. Voyez 1. Cor. 10. 11.

*Dieu a envoyé son Fils*, égal à lui en toutes choses. Voyez Philip. 2 6. c'est-à dire, que Dieu le Pere a voulu que son Fils, auparavant inconnu aux hommes, se rendit visible à eux, en prenant la nature humaine, & en se faisant homme, comme eux; parce qu'il étoit fort convenable, que le Fils naturel fût le chef des enfans adoptifs, & que ce fût lui-même qui fût le mediateur de cette adoption, afin qu'il fût le premier en toutes choses. Voyez Rom. 8. 29. & Col. 1. 14. 15. 16.

*Formé d'une Femme*, c'est-à-dire, de la sainte Vierge, par la seule operation du Saint-Esprit, quant à la nature humaine. Voyez Genes. 3. 15. Isa. 7. 14. Mich 5. 2. 3. Rom. 1. 3. *Et*

*Et assujetti à la loi*, par sa propre volonté, & non par aucune obligation. *Filius hominis Dominus etiam sabbati.* Matth. 12. 8. Marc. 2. 29.

℣. 5. *Pour racheter ceux qui étoient sous la loi, & pour nous rendre ses enfans adoptifs.*

*Pour racheter ceux qui étoient sous la loi*, c'est-à dire : la cause pour laquelle le Fils de Dieu s'est soumis lui-même à l'observance étroite de la loi, a été pour préserver son Eglise de toutes les transgressions de cette loi ; & par le merite de sa parfaite obéïssance, lui obtenir la grace de vivre saintement ; & la delivrer de l'esprit de crainte, & du joug pesant & insupportable de la pratique des ceremonies & des observations legales.

*Et pour nous rendre enfans adoptifs*, c'est-à-dire, afin que nous reçussions, tant Juifs que Gentils, non-seulement la qualité d'enfans adoptifs, que l'Eglise possedoit déja pendant qu'elle étoit dans son enfance, par la foi en l'avenement de JESUS-CHRIST, mais l'usage & la libre jouissance de cette adoption, étant pleinement affranchis de la servitude de la loi, & étant rendus participans des biens & des graces propres au nouveau Testament, & sur-tout de la charité.

℣. 6. *Et parce que vous êtes enfans, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, qui crie: Mon Pere, mon Pere.*

*Et parce que vous êtes enfans*, c'est-à-dire, enfans par adoption. L'Apôtre explique en quoi consiste principalement le don d'adoption dont jouissent les Fidéles, & sur-tout les Galates, de qui il parle proprement dans ce verset.

*Dieu a envoié dans vos cœurs*, &c. c'est-à-dire : Dieu vous ayant fait la grace de vous recevoir au nombre de ses enfans adoptifs, il a voulu que les dons spirituels, communiqués en abon-

abondance à son Fils naturel, vous fussent aussi accordés par son moyen; & que le Saint-Esprit qui procede du Fils aussi-bien que du Pere, residât avec ses dons dans vos cœurs, pour vous inspirer un veritable amour, qui vous fît recourir à Dieu par la priere & dans une sainte confiance, comme à vôtre Pere.

℣. 7. Aucun de vous *n'est donc maintenant serviteur, mais enfant. Que s'il est enfant, il est aussi heritier de Dieu par* JESUS-CHRIST.

Aucun de vous *n'est donc point maintenant serviteur, &c.* L'Apôtre, après avoir montré que tous les Chrétiens, & sur-tout les Galates, ont reçu la dignité & tous les droits d'enfans de Dieu, il conclut de cette verité, qu'ils ne sont plus dans l'état de servitude, comme étoit l'Eglise avant la venuë de JESUS-CHRIST, ni par consequent obligés à l'observation de la loi, qui n'étoit propre qu'à cet état.

*Que s'il est enfant, il est aussi heritier, &c.* ayant la qualité d'enfant, & jouissant pleinement, comme vous faites, du don de l'adoption; ce qui vous donne part à l'heritage celeste, promis aux enfans spirituels d'Abraham par la foi que vous avez en JESUS-CHRIST, & par l'union que vous avez avec lui en qualité de freres adoptés; puisqu'étant freres de JESUS-CHRIST, vous êtes aussi ses coheritiers, sans avoir besoin d'observer les ceremonies legales.

℣. 8. *Autrefois, lorsque vous ne connoissiez point Dieu, vous étiez assujettis à ceux qui n'étoient point veritablement dieux.*

*Autrefois, &c.* c'est-à-dire, dans le temps que l'Eglise étoit encore dans sa minorité, & qu'elle étoit assujettie aux observances exterieures de la loi, & avant que JESUS-CHRIST fût venu pour le ministere de la redemption; vous, Galates, étiez dans une servitude bien plus hon-

teuse & bien plus dure que les Juifs; puisqu'étant dans l'ignorance du vrai Dieu, vous serviez à de fausses divinités: ainsi vous êtes encore plus obligés qu'eux à reconnoître ce bien fait, & à n'en point abuser.

ꝟ. 9. *Mais après que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connus de lui, comment vous tournez-vous vers ces observations legales, défectueuses & impuissantes, ausquelles vous voulez vous assujettir par une nouvelle servitude?*

*Mais après que vous avez connu Dieu*, par la foi vive qu'il a produit en vous par le moyen de la prédication de l'Evangile, & par les effets miraculeux qu'il a operés parmi vous.

*Ou plutôt que vous avez été connus de lui*, c'est-à-dire, approuvés & choisis de Dieu pour son peuple par sa pure grace, aussi-bien que les Juifs fidéles. Il semble que l'Apôtre dise ceci, pour faire connoître aux Galates qu'ils ne sont pas parvenus à la connoissance de Dieu par leur industrie, ni par aucun merite de leur part; mais que ç'a été par la pure bonté de Dieu, qui les a regardés le premier des yeux de sa misericorde, afin de les porter plus vivement à ne pas abuser de ce grand benefice. Voyez Exod. 33. 12. 17. Matth. 7. 23. Rom. 11. 2. & ailleurs.

*Comment vous tournez-vous vers ces observations legales? &c.* qui n'ont jamais eu la vertu de produire la vraie justice, ni de conferer les richesses spirituelles du nouveau Testament, qui sont les divers dons du Saint Esprit, & qui ne servent plus même à les figurer, comme dans l'ancien Testament; puisque la figure est inutile, quand on possede la réalité. Or quand il dit que les Galates veulent retourner à ces elemens grossiers; ce n'est pas qu'ils eussent jamais pratiqué les ceremonies Judaïques, mais parce qu'étant Payens ils en observoient plusieurs semblables,

comme la difference des viandes, & des jours, les diverses purifications, & les sacrifices, & même en quelque maniere la Circoncision.

*Ausquelles vous voulez vous assujettir*, non pas de la même maniere, puisque ce n est pas pour rendre aucun service aux idoles, comme vous faisiez autrefois; mais en vous assujettissant, comme des esclaves, à ces elemens grossiers & à ces ceremonies Judaïques: ce qui est une espece d'idolatrie de s'y soumettre, & de les regarder comme necessaires au salut.

*Par une nouvelle servitude*, c'est-à-dire, après y avoir renoncé, & professé une foi toute contraire. Voyez Hebr. 3. 12. 16.

℣. 10. *Vous observez les jours & les mois, les saisons & les années.*

*Vous observez les jours & les mois; &c.* comme les Juifs, c'est-à-dire: Vous gardez religieusement les jours du Sabbat, des Nouvelles-Lunes, des Tabernacles & des autres Fêtes. La septiéme année, qu'on appelloit de Remission, & les autres ceremonies Judaïques, croyant obtenir la vraie justice par ces observations, comme par un moyen different de celui de la foi, & sans lequel la foi n'est pas suffisante pour le salut. D'où il est aisé de voir, que ce passage ne fait rien contre l'observation des Fêtes; puisque les Chrétiens ne les celebrent que par l'esprit de foi, & n'attachant aucun effet particulier à un jour plus qu'à un autre; mais attribuent toute la grace qu'ils reçoivent de l'observation des Fêtes, à la foi en JESUS-CHRIST, qui est l'auteur de toute grace; quoique cette grace s'obtienne par l'intercession des Saints, & par l'honneur qui leur est rendu. Outre que l'observation des jours dont parle l'Apôtre, étant purement figurative, & appartenant précisément à l'ancien Testament, c'étoit renverser l'ordre des choses, que

que de les vouloir pratiquer après la venuë de JESUS-CHRIST, qui avoit accompli toutes les figures; & c'étoit en quelque maniere anéantir son avenement, & rétablir le Judaïsme, comme le prétendoient en secret les faux-apôtres : ce qui n'a nul rapport avec l'observation des Fêtes chrétiennes, qui ne sont instituées que pour exciter les peuples (qui ne peuvent vaquer tous les jours aux louanges de Dieu) à le glorifier en certains jours par l'exemple des Saints qui leur sont proposes, & à impetrer par leur intercession la grace de le mieux servir. L'Apôtre ne parle pas de plusieurs autres observations qui étoient propres aux Juifs & aux Gentils; son dessein n'étant que de faire voir aux Galates, que c'étoit retourner à leur premiere pratique, que d'observer toutes ces differences de jours, de temps, de mois, & d'années.

℣. 11. *J'apprehende pour vous, que je n'aie peut-être travaillé en vain parmi vous.*

*J'apprehende pour vous, &c.* L'Apôtre expose aux Galates le peril où ils se mettoient par le rétablissement des ceremonies legales, qui détruisoit en eux le Christianisme; & afin de les attirer à penitence, & expier la faute qu'ils avoient commise, il les exhorte de lui obéir, & de retourner en leur premier état, puisque les œuvres de la loi sont incompatibles avec la foi.

℣. 12. *Soyez envers moi comme je suis envers vous, je vous en prie, mes freres: vous ne m'avez jamais offensé en aucune chose.*

*Soyez envers moi, &c.* c'est-à-dire, quoique je sois Juif de naissance, je ne laisse pas de prendre la même liberté que les Gentils de m'exempter des observations legales; à plus forte raison, vous Galates, qui n'avez jamais fait aucune profession de la loi, comme moi, & qui n'y avez point été obligés par aucun devoir,

n'ayant fait profession que de l'Evangile qui en abroge l'usage, ne faites pas difficulté de m'imiter dans la liberté évangelique, & dans l'exemtion de ces observations. *Autr.* Soyez, je vous prie, avec moi dans la même union d'esprit & de cœur, que je suis avec vous ; aimez-moi autant que je vous aime. Voyez 2. Cor. 6. 12. 13.

*Je vous en prie, &c.* c'est-à-dire, je pourrois user d'autorité sur vous, comme étant vôtre Apôtre légitime, en vous ordonnant de faire ce que je vous represente dans cette lettre ; mais j'aime mieux vous en prier, pour vous faire voir que ce n'est point par d'autre motif que celui de vôtre salut, & que ce n'est pas par chagrin de l'injure que je pourrois avoir reçuë de vous en m'abandonnant pour vous attacher à de faux-apôtres, puisque je n'en conserve aucun ressentiment.

℣. 13. *Vous savez que lorsque je vous ai annoncé premierement l'Evangile, ça été parmi les persecutions & les afflictions de la chair.*

*Vous savez, &c.* Le sens est : Vous ne pouvez pas supposer que j'aie aucune indisposition contre vous, puisque vous savez par vous-même à combien de perils & de dangers je me suis exposé pour vous annoncer l'Evangile.

℣. 14. *Et que vous ne m'avez point méprisé, ni rejetté à cause de ces épreuves que je souffrois en ma chair ; mais vous m'avez reçu comme un Ange de Dieu, comme* JESUS CHRIST *même.*

*Et que vous ne m'avez point, &c.* c'est-à-dire, tant s'en faut que j'aye aucun sujet de me plaindre de vôtre part, au-contraire je n'ai point oublié, que lorsque je commençai à vous prêcher l'Evangile, vous eûtes tant d'estime & d'amour pour moi, que nonobstant toutes les infirmités, persecutions & afflictions par lesquelles Dieu m'éprouva, bien loin de me mépriser & de me rejetter, me voyant en cet état, *Vous*

*Vous m'avez reçu comme un Ange de Dieu, &c.* Voyez 2. Reg. 19. 27. Zacharie 12. 8. C'est une maniere de parler hebraïque, pour montrer qu'ils lui rendirent l'honneur qui se peut rendre à un homme envoyé de la part de Dieu, & qu'ils avoient honoré son apostolat venant de JESUS-CHRIST, comme une participation de son autorité; & pour marquer aussi qu'ils avoient rendu obéissance à sa parole comme à celle de JESUS-CHRIST même. Voyez 1. Thess. 2. 13. 2. Pier. 3. 2.

*ỷ. 15. Où est donc le temps où vous vous estimiez si heureux? Car je puis vous rendre ce témoignage que vous étiez prêts alors, s'il eût été possible, de vous arracher les yeux pour me les donner.*

*Où est donc le temps, &c.* c'est-à-dire, quel sujet aviez vous pour lors de vous estimer heureux de m'avoir pour Apôtre & pour docteur que vous n'ayez encore à present, puisque je n'ai changé ni ma doctrine ni mon affection envers vous?

*Vous étiez prêts alors de vous arracher les yeux pour me les donner*, c'est-à-dire, vous n'aviez rien de si cher que vous ne m'eussiez donné en reconnoissance, & il n'y auroit rien eu de si cruel que vous n'eussiez enduré, plutôt que de perdre mon amitié, & que d'être privés de mon ministere.

*ỷ. 16. Suis je donc devenu vôtre ennemi, parce que je vous ai dit la verité?*

*Suis je donc devenu vôtre ennemi, &c.* en vous disant la verité contre la doctrine des faux-docteurs, & contre leurs moeurs profanes & charnelles? Comment se peut-il faire que je me sois attiré vôtre inimitié, en vous prêchant la veritable doctrine, puisqu'autrefois c'étoit pour cela même que vous me témoigniez tant d'amour?

C'est une chose inconcevable, & qui ne peut être attribuée qu'à vôtre inconstance.

*y. 17. Ils s'attachent fortement à vous; mais ce n'est pas d'une bonne affection, puisqu'ils veulent vous séparer de nous, afin que vous vous attachiez fortement à eux.*

*Ils s'attachent fortement à vous, &c.* c'est-à-dire: Les faux-apôtres témoignent un singulier amour pour vous; mais ce n'est qu'une ruse dont ils se servent pour couvrir l'impureté de leur cœur, afin de vous engager dans leur doctrine, & de vous captiver sous le joug des ceremonies legales.

*Puisqu'ils veulent vous separer.* Lette. *vous veulent exclure, &c.* c'est à-dire, vous détourner de la foi de JESUS-CHRIST, & vous séparer de la Communion de vos vrais Pasteurs, afin que vous ne soyez plus attachés qu'à eux.

*ỳ. 18. Je veux que vous soyez zelés pour les gens-de bien, dans le bien, en tout temps, & non pas seulement quand je suis parmi vous.*

*Je veux que vous soyez zelés pour les gens-de-bien, &c.* c'est-à-dire, je ne prétends point blâmer l'amour & le zele que vous témoignez pour vos légitimes Pasteurs; puisque c'est une chose juste; mais il faut le regler d'une maniere, qu'il ne domine point l'amour que vous devez avoir pour JESUS-CHRIST, & la saine doctrine

*ỳ. 19 Mes petits enfans, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que* JESUS-CHRIST, *soit formé dans vous.*

*Mes petits enfans.* L'Apôtre n'exprime pas seulement par ces mots, la tendresse qu'il a pour les Galates, mais encore l'état de petits enfans où ils avoient été miserablement reduits par ces faux-docteurs; en sorte qu'ils avoient besoin d'être instruits derechef des premiers élemens du Christianisme.

*Pour*

*Pour qui je sens de nouveau*; il fait entendre qu'il avoit déja souffert ces mêmes peines de la part des Payens & des Juifs, quand il convertît les Galates au Christianisme, *les douleurs de l'enfantement*, il entend parler des persecutions qu'il souffrit de la part des faux-apôtres, & de sa continuelle sollicitude, pour empêcher qu'ils ne fissent plus de progrès parmi les Galates, & pour trouver des moyens efficaces de les rétablir dans la pureté du Christianisme; & enfin de la tristesse qu'il avoit de les voir reduits à un si pitoyable état. *Mulier cùm parit, tristitiam habet.* Joan. 16. 21.

*Jusqu'a ce que* JESUS-CHRIST *soit formé dans vous*, & que d'infirmes que vous êtes à présent, vous soyez devenus parfaits dans la foi chrétienne, comme vous êtiez avant la venuë de ces faux-apôtres, & que la doctrine de JESUS-CHRIST étant entierement rétablie parmi vous, vous imitiez sa vie, en vivant purement & saintement comme lui.

℣. 20. *Je voudrois maintenant être avec vous, pour diversifier mes paroles* selon vos besoins: *car je suis en peine comment je vous dois parler.*

*Je voudrois ..... diversifier mes paroles.* Lettr. *changer ma voix*, selon vos besoins, c'est-à-dire, vous parler tantôt avec douceur, tantôt avec severité, selon les divers sujets que j'en aurois, afin de me réjouïr avec vous de vôtre changement, & de vôtre retour à la verité.

*Car je suis en peine comment je vous dois parler.* Lettr. *je suis dans l'inquiétude pour vous*, n'ayant point de nouvelles de vous, je suis en grande perplexité touchant vôtre état présent, & touchant ce qui vous peut arriver de la part de ces faux-docteurs, qui tâcheront de vous perdre pendant mon absence.

℣. 21. *Dites-moi, je vous prie, vous qui voulez être sous la loi; n'entendez-vous point ce que dit la loi?*

*Dites moi*, *&c.* Vous qui avez tant de passion pour vous soumettre aux observances de la loi, apprenez de la loi même, c'est-à-dire, des livres de Moïse, ce que vous devez faire; & vous verrez qu'en cela même vous faites contre la loi.

℣. 22. *Car il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un de la servante, & l'autre de la* femme *libre*.

*Car il est écrit qu Abraham eut deux fils*, *&c.* sans conter ceux qu'il eut de Cetura. Voyez Genes. 25. 2. qui ne font rien au sujet, puisqu'ils n'étoient pas encore au monde, quand Agar & Sara, qui sont le fondement de cette allegorie, enfanterent Ismaël & Isaac.

℣. 23. *Mais celui qui nâquit de la servante, nâquit selon la chair*; *& celui qui nâquit de la* femme *libre*, *nâquit en vertu de la promesse* de Dieu.

*Mais celui qui nâquit de la servante*, *nâquit selon la chair*, c'est-à-dire, selon l'ordre naturel, & sans aucun miracle, puisqu'Abraham & Agar n'étoient ni l'un ni l'autre hors d'âge d'engendrer, & d'avoir des enfans. C'est la figure des hommes charnels, qui ne sont pas regenerés par l'esprit de Dieu, & qui étant hors d'état de grace, s'efforcent en vain d'obtenir la justice & l'heritage promis aux enfans de Dieu, par leurs propres merites & par les œuvres de la loi.

*Et celui qui nâquit de la* femme *libre*, *nâquit en vertu de la promesse* de Dieu, c'est à-dire, par une pure grace & par un miracle contre l'ordre de la nature; puisqu'Abraham étoit hors d'âge de pouvoir engendrer, & que Sara non-seulement étoit aussi hors d'âge de concevoir, mais qu'elle étoit encore naturellement sterile: ce qui represente les vrais Fidèles, qui ont tous leur être spirituel de la grace de Dieu, tant à l'égard de leur regeneration, qu'à l'égard de toute la suite de leur vie & de leurs actions, sans qu'ils s'appuient en rien sur leur propre merite.

℣. 24.

✝. 24. *Tout ceci est une allegorie: car ces deux femmes sous les deux alliances, dont la premiere, qui a été établie sur le mont Sina, & qui n'engendre que des esclaves, est figurée par Agar.*

*Tout ceci est une allegorie, car ces deux femmes sont les deux alliances*; c'est-à-dire, la loi de Moïse, & celle de JESUS-CHRIST; elles sont nommées alliances, parceque dans toutes les deux il y intervient un pacte entre Dieu & l'homme; Dieu s'obligeant dans l'une & dans l'autre de donner la vie eternelle à l'homme, pourvû que l'homme de sa part observe sa loi; mais avec cette differente, que dans la premiere alliance il exige de l'homme l'observation de sa loi, sans s'engager à lui donner la grace de l'accomplissement, sans laquelle le pacte devenoit inutile & sans effet par la pure faute de l'homme: & dans la seconde au contraire, en exigeant l'observation de la loi il lui donne au même temps la grace necessaire pour l'observer; ce qui rend cette alliance ferme & éternelle. Cette difference fait que tous ceux qui sont sous la loi ancienne sont des esclaves, & ceux qui appartiennent à la nouvelle, sont les veritables enfans, par l'obeïssance amoureuse & filiale qu'ils rendent à Dieu, qui les a regenerés par son Esprit.

*Dont la premiere .... qui n'engendre que des esclaves, &c.* parce qu'elle n'inspire à ses sectateurs que l'esprit de crainte, & non pas celui de charité propre aux veritables enfans de Dieu; d'où vient qu'elle ne les peut délivrer de la servitude du peché où ils sont déja par leur naissance, mais au-contraire les y embarrasse plus qu'ils n'étoient auparavant, les faisant prévaricateurs, de simples pecheurs qu'ils étoient.

✝. 25. *Car Sina est une montagne d'Arabie, qui represente la Jerusalem d'ici bas, qui est esclave avec ses enfans.*

*Car, &c.* Le Grec: *Agar*, est la même chose que *Sina*, *montagne d'Arabie*; ce qui convient avec celle qui est maintenant à Jerusalem, en ce qu'elle & ses enfans sont également en servitude, & dans l'esclavage; & pour faire voir plus clairement le rapport allegorique qu'il y a entre Agar & l'alliance au mont de Sina, c'est que Sina porte encore le nom d'Agar; ses habitans, Agareniens, & sa principale ville, Agra, ou, Agara; Dieu ayant permis que le nom d'Agar demeurât à la montagne, afin de conserver la memoire de la convenance mystique qu'il y a entre elle & l'alliance de Sina: car comme Agar étoit la servante, & que toute sa posterité, qui sont les Ismaëlites, étoient dans la servitude exterieure, privée de la terre promise; ainsi Jerusalem, & tous ceux qui font profession de la loi sont dans la servitude interieure du peché, accablés de son joug, & de la multitude de ses ceremonies & de ses observations.

℣. 26. *Au lieu que la Jerusalem d'en-haut est* vraiment *libre; & c'est elle qui est nôtre mere.*

*Au-lieu que la Jerusalem d'en haut*, c'est-à-dire, la nouvelle alliance, ou l'Evangile embrassé par l'Eglise, figurée par Sara, qui tire son origine du ciel, & qui a JESUS-CHRIST pour auteur, *est* vraiment *libre*, comme Sara, & affranchie de la servitude de la loi, n'inspirant plus l'esprit de crainte, comme la premiere alliance, mais celui d'amour.

*Et c'est elle qui est nôtre mere*, qui nous a tous engendrés à Dieu pour être ses enfans, & qui nous entretient & conserve dans cet état par le ministere de l'Eglise, qui est depositaire de cette alliance.

℣. 27. *Car il est écrit: Réjouissez-vous, stérile, qui n'enfantiez point: poussez des cris de joye, vous qui ne deveniez point mere; parce que celle qui étoit délaissée a plus d'enfans que celle qui a un mari.*

*Car*

*Car il est écrit*, &c. L'Apôtre montre par ce passage du Prophete, que le privilege d'engendrer ce grand nombre d'enfans spirituels, étoit reservé à l'Eglise chrétienne, ou à la nouvelle alliance embrassée par l'Eglise. Il l'appelle *sterile*, parce que le temps de sa publication & de sa fecondité miraculeuse n'étoit pas encore venu, *qui n'enfantiez point*; &c. il suppose que quoique cette alliance ait été long temps sans paroître, & sans être publiée, elle ne laissoit pas d'être depuis le commencement du monde, puisqu'on ne pouvoit obtenir le salut que par elle; c'est-à-dire, par la foi en Jesus-Christ. Voyez Rom. 4. 11.

*Parce que celle qui étoit délaissée*, c'est-à-dire, cette alliance paroissoit exterieurement délaissée de Dieu, & qu'il ne s'en servoit pas pour remplir sa famille, comme il faisoit de la loi qui lui avoit engendré le peuple Juif, qui en étoit sectateur; de même qu'Abraham n'habitoit pas avec Sara, mais seulement avec Agar, qui lui donna une grande posterité, figure des Juifs charnels.

*A plus d'enfans que celle qui a un mari*; c'est-à-dire: Comme toutes les apparences exterieures sembloient marquer qu'Agar possedoit l'amitié d'Abraham; jusques-là même que Sara crut qu'il la préferoit à elle, ainsi la premiere alliance sembloit être la bien-aimée, ayant été favorisée si long tems de la présence de Dieu, & d'une infinité de merveilles & de benedictions temporelles.

*ꝟ. 28. Nous sommes donc, mes freres, les enfans de la promesse, figurés dans Isaac.*

*Nous sommes donc*, &c. Ce verset est proprement la suite des verses 22. & 23. L'Apôtre en fait l'application aux Fidèles, & sur tout aux Galates, en ce sens: Mes freres, nous sommes enfans de la promesse, comme Isaac, & partant nous n'appartenons pas à l'alliance de la

 loi,

pas le mêlange que vouloient introduire les faux-docteurs de la loi avec la foi.

*℣. 31. Or, mes freres, nous ne sommes point les enfans de la servante, mais de la* femme *libre, & c'est* JESUS-CHRIST *qui nous a acquis cette liberté.*

*Or mes freres, &c.* Souvenez-vous que nous ne sommes point enfans de la servante, c'est-à-dire, de l'ancienne alliance, ou de la vieille loi, & partant que nous ne devons souffrir aucune societé, ni aucun mêlange de ses sectateurs avec nous.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 9. JE *dis de plus: Tant que l'heritier est encore enfant, il n'est point different d'un serviteur, quoiqu'il soit le maître de tout, &c.*

Pour convaincre les Galates de leur égarement, saint Paul leur fait voir la difference qui se trouve entre l'état de l'ancienne & celui de la nouvelle loi. Les Juifs qui avoient reçu une loi *impuissante & inutile qui ne conduisoit personne à une parfaite justice*, étoient attachés comme des enfans aux choses basses & terrestres, & ne se conduisoient que par un esprit de servitude & de crainte. Ainsi Dieu, par une sage providence, s'accommodant à leur foiblesse & à la disposition de leur esprit, leur donna une loi conforme à leur inclination & à leur besoin; car d'un côté il leur promet la jouissance d'une grande prosperité, un pays fertile en toutes sortes de biens & de delices, une tranquillité heureuse, & tous les autres avantages de la vie présente, tels qu'en peuvent desirer ceux qui n'en esperent point d'autres. D'un autre côté cette loi

Hebr. 7. 19.

étoit chargée de tant de préceptes, que ceux qui devoient l'observer sous peine d'être rigoureusement punis, n'avoient pas le loisir de penser à autre chose, & par ce moyen Dieu les détournoit de l'idolâtrie à laquelle ils étoient portés avec grande inclination. C'étoit là l'état de ce peuple charnel, c'étoient des ames basses & serviles qui vivoient sous cette loi de Moïse pleine de terreurs & de menaces, qui ne respiroient que les biens temporels qui leur avoient été promis, & qui ne gardoient les préceptes de leur loi que par le desir de les posseder, ou par la crainte de les perdre.

Tit. 3. 4. Mais *depuis que la bonté de Dieu nôtre Sauveur, & son amour pour les hommes a paru dans le monde*, en donnant un Redempteur pour les sauver, il nous a donné une loi, dont la perfection & l'éminence l'emporte bien au-dessus de celle qui fut donnée à Moïse sur le Mont de Sina. Cette premiere étoit écrite sur des tables de pierre, & frappoit seulement les yeux & les oreilles au-dehors, mais ne penetroit point jusqu'au cœur, & tout l'effet qu'elle produisoit c'étoit de frapper l'esprit par la terreur des châtimens: mais la loi de JESUS-CHRIST, qui inspire l'amour de la justice, est écrite par le Saint-Esprit dans le fond du cœur & de la volonté, & nous fait agir par un amour libre & volontaire.

Dans l'état de la Synagogue & de l'ancien Testament Dieu avoit imposé aux Juifs plusieurs préceptes ceremoniaux, qui étoient rudes & difficiles à observer. Mais la loi de JESUS-CHRIST soulage au-lieu de charger, c'est un
Matth. 11. 30. *joug qui est doux & un fardeau qui est leger*, tant à cause du peu de préceptes qu'il impose, & qui se reduisent au seul amour de Dieu & du prochain, qu'à cause de la grace de JESUS-CHRIST, qui nous aide & nous fait agir. Dieu traitoit les Juifs en esclaves, parce qu'il les obligeoit de suivre

vre ce qu'il leur ordonnoit, à force de menaces & de châtimens; mais il traite les Chrétiens en amis: *Je ne vous appellerai plus desormais serviteurs*, dit le Sauveur à ses disciples, *mais mes amis*, parce qu'en nous commandant il nous offre & nous promet le secours de sa grace pour executer ce qu'il commande, & nous y invite par les doux attraits de son amour. Joan. 15. 15.

Il faut néanmoins considerer que comme tous les Juifs ne se trouvoient pas dans la même disposition, tous les Chrétiens ne sont pas aussi dans le même état. Il y avoit & dans la loi de nature, & sous la loi de Moïse, des hommes justes qui servoient Dieu avec une pieté sincere & affectueuse, *l'Ecriture leur ayant rendu un témoignage avantageux à cause de leur foi*. Il y en avoit d'autres qui observoient exactement les commandemens de la loi, mais ce n'étoit que par une crainte servile, de peur d'être punis, ou de ne pas recevoir de Dieu les biens que la loi promettoit; & c'est là proprement cet état de crainte & de servitude de la loi ancienne, que saint Paul oppose à l'état de la nouvelle alliance. Enfin il y en avoit d'autres, qui, sans craindre d'être châtiés de Dieu en violant la loi, & sans esperer d'en être recompensés en l'observant, s'abandonnoient à leur déreglement avec une licence impie & profane. Il y a de même dans l'état de la loi nouvelle trois sortes de Chrétiens que l'on peut comparer avec ces Juifs. Les premiers servent Dieu selon l'esprit de la nouvelle loi, non point par la crainte des peines, mais par l'amour de la justice; ils font ce que Dieu ordonne avec plaisir, parce qu'ils sont persuadés que ses commandemens sont très-justes & très-equitables. Hebr. 11. 39.

La seconde espece de Chrétiens, sont ceux qui n'agissent, comme les Juifs, que par des senti-

sentimens bas & terrestres, ne servent Dieu que par la crainte des peines, ou par l'esperance de jouir en repos des biens de cette vie, & quand ils se trouvent à leur aise, disent avec les Pasteurs, dont parle Zacharie : *Beni soit le Seigneur, nous sommes devenus riches.*

*Zach.* 11. 5.

La troisième sorte de Chrétiens, sont ceux qui faisant profession exterieure du Christianisme, vivent, comme faisoient les payens, sans craindre la colere de Dieu, & sans esperer le bonheur éternel qu'il prépare à ceux qui le servent avec un amour sincere, & *une charité qui naît d'un cœur pur.*

Ainsi il y a eu dans l'ancien Testament de veritables Chrétiens, parce qu'il y a eu des hommes justes attachés au service de Dieu par un amour sincere de la justice, comme il y a des Juifs dans le nouveau ; parce qu'il y a grand nombre de gens qui ne gardent point les commandemens de Dieu, ou s'ils les gardent, c'est par des motifs interessés. Mais le plus grand nombre est de ceux qui ne gardent pas même exterieurement les loix de Dieu, & qui ne meritent pas de passer pour bons Juifs. Comme nous ne savons si nous sommes dignes d'amour ou de haine, nous devons bien prendre garde si nous n'agissons point par quelque interêt caché, que Dieu voit dans nôtre cœur, & qui est capable de nous exclure de l'heritage celeste : car nous ne pouvons y prétendre, si ce n'est par l'amour de Dieu qui domine dans nôtre cœur. *Nous autres Chrétiens*, dit saint Augustin, *nous devons agir tout autrement que les Juifs, & faire par un amour volontaire & dégagé de tout interêt, ce qui est ordonné par la loi :* NON *jubente lege, sed liberâ caritate.*

*Aug. de adult. conjug. c.* 14.

℣. 9. jusqu'au 19. *Mais après que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connus*

*de lui, comment vous tournez-vous vers ces observations legales? &c.*

Connoître Dieu, & être connu de Dieu, sont deux graces bien differentes, quoiqu'elles soient toutes deux du S. Esprit; car quoiqu'on connoisse Dieu par la foi, cette connoissance ne nous rend pas meilleurs, si Dieu ne nous reconnoît, y en ayant beaucoup au dernier jugement qui l'auront connu, & qu'il rejettera néanmoins, & condamnera aux tenebres exterieures, en leur disant, *qu'il ne les a jamais connus:* NUNQUAM *novi vos, discedite à me.* Tous ceux, par consequent, qui commettent quelque injustice, encore qu'ils connoissent Dieu, ne sont point connus de lui: leur connoissance ne leur sert qu'à les rendre doublement malheureux: comme il est dit dans l'Evangile, que le serviteur, qui ne sachant pas la volonté du maître, commet quelque mal est battu: mais que celui qui, après l'avoir connuë, la méprise, est doublement puni; c'est pourquoi les connoissances sont fort dangereuses pour ceux qui n'ont pas la volonté de les suivre, & les mettre en pratique, étant plus utile de ne point avoir la connoissance de nôtre devoir, si la bonne volonté ne l'emporte au-dessus.

*Matth. 7. 23.*

Mais il faut encore joindre à ces deux graces que les Galates avoient reçuës, de connoître Dieu, & d'en avoir été connus, une troisiéme, qui est la perseverance dans son devoir: la possession d'un grand bien qu'on vient à perdre par sa faute, afflige plus que si on ne l'avoit jamais eu, principalement quand c'est pour des choses de néant qu'on l'a bien voulu perdre, comme les Galates vouloient faire, en s'assujettissant aux ceremonies de la loi, au-lieu de se contenter de la foi qu'ils avoient embrassée, laquelle seule les pouvoit rendre parfaits & heureux; un tel changement

gement qu'ils vouloient faire, bien-loin de leur acquerir une plus grande perfection, les faisoit entierement déchoir de celle qu'ils possedoient par la foi en JESUS CHRIST. C'est ce qui arrive aussi à ceux qui ne se contentant pas du talent que Dieu leur a donné pour en faire l'usage qu'il demande d'eux, affectent d'avoir celui des autres; qui leur fait perdre le merite qu'ils pouvoient acquerir en exerçant le leur.

℣. 19. jusqu'au 22. *Mes petits enfans, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que* JESUS-CHRIST *soit formé dans vous, &c,*

S'il y a eu jamais un Pasteur qui ait été affamé & alteré du salut des ames, ç'a été sans doute nôtre grand Apôtre. Qui pourroit exprimer les travaux & les peines qu'il a supportées dans le cours de ses prédications pour engendrer des enfans spirituels, & enfanter les ames à Dieu dans la foi & la bonne vie? En a-t-on vû un plus compatissant aux infirmités des foibles, plus severe & terrible dans les menaces qu'il faisoit aux pecheurs, plus doux & plus charitable dans ses exhortations, plus humble dans l'exercice de sa puissance pastorale, plus élevé par un genereux mépris de toutes les choses temporelles, plus ferme dans la tolerance de toutes sortes d'adversités, & enfin plus foible en apparence, en ne s'attribuant point à lui-même ce qu'il avoit de force? Qui peut dire quelle étoit sa douleur pour ceux qui tomboient, sa crainte pour ceux qui étoient encore fermes, son ardeur pour avancer de plus en plus à la perfection, & l'apprehension qu'il avoit de déchoir & de se relâcher?

Saint Gregoire, expliquant ces paroles de Job:
Job. 39. 3. *Les biches se courbent pour faire sortir leur faon, & elles le mettent au jour en jettant des cris & des hurlemens;* dit, qu'elles marquent les Pa-

ſteurs des Egliſes, & qu'ils ſont repréſentés ſous le nom de *biches*, & non pas de *cerfs*: parce que les vrais Paſteurs ne ſont pas ſeulement peres par la vigueur de la diſcipline qu'ils exercent envers ceux qui leur ſont ſoumis; mais ils ſont auſſi de bonnes meres par les entrailles d affection qu'ils ont envers leurs enfans ſpirituels; par les travaux qu'ils ſouffrent pour les concevoir ſpirituellement; par les fatigues qu'ils ont à les porter pour Dieu dans le ſein de la charité; & par la douleur encore plus grande qu'ils endurent à les enfanter.

Les ſaints Prédicateurs, dit ailleurs ce même Pere, pouſſent de grands cris, quand, en s'abaiſſant vers leurs diſciples pour les prêcher, ils enfantent ſpirituellemant leurs ames, les mettent au jour de la vraie lumiere, & ne les délivrent des ſupplices de l'éternité que par leurs douleurs & par leurs larmes. Ils ſement maintenant des pleurs, pour recueillir un jour une moiſſon abondante de joie: ils ſont maintenant comme des biches qui enfantent dans la douleur, afin de devenir enſuite feconds en fruits ſpirituels. Et pour en choiſir ſeulement un exemple entre pluſieurs, dit ce grand Pape, je conſidere ſaint Paul comme une biche qui pouſſe des cris de douleur en faiſant ſon faon, lorſqu'il dit: *Mes petits enfans, pour qui je ſens de nouveau les douleurs de l'enfantement ..... je voudrois maintenant être avec vous pour diverſifier mes paroles ſelon vos beſoins.* Il veut changer de voix, parce qu'en reformant ceux qu'il avoit déja enfantés par ſes prédications, il les enfante de nouveau avec peine & avec douleur, en changeant en des cris aigus les paroles qu'il leur prêchoit. En effet, ajoûte ce Pere, quels ont dû être les cris de cette biche myſterieuſe, qui après avoir ſouffert tant de peine à enfanter ces petits qu'elle avoit conçus

c. 11.

çus depuis si long-temps, les vid après cela comme rentrer dans le sein de l'iniquité? Considerons qu'elle a dû être sa douleur; & quel a été son travail, d'être obligée, après avoir mis au jour ce fruit qu'elle avoit conçu, de le faire revivre de nouveau de l'état de mort dans lequel il étoit tombé

C'est ainsi que saint Gregoire parle de nôtre grand Apôtre, qu'il considere comme le modelle de tous les Pasteurs, qui doivent rendre compte à Dieu des ames qui leur sont confiées, & dont par consequent la perte ne leur doit pas être indifferente.

ỳ. 22. jusqu'au 29. *Car il est écrit qu'Abraham a eu deux fils, l'un de la servante, & l'autre de la* femme *libre, &c.*

C'est ici une nouvelle preuve, par laquelle saint Paul montre que les Galates ne doivent pas s'attacher à la loi de Moïse; puisque la loi elle-même ordonnoit qu'on l'abandonnât, en représentant dans Agar & Sara, dans la servante & la maîtresse, l'esprit de servitude marqué par Agar, & l'esprit de liberté designé par Sara. On peut voir ci-dessus quelle étoit la difference de ces deux états de Juifs & de Chrétiens; nous verrons ici en quoi consiste cet esprit de servitude, qui fait le caractere de la loi ancienne, & l'esprit d'amour & de liberté, qui fait celui de la nouvelle.

On peut distinguer trois sortes de servitude opposées à trois especes de liberté; la premiere servitude est commune à tous les hommes, qui depuis la chûte de leur premier pere sont assujettis, comme toutes les autres créatures, *à la vanité*, c'est-à dire, au déreglement de toute la nature, qui cause dans la vie presente une infinité de miseres, & l'expose continuellement à mille accidens. En effet, c'est un joug très-rude, d'être

d'être assujetti aux choses temporelles & aux necessités de la vie. Combien d'incommodités fâcheuses entraîne avec lui le corps, qui se corrompt, & tombe de jour en jour en décadence? Il est appesanti de son propre poids, fatigué du travail, incommodé des injures de l'air, affligé de maladies, abattu de langueur par la faim & la soif, qui sont des maladies mortelles ausquelles il faut remedier au-plutôt. Mais l'esprit est encore dans une condition bien plus fâcheuse: Car, comme dit le Sage, *le corps qui se corrompt appesantit l'ame, & cette demeure terrestre abat l'esprit dans la multiplicité des soins qui l'agitent.* Sap. 9. 15. Tant que l'ame est dans ce corps corruptible, elle devient comme terrestre, & les différentes necessités de cette vie malheureuse la rendent comme esclave de ses sens, & étant accablée sous ce poids, elle se porte, sans comparaison plus aisément vers les biens passagers qui sont sur la terre, que vers ce bien suprême qui est dans le ciel. Qui peut donc nier que ce ne soit là un état d'une rude servitude inévitable à tous les hommes?

La seconde sorte de servitude est, celle du peché, qui les asservit, non-seulement aux necessités fâcheuses de la vie, mais encore à la domination tyrannique du diable, *qui les tient captifs pour en faire ce qu'il lui plaît*: 2. Tim. 2. 26. car il agit sur les méchans par des impressions tout autrement fortes que ne sont celles par lesquelles il afflige les justes qui ne lui sont point assujettis. Etrange & affreuse servitude! Mais ce qui est plus déplorable, c'est qu'elle est volontaire, & cette méchante volonté est en un sens pire & plus pernicieuse à nôtre égard que le diable même; car si l'homme ne se rendoit point esclave du peché, il ne seroit point esclave du démon: en commettant le peché, il renonce à la loi de Dieu pour

pour suivre les suggestions du malin esprit à qui il se livre volontairement; & comme celui qui se livre à son ennemi sans combattre, devient son esclave & a perdu sa liberté; de même aussi celui qui s'assujettit à la tyrannie du démon en suivant ses passions dereglées, en devient esclave, & ne peut recouvrer sa liberté que par le secours de JESUS-CHRIST. Car tant que la grace du Sauveur ne délivre point le pecheur de l'esclavage du peché, il demeure, comme dit saint Pierre, *esclave de celui qui l'a vaincu.*

La troisiéme sorte de servitude est celle de la loi, qui est proprement celle de ceux qui, comme les Juifs, en observent tous les préceptes & toutes les ceremonies, & qui sont irreprochables devant les hommes, mais qui ne font profession de cette regularité que par un motif de crainte servile, & de prétention aux biens de ce monde; c'est cette espece de servitude que saint Paul considere en cet endroit, & l'oppose à la liberté des enfans de Dieu qui agissent par amour: Car c'est en quoi consiste la loi évangelique que l'Apôtre appelle *la loi parfaite* & *la loi de liberté*, en ce qu'elle donne le Saint-Esprit, qui fait faire avec plaisir ce qui est ordonné par les préceptes; car, comme dit saint Paul: *Où est l'Esprit de Dieu, là est la liberté.* 2. Cor. 3. 17.

Or comme il y a trois sortes de servitude, on peut aussi distinguer trois sortes de liberté ou d'affranchissement de servitude; pour ce qui regarde la premiere servitude, par laquelle nous sommes assujettis aux necessités fâcheuses que le peché de nôtre premier pere nous a causées dans le corps & dans l'esprit, & qui nous sont communes avec tous les autres hommes, & même avec les autres créatures, nous n'en serons parfaitement délivrés qu'à nôtre mort & au jugement dernier; car saint Paul nous apprend, que

*que toutes les créatures qui sont maintenant assujetties à la vanité, le sont avec esperance d'etre délivrées de cet asservissement à la corruption, pour participer à la liberté de la gloire des enfans de Dieu. Nous savons*, dit ce saint Apôtre, *que jusqu'à maintenant toutes les créatures soupirent, & sont comme dans le travail de l'enfantement, & non-seulement elles, mais nous encore, qui possedons les prémices de l'esprit, nous soupirons & nous gemissons en nous-mêmes, attendant l'effet de l'adoption divine, la redemption & la délivrance de nos corps.* Ainsi quoque nous ayons dès ici-bas un commencement de liberté que nous avons reçu dans le Batême, nous ne laissons pas de soupirer encore dans l'attente de cette délivrance parfaite, où Dieu *essuiera les larmes de ses serviteurs, & il n'y aura plus ni gemissement ni aucune douleur.* C'est pour cela que les bons Chrétiens qui se voient exposés à tant de contradictions souffrent la vie avec patience, & reçoivent la mort avec joie.

La seconde servitude, qui nous rend miserablement esclaves du peché, peut cesser en cette vie par la grace de JESUS-CHRIST. *Malheureux que je suis*, dit nôtre Apôtre: *Qui me délivrera de ce corps de mort*, sujet à la mort & aux afflictions du peché? *ce sera la grace de Dieu*, qui arrête la convoitise en cette vie, & l'étouffe dans l'autre: mais si la convoitise vit dans les plus grands Saints, elle ne regne que dans les pecheurs qui obéïssent à ses desirs dereglés. Que faut-il qu'ils fassent pour en être dégagés? Saint Gregoire nous l'apprend par ces paroles: „ Pour „ être, dit-il, parfaitement libre de cet état de „ servitude, il ny a qu'à ne rien desirer en ce „ monde: car l'on porte le joug d'un dur esclavage, lorsque l'on souhaite la prosperité, & „ qu'on craint l'adversité: mais si l'on vient à „ secouer le joug de tous les desirs temporels, „ alors

*Greg. Moral. in Job. liv. 30. ch. 12.*

„ alors on commence à jouïr dès cette vie d'une „ certaine liberté qui consiste à ne plus être pressé du desir d'une felicité terrestre, ni de la „ crainte de quelque malheur temporel. C'est du „ joug de cette servitude, dont le Sauveur voyoit „ les hommes du monde si oppressés, lorsqu'il

Matth. 11. 28. „ leur dit dans son Evangile : *Venez à moi vous* „ *tous qui êtes fatigués, & qui êtes chargés, &* „ *je vous soulagerai; prenez mon joug sur vous,* „ *& apprenez de moi que je suis doux & humble de* „ *cœur, & vous trouverez le repos de vos ames.* „

„ C'est en effet un joug très-rude & très-dur, „ dit ce Pere, d'ambitionner les avantages de la „ terre, de vouloir retenir les biens qui s'écoulent, de ne s'appuyer que sur ce qui tombe, „ d'avoir une ardente passion pour les choses passageres, & de vouloir bien en même temps passer avec ce qui se passe & s'écoule sans cesse. „ Il est donc vrai de dire, que celui-là est en liberté, qui ayant foulé aux pieds tous les desirs de la terre, & s'étant déchargé du fardeau „ de la convoitise des choses du monde, a mis „ son ame en un état de repos & d assûrance. „ Or les moyens de sortir de l'esclavage du peché pour acquerir *ce repos & cette assûrance* sont la priere, l'exercice des bonnes œuvres, & les travaux de la pénitence.

La troisiéme espece d'esclavage qui ne regarde pas tous les méchans & tous ceux qui violent ouvertement la loi de Dieu, mais seulement ceux qui se conduisent par l'esprit de la loi ancienne, trouve sa délivrance dans l'esprit de charité qui leur manque, ils demeureront toûjours esclaves, tant qu'ils craindront Dieu comme un maître redoutable; & ne l'aimeront point comme des

Rom. 8. 15. enfans aiment leur pere. *Vous n'avez point reçu l'esprit de servitude*, dit nôtre saint Apôtre, comme lorsque vous avez reçu la loi sur le Mont Sinaï,

Sinaï, *mais vous avez reçu l'esprit d'adoption des enfans, par lequel nous crions: Abba, c'est-à-dire, mon pere.* Le caractére de la loi ancienne & de ceux qui suivent son esprit, c'est la crainte & la défiance; celui de la loi nouvelle & des enfans de Dieu, c'est l'amour & la confiance; c'est ce qui distingue la femme libre d'avec la servante, les Chrétiens d'avec les Juifs & ceux qui leur ressemblent. L'Esprit de Dieu doit être le principe de toutes nos actions, & nous n'avons point de meilleure marque pour reconnoître si nous sommes à Dieu, que si dans toute nôtre conduite nous agissons par son Esprit; *car tous ceux qui sont poussés par l'Esprit de Dieu sont enfans de Dieu.* Rom. 8. 14.

℣. 29. jusqu'à la fin. *Et comme alors celui qui étoit né selon la chair persecutoit celui* qui étoit né *selon l'Esprit, il en arrive de même encore aujourd'hui, &c.*

Saint Paul nous apprend ici une chose dont il n'étoit point parlé dans toute l'Ecriture; sçavoir, qu'Ismaël persecutoit Isaac: car l'Ecriture dit seulement que Sara ayant trouvé qu'Ismaël se jouoit avec son fils Isaac, elle demanda à Abraham de chasser la mere & le fils; ce qui nous fait voir quel étoit ce jeu & comment on le doit expliquer; de même que celui dont il est parlé dans l'histoire des Rois qu'Abner proposa à Joab, que leurs jeunes soldats jouassent ensemble, *Ludant pueri*, c'est-à-dire, qu'ils combatissent; car en effet l'offre d'Abnér ayant été acceptée par Joab, & tous deux ayant choisi de leur armée des soldats pour se jouer, ils perirent tous dans ce jeu. Or la raison qu'Ismaël avoit de persecuter Isaac, étoit qu'il voyoit qu'il seroit la cause pourquoi il ne posséderoit point l'heritage de son pere Abraham. C'a été le même sujet qui a fait que les Juifs ont persecuté les Chrétiens; la ja-

Gen. 21. 9.

2. Reg. 2. 14.

 lousie

lousie qu'ils ont euë contre eux à cause des grandes benedictions qu'il leur faisoit, les préferant à eux, les a rendus irreconciliables. Cette guerre n'est pas seulement commune entre les Juifs & les Chrétiens, mais aussi entre les bons & les méchans; elle a commencé dès la naissance du monde, & continuera jusqu'à la fin des siecles.
2. Tim. 3. 12. *Tous ceux*, dit saint Paul, *qui veulent vivre avec pieté en* JESUS-CHRIST, *seront persecutés*. Comme il y aura toûjours des méchans dans le monde, les bons en seront toûjours persecutés. Abel dès le commencement fut tué par son frere, & tous les autres justes qui vivoient de la foi dans
Hebr. 11. 35. 36. 37. 38. la loi ancienne ont été traités de même; *les uns ont été cruellement tourmentés*; *les autres ont souffert les moqueries & les fouets, les chaînes & les prisons. Ils ont été lapidés, ils ont été sciés; ils ont été éprouvés* en toute maniere, *étant abandonnés, affligés, persecutés, eux dont le monde n'étoit pas digne*, parce qu'ils faisoient profession de vivre dans la vraie pieté.

Il en est de même dans l'Eglise depuis la venuë de JESUS-CHRIST; lui-même qui *a été*
Luc. 2. 34. *en bute à la contradiction des hommes*, *a souffert*
Hebr. 12. 3. *cette contradiction de la part des pecheurs* qui se sont élevés *contre lui*, comme le dit saint Paul; il a été dans tout le temps de sa prédication comme un but, contre lequel ses ennemis ont lancé
Thren. 3. 12. tous les traits de leur fureur, *quasi signum ad sagittam*, jusqu'à ce qu'enfin ils l'ont fait crucifier. Les Apôtres & les premiers Chrétiens ont reçu les mêmes traitemens de la part des Juifs & des incredules; & un nombre infini de Martyrs & de Confesseurs ont souffert avec un courage invincible les tourmens & la mort pour la veritable Religion, & pour la pureté de l'Evangile; & si l'on demande d'où vient que les bons sont maltraités par les méchans, le Sage nous

en

en découvre la cause, en faisant parler les méchans de la sorte: *Faisons tomber le juste dans nos pieges, parce qu'il nous est incommode, qu'il est contraire à nôtre maniere de vie, qu'il nous reproche les violemens de la loi, & qu'il nous deshonore en décriant les fautes de nôtre conduite. Sa seule vuë nous est insupportable, parce que sa vie n'est point semblable à celle des autres, & qu'il suit une conduite toute differente: il nous considere comme des gens qui ne s'occupent qu'à des niaiseries, & il s'abstient de nôtre maniere de vie comme d'une chose impure.* C'est-là ce qui est cause que les gens-de-bien de tout temps ont été à charge aux méchans; la difference de leurs sentimens & de leur vie ne permet pas qu'ils puissent jamais s'accorder ensemble; s'ils le font quelquefois, ce n'est qu'en apparence & pour des interêts humains, étant au fonds du cœur irreconciliables. Ainsi les Galates avoient grand tort de vouloir accorder deux choses aussi opposées & inalliables qu'est la loi avec la foi, & les mettre en même rang, comme si l'enfant de la servante pouvoit subsister avec le fils de la femme libre, & avoir part à l'heritage avec lui.

## CHAPITRE V.

| | |
|---|---|
| 1. *STate, & nolite iterùm jugo servitutis contineri.* | 1. TEnez-vous-en là; & ne vous mettez point sous le joug d'une nouvelle servitude* |
| 2. *Ecce ego Paulus dico vobis: quoniam si circumcidamini, Chri-* | 2. Car je vous dis, moi Paul, que si vous vous faites circoncire, JESUS-CHRIST |

*. 1. *expl.* de la loi de Moïse.

CHRIST ne vous servira de rien.

3. Et de plus, je declare à tout homme qui se fera circoncire *, qu'il est obligé de garder toute la loi.

4. Vous qui voulés être justifiés par la loi, vous n'avez plus de part à JESUS-CHRIST *, vous êtes déchus de la grace.

5. Mais pour nous, c'est en vertu de la foi que nous esperons recevoir du Saint Esprit la justice *.

6. Car en JESUS-CHRIST ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien; mais la foi qui est animée de la charite *.

7. Vous couriez si bien *: qui vous a arrêtés pour vous empêcher d'obéir à la verité?

8. Ce sentiment dont vous vous êtes laissé persuader, ne vient pas de celui qui vous a appellés *.

1. Cor. 5. 6. 9. Un peu de levain ai-

*stus vobis nihil proderit.*

3. *Testificor autem rursus omni homini circumcidenti se, quoniam debitor est universa legis facienda.*

4. *Evacuati estis à Christo, qui in lege justificamini, à gratia excidistis.*

5. *Nos enim spiritu ex fide, spem justitia expectamus.*

6. *Nam in Christo Jesu, neque circumcisio aliquid valet, neque praputium: sed fides, qua per charitatem operatur.*

7. *Currebatis benè: quis vos impedivit veritati non obedire?*

8. *Persuasio hac non est ex eo, qui vocat vos.*

9. *Modicum fer-*

v. 3. *expl.* le croyant necessaire pour le salut.

v. 4. *expl.* car l'un est opposé à l'autre.

v. 5. *lettr.* Nous attendons en esprit par la foi l'esperance de la justice: *la recompense de la justice selon quelques-uns.* *Autr.* la justice par l'esprit de la foi.

v. 6. *autr.* agissante par la charité.

v. 7. *expl.* dans la voie de Dieu.

v. 8. *expl.* de Dieu.

*mentum*

*mentum totam massam corrumpit.* | grit toute la pâte.

10. *Ego confido in vobis in Domino, quòd nihil aliud sapietis: qui autem conturbat vos, portabit judicium, quicunque est ille.*

10. J'espere de la bonté du Seigneur, que vous n'aurez point à l'avenir d'autres sentimens *que les miens*; mais celui qui vous trouble en portera la peine, quel qu'il soit.

11. *Ego autem, fratres, si circumcisionem adhuc prædico, quid adhuc persecutionem patior? Ergo evacuatum est scandalum crucis.*

11. Et pour moi, mes freres, si je prêche encore la Circoncision, pourquoi est-ce que je souffre tant de persécutions? Le scandale de la croix est donc anéanti.

12. *Utinam & abscindantur qui vos conturbant.*

12. Plût à Dieu que ceux qui vous troublent *, fussent non seulement circoncis, mais plus que circoncis *.

13. *Vos enim in libertatem vocati estis, fratres: tantùm ne libertatem in occasionem detis carnis; sed per charitatem Spiritûs servite invicem:*

13. Car vous êtes appellés, mes freres, à un état de liberté : ayez soin seulement que cette liberté ne vous serve pas d'occasion pour vivre selon la chair; mais assujettissez-vous les uns aux autres par une charité spirituelle.

14. *Omnis enim lex in uno sermone impletur: Diliges proximum tuum sicut teipsum.*

14. Car toute la loi est renfermée dans ce seul précepte: Vous aimerez vôtre prochain comme vous-même.

*Levit.* 19. 18. *Matth.* 22. 39. *Rom.* 13. 8.

*v.* 12. *autr.* soient même retranchés du milieu de vous.

*Ibid.* selon quelques-uns, il parle de l'excommunication.

 15. Que

15. Que si vous vous mordez & vous devorez les uns les autres, prenez garde que vous ne vous consumiez les uns les autres.

16. Je vous le dis donc: † Conduisez-vous selon l'Esprit, & vous n'accomplirez point * les desirs de la chair.

† 14. Dim. après la Pentec.
1. Petr. 2. 11.

17. Car la chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit, & l'esprit en a de contraires à ceux de la chair; & ils sont opposés l'un à l'autre: de sorte que vous ne faites pas les choses que vous voudriez.

18. Que si vous êtes poussés par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi.

19. Or il est aisé de connoître les œuvres de la chair *, qui sont la fornication *, l'impureté, l'impudicité, la dissolution,

20. l'idolatrie, les empoisonnemens, les inimitiés, les dissensions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, les heresies,

21. les envies, les meurtres, les ivrogneries, les

*15. Quod si invicem mordetis, & comeditis, videte ne ab invicem consumamini.*

*16. Dico autem: Spiritu ambulate, & desideria carnis non perficietis.*

*17. Caro enim concupiscit adversùs spiritum, spiritus autem adversùs carnem; hæc enim sibi invicem adversantur: ut non quæcunque vultis, illa faciatis.*

*18. Quòd si spiritu ducimini, non estis sub lege.*

*19. Manifesta sunt autem opera carnis: quæ sunt fornicatio, immunditia, impudicitia, luxuria,*

*20. idolorum servitus, veneficia, inimicitiæ, contentiones, æmulationes, iræ, rixæ, dissensiones, sectæ,*

*21. invidiæ, homicidia, ebrietates, co-*

*v.* 16. *Grec.* n'accomplissant point.
*v.* 19. *expl.* les œuvres où nous pousse la concupiscence.
Ibid. *Grec.* l'adultere.

*messa-*

*messationes, & his similia, quæ prædico vobis, sicut prædixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur.*

débauches; & autres choses semblables, dont je vous declare, comme je vous l'ai déja dit, que ceux qui commettent ces crimes, ne seront point heritiers du royaume de Dieu.

22. *Fructus autem spiritûs est charitas, gaudium, pax, patientia, benignitas, bonitas, longanimitas,*

22. Les fruits de l'esprit *au-contraire*, sont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la perseverance *,

23. *mansuetudo, fides, modestia, continentia, castitas. Adversùs hujusmodi non est lex.*

23. la douceur, la foi, la modestie, la continence, la chasteté. Il n'y a point de loi contre ceux qui vivent de la sorte.

24. *Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis.*

24. Or ceux qui sont à JESUS-CHRIST, ont crucifié leur chair avec ses passions & ses desirs déreglés ¶.

25. *Si spiritu vivimus, spiritu & ambulemus.*

25. † Si nous vivons par l'Esprit, conduisons-nous * aussi par l'Esprit. † 15. Dimanche après la Pent.

26. *Non efficiamur inanis gloriæ cupidi, invicem provocantes, invicem invidentes.*

26. Ne nous laissons point aller à la vaine gloire, nous piquant les uns les autres, & étant envieux les uns des autres.

*v.* 22. *lettr.* la longanimité.

*v.* 25. *lettr.* marchons.

 SENS

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *Tenez-vous-en là, & ne vous mettez point sous le joug d'une nouvelle servitude.*

*Tenez-vous-en là.* C'est la conclusion de l'allegorie rapportée à la fin du chapitre précedent. Le sens : Puisque vous êtes enfans de la femme libre, tenez-vous-en à la part qui convient au fils & aux enfans libres à qui l'heritage appartient, & qui doivent jouir de l'effet des promesses.

*Et ne vous mettez point sous le joug d'une nouvelle servitude*, comme les Juifs, qui étoient par l'esprit de crainte sous le joug de la loi & de ses ceremonies; de sorte qu'en se soumettant aux observations legales, c'étoit rentrer dans la servitude, comme ils étoient auparavant.

℣. 2. *Car je vous dis, moi Paul, que si vous vous faites circoncire,* JESUS-CHRIST *ne vous servira de rien.*

*Car je vous dis, moi Paul*, qui vous parle, qui suis Apôtre de JESUS-CHRIST, & qui ne puis par consequent vous tromper, comme font ces faux-apôtres & ces Juifs travestis; *que si vous vous faites circoncire*, croyant, comme les faux-docteurs, que la Circoncision est necessaire à salut, & qu'elle fait une partie de la vraie justice:

JESUS-CHRIST *ne vous servira de rien;* parce qu'en cherchant d'être justifiés par la Circoncision, c'est rechercher la justice par les œuvres de la loi, c'est-à-dire, par les merites propres; ce qui est entierement opposé à la justice de la foi en JESUS CHRIST, puisqu'elle est toute fondée sur sa grace, & nullement sur les propres merites de l'homme; au-contraire c'est elle

elle qui fait que l'homme produit de bonnes œuvres. Or cette menace de l'Apôtre regarde particulierement les Gentils.

ỳ. 3. *Et de plus, je declare à tout homme qui se fera circoncire, qu'il est obligé de garder toute la loi.*

*Et de plus, je declare à tout homme qui se fera circoncire*, par le principe de l'obligation d'observer la loi, & que la Religion de JESUS-CHRIST ne l'a point délivré, ni dispensé de s'assujettir à son joug: *qu'il est obligé de garder toute la loi*; puisque le précepte de la Circoncision, n'oblige pas plus que les autres de la loi: & partant tout homme qui se croit obligé à la Circoncision en vertu de la loi, est obligé à tous les autres préceptes, tant qu'il est dans cette créance: outre que la Circoncision étant la propre marque du Judaïsme, c'est s'obliger à toute la loi, comme les Juifs, dès-lors qu'on se fait circoncire; de même que ceux qui prennent des lettres de naturalité, s'obligent à toutes les loix du Royaume où ils sont naturalisés. Il en faut pourtant excepter ceux qui ne reçoivent la Circoncision, que pour éviter le scandale des foibles, puisqu'ils font assez voir qu'ils ne la prennent pas comme une marque du Judaïsme, mais comme une chose purement indifferente & de nulle valeur, & qu'ils la tolerent plutôt qu'ils ne l'approuvent. L'Apôtre se sert de ce raisonnement contre les faux-docteurs, parce qu'encore qu'ils fussent circoncis, ils ne gardoient pas eux-mêmes la loi, mais se contentoient d'en observer quelques préceptes les plus faciles, ne s'étant même fait circoncire que pour éviter la persecution des Juifs, & pour n'être pas recherchés en vertu des édits des Empereurs, qui défendoient la profession de la Religion chrétienne. *Quicunque enim volunt placere in carne, hi* Gal. 6. 12.

 *cogunt*

*cogunt vos circumcidi, tantùm ut crucis Christi persecutionem non patiantur.* Et en second lieu, pour avertir les Galates de l'obligation qu'ils s'imposoient en se faisant circoncire, qui étoit d'observer de point en point toute la loi de Moïse; ce qui leur étoit impossible, & par consequent attiroient visiblement sur eux mêmes la malediction prononcée contre tous ceux qui font profession de la loi, & qui n'en observent pas tous les préceptes.

ỷ. 4. *Vous qui voulez être justifiés par la loi, vous n'avez plus de part à* JESUS-CHRIST, *vous êtes déchûs de la grace.*

*Vous qui voulez être justifiés par la loi*, c'est-à-dire, qui considerez la loi comme necessaire pour obtenir la justice; *vous n'avez plus de part à* JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, vous ne devez plus attendre aucune influence de son Esprit sur vous, puisque le moyen que vous recherchez pour être justifiés, est directement opposé à celui de la foi, qui est incompatible avec les œuvres de la loi, parce qu'elles ne sont fondées que sur le propre merite.

*Vous êtes déchûs de la grace* où vous étiez, quand vous vous êtes convertis, & hors d'esperance d'y être jamais rétablis, si vous ne changez de sentiment.

ỷ. 5. *Mais pour nous, c'est en vertu de la foi que nous esperons recevoir du Saint Esprit la justice.*

*Mais pour nous.* C'est la preuve du verset précedent. Le sens est: Il est bien visible que vous n'avez plus de part à JESUS-CHRIST, & que vous êtes déchûs de la grace; puisque nous qui faisons profession de la pureté du Christianisme, nous avons une créance toute differente de celle de vos faux-docteurs & de la vôtre; car au lieu de chercher nôtre justice dans l'observation de la loi, & des ceremonies exterieures & charnel-

les

les, nous n'attendons la récompense éternelle de nôtre justice, que par le moyen de la foi.

*C'est en vertu de la foi que nous esperons recevoir de Saint-Esprit la justice.* Let. *Les promesses de la justice*, c'est-à-dire, la beatitude éternelle, qui sera le fruit qu'attendent ceux en qui la foi de JESUS-CHRIST aura produit des œuvres de justice.

ꝟ. 6. *Car en* JESUS-CHRIST, *ni la Circoncision ni l'incirconcision ne servent de rien; mais la foi qui est animée de la charité.*

*Car en* JESUS-CHRIST, *ni la Circoncision ni l'incirconcision ne servent de rien*; c'est à-dire: dans la Religion chrétienne, qui est toute interieure & spirituelle, ces marques & ces differences exterieures de circoncis & d'incirconcis ne sont de nulle consideration, & ne peuvent produire aucun effet utile. Saint Paul joint ici la Circoncision & l'incirconcision, pour montrer qu'il n'y a plus de préference de l'une à l'autre.

*Mais la foi*, elle comprend aussi l'esperance en cet endroit: de sorte que le sens de l'Apôtre est, que dans le Christianisme il n'y a rien de plus considerable que ces vertus, & que tout s'y doit rapporter, comme à l'unique perfection de la Religion.

*Qui est animée de la charité*, c'est-à dire, que sans la charité la foi est inutile & morte, & qu'elle ne nous unit à Dieu, & ne nous rend capables de la vraie justice & de la grace, que par la charité. C'est de cette foi que l'Apôtre dit que nous sommes justifiés, & non pas, comme le prétendent les heretiques, de la foi qui précede la charité; puisque cette foi ne peut entrer dans la justification, que comme un fondement éloigné, & non pas comme la cause formelle de la justification, rien ne nous pouvant unir à Dieu que la charité seule. Voyez Jac. 2. 17. 26. Jean.

 15.

15. 4. 5. Ce verset est la preuve du précedent.

ỳ. 7. *Vous courriez si-bien: qui vous a arrétes pour vous empêcher d'obéïr à la verité?*

*Vous courriez si-bien*, c'est-à-dire: Vous alliez à grands pas dans le chemin de la vraie foi, & vers le but de vôtre vocation celeste. Voyez Phil. 3. 14. L'Apôtre se sert du mot de *courir*, pour montrer que la vie chrétienne est dans une action perpetuelle, & qu'il est besoin de s'y employer de toutes ses forces & avec grande vigilance. Voyez Rom. 9. 16. 1. Cor. 9. 24. 25. 26. 2. Tim. 4. 7. Hebr. 12. 1,

*Qui vous a arrêtés?* C'est-à-dire: Quelle raison nouvelle avez vous euë de vous détourner de vôtre course? Ou quels sont les motifs de ces nouveaux docteurs, qui tâchent de vous détourner de la doctrine que je vous avois annoncée: & que vous aviez embrassée avec tant de zele? Ce n'est pas par interrogation que l'Apotre fait cette demande, puisqu'il n'ignore pas les auteurs de ce desordre; mais c'est plutôt par indignation contr'eux, comme s'ils ne valoient pas la peine d'être nommés; & pour faire voir tacitement aux Galates le tort qu'ils avoient, d'avoir plutôt écouté cette sorte de gens qui les séduisoient, que lui qui étoit leur Apôtre, & reconnu pour tel dans toute l'Eglise.

*Pour vous empêcher d'obéïr à la verité*, comme vous faisiez auparavant, & d'acquiescer aux remontrances que je vous fais pour vous ramener à la verité que je vous ai prêchée, & que vous avez embrassée.

ỳ. 8. *Ce sentiment dont vous vous êtes laissé persuader, ne vient pas de celui qui vous a appellés.*

*Ce sentiment, &c.* que vous avez des ceremonies legales, dont on vous a fait voir la necessité, *ne vient pas de celui qui vous a appellés* à la foi, puisque la foi & la loi sont incompatibles, & que Dieu seroit contraire à lui-même. ỳ. 9.

✝. 9. *Un peu de levain aigrit toute la pâte.*

*Un peu de levain, &c.* c'est-à dire, de mauvaise doctrine, est capable de corrompre toute la foi du Chrétien, puisqu'elle est incompatible avec la moindre fausseté. Voyez Matth. 16. 12. & qu'une seule erreur est capable d'infecter dans la suite tous les bons sentimens. *Autr.* Un petit nombre d'heretiques est capable de pervertir toute l'Eglise. Ne souffrez donc pas davantage auprès de vous ces nouveaux docteurs, puisqu'en quelque petit nombre qu'ils se trouvent, ils sont capables de perdre toute vôtre Eglise. Considerez le danger où vous vous mettez, en écoutant cette nouvelle doctrine des ceremonies legales; & rejettez-la, non-seulement parce qu'elle est fausse en elle-même, mais parce qu'elle est capable de corrompre toute vôtre foi, & tout le reste de vos bons sentimens, par la fausseté. Voyez, 1, Cor. 15. 33.

✝. 10. *J'espere de la bonté du Seigneur, que vous n'aurez point à l'avenir d'autres sentimens* que les miens; *mais celui qui vous trouble en portera la peine, quel qu'il soit.*

*J'espere de la bonté du Seigneur*, c'est-à-dire, de sa grace, *que vous n'aurez point d'autres sentimens* touchant la liberté de l'Evangile, & que vous n'en aurez point d'opposés à ceux que je vous marque par cette lettre. *Autr.* J'espere qu'encore que quelques-uns de vous aient eu trop de credulité pour les sentimens de ces faux docteurs, le corps de vôtre Eglise demeurera ferme dans ceux que je lui ai enseignés touchant la liberté évangelique.

*Mais celui qui vous trouble en portera la peine*, c'est-à-dire: Les auteurs des troubles qui se sont excités parmi vous, ne laisseront pas d'en recevoir un rigoureux châtiment, puisqu'il n'a pas tenu à eux de vous pervertir entierement.

*Quel qu'il soit*, parce que Dieu n'a pas d'égard à la qualité des personnes. Voyez Gal. 2. 6. L'Apôtre use de cette expression, pour montrer qu'il ne veut pas nommer les auteurs de ces desordres, afin de leur donner plus d'occasion de revenir de leurs égaremens.

*ỳ. 11. Et pour moi, mes freres, si je prêche encore la Circoncision, pourquoi est-ce que je souffre tant de persecutions? Le scandale de la croix est donc anéanti.*

*Et pour moi, mes freres, si je prêche encore la Circoncision, &c.* c'est-à-dire: S'il m'est permis de prêcher encore le necessité de la Circoncision & des ceremonies legales, j'ai grand tort de souffrir tant de persecutions, puisque je m'en puis délivrer aisément, en prêchant qu'elle est necessaire. *Autr.* S'il étoit vrai, comme l'ont voulu vous persuader les auteurs de vos troubles, que je prêche encore la necessité de la Circoncision & des ceremonies legales; pourquoi serois-je persecuté par les Juifs, comme apostat de la loi, & comme l'ennemi capital de leur Religion & de leurs ceremonies? Voyez Act. 21. 21.

*Le scandale de la croix est donc annéanti.* C'est pour montrer que les Juifs ne le persecuteroient pas, s'il enseignoit la necessité de la Circoncision, parce qu'il ôteroit par sa prédication l'unique obstacle qui empêchoit la plûpart des Juifs de croire en JESUS CHRIST crucifié, étant certain que ce qui les rébutoit davantage, étoit que le mystere de la croix abolissoit la necessité de la loi de Moïse; & que JESUS-CHRIST avoit comme attaché cette loi à la croix avec lui pour l'y faire mourir. Voyez Coloss. 2. 14.

*ỳ. 12. Plût à Dieu que ceux qui vous troublent, fussent non-seulement circoncis, mais plus que circoncis.*

*Plût à Dieu que ceux qui vous troublent, &c.* L'Apô-

L'Apôtre fait aussi une allusion de la Circoncision corporelle à la Circoncision spirituelle, c'est-à-dire, à la séparation qui se fait par le glaive de l'Eglise, lorsqu'elle retranche un de ses mauvais membres pour conserver la sainteté de son corps. Le sens est: Il seroit à souhaiter que ces faux-docteurs, qui soûtiennent si opiniâtrément la necessité de la Circoncision, se séparassent en effet eux-mêmes de l'Eglise, ou qu'ils en fussent retranchés par elle, de crainte que le levain de leur doctrine ne porte la corruption dans toutes les parties de l'Eglise. Ceci a rapport au verset 9. Il y a apparence que ceux dont parle saint Paul, étoient des principaux ministres de l'Eglise, puisqu'il n'ose pas lui-même proceder tout-d'un-coup à l'excommunication, bien qu'il le juge necessaire; peut-être de crainte d'un plus grand schisme dans l'Eglise.

℣. 13. *Car vous êtes appellés, mes freres, à un état de liberté: ayez soin seulement que cette liberté ne vous serve pas d'occasion pour vivre selon la chair; mais assujettissez-vous les uns aux autres par une charité spirituelle.*

*Car vous êtes appellés, mes freres.* C'est la raison du souhait que fait l'Apôtre au verset précedent, que ces faux-docteurs soient séparés du corps de l'Eglise, afin qu'ils laissent les Galates dans la liberté & dans l'exemtion des observations legales qui leur a été acquise & donnée par l'Evangile.

*A un état de liberté, &c.* c'est-à-dire, exemt du joug de la loi Mosaïque, qui est la crainte servile, & par consequent de la servitude du peché, qui est inséparable de la crainte servile.

*Mais assujettissez-vous les uns aux autres*, c'est-à-dire: Quoique vous soyez libres par l'exemtion de toutes ces observations legales, cette liberté ne vous dispense pas des devoirs de la charité;

rité : mais au-contraire, elle vous oblige d'autant plus de vous ſervir les uns les autres, en vous ſecourant charitablement dans tous les beſoins, ne faiſant pas même de difficulté de renoncer à l'uſage de la liberté que l'Evangile vous donne pour ne point ſcandaliſer les infirmes, & pour procurer leur ſalut. Voyez Rom. 14. 13. 1. Cor. 6. 12. & 8. 9.

*Par une charité ſpirituelle*, qui eſt vôtre unique loi ſous l'Evangile. L'Apôtre oppoſe ici la charité à la crainte ſervile de la loi ; comme s'il diſoit : Quoique vous ſoyez délivrés de la crainte ſervile de la loi, vous ne l'êtes pas du joug agréable de la charité.

℣. 14. *Car toute la loi eſt renfermée dans ce ſeul précepte : Vous aimerez vôtre prochain comme vous-même.*

*Car.* Le ſens eſt : Sous l'Evangile, il n'y a point d'autre loi que la charité ; & il ſuffit d'accomplir ce ſeul précepte, pour accomplir *toute la loi*, ſans qu'il ſoit beſoin de pratiquer les obſervations legales pour y ſatisfaire. L'Apôtre dit ceci, pour montrer que les Chrétiens ſont appellés à un état de vraie liberté ; & pour confirmer l'exhortation qu'il vient de faire aux Galates, de ſe ſervir les uns les autres par la charité ; comme s'il leur diſoit : Qu'ils ſe doivent d'autant plus volontiers porter à cette vertu de charité, qu'en la pratiquant toute ſeule ils obſervent toute la loi. Voyez Rom. 13. 8. & 9. Puiſqu'on ne peut pas avoir la charité pour le prochain, qu'on ne l'ait premierement pour Dieu, qui doit être la fin derniere de l'amour du prochain.

*Eſt renfermée dans ce ſeul précepte*, c'eſt-à-dire, dans le précepte appellé *Parole*, à cauſe de ſa brieveté, de même que les dix préceptes de la loi ſe nomment *Decalogue*, pour la même raiſon,

raison. Il semble qu'il veuille tacitement opposer la loi Evangelique à la loi Mosaïque, & en faire comprendre la difference.

*Vous aimerez vôtre prochain.* Ce précepte, sous la loi & selon l'intelligence commune des observateurs de la lettre, ne s'étendoit que sur les Juifs; & ne s'observoit que par un motif charnel & par interêt: mais entendu selon l'esprit de l'Evangile, & au sens de l'Apôtre, il regardoit tous les hommes indifferemment, & s'observoit en vuë de leur propre bien & pour Dieu; qui est la fin & le terme de cet amour, comme il en est le principe.

*Comme vous-même*, c'est-à dire, de la même maniere que vous vous aimez vous-même, en souhaitant & en procurant au prochain tous les avantages corporels & spirituels que vous desireriez qu'il vous rendît, & avec le même empressement & le même zele que vous le feriez pour vous-même.

ỳ. 15. *Que si vous vous mordez & vous devorez les uns les autres, prénez-garde que vous ne vous consumiez les uns les autres.*

*Que si vous vous mordez*, par des paroles contentieuses & par des médisances, au sujet des ceremonies legales, que les uns approuvent, & que les autres rejettent. Voyez Rom. 14. 1. 1. Tim. 1. 4. & 6. 4. 5.

*Et vous devorez les uns les autres*, en tâchant de vous nuire par des calomnies, & meme par des actions.

*Prenez-garde que vous ne vous consumiez*; c'est-à-dire, que vôtre Eglise & vôtre societé, ne vienne enfin à se ruiner par la division, comme elle s'étoit établie par la charité; & qu'ensuite chacun de vous en particulier n'en souffre la perte de son salut, puisqu'il ne le peut obtenir sans la charité.

*Les uns les autres*, nonseulement ceux qui tiennent pour les ceremonies Judaïques, mais même ceux qui tiennent pour la liberté Evangelique ; parce qu'encore qu'ils soûtiennent la bonne doctrine, ce n'est pas par les contestations qu'ils doivent la maintenir.

℣. 16. *Je vous le dis donc : Conduisez-vous selon l'esprit, & vous n'accomplirez point les desirs de la chair.*

*Je vous le dis donc :* Ne vous attachez pas aux observations legales, à la lettre de la loi de Moïse, ce qui n'est capable que d'enflammer en vous la convoitise & le desir du peché. Voyez Rom. 7. 8.

Mais *conduisez-vous selon l'esprit*, c'est-à dire: Reglez toutes vos actions & tous vos mouvemens par la conduite & par l'inspiration de l'Esprit de Dieu; & gouvernez vôtre Eglise selon la forme qu'il en a lui-même préscrite dans l'Evangile.

*Et vous n'accomplirez point les desirs de la chair.* Tels que sont les pechés dont il fait mention au verset précedent, & ceux qu'il va exprimer dans les versets suivans. Il les appelle desirs de la chair, c'est-à-dire, mouvemens de la nature corrompuë par le peché, qui s'appelle *chair* dans l'Ecriture.

℣. 17. *Car la chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit, & l'esprit en a de contraires à ceux de la chair, & ils sont opposés l'un à l'autre; de sorte que vous ne faites pas les choses que vous voudriez.*

*Car la chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit, &c.* L'Apôtre rend raison de ce qu'il a dit, qu'en se conduisant selon l'esprit on n'accomplit point les desirs de la chair : parce que la chair tend toûjours vers les choses inferieures, c'est-à-dire, au bien particulier & delectable ; & l'Esprit de Dieu au-contraire, comme étant la souveraine raison, tend vers les choses honnêtes,

tes, justes & raisonnables; & cette contrarieté telle qu'est celle du chaud & du froid, fait qu'ils se combattent, & tendent à la destruction l'un de l'autre.

*De sorte que vous ne faites pas*, c'est-à-dire, afin que vous n'accomplissiez pas les desirs dereglés que la chair & la nature corrompuë vous inspire: ce qui fait voir que nous ne pouvons surmonter ces mouvemens que par la seule inspiration du Saint-Esprit, qui empêche l'effet & l'execution de ces mouvemens.

*Les choses que vous voudriez*, non pas de propos déliberé, & d'une pleine volonté, mais d'une volonté foible & infirme, & selon les desirs de la chair, dont les mouvemens sont toûjours volontaires, parce qu'ils ne sont pas contraints, & qu'ils procedent de la liberté de nôtre nature. *Autr.* Le bien que vous souhaiteriez de faire n'ayant pas encore en vous une volonté assez fortifiée, assez efficace pour surmonter & vaincre les desirs de la chair, contraires à ceux de l'esprit. *Non enim quod volo bonum, hoc facio.* *Rom. 7. 19.*

*ỳ*. 18. *Que si vous êtes poussés par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi.*

*Que si vous êtes poussés par l'Esprit*, & par consequent enfans de Dieu, joüissant de vos droits comme de enfans raisonnables, qui ne se conduisent plus par la crainte. *Quicumque enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei.* *Rom. 8. 14.*

*Vous n'êtes point sous la loi*, c'est-à-dire, obligés aux ceremonies legales, qui commande, sous de très grieves peines, l'observation de ses préceptes; non pas que les Fidéles soient dispensés d'observer les choses qu'elle ordonne, mais ils le font volontairement & sans contrainte; ce qui fait qu'ils sont au-dessus de la loi, & qu'ils n'en ont nullement besoin. L'Apôtre parle ici de la loi entant qu'elle comprend les menaces

menaces & les promesses de récompense, & non pas comme une simple regle de bien vivre, puisqu'elle est éternelle & indispensable.

*ỷ. 19. Or il est aisé de connoître les œuvres de la chair, qui sont la fornication, l'impureté, l'impudicité, la dissolution.*

*Or* Ceci est dit pour confirmer, que les Fidéles n'ont plus besoin de la loi, & peut-être en même temps pour reprendre tacitement par occasion les Galates, de ce qu'ils tomboient dans plusieurs de ces desordres dont il fait mention, quoiqu'ils se montrassent fort zelés pour la loi.

*Il est aisé de connoître les œuvres de la chair*, c'est-à-dire, de la nature corrompuë & de la convoitise, qui tire sa premiere origine de la chair par la generation, qui s'entretient par les sens, & qui nous porte à l'amour des choses sensibles: soit que ces œuvres s'accomplissent par le ministere du corps, ou par l'esprit seul.

*Qui sont la fornication.* Grec. *l'adultere, &c.* L'Apôtre comprend dans ce verset & les deux suivans, entre les œuvres de la chair, non-seulement les pechés exterieurs qui se font par l'entremise du corps & des sens, mais encore les pechés interieurs & spirituels, c'est-à-dire, de pensées & de cœur.

*ỷ. 20. L'idolatrie, les empoisonnemens, les inimitiés, les dissentions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, les heresies,*

*ỷ. 21. Les envies, les meurtres, les ivrogneries, les débauches & autres choses semblables, dont je vous declare, comme je l'ai déja dit, que ceux qui commettent ces crimes ne seront point heritiers du royaume de Dieu.*

*L'idolatrie ...... Les envies, &c.* Ceci montre que les Galates se laissoient aller à ces vices, puisque Saint Paul a tant de soin de leur prédire le mal qui leur en arriveroit.

ỷ. 22.

ỳ. 22. *Les fruits de l'esprit*, au-contraire, *sont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la perseverance.*

*Les fruits de l'esprit.* L'Apôtre n'a pas dit au verset 19. Les fruits de la chair, comme il dit ici les fruits de l'esprit; pour montrer par cette difference la sterilité des mauvaises œuvres, & la fecondité des bonnes, qui produisent enfin la vie éternelle.

*Sont la charité, la joie, la paix, &c.* c'est-à-dire, un esprit docile, tranquille, qui nous fait vivre en paix avec le prochain.

ỳ. 23. *La douceur, la foi, la modestie, la continence, la chasteté. Il n'y a point de loi contre ceux qui vivent de la sorte.*

*La douceur, &c.* L'idée de l'Apôtre est de montrer, comme il a déja fait, que les Fidéles n'ont pas besoin de loi; attendu que sans loi, l'Esprit de Dieu, qui les inspire & qui les éclaire, produit en eux toutes les vertus necessaires pour rendre leur vie sainte & pieuse.

*Il n'y a point de loi contre ceux qui vivent de la sorte*, c'est-à-dire, les personnes qui vivent de cette sorte, n'ont pas besoin de loi pour reprimer leurs vices; & partant il ne faut point obliger les Fidéles à la necessité d'observer celle de Moïse.

ỳ. 24. *Or ceux qui sont à* JESUS-CHRIST, *ont crucifié leur chair avec ses passions & ses desirs dereglés.*

*Or ceux qui sont à* JESUS-CHRIST, *&c.*

L'Apôtre fait voir comment la loi n'est pas necessaire à ceux qui vivent de la maniere qu'il vient d'exprimer, parce qu'ils font eux-mêmes par la foi en JESUS-CHRIST, plus que ne pourroit faire la loi; car au-lieu que la loi en voulant reprimer la convoitise, ne l'a fait qu'augmenter, & ne peut au-plus en empêcher que l'action

Rom. 7. 5. l'action exterieure: *Passiones peccatorum quæ per legem erant, operabantur in membris nostris*; Eux au-contraire par la foi en JESUS-CHRIST crucifient leur chair, c'est-à-dire, mortifient tellement leur cupidité, qu'ils en repriment les violens efforts, signifiés par le mot de passions; & en empêchent les effets volontaires, signifiés par le mot de convoitise. Voyez Gal. 2. 19. 20. De sorte que la loi leur est entierement inutile.

*℣. 25. Si nous vivons par l'Esprit, conduisons-nous aussi par l'Esprit.*

*Si nous vivons par l'Esprit, &c.* c'est-à-dire: Si nous sommes veritablement regenerés de l'Esprit de Dieu, & si nous vivons d'une vie nouvelle & spirituelle, telle que je la viens de décrire, montrons-le par les effets; que nos actions exterieures soient le témoignage de nôtre interieur: & ainsi vivons exterieurement d'une maniere qui n'ait rien de charnel, soit dans le service que nous rendons à Dieu, n'y mêlant point les ceremonies legales; soit dans nôtre conversation ordinaire, faisant en sorte qu'il n'y ait rien de contraire à l'esprit du Christianisme.

*℣. 26. Ne nous laissons point aller à la vaine gloire, nous piquant les uns les autres, & étant envieux les uns des autres.*

*Ne nous laissons, &c.* c'est-à-dire: Mais sur toutes choses evitons la vaine gloire, qui nous porte à nous provoquer les uns les autres à la dispute, par le seul desir de l'emporter, & à nous chagriner de gayeté de cœur pour soûtenir nôtre parti; ce qui excite en nous l'envie & la jalousie contre ceux qui par leur éloquence & par leur doctrine, l'emportent sur nous. L'Apôtre a égard aux contestations qui étoient pour lors frequentes entre les Galates, touchant la necessité des ceremonies Judaïques.

SENS

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 9. *Tenez-vous-en là, & ne vous mettez point sous le joug d'une nouvelle servitude, &c.*

Depuis que le premier homme a abandonné le souverain bien qui faisoit tout son bonheur, en se laissant persuader de prendre, pour se rendre heureux, un moyen qui fût de son choix; ses descendans sont devenus si foibles, qu'ils quittent souvent des avantages réels & solides, pour choisir des biens apparens qui les flattent, mais qui les trompent & les séduisent, semblables au chien de la fable, qui, voyant dans l'eau l'ombre d'un morceau de chair qu'il tenoit à sa gueule, quitte ce qu'il avoit de solide pour n'en prendre que la vaineapparence. C'est à-peu-près ce qui arrivoit aux Galates, qui après avoir reçu l'Evangile, qui les mettoit dans une parfaite liberté, se remettoient sous le joug d'une servitude, qui leur faisoit perdre tous les avantages que JESUS-CHRIST donne à ceux qu'il a rachetés de la malediction de la loi: *Si vous vous faites circoncire*, leur dit l'Apôtre, *JESUS-CHRIST ne vous servira de rien.* Car celui qui a recours à la loi perd la grace, & ne peut faire son salut, ne pouvant éviter d'être puni du dernier supplice, tandis qu'il est attaché à la loi & qu'il en croit l'observation necessaire pour être sauvé.

N'est-ce pas là l'illusion dans laquelle sont un grand nombre de gens dans le Christianisme, qui prétendant allier la vertu avec le vice, & placer l'arche avec Dagon, s'imaginent pouvoir ou effacer leurs pechés par quelques pratiques de pieté exterieures, ou en exerçant quelques œu-

vres

vres de charité acquerir le droit de se conserver dans l'habitude de leurs dereglemens ou de leurs injustices? N'est-ce pas l'erreur de ceux qui ayant des biens mal acquis, croient être en sûreté de conscience en faisant quelques aumônes d'une partie de ces mêmes biens, ou quelques presens aux Eglises ou aux Monasteres? Ou de ceux pareillement qui faisant part de leur bien aux pauvres, s'imaginent pouvoir vivre impunément dans le luxe, dans la bonne-chere, & dans la jouissance des autres plaisirs illicites? Vivre de la sorte, & tenir cette conduite, c'est, disent les Peres, donner son bien à Dieu, & son ame au diable.

Ne peut-on pas mettre de ce nombre ceux qui croient qu'il suffit de declarer leurs pechés à un Prêtre pour en avoir la remission, sans en avoir de douleur sincere, & sans avoir regret d'avoir offensé la bonté de Dieu? Ou ceux qui mettant toute leur confiance dans des marques exterieures de pieté, croient éviter les peines éternelles dûes à leurs crimes, pourvû qu'ils meurent dans un habit de quelque Ordre religieux, sans s'être mis en peine de garder les commandemens de Dieu? C'est néanmoins, comme dit
1. ep. 2. 5. saint Jean, *la marque par laquelle nous connoissons que nous sommes en lui*; & non point par des signes arbitraires qui n'ont par eux-memes aucune vertu, n'ayant point été ordonnés par JESUS-CHRIST, ni par son Eglise. Ainsi, pour assûrer son salut, il faut garder avec soin le dépôt de la foi, & de la doctrine de l'Eglise,
2. Tim. 6. 20. & s'en tenir là, en demeurant fermes dans les choses que nous avons apprises, & qui nous ont
2. Tim. 3. 14. été confiées, selon l'avis que donne saint Paul à son disciple Timothée.

℣. 9. jusqu'au 13. *Un peu de levain aigrit toute la pâte, &c.*

Ce

Ce peu de levain étoient quelques faux-docteurs en petit nombre, qui corrompoient la foi des Galates. Il y a peu de verités qui soient plus confirmées par la raison & l'experience que cette parole de saint Paul: Qu'il ne faut qu'un peu de mauvais levain pour gâter une grande masse de pâte; c'est-à-dire, qu'une seule personne dereglée peut en corrompre une infinité d'autres, parce que les hommes par la corruption de leur nature sont disposés à recevoir toutes sortes de mauvaises impressions, au-lieu que pour faire le bien il faut qu'ils se fassent violence. C'est pourquoi on doit bien prendre-garde d'admettre dans de bonnes compagnies quelqu'un, dont on ne soit bien assûré qu'il n'ait au-moins une bonne volonté: La faute d'un seul a été souvent la cause de la ruine d'un grand nombre d'autres qui n'avoient aucune part à cette faute, comme l'Ecriture nous l'apprend par l'exemple d'Achan, Dieu ayant permis que les ennemis des Israëlites les vainquissent & en fissent mourir plusieurs, parce qu'Achan, contre sa défense, avoit reservé quelque chose de la dépouille de la victoire que Dieu leur avoit fait remporter & qu'il leur avoit commandé de consumer par le feu. Combien de milliers d'hommes perirent-ils par le peché de David seul, qui voulut faire le dénombrement de son peuple? *C'est moi qui ai peché, c'est moi qui suis le coupable*, dit ce Prince; *qu'ont fait ceux-ci qui ne sont que des brebis?* Et un seul homme juste peut être cause de la conservation de beaucoup d'Infidéles avec qui il se trouve, comme S. Paul le fut de deux cens *Act.* 27. 24. soixante seize personnes; faut-il s'étonner qu'un 37. méchant homme soit la cause de la perte d'un grand nombre de gens qui auroient pû se sauver sans lui? L'incestueux de Corinthe, dont parle saint Paul, alloit infecter & gâter toute l'Eglise 1. *Cor.* 5. 6.

des Corinthiens par son exemple & sa conduite scandaleuse, si saint Paul n'avoit au plutôt arrêté le cours de ce mal. *Arius n'étoit dans Alexandrie qu'une étincelle*, dit saint Jerôme; *mais parce qu'elle n'a pas été assez-tôt éteinte, il s'en est fait un embrasement qui a desolé toute la terre: car la mauvaise doctrine, comme la gangrène dans le corps, gâte peu à-peu ce qui est sain, & une seule bête galeuse infecte un troupeau tout entier.*

Ainsi il est fort dangereux d'avoir avec les méchans une liaison étroite, & de s'unir d'amitié avec eux: *Sortez du milieu de ces personnes, separez-vous d'eux*, dit nôtre saint Apôtre; aumoins par une conduite tout-à-fait opposée à la leur, si vous ne pouvez vous en séparer exterieurement & en effet. Les méchans nuisent aux bons en deux manieres; par leurs discours, & par leur mauvais exemple: *Ne vous y laissez pas tromper*, dit encore saint Paul, *les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs*; & David dit que la bouche des pecheurs est un sépulcre ouvert, dont il ne sort que des puanteurs pour infecter les ames. Mais leur exemple n'est pas moins pernicieux que leurs paroles, pour attirer au mal. *Celui qui converse avec les sages, deviendra sage, l'ami des insensés leur sera semblable.* Comme donc, tôt ou tard, la vengeance de Dieu surprendra les méchans, il est à craindre pour ceux qui se trouvent avec eux, d'être enveloppés dans leur ruine; c'est pourquoi il faut leur dire avec le Prophete: *Retirez-vous d'avec eux, de peur que vous n'ayez part à leurs pechés, & que vous ne soyez enveloppé dans leurs plaies.*

1. Cor. 6. 17.
Psal. 5.
Prov. 13.
Num. 16. 26.
Jerem. 52. 6.
Apoc. 18. 4.

℣. 13. jusqu'au 16. *Car vous étes appellés, mes freres, à un état de liberte; ayez soin seulement que cette liberté ne vous serve pas d'occasion pour vivre selon la chair; mais assujettissez-vous les uns aux autres par une charité spirituelle, &c.*

La

La profession de l'Evangile de Jesus-Christ affranchit de la servitude de la loi & de celle du peché, laquelle est inséparable de la crainte servile, qui est le caractere de la loi de Moïse: car la liberté chrétienne consiste principalement dans la maniere d'observer la loi de Dieu, parce que c'est par amour & non par crainte que les Chrétiens y obéïssent: & cet amour qui les assujettit à Dieu, les rend en quelque façon indépendans des créatures; parce que c'est à Dieu même qu'ils obéïssent, quand ils rendent leurs devoirs aux créatures: cependant l'assujettissement à Dieu, qui les affranchit de toute servitude, les rend dependans de tous les hommes, à qui ils sont obligés de rendre tous les devoirs ausquels la justice & la charité les engagent selon l'ordre de Dieu; mais ils s'y assujettissent comme *étant libres*, reconnoissant qu'ils sont serviteurs de Dieu plutôt que des hommes. C'est aussi ce que nous enseigne saint Pierre: *Etant libres*, dit ce saint Apôtre, *non pour vous servir de vôtre liberté comme d'un voile qui couvre vos mauvaises actions, mais pour agir en serviteurs de Dieu.* (1. Petr. 2, 16.) Ce fidéle Disciple avoit reçu cette doctrine de son Maître, qui instruisant ses Disciples bien plus par son propre exemple que par ses discours, leur avoit appris, que *celui qui vouloit être le plus grand parmi eux, devoit être leur serviteur, & que celui qui vouloit être le premier parmi eux, devoit être leur esclave.* (Matth. 20, 26. 27.) Ce n'est pas que Jesus-Christ ait prétendu détruire l'ordre que Dieu a établi, sans lequel, ni l'Eglise, ni les Etats ne peuvent subsister; il faut qu'il y ait des gens qui gouvernent, & d'autres qui obéïssent; mais il montre seulement en quelle disposition doivent être ceux qui ont reçu de Dieu le pouvoir & l'autorité pour la conduite des autres, qui est d'être les servi-

serviteurs de tous ceux qui leur sont soumis; car c'est à cette condition que Dieu les établit Superieurs: c'est pour cela que les successeurs de saint Pierre, qui ont la primauté dans l'Eglise, se qualifient du titre de *serviteurs des serviteurs de Dieu.*

℣. 16. jusqu'au 24. *Je vous le dis donc: Conduisez-vous selon l'esprit, & vous n'accomplirez point les desirs de la chair, &c.*

L'homme étant creé à l'image & à la ressemblance de Dieu, il ne doit point avoir d'autre objet de ses pensées, de ses desirs, & de ses affections, que son Createur dans l'usage même des creatures. C'est l'état dans lequel le premier homme avoit été formé, & s'il fût demeuré dans l'obéïssance & la soumission qu'il devoit, son esprit eût été toûjours élevé en Dieu par la contemplation des choses éternelles, & sa volonté dans une parfaite conformité avec celle de son souverain Seigneur; mais depuis que la nature à été dereglée par son peché, elle tourne son affection vers les créatures, & ne se plaît que dans la jouïssance des biens sensibles; ceux mêmes qui sont regenerés par le Batême, ont continuellement à combattre contre la convoitise & contre ses desirs, qui sont opposés à l'Esprit de Dieu. Ainsi il y a dans l'homme deux principes contraires, qui le font agir & qui remuent toutes ses affections; l'un le porte vers le ciel, & l'autre vers la terre; l'Esprit le détache de l'amour des creatures pour l'unir de cœur & d'affection à son Createur; & la chair l'attache & le colle, pour ainsi dire, aux choses sensibles. L'Esprit, qui est la source de la pureté & de l'innocence, lui inspire des desirs chastes & des pensées saintes & salutaires; la chair, née du péché, & toute corrompuë par sa propre origine, ne suggère que des pensées basses & terre-

terrestres, & des desirs illicites & dereglés. Ce combat dangereux, où l'on est toûjours à la veille de perdre la vie de l'ame, dure tout le temps de cette vie mortelle, & l'on ne peut se soûtenir contre cet ennemi domestique qui est en nous, & que nous portons toûjours avec nous, que par le secours de la grace continuelle du Liberateur: *Je voi*, dit saint Paul, *dans les membres de mon corps une loi qui combat contre la loi de mon esprit, & qui me rend captif sous la loi du peché, qui est dans les membres de mon corps. Malheureux homme que je suis! qui me délivrera de ce corps de mort? Ce sera la grace de Dieu par* JESUS-CHRIST *nôtre Seigneur.* *Rom. 7. 23. 24. 25.*

Que si l'on considere avec attention en quel abyme de miseres se jettent ceux qui suivent les mouvemens de leur concupiscence, & s'y abandonnent sans combattre; on trouvera qu'il n'y a rien de plus affreux & de plus funeste que leur état. Le premier malheur qui arrive à l'ame qui est assujettie à cette loi de peché & de mort, c'est la perte de sa liberté; & cette perte la rend d'autant plus malheureuse, qu'elle aime ses chaînes & se plaît dans son esclavage. Si vous demandez de qui est esclave celui qui l'est de la sorte, on vous répondra qu'il l'est du plus cruel, du plus infame & du plus abominable de tous les tyrans, qui est le peché; & ce tyran est encore plus horrible & plus dangereux que le diable même, puisque cet irreconciliable ennemi de l'homme n'auroit aucun pouvoir sur lui, s'il ne le recevoit du peché, qui n'est autre chose que le desir dereglé, & l'attachement de la volonté à la creature: Car *quiconque*, dit S. Augustin, *veut se rendre heureux par la possession de quelque chose, s'en rend necessairement esclave, soit qu'il le veuille, ou qu'il ne le veuille pas, car il la suit par tout où elle le mène.* Qu'elle plus rude capti- *Aug. de verâ relig. c. 38.*

captivité peut-on s'imaginer ? Car si vous appellez captif celui qui est serré dans une prison, ou qui a les pieds dans les fers; ne voit-on pas que celui-là est plus dangereusement captif qui a son ame engagée dans l'affection d'une chose qu'il aime avec une passion dereglée? Quiconque est en cet état, n'a rien de libre; mais il est esclave de ce qu'il aime de cette sorte, parce que son cœur se trouve où se trouve son affection. S. Augustin déplorant le miserable état, & la dure servitude où il s'étoit trouvé avant sa conversion: *J'étois*, dit-il, *étroitement lié, non point par d'autres avec des chaînes de fer, mais par ma propre volonté aussi dure que le fer même. Le démon la tenoit en sa puissance, & en avoit fait une chaîne dont il m'avoit lié.* On ne conçoit pas d'abord combien puissante est cette servitude & cet engagement, parce qu'il est insensible; car à mesure que la passion va croissant, elle se forme en habitude, & cette habitude peu-à-peu devient une necessité. Mais on commence à s'en appercevoir, lorsqu'on veut sortir de cet état pour entrer dans une nouvelle vie; c'est alors que l'ame sent le poids de la concupiscence, & l'extrême difficulté qu'elle a de la vaincre.

*August. confess. l. 1. c. 5.*

Que dire des autres effets de cette source corrompuë, comme est l'aveuglement que la passion cause dans une ame assujettie à la creature? Car la perte du jugement est une autre plaie que la convoitise y fait. De-là naissent encore les inquietudes & les peines d'esprit que souffrent ceux qui sont engagés dans des habitudes vicieuses, ou dans la poursuite des biens de ce monde; ajoûtez à cela la laideur & la difformité d'une ame qui suit les mouvemens de sa passion, outre cela son impureté & sa saleté : Car, comme l'or devient impur, & diminuë beaucoup de son prix, lorsqu'il y a quelque autre matiere mêlée

*August. l. 2. de ser. Domini c. 13.*

mêlée parmi; de même lorsqu'une ame destinée pour joüir de Dieu, & qui ne doit aimer que lui seul, s'attache aux choses de la terre par l'affection de son cœur, elle en remporte une saleté qui la rend infame & sordide, de sorte qu'elle devient aux yeux de Dieu un objet d'horreur & d'abomination.

C'est de cette servitude si cruelle & si malheureuse que le Fils de Dieu nous est venu délivrer; & c'est à cause de cette liberté qu'il nous a acquise, qu'il porte le nom de Redempteur du genre humain; c'est sans doute l'un des plus importans effets que le Saint-Esprit produise, parce qu'*où est l'Esprit du Seigneur, là est aussi la liberté*; c'est par elle que nous devenons enfans de Dieu, & que nous recevons l'esprit d'adoption, qui nous affranchit du joug de la loi & de la servitude du peché & de la mort. 2. Cor. 3. 17.

C'est donc avec grand sujet que saint Paul nous exhorte à regler toutes nos actions par la conduite de l'Esprit de Dieu, en suivant ses saintes instructions, & non point les desirs de nôtre convoitise, & les mouvemens de la nature corrompuë, qui s'appelle du nom de *chair* dans l'Ecriture.

Sur quoi on peut remarquer que l'Apôtre met au nombre des *œuvres de la chair*, les inimitiés, l'idolâtrie, les dissentions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, les heresies, qui sont tous vices qui appartiennent à l'esprit; parce que l'Ecriture appelle *chair*, tout l'homme, depuis que par le premier peché il est devenu tout charnel; car si le premier homme eût voulu garder le commandement de son Seigneur, il fût devenu, dit saint Gregoire, tout spirituel, même dans sa chair; mais en pechant il est devenu tout charnel, même dans son esprit.

℣. 24. jusqu'à la fin. *Or ceux qui sont* à JESUS-CHRIST, *ont crucifié leur chair avec ses passions & ses desirs dereglés; &c.*

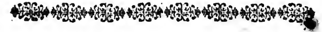
Plusieurs s'imaginent que pour être Chrétien il suffit de garder l'exterieur de la religion, de se trouver à l'Office divin les jours des grandes fêtes & les Dimanches, de satisfaire exterieurement aux commandemens de Dieu & de l'Eglise, en pratiquant quelques exercices de devotion; c'est se tromper lourdement que de croire qu'on s'en peut tenir là, si d'ailleurs on n'a soin de vivre dans une grande retenuë & dans la mortification de ses sens & de tous les mouvemens de la concupiscence: car si avec cela on passe le temps dans l'oisiveté, dans les amusemens & les delices, on n'est point à JESUS-CHRIST, puisque pour y être, saint Paul nous apprend qu'il faut *crucifier sa chair avec ses passions & ses desirs dereglés*, c'est-à-dire, qu'il ne faut plus avoir de sentiment ni d'affection pour la vie, ni pour les plaisirs des sens; c'est la regle que JESUS CHRIST nôtre Seigneur nous a prescrite dans son Evangile: *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix, & qu'il me suive.* Qu'il n'ait pour soi même non plus d'égard que s'il ne se connoissoit point lui-même, qu'il soit tout prêt de sacrifier sa vie pour le service de Dieu, en embrassant avec soumission tout ce qui peut mortifier le corps & l'esprit. Et comme la concupiscence nous livrera jusqu'à la mort une guerre intestine, il est necessaire que la mortification soit continuelle, pour empêcher qu'elle ne regne en nous, parce que sa rebellion est continuelle. C'est ce qui fait dire à saint Augustin, que *toute la vie de l'homme chrétien, s'il vit selon l'Evangile, doit être une croix & un martyre perpetuel; & que durant tout le temps de cette vie qu'il*

Matth. 16. 14.

August. serm. 32. de Sanctis.

*qu'il passe dans les tentations & les tempêtes du siecle, il doit être comme pendu à cette croix: Celui qui aime sa vie, la perdra, dit le Fils de Dieu: or on perd sa vie en deux manieres, ou en mourant comme martyr, ou en affligeant sa chair comme pénitent*, dit saint Bernard; *car c'est une espece de martyre que de mortifier les œuvres de la chair par l'esprit, avec ce fer spirituel, qui à la verité ne fait pas tant d'horreur que celui qui coupe les membres du corps, mais qui n'est pas moins fâcheux & pénible par sa durée.* *Serm. 30. in Cant.* *Rom. 8. 17.*

Ainsi la mortification est un devoir indispensable du Christianisme, & nous devons donner à JESUS-CHRIST des preuves de nôtre fidelité, en souffrant avec lui, si nous voulons être glorifiés avec lui: *Si compatimur, ut & conglorificemur.*



# CHAPITRE VI.

1. *FRatres, & si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans teipsum, ne & tu tenteris.*

1. MEs freres, si quelqu'un est tombé par surprise en quelque peché, vous autres qui êtes spirituels, ayez soin de le relever * dans un esprit de douceur; chacun de vous faisant reflexion sur soi-même, & craignant d'être tenté aussi-bien que lui.

2. *Alter alterius onera portate, & sic adimplebitis legem Christi.*

2. Portez les fardeaux * les uns des autres; & vous accomplirez ainsi la loi de JESUS-CHRIST.

*v. 1. lettr.* de l'instruire.
*v. 2. expl.* les foiblesses, les pechés.

3. Car si quelqu'un s'estime être quelque chose, il se trompe lui-même, parce qu'il n'est rien.

3. *Nam si quis existimat se aliquid esse, cùm nihil sit, ipse se seducit.*

4. Or que chacun examine *bien* ses propres actions, & alors il trouvera sa gloire *en ce qu'il verra de bon* dans lui-même, & non point *en se comparant* avec les autres.

4. *Opus autem suum probet unusquisque, & sic in semetipso tantùm gloriam habebit, & non in altero.*

1. Cor. 1. 8. 5. Car chacun portera son propre fardeau.

5. *Unusquisque enim onus suum portabit.*

6. Que celui que l'on instruit dans les choses de la foi, assiste de ses biens en toute maniere celui qui l'instruit.

6. *Communicet autem is qui catechizatur verbo, ei qui se catechizat, in omnibus bonis.*

7. Ne vous trompez pas, on ne se moque point de Dieu.

7. *Nolite errare: Deus non irridetur.*

8. L'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé: car celui qui séme dans sa chair, recueillera de la chair la corruption & la mort; & celui qui séme dans l'esprit, recueillera de l'esprit la vie éternelle.

8. *Quæ enim seminaverit homo, hæc & metet: quoniam qui seminat in carne sua, de carne & metet corruptionem: qui autem seminat in spiritu, de spiritu metet vitam æternam.*

2. Thess. 3. 13. 9. Ne nous lassons donc point de faire le bien; puisque si nous ne perdons point courage, nous en recueillerons * le fruit en son temps.

9. *Bonum autem facientes, non deficiamus; tempore enim suo metemus non deficientes.*

v. 9. *autr.* puisque nous ne cesserons point d'en recueillir.

10. *Ergo*

| | |
|---|---|
| 10. *Ergo dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes, maximè autem ad domesticos fidei.* | 10. C'est pourquoi pendant que nous en avons le temps, faisons du bien à tous, mais principalement à ceux qu'une même foi a rendu, comme nous, domestiques du Seigneur * ¶. |
| 11. *Videte qualibus litteris scripsi vobis meâ manu.* | 11. Voyez quelle lettre je vous ai écrite de ma propre main. |
| 12. *Quicumque enim volunt placere in carne, hi cogunt vos circumcidi, tantùm ut crucis Christi persecutionem non patiantur.* | 12. Tous ceux qui mettent leur gloire en des ceremonies charnelles *, ne vous obligent à vous faire circoncire, qu'afin de n'être point *eux-mêmes* persecutés pour la croix de JESUS-CHRIST. |
| 13. *Neque enim qui circumciduntur, legem custodiunt: sed volunt vos circumcidi, ut in carne vestra glorientur.* | 13. Car ceux mêmes qui se font circoncire, ne gardent point la loi; mais ils veulent que vous receviez la Circoncision, afin qu'ils se glorifient en vôtre chair *. |
| 14. *Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, & ego mundo.* | 14. Mais † pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, par qui le monde est mort & crucifié pour moi, comme je suis mort & crucifié pour le monde. |

† Saint François.

*v.* 10. *lettr.* aux domestiques de la foi.

*v.* 12. *autr.* ne cherchant qu'à se rendre agréables & complaisans.

*v.* 13. Car c'est une marque de leur autorité sur vous.

15. Car en JESUS-CHRIST, la Circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision, mais l'être nouveau * que Dieu crée en nous.

*15. In Christo enim Jesu, neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura.*

16. Je souhaite la paix & la misericorde à tous ceux qui se conduiront selon cette regle, & à l'Israël de Dieu *.

16. *Et quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos, & misericordia, & super Israël Dei.*

17. Au reste, que personne ne me cause de *nouvelles* peines, car je porte imprimées sur mon corps les marques du Seigneur JESUS.

17. *De cetero nemo mihi molestus sit; ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto.*

18. Que la grace de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, mes freres, demeure avec vôtre esprit. Amen. ¶

18. *Gratia Domini nostri Jesu Christi, cum spiritu vestro, fratres. Amen.*

*v.* 15. *lettr.* nouvelle creature.
*v.* 16. *expl.* aux enfans de Dieu, qui sont les vrais Israëlites.

---

## SENS LITTERAL.

*℣.* 1. *Mes freres, si quelqu'un est tombé par surprise en quelque peché, vous autres qui êtes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur; chacun de vous faisant reflexion sur soi-même, & craignant d'être tenté aussi bien que lui.*

*Mes freres, si quelqu'un est tombé par surprise;* c'est-à-dire, inconsiderément & sans malice, *en quelque peché* de dissention & d herefie, tou chant

chant la necessité de la loi ; *vous autres qui étes spirituels*, faites tout vôtre possible pour remettre sa conscience en bon état, & pour rétablir ce que le peché y a corrompu. Voyez Jaq. 5. 14. 20.

*Ayez soin de le relever.* Let. *de l'instruire, dans un esprit de douceur, &c.* c'est-à-dire, de compassion, & de charité, le plaignant, & le prévenant par des manieres engageantes pour l'obliger à rentrer dans son devoir, & à reconnoître sa faute.

*Et craignant d'être tenté aussi-bien que lui*, c'est-à-dire, de succomber à la tentation; puisque sans la grace de Dieu qui vous soûtient, vous n'avez rien de bon en vous qui vous en puisse empêcher, non plus que celui qui y est tombé.

℣. 2. *Portez les fardeaux les uns des autres; & vous accomplirez ainsi la loi de* JESUS-CHRIST.

*Portez les fardeaux*, c'est-à-dire, supportez les défauts de vos freres, qui chargent leur conscience, & appesantissent leur ame en l'inclinant vers la créature; & tâchez de les en décharger par toutes sortes de moyens charitables.

*Les uns des autres.* C'est pour montrer que personne n'est exemt de défauts, non pas même les spirituels à qui il parle; & qu'ainsi c'est une obligation reciproque de se supporter les uns les autres, fondée même dans la justice naturelle.

*Et vous accomplirez ainsi* par ce moyen *la loi de* JESUS-CHRIST, qui est toute renfermée dans la charité vers le prochain, que JESUS-CHRIST nous a recommandé par sa parole & par son exemple.

℣. 3. *Car si quelqu'un s'estime être quelque chose, il se trompe lui-même, parce qu'il n'est rien.*

*Car.* L'Apôtre rend raison pourquoi on doit corriger son prochain avec douceur, sans s'emporter par mépris, & par présomption de soi-même, contre lui.

Si

*Si quelqu'un s'estime être quelque chose*, c'est-à-dire, avoir par lui-même quelque vertu & quelque sainteté qui le distingue, *il se trompe*, *&c.* puisqu'il n'a rien qu'il ne l'ait reçu par la grace, ainsi il n'a aucun sujet de s'élever au-dessus des autres, & de les traiter avec mépris.

ỷ.4. *Or que chacun examine* bien *ses propres actions*, *& alors il trouvera sa gloire* en ce qu'il verra de bon *dans lui-même*, *& non point* en se comparant *avec les autres*.

*Or.* Supposé ce principe, que l'homme n'est rien; il faut donc *que chacun examine* bien *ses propres actions*, c'est-à-dire, telles qu'elles sont en elles-mêmes, selon la corruption de la nature; & qu'il considere que les meilleures actions sont gâtées & salies par des vuës charnelles & terrestres qui s'y mêlent, & par la concupiscence qui en corrompt la pureté.

*Et alors il trouvera sa gloire*, *&c.* c'est-à-dire, il verra s'il aura sujet de mettre sa gloire en ce qu'il croyoit trouver de bon dans lui-même; que si il trouve en soi des actions qui meritent quelque louange, il lui sera permis de s'en rapporter toute la gloire, & non point à un autre. *Autr.* Qu'il considere si ce n'est pas moins par rapport au bien qui est en lui, que par la comparaison qu'il fait de lui avec un autre.

*Et non point* en se comparant *avec les autres*, c'est-à-dire: Il ne tirera point sa gloire de la comparaison de ses défauts avec ceux des autres; & ne s'estimera pas homme-de-bien, parce qu'il ne commet pas les mêmes crimes que commettent ceux avec qui il se compare. Voyez Luc. 18. 11.

ỷ.5. *Car chacun portera son propre fardeau.*

*Car chacun*, *&c.* L'Apôtre fait voir, qu'il ne faut pas tirer de gloire des vices & des pe-

chés

chés des autres; parce que ce ne ſera point par la comparaiſon de nôtre vie avec celle des autres, que Dieu nous jugera, mais par la ſeule conſideration de nos actions en elles-mêmes; & quoique nos pechés ne ſoient peut-être pas ſi énormes que ceux des autres, ils ne nous en feront pas moins imputés au jugement de Dieu, puis qu'il doit juger chacun ſelon ſes actions propres: car comme un moindre fardeau ne devient pas plus leger à celui qui le porte, parce qu'un autre en porte un plus lourd; de même celui qui aura des pechés moins énormes que d'autres au jugement de Dieu, ne ſera pas plus déchargé de la peine duë à ſon peché, que les autres qui en auront de plus énormes, & dignes d'une plus grande punition.

ỿ. 6. *Que celui que l'on inſtruit dans les choſes de la foi, aſſiſte de ſes biens en toute maniere celui qui l'inſtruit.*

Après que l'Apôtre a préſcrit les devoirs des Paſteurs envers les Fidéles, il préſcrit celui des Fidéles envers les Paſteurs.

*Que celui que l'on inſtruit dans les choſes de la foi*, c'eſt-à dire, des verités de l'Evangile, *aſſiſte de ſes biens, &c.* avec liberalité & de tout ſon pouvoir, *celui qui l'inſtruit*, non ſeulement dans ſes neceſſités corporelles, mais auſſi de tous les autres ſecours dont il pourroit avoir beſoin. L'Apôtre recommande ce devoir aux Galates, à cauſe de leur avarice, qui les portoit à ſuivre plutôt les faux-docteurs, qui feignoient d'être fort deſintereſſés, pour les ſéduire plus aiſément, que leurs legitimes Paſteurs, qui étant deſtitués de tout, avoient beſoin d'être ſoûtenus des biens & des liberalités des Fidéles. Voyez 1. Cor. 11. 12.

ỿ. 7. *Ne vous trompez pas, on ne ſe mocque point de Dieu.*

*Ne vous trompez pas*, par les faux prétextes que vous prenez pour vous dispenser de satisfaire à l'obligation de reconnoître & d'assister vos Pasteurs dans leurs besoins.

*On ne se mocque point de Dieu.* On peut bien imposer aux hommes par ces faux prétextes, parce qu'ils ne connoissent pas toûjours la verité, ni le fond du cœur, mais non pas à Dieu, qui en a une parfaite connoissance.

℣. 8. *L'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé: car celui qui seme dans sa chair, recueillera de la chair la corruption & la mort; & celui qui séme dans l'esprit, recueillera de l'esprit la vie éternelle.*

*L'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé*; c'est à-dire, ne recevra au jugement de Dieu, que ce qu'il aura merité par ses bonnes ou mauvaises actions; Dieu n'aura point d'égard à ses paroles, ni à tous ses vains prétextes, mais à ce qu'il aura fait effectivement de bien ou de mal, pour lui en rendre la récompense ou le châtiment.

*Car celui qui séme dans sa chair*, c'est-à-dire, qui ne fait toutes ses actions que pour contenter sa chair, *recueillera de la chair la corruption & la mort*, c'est-à-dire, ne remportera de cette vie charnelle que la mort. L'Apôtre parle principalement contre ceux, qui au lieu d'employer leurs biens & leurs facultés pour l'utilité du prochain, & sur-tout pour le soulagement de leurs Pasteurs, ne s'en servoient que pour se satisfaire eux-mêmes.

*Et celui qui séme dans l'esprit*, c'est-à-dire: Celui qui rapporte toutes ses actions à vivre selon les mouvemens & les maximes de l'Esprit de Dieu, negligeant ses propres interêts, & mortifiant ses appetits charnels, en les reglant par l'Esprit de Dieu, remportera pour recompense de

de cette vie toute ſpirituelle, une vie éternelle.

ỳ. 9. *Ne nous laſſons donc point de faire le bien, puiſque ſi nous ne perdons point courage, nous en recueillerons le fruit en ſon temps.*

*Ne nous laſſons, &c.* L'Apôtre parle ainſi aux Galates, parce qu'ils ne s'étoient pas ſeulement relâchés pour la pureté de la foi. Voyez Gal. 3. 1. & 5. 7. mais même pour les actions de pieté & de charité, ſur-tout à l'égard de leurs vrais Paſteurs.

*Nous en recueillerons le fruit en ſon temps*, c'eſt-à-dire, la vie éternelle au jour du jugement, où Dieu rendra à chacun ſelon ſes œuvres.

ỳ. 10. *C'eſt pourquoi pendant que nous en avons le temps, faiſons du bien à tous, mais principalement à ceux qu'une même foi a rendu, comme nous, domeſtiques du Seigneur.*

*C'eſt pourquoi pendant que nous en avons le temps*, c'eſt-à-dire, pendant que Dieu nous laiſſe en cette vie, qui eſt le ſeul temps de meriter, par les occaſions qu'il nous préſente de bien faire, & par la grace qu'il nous en donne. Voyez Jean 9. 4. 11. 9. & 12. 15. Hebr. 3. 13.

*Faiſons du bien à tous*, ſans exception de qualité, de nation, ni de Religion, &c.

*Mais principalement à ceux, &c.* qui par la communion d'une même foi, ſont dans l'Egliſe, *comme nous, domeſtiques du Seigneur*. Let. *De la foi.* L'Apôtre entend non ſeulement tous les Fidéles, mais particulierement les Miniſtres de l'Evangile auſquels on doit faire du bien préferablement aux autres.

ỳ. 11. *Voyez quelle lettre je vous ai écrite de ma propre main.*

*Voyez, &c.* c'eſt-à-dire: Je vous écris tout le reſte de cette lettre de ma propre main, contre mon ordinaire, n'ayant accoûtumé que d'y ſou-

souscrire, pour vous faire mieux connoître l'importance du sujet sur lequel je vous ai écrit, & l'obligation que vous avez de fuir la pernicieuse doctrine de vos faux-apôtres.

ỳ. 12 *Tous ceux qui mettent leur gloire en des ceremonies charnelles, ne vous obligent à vous faire circoncire, qu'afin de n'être point* eux-mêmes *persecutés pour la croix de* JESUS-CHRIST.

*Tous ceux, &c.* La marque & la preuve la plus convaincante de la fausse doctrine de vos nouveaux docteurs, est qu'ils n'ont pas d'autre but, en vous enseignant la necessité de la Circoncision & des observances legales, que de se bien mettre auprès des Juifs, pour éviter par ce moyen les persecutions que souffrent tous ceux qui font profession de croire en JESUS-CHRIST crucifié, & de mettre toute leur confiance en la vertu de sa Passion. L'Apôtre dit ceci, parce que les Juifs ne persecutoient les Chrétiens, que parce qu'ils enseignoient que les observances Mosaïques n'étoient point necessaires, & que la seule foi en JESUS-CHRIST crucifié, étoit suffisante pour être sauvé.

ỳ. 13. *Car ceux mêmes qui se font circoncire, ne gardent point la loi; mais ils veulent que vous receviez la Circoncision, afin qu'ils se glorifient en vôtre chair.*

*Car ceux mêmes, &c.* Pour montrer qu'ils ne sont pas eux-mêmes si fort persuadés de ce qu'ils vous enseignent, ni si zelés pour la loi, & que ce qu'ils en font n'est que pour complaire aux Juifs; c'est qu'encore qu'ils soient circoncis, & obligés à toute la loi, selon leur doctrine, ils savent fort bien dans les occasions se dispenser des observances qu'ils préscrivent aux autres, sans en faire aucun scrupule. Voyez Matth. 23. 4.

*Afin qu'ils se glorifient en vôtre chair*, c'est-à-dire,

dire, de se vanter auprès des Juifs de vous avoir fait circoncire, & de vous avoir attirés à leur Religion: ce qui passoit parmi les Juifs pour une action fort meritoire & fort glorieuse. Voyez Matth. 23. 15.

℣. 14. *Mais pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *par qui le monde est mort* & *crucifié pour moi, comme je suis mort & crucifié pour le monde.*

*Mais pour moi, &c.* Tant s'en faut que je veuille imiter ces faux-docteurs, qui corrompent la doctrine de l'Evangile, pour ne souffrir pas la persecution de la croix vers. 12. & pour se glorifier de vôtre circoncision charnelle vers. 13. au-contraire je mets toute ma gloire à souffrir toutes sortes de peines & de croix, à l'exemple de JESUS-CHRIST. *Autr.* Vos faux-docteurs se glorifient dans la circoncision de vôtre chair, comme si c'étoit quelque chose de grande vertu & de grande valeur devant Dieu; & moi tout au-contraire je mets toute ma confiance en la croix & en la passion de JESUS-CHRIST, dont le merite est si efficace sur ma personne, que le monde avec toutes ses maximes, & ses plaisirs, est devenu comme mort pour moi, n'ayant plus aucun pouvoir d'agir sur moi, ni de me mouvoir, comme reciproquement j'ai perdu tout sentiment pour lui; & cette mort spirituelle est ce qu'il appelle, nouvelle créature.

*Par qui le monde est mort* & *crucifié pour moi*, c'est-à-dire, bien loin que je cherche à lui plaire, comme ces faux docteurs, au-contraire, je méprise ses maximes comme il méprise les miennes.

*Comme je suis mort & crucifié pour le monde.* L'Apôtre fonde cette expression, sur ce que les crucifiés

crucifiés étoient l'objet du mépris & de la malediction de tous ceux qui les voyoient. Voyez Matth. 27. 39.

℣. 15. *Car en* JESUS-CHRIST, *la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision; mais l'être nouveau que Dieu crée en nous.*

*Car en* JESUS-CHRIST, *&c.* L'Apôtre fait voir qu'il ne faut pas se glorifier dans la circoncision, mais seulement dans la croix de JESUS-CHRIST. Le sens: Je mets toute ma gloire à porter la croix de JESUS-CHRIST, & à l'imiter dans ses souffrances, & non pas dans la circoncision, comme ces faux-docteurs; parce que les marques exterieures de circoncis & d'incirconcis ne sont d'aucune valeur devant Dieu.

*Mais l'être nouveau*, c'est-à-dire, la sainteté *que Dieu crée en nous* par le moyen des souffrances, & de l'opposition que nous avons avec la vie du monde. Voyez 2. Cor. 4. 16.

℣. 16. *Je souhaite la paix & la misericorde à tous ceux qui se conduiront selon cette regle, & à l'Israël de Dieu.*

*Je souhaite la paix & la misericorde à tous ceux, &c.* qui, selon la maxime établie au verset précedent, croient que la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien.

*Et à l'Israël de Dieu*, c'est-dire, aux enfans de Dieu, qui sont les vrais Israëlites, sans en exclure les Gentils convertis, qui s'abstiennent entierement de pratiquer les ceremonies de la loi Mosaïque, ni même les Juifs fidéles, qui en conservent encore quelques observances par foiblesse & par infirmité; pourvû toutefois, que suivant cette regle, ils n'y mettent pas leur confiance, & qu'ils ne les regardent pas comme necessaires à salut, mais comme des choses indifferentes.

℣. 17.

℣. 17. *Au reste, que personne ne me cause de* nouvelles *peines; car je porte imprimées sur mon corps les marques du Seigneur* JESUS.

*Au reste que personne ne me cause de* nouvelles *peines*, en contredisant à la doctrine que je vous enseigne, & que je vous prescris en cette lettre.

*Car je porte imprimées sur mon corps les marques du Seigneur* JESUS; c'est-à-dire, les marques qui me restent des blessures que j'ai reçuës pour la défense de la foi de JESUS CHRIST font bien voir que j'ai été assez affligé de la part des Infidéles, sans que je le sois encore par les contradictions des Fidéles. *Autr.* Les marques des blessures que je porte sur mon corps, sont un témoignage certain que je suis entierement à JESUS-CHRIST, & que je ne vous enseigne pas une doctrine qui lui soit contraire. L'Apôtre fait allusion à la coûtume ancienne, d'imprimer certaines marques sur la peau des esclaves & des soldats, pour les reconnoître d'avec les autres. Ces marques s'appelloient *Stigmates.*

℣. 18. *Que la grace de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *mes freres, demeure avec vôtre esprit. Amen.*

*Que la grace, &c.* Voyez le dernier verset de la Seconde aux Corinthiens.

SENS

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 6. *Mes freres, si quelqu'un est tombé par surprise en quelque peché, vous autres, qui êtes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur, &c.*

Il est assez ordinaire à l'homme de se porter à reprendre les autres pour satisfaire sa vanité; mais il faut avoir bien de la vertu & de la discretion pour user comme il faut de la reprimende & de la correction. Il est vrai qu'il y a obligation à chacun des Fidéles d'édifier son frere & de le reprendre de ses fautes dans l'occasion, & il peche s'il y manque; mais il peche aussi s'il le fait mal, si c'est par sa faute qu'il soit incapable de le bien faire. Ainsi il faut observer en cela deux choses; principalement les fautes qu'on peut reprendre, & la maniere de les reprendre: pour ce qui regarde les fautes, il ne faut pas que le commun des Chrétiens s'imagine pouvoir reprendre ou corriger les fautes de ces gros pecheurs, qui demeurent opiniâtrément dans l'affection du peché: Car, comme il y a, dit S. Jean, des pechés qui ne vont pas à la mort, c'est-à-dire, que ce sont plutôt des pechés de foiblesse que de malice, & qu'il y en a qui vont à la mort, pour lesquels ce saint Apôtre n'exhorte pas de prier avec confiance d'en obtenir le pardon, cela étant reservé aux personnes élevées en sainteté, qui peuvent, comme Moïse, s'opposer à Dieu, & l'obliger d'en accorder la remission: ce sont aussi ces sortes de pechés qu'il n'y a que les Superieurs & les personnes qui ont autorité, qui les peuvent reprendre avec force; mais les fautes dont parle saint Paul, sont les péchés

*1. Joan. 5. 17.*

pechés d'ignorance ou de foiblesse, qui se trouvent dans ceux qui veulent de bonne foi s'en corriger; ce sont là les fautes dont la correction regarde tous les Chrétiens.

Mais afin que cette correction soit utile, & qu'elle ne soit point préjudiciable, tant à celui qui la fait qu'à celui qui la reçoit, il faut garder beaucoup de regles & de mesures; la principale est de reprendre, comme saint Paul nous l'ordonne, *avec un esprit de douceur*; la dureté & la rigueur que l'on y emploie ordinairement, aigrit l'esprit de ceux qu'on reprend, & les rend bien moins susceptibles des avis qu'on leur donne. C'est ce que les Poëtes nous ont représenté par la contestation qu'ils ont feinte entre le vent de bise & le soleil, à qui feroit quitter le manteau d'un voyageur, l'un en usant de violence, l'autre en l'échauffant doucement. Et pour faire voir qu'il faut éloigner de la correction l'aigreur, la colere, l'air imperieux, & les autres mouvemens humains qui indisposent l'esprit du prochain, c'est que nous devons lui rendre ce devoir par un esprit de charité, comme l'Apôtre nous l'ordonne: *Portez les fardeaux les uns des autres.* Ces fardeaux sont les foiblesses & les defauts de nos freres, que la loi de JESUS-CHRIST nous commande de supporter, comme les membres d'un même corps se supportent les uns les autres. C'est ce qui fait dire à saint Augustin, que nous ne devons jamais nous mêler de corriger les fautes des autres qu'après nous être examinés nous-mêmes, & pouvoir repondre à Dieu en conscience, que ce n'est que par un motif de charité que nous le faisons: *Aimez*, dit ce saint Docteur, *& dites ce que vous voudrez, les reproches qui sembleroient des injures, n'en sont point:* DILIGE, *& dic quod voles*: car si celui qui a commis la faute, a de

*August. in ep. ad Galat.*

la

la peine à se rendre, & qu'il soit necessaire de lui parler un peu fortement, il faut imiter les bons medecins qui ne se fâchent point contre les malades, mais qui combattent contre la maladie même pour la chasser; ainsi l'on conserve toûjours à leur égard *l'esprit de douceur*.

*Aug. in serm. D. in monte l. 2.*

Le même saint Augustin donne trois regles pour faire à son prochain la correction avec la précaution necessaire: La premiere, c'est de considerer si nous n'avons jamais commis la faute dont est coupable celui que nous voulons reprendre; que si nous ne l'avons jamais commise, souvenons nous que nous sommes hommes, & que nous avons pu nous en rendre coupables.

La seconde est, que si nous avons commis la même faute, & que nous nous en soyons corrigés, il faut qu'en vuë de la fragilité commune, ce soit la compassion, & non point la haine qui nous porte à faire la reprimende à nôtre frere, afin que, soit qu'il s'en corrige, ou ne s'en corrige pas, la simplicité de nôtre intention puisse nous justifier.

La troisiéme est, que si nous nous trouvons dans la même faute où est celui que nous voulons reprendre, au lieu de le reprendre, nous gemissions avec lui, & nous l'exhortions, non pas à suivre nos avis, mais à éviter ensemble le peché que nous avons commis.

*Mor. l. 23. c. 9.*

Saint Gregoire le Grand, dans ses Morales, donne à-peu-près les mêmes avis: „Nous qui „ sommes, dit-il, des hommes mortels & in- „ firmes, lorsque nous parlons de Dieu aux „ hommes, nous devons avant toutes choses „ nous remettre devant les yeux, quels nous „ sommes, afin que nous apprenions par nôtre „ propre foiblesse, de quelle maniere nous de- „ vons nous comporter, pour instruire utile- „ ment

„ ment ceux d'entre nos freres qui sont aussi
„ foibles. Representons-nous donc, ou que nous
„ sommes tels que plusieurs de ceux que nous
„ reprenons, ou que nous l'avons été autrefois,
„ quoique par l'operation de la grace de Dieu
„ en nous, nous ne le sommes plus maintenant,
„ afin que nous agissions dans la correction des
„ autres avec d'autant plus de retenuë & d'hu-
„ milité, que nous nous reconnoissons plus ve-
„ ritablement nous-mêmes dans ceux que nous
„ reprenons. Que si nous ne sommes point tels
„ qu'ils sont, ou si nous ne l'avons jamais été;
„ nous devons, de crainte que nôtre cœur ne
„ s'enfle de présomtion, & que la consideration
„ de nôtre innocence ne nous soit l'occasion
„ d'une plus dangereuse chûte, nous remettre
„ devant les yeux ce que d'ailleurs il y peut
„ avoir de bien dans ceux que nous voulons cor-
„ riger. Et s'il ne s'y en trouve point, alors il
„ faut avoir recours aux secrets jugemens de
„ Dieu: parce qu'ainsi que nous avons reçu les
„ graces que nous possedons, sans en avoir été
„ dignes par aucuns merites precedens; Dieu
„ peut aussi verser dans leurs cœurs une telle
„ abondance de graces, qu'encore qu'ils ne la
„ reçoivent qu'après nous, ils peuvent de beau-
„ coup surpasser celles que nous avons reçuës
„ long-temps avant eux. Et en effet, qui eût ja-
„ mais cru que le jeune Saul qui gardoit les habits
„ de ceux qui lapidoient le bienheureux Estienne,
„ dût un jour surpasser par le merite de l'Apo-
„ stolat ce saint Martyr qui mouroit pour la
„ cause de JESUS-CHRIST'? C'est-là veritable-
ment reconnoître qu'on n'est rien de soi-même,
& qu'on se trompe, si on croit être quelque chose.

℣. 6. jusqu'au 11. *Que celui que l'on instruit dans les choses de la foi, assiste de ses biens en toute maniere celui qui l'instruit, &c.*

Nôtre saint Apôtre exhorte ici les Galates à faire de bonnes œuvres, & à faire de leurs biens des usages qui puissent procurer leur salut, & meriter une ample recompense dans le ciel. Le premier usage auquel il veut qu'ils les emploient, c'est à fournir à ceux qui les instruisent avec une liberalité abondante & sans reserve les choses qui leur sont necessaires; car comme il n'y a point de bien comparable à la connoissance des verités qui regardent le salut éternel; il n'y a point aussi de recompense temporelle qui puisse égaler le merite de ceux que Dieu envoie pour en instruire les hommes; ils n'attendent leur récompense que de Dieu seul, de qui les hommes attendent eux-mêmes leur salut: mais cela n'empêche pas que les peuples ne soient obligés d'avoir grand soin de leur subsistance, & qu'ils ne croient leur *Philem.* 19. être infiniment redevables. D'où vient que saint Paul écrivant à Philemon, lui dit qu'il se doit lui-même à lui, si ce n'est parce qu'en le convertissant à la foi de JESUS-CHRIST, il lui avoit procuré un bien inestimable? Ainsi c'est avec grande raison qu'il recommande à son cher disciple Timothée, qu'il ait soin que *les Prêtres* 1. *Tim.* 5. 17. *qui travaillent à la prédication de la parole & à l'instruction des peuples*, trouvent une subsistance honnête & abondante, & soient assistés plus liberalement que les autres. On peut voir ce qui a été dit sur ce sujet, 1. Cor. 9.

Mais après les Prêtres, ceux dont l'Apôtre veut qu'on prenne plus de soin, ce sont les Fidèles, qu'une même foi a réünis dans l'Eglise, sous la conduite aimable de Dieu, comme les enfans d'un même pere dans une famille. Nous devons aussi aimer & vouloir du bien à tous les autres hommes, parce que Dieu les a créés à son image comme nous, & qu'ils nous sont unis par les liens de la même nature: mais l'union que nous

avons

avons avec les vrais Fidéles est incomparablement plus étroite; *nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain & un seul corps, nous tous qui participons à un même pain.* Car comme un pain est composé de plusieurs grains de blé mêles ensemble, & un corps composé de plusieurs membres; de même tous les Fidéles unis par la charité & animés de l'Esprit de Dieu, sont un seul corps & comme un seul pain, parce que ce pain vivant, auquel nous participons tous, nous change en lui-même, & nous unit très-réellement à lui & les uns aux autres par la charité, *qui est le lien de la perfection*; & par ce moyen *nous entrons en societé*, dit saint Jean, *avec le Pere & avec son Fils* Jesus-Christ.

1. *Cor.* 10. 17.

1. *Joan.* 1. 3.

Avec quelle affection devons-nous donc faire du bien à ceux avec qui nous sommes unis par Jesus-Christ avec les trois personnes de la sainte Trinité? L'exemple que nôtre saint Apôtre nous apporte, nous fait voir qu'il ne suffit pas de faire le bien: mais qu'il le faut faire liberalement & avec affection, sans s'affoiblir; car de même que dans le ciel, où on recueillera les fruits que l'on aura semés en cette vie, ce sera avec une ardeur inconcevable, qui procedera de la parfaite charité que l'on aura, sans que jamais on s'en lasse, il faut travailler ici à faire de bonnes œuvres avec le même courage, sans se laisser jamais abattre; car nous ne recueillerons point d'autres fruits dans le ciel que ceux que nous aurons semés par nos bonnes œuvres; ainsi il y a peu à esperer pour ceux qui semeront peu, ou avec negligence, & il y a tout à craindre pour ceux qui n'auront rien semé que de mauvais. La semence & le fruit sont de même espece. Celui qui dans cette vie veut gouter tous les plaisirs de la chair, & qui s'abandonne à ses convoitises, au-lieu d'employer ses biens

la gloire d'un vrai Chrétien; & après que le Maître & le Seigneur du monde s'est humilié jusqu'à ce point que de se sacrifier pour nôtre salut sur une croix, n'est-ce pas une chose monstrueuse qu'un Chrétien en ait horreur & s'en scandalise? JESUS-CHRIST a fait de ses souffrances une source abondante de graces & de merites pour nous, si nous voulons y prendre part en souffrant avec lui les peines qu'il nous a destinées pour nous rendre conformes à lui; n'est-ce pas une extrême folie de rejetter l'honneur qu'il nous fait de nous faire entrer en societé avec lui pour jouir de son bonheur éternel, en renonçant au monde & à ses convoitises? Il faut donc prier Dieu qu'il nous fasse mourir au monde, & que le monde soit pareillement mort pour nous; afin que nous n'en desirions aucune chose, & que nous n'y soyons retenus par aucun engagement: „ Car il arrive souvent, dit *Mor. l. 5.*
„ saint Gregoire, que quoi qu'un homme ne soit *c. 2.*
„ plus attaché de cœur au monde, le monde ne
„ laisse pas de le retenir encore par l'embarras
„ de ses occupations; & ainsi, quoi qu'il soit
„ déja mort pour le monde, le monde n'est pas
„ encore mort pour lui; car le monde le considere toûjours comme vivant, puis qu'il s'efforce de le détourner des choses du ciel, pour
„ l'occuper aux choses terrestres.

„ C'est pour cela que saint Paul, qui avoit un
„ parfait mépris pour le monde, & qui se voyoit
„ en tel état, que le monde n'avoit plus sujet
„ de le vouloir attirer à lui, dit, après s'être
„ mis en liberté par la rupture des liens du siecle: *Le monde est mort & crucifié pour moi,*
„ *comme je suis mort & crucifié pour le monde.*
„ Le monde étoit crucifié pour ce grand Apôtre, parce qu'étant mort dans son cœur il n'en
„ étoit plus aimé; & il s'étoit crucifié au mon-



„ de,

# AVIS SUR L'EPISTRE DE SAINT PAUL AUX EPHESIENS.

SAINT PAUL qui avoit demeuré long-temps à Ephèse, ville Metropole de l'Asie mineure, celebre par ses superstitions & son culte idolâtre, & où il avoit travaillé avec un zele infatigable à la conversion de ses habitans; ayant appris à Rome, où il étoit en prison, par Timothée son Fidèle disciple, qu'il avoit chargé en partant de la Macedoine, du soin de cette Eglise, que quelques faux-docteurs & Juifs nouveaux convertis tâchoient d'y introduire des superstitions, & d'y soûtenir la necessité des observances legales, se resolut d'écrire cette lettre aux Ephesiens, pour les en détourner, & pour les affermir dans la doctrine qu'il leur avoit enseignée; & chargea Tychique de la leur rendre, & de leur apprendre des nouvelles de sa captivité & du progrès de l'Evangile.

Dans les trois premiers Chapitres l'Apôtre louë la fidelité des Ephesiens & leur

attachement à l'Evangile ; & pour leur en faire sentir tout l'avantage, & combien ils en étoient redevables à la misericorde de Dieu, il leur dévelope les mysteres les plus sublimes de la religion, sçavoir, ceux de la vocation des Gentils, de la reünion des Juifs & des Gentils, sous un seul chef qui est JESUS-CHRIST, la prédestination gratuite, la redemption & la justification par la grace, & la foi en JESUS-CHRIST; ce qu'il explique d'une maniere sublime, & avec des expressions si relevées que le sens en paroît obscur & l'intelligence difficile.

Le reste de cette Epître renferme en abregé toute la vie chrétienne ; & après des exhortations generales sur les devoirs du Christianisme, il descend en particulier sur chacune des conditions qui partagent les hommes ; il préscrit des regles aux maris & aux femmes, aux peres & aux enfans, aux maîtres & aux serviteurs, & il les exhorte à la pratique de ces regles par des motifs tout spirituels, & qui en relevent si fort le merite & la sainteté qu'il est comme impossible de ne s'y pas soumettre.

Cette Lettre est écrite de Rome la 29. année de la Passion de JESUS-CHRIST, & la 62. de l'Ere vulgaire.



# EPISTRE DE SAINT PAUL AUX EPHESIENS.

## CHAPITRE PREMIER.

1. *PAULUS Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, omnibus sanctis, qui sunt Ephesi, & fidelibus in Christo Jesu.*

2. *Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.*

3. *Benedictus Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali in*

1. PAUL Apôtre de JESUS-CHRIST par la volonté de Dieu, à tous les saints & fidéles en JESUS-CHRIST, qui sont à Ephèse.

2. Que Dieu nôtre Pere, & le Seigneur JESUS-CHRIST vous donnent la grace & la paix.

3. Beni soit le Dieu & le Pere de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, qui nous a comblés en JESUS-CHRIST de toutes sortes

2. Cor. 1. 3.
1. Petr. 1. 3.

de benedictions spirituelles pour le ciel,

*cœlestibus in Christo ;*

4. ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, par l'amour qu'il nous a porté *, afin que nous fussions saints & irreprehensibles devant ses yeux ;

4. *sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti & immaculati in conspectu ejus in charitate :*

5. nous ayant prédestinés par un pur effet de sa bonne volonté, pour nous rendre ses enfans adoptifs par JESUS-CHRIST,

5. *qui prædestinavit nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum in ipsum, secundùm propositum voluntatis suæ ;*

6. afin que la louange & la gloire en soit donnée à sa grace *, par laquelle il nous a rendus agréables à *ses yeux* en son Fils bien-aimé,

6. *in laudem gloriæ gratiæ suæ, in qua gratificavit nos in dilecto Filio suo,*

7. dans lequel nous trouvons la redemption par son sang, & la remission des pechés selon les richesses de sa grace,

7. *in quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, remissionem peccatorum, secundùm divitias gratiæ ejus,*

8. qu'il a répanduë sur nous avec abondance *, en nous remplissant d'intelligence & de sagesse ;

8. *quæ superabundavit in nobis, in omni sapientia & prudentia,*

9. pour nous faire connoître ainsi le mystere de

9. *ut notum faceret nobis sacramentum*

*v.* 4. *lettr.* afin que nous fussions saints & irreprehensibles devant ses yeux dans la charité.

*v.* 6. *autr.* à la louange de la gloire de sa grace.

*v.* 8. *autr.* en abondance, avec beaucoup de prudence & de sagesse, *rapportant cela à Dieu.*

*volun-*

| | |
|---|---|
| *voluntatis suæ secundum beneplacitum ejus, quod proposuit in eo,* | sa volonté fondé sur sa bienveillance, par laquelle il avoit resolu en soi-même, |
| 10. *in dispensatione plenitudinis temporum, instaurare omnia in Christo, quæ in cœlis, & quæ in terra sunt, in ipso.* | 10. que les temps ordonnés par lui étant accomplis, il reüniroit * tout * en JESUS-CHRIST comme dans le chef, tant ce qui est dans le ciel, que ce qui est dans la terre. |
| 11. *In quo etiam & nos sorte vocati sumus, prædestinati secundùm propositum ejus, qui operatur omnia secundùm consilium voluntatis suæ;* | 11. C'est aussi en lui que la vocation nous est échuë comme par sort, ayant été prédestinés par le decret de celui qui fait toutes choses selon le dessein & le conseil de sa volonté; |
| 12. *ut simus in laudem gloriæ ejus nos, qui antè speravimus in Christo.* | 12. afin que nous soyons la gloire *, & le sujet des louanges de JESUS-CHRIST, nous qui avons les premiers esperé en lui. |
| 13. *In quo & vos cùm audissetis verbum veritatis, (Evangelium salutis vestræ) in quo & credentes signati estis spiritu promissionis sancto,* | 13. Est c'est en lui que vous-mêmes, après avoir entendu la parole de verité, l'Evangile de vôtre salut, & y avoir cru, vous avez été scellés du sçeau de l'Esprit saint qui avoit été promis, |
| 14. *qui est pignus hereditatis nostræ, in redemptionem acqui-* | 14. lequel est le gage & les arrhes de nôtre heritage, jusqu'à la parfaite |

*v.* 10. *lettr.* repareroit.
*Ibid.* les Juifs & les Gentils.

*v.* 12. *autr.* à la louange de sa gloire, nous qui avons, &c.

délivrance du peuple *que* JESUS-CHRIST *s'est* acquis pour la louange de sa gloire.

15. C'est pourquoi ayant appris qu'elle est vôtre foi au Seigneur JESUS, & vôtre amour envers tous les saints,

16. je ne cesse point de rendre *à Dieu* des actions-de-graces pour vous, me ressouvenant de vous dans mes prieres;

17. afin que le Dieu de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, le Pere de gloire *, vous donne l'Esprit de sagesse & de lumiere pour le connoître:

18. qu'il éclaire les yeux de vôtre cœur, pour vous faire savoir quelle est l'esperance à laquelle il vous a appellés, quelles sont les richesses & la gloire de l'heritage *qu'il destine* aux saints,

19. & quelle est la grandeur suprême du pouvoir, qu'il exerce en nous qui
Infrà 4. 7. croyons, selon l'efficace de sa force & de sa puissance,

*sitionis, in laudem gloriæ ipsius.*

15. *Propterea & ego audiens fidem vestram, quæ est in Domino Jesu, & dilectionem in omnes sanctos,*

16. *non cesso gratias agens pro vobis, memoriam vestri faciens in orationibus meis;*

17. *ut Deus Domini nostri Jesu Christi Pater gloriæ, det vobis spiritum sapientiæ & revelationis, in agnitione ejus:*

18. *illuminatos oculos cordis vestri, ut sciatis quæ sit spes vocationis ejus, & quæ divitiæ gloriæ hereditatis ejus in sanctis,*

19. *& quæ sit supereminens magnitudo virtutis ejus in nos qui credimus secundùm operationem potentiæ virtutis ejus,*

* *v.* 17. *autr.* le Dieu de gloire, Pere de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST vous, &c. *ou* Dieu Pere glorieux.

20. *quam*

20. *quam operatus est in Christo, suscitans illum à mortuis, & constituens ad dexteram suam in cœlestibus,*

21. *supra omnem Principatum, & Potestatem, & Virtutem, & Dominationem, & omne nomen, quod nominatur non solùm in hoc sæculo, sed etiam in futuro.*

22. *Et omnia subjecit sub pedibus ejus: & ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam,*

23. *quæ est corpus ipsius, & plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur.*

20. qu'il a fait paroître en la personne de JESUS-CHRIST, en le ressuscitant d'entre les morts, & le faisant asseoir à sa droite dans le ciel,

21. au-dessus de toutes les Principautés & de toutes les Puissances, de toutes les Vertus, de toutes les Dominations, & de tous les titres qui peuvent être non seulement dans le siecle présent, mais encore dans celui qui est à venir.

22. Il a mis toutes choses sous ses pieds, & il l'a donné pour chef à toute l'Eglise*, *Psal.* 8. 8.

23. qui est son corps, & dans laquelle celui qui accomplit tout en tous*, trouve l'accomplissement & l'integrité de tous ses membres.

ꝟ 22. *Grec.* l'ayant établi sur tout, il l'a donné pour chef à l'Eglise.

ꝟ. 23. *autr.* l'entier accomplissement de celui qui accomplit tout en tous: *parce que* JESUS-CHRIST *qui est le chef de l'Eglise, ne sera entier que lorsque tous ses membres lui seront réünis.*

## SENS LITTERRAL.

℣. 1. PAul, *Apôtre de* JESUS-CHRIST *par la volonté de Dieu, à tous les Saints & Fidéles en* JESUS-CHRIST *qui sont à Ephèse.*

*Paul, Apôtre de* JESUS-CHRIST *par la volonté de Dieu*, c'est-à-dire, par sa pure grace, fondée non sur mes merites, ni par l'autorité ou le ministere des hommes, mais par la seule volonté de Dieu qui m'a établi lui-même dans cette charge. Voyez 1. Cor. 1. & 2. Cor. 1. & ailleurs.

*A tous les Saints*, c'est-à-dire, à tous les Chrétiens, qui portent le nom de Saints, tant parce qu'ils ont été sanctifiés interieurement par le sang de JESUS-CHRIST, que parce qu'ils font une profession solemnelle de vivre saintement, & qu'ils ont dès-à-présent le droit d'être pleinement sanctifiés dans le ciel, en correspondant fidélement à la sainteté de leur vocation.

*Et Fidéles en* JESUS-CHRIST, *qui sont à Ephèse*, c'est-à-dire, non-seulement ceux qui croient en JESUS CHRIST, mais aussi ceux qui sont les plus fermes & les plus attachés à la foi, & qui y perseverent avec plus de constance
Apoc. 2. 10. & de fermeté. *Esto fidelis usque ad mortem, &c.*

℣. 2. *Que Dieu nôtre Pere, & le Seigneur* JESUS-CHRIST *vous donnent la grace & la paix.*

*Que Dieu nôtre Pere.* L'Apôtre attribuë le même pouvoir à JESUS CHRIST, qu'à Dieu le Pere, pour faire voir l'égalité qu'il y a entre l'un & l'autre, & pour montrer que le Pere ne
Joan. 5. 19. fait rien sans la coöperation du Fils. *Eadem similiter facit.*

*Et le Seigneur* JESUS-CHRIST, *&c.* vous comblent de toutes sortes de faveurs & de benedictions

dictions exterieures & interieures en ce monde & en l'autre. Voyez l'explication Rom. 1. 7. 1. Cor. 1. 3. 2. Cor. 1. 12. & Gal. 1. 3.

ỷ. 3. *Beni soit le Dieu & le Pere de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *qui nous a comblés en* JESUS-CHRIST *de toutes sortes de benedictions spirituelles pour le ciel.*

*Beni soit le Dieu & le Pere de nôtre Seigneur* JESUS CHRIST. Comme le but de l'Apôtre est de faire voir dans cette Epître les biens signalés que Dieu a répandus avec profusion sur les Chrétiens, il commence par la louange de Dieu, & par l'action-de-graces. Voyez 2 Cor. 1.

*Qui nous a comblés en* JESUS CHRIST, c'est-à-dire, en consideration de ses merites, & par le moyen de la communication que nous avons avec lui par la foi; *de toutes sortes de benedictions spirituelles pour le ciel*, c'est-à-dire: Dieu ne nous a pas comblés de ses benedictions pour nous rendre heureux sur la terre, comme les anciens Israëlites; mais pour nous faire jouir de la felicité éternelle dans le ciel. *Autr.* Le ciel ayant été fermé aux hommes jusqu'à la venuë de JESUS-CHRIST, Dieu l'a ouvert après sa venuë, pour leur en répandre toutes les graces & toutes les benedictions, tant exterieures, comme étoient les dons miraculeux des langues, d'interpretation des Ecritures, de Prophetie, de guerison, &c. Voyez 1. Cor. 1. 5. 2. Cor. 8. 7. qu'interieures, telles que sont la grace sanctifiante, & les dons du Saint Esprit qui l'accompagnent, mais sur-tout la promesse de la gloire celeste, qu'il destine à tous les élus.

ỷ. 4. *Ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, par l'amour qu'il nous a porté, afin que nous fussions saints & irreprehensibles devant ses yeux.*

*Ainsi qu'il nous a élus, &c.* c'est-à-dire, qu'il

a repandu sur nous cette abondance de benedictions, afin d'executer le dessein qu'il a eu de toute éternité, de nous séparer du corps & de la masse des pecheurs, dont Adam est le chef, pour faire de nous un peuple saint & irreprehensible, qui auroit JESUS-CHRIST pour son chef. Ce decret de Dieu est ce que nous appellons l'élection à la grace, qui nous a été donnée en JESUS-CHRIST avant tous les siecles: ce qui devoit exciter les Ephesiens à la reconnoissance d'un si grand bien-fait. Voyez 2. Tim. 1. 9.

*Par l'amour qu'il nous a porté*, sans aucune consideration de nos propres merites, mais par un pur effet de son amour; *afin que nous fussions* dès ce monde, *saints & irreprehensibles devant ses yeux*, c'est-à dire, exemts de toutes sortes de crimes, par un détachement de tous pechés mortels, & sans affection aux veniels: car c'est là toute la sainteté que les Fidéles peuvent avoir en ce monde, jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement sanctifiés dans la gloire.

℣. 5. *Nous ayant prédestinés par un pur effet de sa bonne volonté, pour nous rendre ses enfans adoptifs par* JESUS-CHRIST.

*Nous ayant prédestinés.* C'est la raison du verset précedent, pour laquelle Dieu nous a élus, & a eu dessein de faire de nous un peuple saint & irreprehensible.

*Par un pur effet de sa bonne volonté*, sans qu'on puisse rendre d'autre raison de ce decret, sinon que ç'a été le bon plaisir de Dieu.

*Pour nous rendre ses enfans, &c.* c'est-à-dire pour distinguer la filiation de JESUS-CHRIST, qui le rend par nature consubstantiel & égal en tout à Dieu son Pere, de celle des autres prédestinés, qui n'ont été faits les heritiers de la gloire de Dieu, & les coheritiers & freres de JESUS-CHRIST, que par adoption. Ce qui peut

peut signifier, ou que Dieu nous a prédestinés en vuë des merites, & en consideration de JESUS-CHRIST; ou que JESUS CHRIST est la cause meritoire, non seulement de la grace & de la gloire de ses Fidéles, mais même de la prédestination à la grace & à la gloire; ou simplement, que nous jouirons de ce privilege d'enfans adoptifs par les merites de JESUS CHRIST, & par l'union que nous aurons avec lui en qualité de chef; de même que les membres du corps jouissent de tous les avantages du chef, par l'union naturelle qu'ils ont avec lui. *Ut sit ipse primogenitus in multis fratribus*; ou enfin en imitant JESUS-CHRIST, & en se conformant à lui. Rom. 8. 29.

*℣. 6. Afin que la louange & la gloire en soit donnée à sa grace, par laquelle il nous a rendus agréables* à ses yeux *en son Fils bien-aimé.*

*Afin que la louange & la gloire en soit donnée à sa grace*, c'est-à dire, afin que tous les Anges & les hommes le louent, le glorifient éternellement, de nous avoir prédestinés pour être ses enfans adoptifs.

*Par laquelle il nous a rendus agréables* à ses yeux, *&c.* c'est-à-dire, de pecheurs que nous étions auparavant, il nous a rendus dignes de la gloire de JESUS-CHRIST en consideration de ses merites, & par le moyen de l'union que nous avons avec lui par la foi & par la charité.

*℣. 7. Dans lequel nous trouvons la redemption par son sang, & la remission des pechés, selon les richesses de sa grace.*

*Dans lequel nous trouvons la redemption par son sang.* C'est la preuve de l'explication de ce qu'il vient de dire ci-dessus, *que Dieu nous a rendus agréables par* JESUS-CHRIST; c'est-à-dire, nous sommes délivrés de la servitude du diable, de la mort, & des peines de l'enfer que nous avions meritées par le peché. *Et*

*Et la remission des pechés.* L'Apôtre dit, que la redemption consiste en la remission de nos pechés, parce que par le peché nous devenons captifs du diable, de la mort, & de l'enfer; & par la remission, nous en sommes délivrés.

*Selon les richesses de sa grace*, c'est-à-dire, par l'abondance de la misericorde de Dieu, sans aucun merite de nôtre part.

℣. 8. *Qu'il a répanduë sur nous avec abondance, en nous remplissant d'intelligence & de sagesse.*

*Qu'il a répanduë sur nous*, tant Juifs que Gentils, en nous sanctifiant, & nous communiquant *avec abondance* tant de graces.

*En nous remplissant d'intelligence*, pour la conduite de nos actions; *& de sagesse*, pour celle des autres.

℣. 9. *Pour nous faire connoître ainsi le mystere de sa volonté fondé sur sa bienveillance, par laquelle il avoit resolu en soi même.*

*Pour nous faire connoître ainsi le mystere de sa volonté*, c'est-à-dire, la liberté gratuite de son decret éternel à l'égard de ses élus & de ses prédestinés, qu'il avoit ténu caché jusqu'alors; *fondé sur sa bienveillance*, c'est-à-dire, sans aucun merite de nôtre part, & sans que nous eussions donné aucun sujet de former ce dessein de l'œuvre de la redemption, *par laquelle il avoit resolu en soi-même* de nous sauver. L'Apôtre explique en quoi consiste le mystere de la volonté de Dieu.

℣. 10. *Que les temps ordonnés par lui étant accomplis, il reüniroit tout en* JESUS-CHRIST, *comme dans le chef, tant ce qui est dans le ciel, que ce qui est dans la terre.*

*Que les temps ordonnés par lui étant accomplis.* Voyez Gal. 4. 4. *il reüniroit tout*, par la charité, pour ne composer qu'un corps mystique, qu'une Eglise, & qu'une même famille en JESUS-CHRIST, *comme dans le chef*, c'est-à-dire, le centre,

centre, l'objet, & le principe de cette union.

*Tant ce qui est dans le ciel que ce qui est dans la terre*, c'est-à-dire, les Anges & les hommes, les Juifs & les Gentils, en rompant le mur de séparation qui étoit entre eux.

℣. 11. *C'est aussi en lui que la vocation nous est échuë comme par sort, ayant été prédestinés par le decret de celui qui fait toutes choses selon le dessein & le conseil de sa volonté.*

*C'est aussi en lui*, c'est-à-dire, en considération de sa personne & de ses merites, par sa grace & par son intercession, *que la vocation nous est échuë*, c'est-à-dire, le droit de posseder un jour la gloire celeste, qui est l'heritage des Fidéles, comme la terre de Chanaan étoit l'heritage des Israëlites. *Autr.* C'est en lui que nous sommes devenus l'heritage, c'est-à-dire, la portion que Dieu s'est choisie pour être son peuple bien aimé. Voyez Deut. 32. 9. Isai. 53. 12.

*Comme par sort.* Non pas que Dieu nous ait choisis temerairement & sans conseil pour nous donner cet heritage, lui qui ne fait rien qu'avec une pleine connoissance & une profonde sagesse; mais parce que de nôtre part nous n'avions pas merité cette grace, & qu'il n'y avoit point en nous de sujet pour lequel il nous la dût accorder plutôt qu'au reste des hommes.

*Ayant été prédestinés, &c.* On ne peut pas rendre d'autre raison de cette préference dont Dieu a usé à nôtre égard, en nous faisant échoir cet heritage celeste, sinon qu'il nous avoit prédestinés gratuitement par son decret éternel à la grace & à la gloire; & qu'étant le souverain maître, & ne prenant conseil de personne que de lui-même dans ses actions, il l'a voulu ainsi, & que tel a été son plaisir.

℣. 12. *Afin que nous soyons la gloire, & le sujet des louanges de* JESUS-CHRIST, *nous qui avons les premiers esperé en lui.* *Afin*

*Afin que nous soyons la gloire, &c.* c'est-à-dire, Dieu nous a fait participans de cet heritage, afin que comme nous avons été les premiers de tous les hommes, qui avons attendu l'avenement de son Fils, qui nous étoit promis par la loi & par les Prophetes, nous lui servissions aussi les premiers, de Ministres & de Prédicateurs pour établir sa religion; & qu'ainsi par nôtre ministere il fût adoré & respecté de tout le monde, où il étoit ignoré. *Autr.* Dieu nous a prédestinés par sa pure grace, & sans consideration de nos merites, pour nous donner sujet de le louer éternellement d'un si grand bienfait. Voyez Rom. 4. 23.

*℣. 13. Et c'est en lui que vous-mêmes, après avoir entendu la parole de verité, l'Evangile de vôtre salut, & y avoir crû, vous avez été scellés du sceau de l'Esprit saint qui avoit été promis.*

*C'est en lui que vous-mêmes, après avoir entendu la parole de verité,* c'est-à-dire, qui n'est point mêlée de faussetés & de fables, comme la doctrine de vos Philosophes, ni d'ombres & de figures, comme la loi de Moïse: mais qui est toute veritable, comme ayant été revelée de Dieu même; n'étant à proprement parler, que l'accomplissement des figures & des Propheties anciennes.

*L'Evangile de vôtre salut*, qui est l'unique moyen par lequel vous puissiez être sauvés. Voyez Rom. 1. 16. ou, dont l'observation vous doit conduire au salut.

*Et y avoir crû, vous avez été scellés du sceau de l'Esprit saint, &c.* c'est-à-dire, Dieu a répandu dans vos ames la grace sanctifiante, & les dons miraculeux de son Esprit, & par cette infusion il vous a comme imprimés de son caractere & de son sceau, pour marquer que vous êtes son vrai peuple, & vous faire reconnoître pour tels,

&

& pour vous assûrer par cette marque authentique & solemnelle, de la certitude & de l'immobilité de la promesse qu'il vous a faite de son heritage celeste. L'Apôtre oppose ici la marque interieure de l'Esprit de Dieu, à la marque exterieure de la Circoncision, qui faisoit reconnoître le peuple Juif d'avec les autres. *Autr.* Le sens: L'Esprit dont Dieu vous a marqués comme de son sceau, n'est pas un esprit charnel, ni du monde, comme celui de vos Philosophes; mais c'est le Saint Esprit même qu'il vous a donné par sa pure grace. *Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est &c.* 1. *Cor.* 2. 12.

*Qui avoit été promis.* Il dit ceci pour faire voir que les dons miraculeux dont il parle, ne doivent point passer pour suspects à cause de leur nouveauté; puisque la promesse en a été faite fort clairement depuis long-tems par les Prophetes, & depuis encore plus expressément par JESUS-CHRIST même. Or si Dieu étoit fidéle à executer la promesse qu'il avoit faite, de donner son Esprit, il ne le seroit pas moins, à plus forte raison, à executer celle qu'il confirmoit si solemnellement, par l'infusion & par tant de dons miraculeux de ce même Esprit. Il n'y a point de marque plus certaine pour nous assûrer de l'effet des dernieres promesses, que l'execution & l'accomplissement des premieres.

℣. 14. *Lequel est le gage & les arrhes de nôtre heritage, jusqu'à la parfaite délivrance du peuple* que JESUS CHRIST s'est *acquis pour la louange de sa gloire.*

*Lequel est le gage & les arrhes de nôtre heritage.* L'Apôtre veut dire, que comme les hommes donnent des arrhes en assûrance de la somme principale qu'ils s'obligent de payer; de même Dieu nous a donné par avance sa grace & les dons

dons de son Saint Esprit, en assûrance de la vie éternelle qu'il nous a promise, ce qui est déja une partie de nôtre beatitude future.

*Jusqu'à la parfaite délivrance, &c.* c'est-à-dire, jusqu'à ce que le peuple fidéle soit entierement délivré du peché, & de toutes ses suites, par la resurrection, & par la gloire qui la doit suivre, & qui sera l'accomplissement entier des promesses de Dieu.

℣. 15. *C'est pourquoi ayant appris quelle est vôtre foi au Seigneur* JESUS, *& vôtre amour envers tous les saints.*

*C'est pourquoi, &c.* Je suis pleinement persuadé que l'heritage celeste vous est promis, aussi bien qu'aux Juifs, & que Dieu sera trèsfidéle dans l'accomplissement de sa promesse, puisqu'il vous inspire la grace de pratiquer les vertus de foi & de charité, qui sont les moyens necessaires pour parvenir à la possession de cet heritage. L'Apôtre comprend sous ces deux vertus toutes les vertus chrétiennes, tant celles qui regardent Dieu, que celles qui regardent le prochain.

*Et vôtre amour envers tous les saints*, c'est-à-dire, tous les Chrétiens indifferemment sans exception de personne; ce qui est le propre de la charité.

℣. 16. *Je ne cesse point de rendre* à Dieu *des actions-de-graces pour vous, me ressouvenant de vous dans mes prieres.*

*Je ne cesse point de rendre* à Dieu *des actions-de-graces, &c.* toutes les fois que je prie, & il ne se passe point de jour que je ne le fasse trèssouvent pour les biens que vous avez reçus de Dieu, & pour vous en obtenir encore de nouveaux.

℣. 17. *Afin que le Dieu de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *le Pere de gloire, vous donne l'Esprit de sagesse, & de lumiere pour le connoître.*

*Afin*

*Afin que le Dieu de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, quant à son humanité; car quant à sa nature divine, on ne peut dire que fort improprement, que le Pere soit son Dieu.

*Le Pere de gloire*, c'est-à-dire, qui en est l'auteur & le premier principe. *Autr.* Le Dieu de gloire, Pere de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST.

*Vous donne l'Esprit de sagesse* surnaturelle & celeste, qui est un don du Saint-Esprit. Voyez Act 6. 3. 2. Cor. 1. 12. Jaq. 1. 5.

*Et de lumiere pour le connoître* de plus en plus, non dans sa nature ni dans son essence, qui est incomprehensible; mais dans ses effets, tels que sont la gloire qu'il nous prépare, & les moyens admirables par lesquels il nous y conduit. Il semble qu'il y ait cette difference entre la sagesse & la lumiere dont parle l'Apôtre, que la sagesse s'acquiert par le discours & par le raisonnement de l'esprit, aidé de la lumiere surnaturelle du Saint-Esprit; & qu'au-contraire cette lumiere n'est qu'une pure, simple & claire proposition de l'objet qui est revelé de Dieu, par le moyen de laquelle l'homme connoît, non-seulement avec certitude, mais même avec évidence, les choses qui lui sont revelées. Voyez 1. Cor. 14. 6. 26.

℣. 18. *Qu'il éclaire les yeux de vôtre cœur, pour vous faire savoir quelle est l'esperance à laquelle il vous a appellés, quelles sont les richesses & la gloire de l'heritage* qu'il destine *aux saints.*

*Qu'il éclaire.* L'Apôtre explique en quoi consiste la connoissance de Dieu qu'il souhaite aux Ephesiens, & à laquelle on parvient, ou qu'on obtient par le don de sagesse & de revelation.

*Les yeux de vôtre cœur*, c'est-à-dire, les yeux de vôtre ame. Or les yeux de l'ame ne sont autres que l'entendement.

*Pour*

*Pour vous faire savoir quelle est l'esperance, &c.* c'est-à-dire, l'excellence de cette vie immortelle, afin que vous puissiez reconnoître la misericorde dont Dieu a usé envers vous, & qu'ainsi vous évitiez l'ingratitude; & que de l'autre vous en conceviez une si grande estime & un si grand amour, que vous y aspiriez courageusement, & sans vous lasser pour toutes les difficultés qu'il faut essuyer pour y parvenir.

*Quelles sont les richesses de la gloire de l'heritage.* Tous ces mots sont pour exprimer, autant qu'il est possible, la magnificence & la gloire de la beatitude celeste; quoiqu'à vrai dire, il n'y ait point d'expression qui en puisse faire connoître l'excellence.

Qu'il destine *aux Saints*, c'est-à-dire, de la gloire qu'il doit faire paroître dans le Ciel, qui est le vrai sanctuaire. Voyez Hebr. 9. 8. 12. 24. & 13. 11.

℣. 19. *Et quelle est la grandeur suprême du pouvoir qu'il exerce en nous qui croyons, selon l'efficace de sa force & de sa puissance.*

*Et quelle est la grandeur suprême, &c.* c'est-à-dire, que Dieu vous fasse connoître combien grande est la force de son pouvoir, pour renouveller l'homme entier.

*Selon l'efficace de sa force & de sa puissance,* c'est-à-dire, la grace dont Dieu se sert pour accomplir l'œuvre du salut de ses Fidéles, & les rendre participans de sa gloire, quelque obstacle & quelque difficulté qu'il y ait à surmonter, puisqu'il a si visiblement fait paroître sa puissance en ressuscitant & glorifiant JESUS-CHRIST, qui est le chef & la cause exemplaire de leur resurrection glorieuse.

℣. 20. *Qu'il a fait paroître en la personne de* JESUS-CHRIST, *en le ressuscitant d'entre les morts, & le faisant asseoir à sa droite dans le ciel.*

*Qu'il*

*Qu'il a fait paroître, &c.* L'Apôtre dit ceci pour montrer que si Dieu a elevé l'humanité de JESUS-CHRIST, qui est nôtre chef, au plus haut degré de gloire dont une créature soit capable; il ne sera pas moins puissant pour glorifier les membres, dont la gloire doit être inferieure à celle du chef.

℣. 21. ***Au-dessus de toutes les Principautés & de toutes les Puissances, de toutes les Vertus, de toutes les Dominations, & de tous les titres qui peuvent être non-seulement dans le siecle présent, mais encore dans celui qui est à venir.***

*Au-dessus de toutes les Principautés, &c.* c'est-à-dire, de tous les ordres des Anges, dont l'Apôtre nomme quelques-uns; c'est-à-sçavoir ceux de la seconde hierarchie : car, selon saint Denis, il y a trois hierarchies d'Anges distinguées chacune en trois ordres. Quelques-uns croyent que ces trois noms marquent en general quelque Puissance celeste de toutes les Dominations.

℣. 22. ***Il a mis toutes choses sous ses pieds, & il l'a donné pour chef à toute l'Eglise.***

*Il a mis toutes choses sous ses pieds.* C'est l'application mystique du 6. verset du Pseaume 8. Le sens: Dieu ne lui a pas seulement soumis, comme à Adam, les bœufs, les brebis, & le reste des animaux; mais il lui a soumis les Anges mêmes. *Autr.* Dieu ne l'a pas seulement élevé au-dessus des Anges, mais il lui a soumis toutes les creatures, & lui a donné le pouvoir de s'assujettir tous ses ennemis, & de triompher enfin de la mort même: de sorte qu'il n'y a rien qui puisse lui resister, ni qui puisse s'opposer au dessein qu'il a de sauver ses élus, & de les rendre participans de l'heritage celeste *Certus sum enim, quia neque mors, neque vita, neque Angeli, neque Principatus, &c.* Rom. 8. 38.

*Et il l'a donné pour chef à toute l'Eglise.* Gr.

*Pour chef sur toutes choses à l'Eglise*; c'est-à-dire: Il est bien le chef des Anges & de toutes les creatures, en-tant qu'il en est le Seigneur; mais il est le chef de ses Fidéles d'une maniere toute singuliere, puisqu'il n'en est pas seulement le Seigneur pour les gouverner; mais qu'outre cela il s'est revêtu de leur nature, pour ne faire avec eux qu'un même corps mystique, qui est l'Eglise, dont il est le chef, & à laquelle il communique en cette qualité la vie spirituelle, & la plenitude des graces qui sont necessaires pour leur conservation; ce qu'il n'a pas fait en faveur des Anges, ni d'aucune autre creature. Or l'Apôtre s'arrête plus particulierement à faire voir, que JESUS-CHRIST est le chef des Fidéles, & qu'il ne fait qu'un même corps avec eux, pour faire voir que s'il a été glorifié, tous ses membres doivent participer à cette gloire: & qu'ainsi les Ephesiens, qui sont membres de son corps, ne doivent point douter qu'ils ne soient admis un jour dans la même gloire avec lui.

℣. 23. *Qui est son corps, & dans laquelle celui qui accomplit tout en tous, trouve l'accomplissement & l'integrité de tous ses membres.*

*Qui est son corps*, c'est-à-dire, qui est le corps mystique de JESUS-CHRIST.

*Et dans laquelle celui qui accomplit*, par sa vertu & sa toute-puissance, *tout ce* qu'il ordonne par son decret éternel, par rapport au bien & à l'utilité de cette Eglise & de ce corps mystique; *en tous*, c'est-à-dire, en general, & en particulier dans ses membres, en leur donnant les graces necessaires aux fonctions ausquelles il les a destinés.

*Trouve l'accomplissement &c.* c'est-à-dire, la perfection, le chef ne pouvant parvenir à une parfaite integrité, qu'il ne soit uni aux membres qui composent son corps, & que ses membres

bres n'aient en toute chose avec lui une correspondance entiere.

---

## SENS SPIRITUEL.

ỳ. 1. 2. 3. PAul......... *Beni soit le Dieu & le Pere de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *qui nous a comblés en* JESUS-CHRIST *de toutes sortes de benedictions spirituelles pour le Ciel.*

Comme en Dieu, dire, c'est faire; aussi benir, c'est faire du bien: ainsi l'on ne doit point douter que tout le bien vient de Dieu, & que les hommes n'en reçoivent point dont il ne soit l'auteur. Les Juifs en étoient bien persuadés, & il n'y a rien de plus frequent que les benedictions qu'ils demandoient à Dieu, que celles que Dieu leur promettoit, & celles qu'ils se souhaitoient les uns aux autres; mais toutes ces benedictions ne se terminoient qu'à la jouissance des biens de la vie présente, & ils ne reconnoissoient point ordinairement d'autre bonheur que la fecondité de leurs femmes & de leurs troupeaux, & la fertilité de leurs terres. Les biens propres aux Chrétiens sont tout spirituels, & Dieu ne leur promet dans cette vie pour meriter ceux qu'il leur destine dans l'autre, que des afflictions & des croix : *Vous pleurerez & vous gemirez vous* Joan. 16.
*autres*, dit JESUS-CHRIST à ses Disciples, 21. 33.
*& le monde sera dans la joie; vous serez dans la tristesse, mais vôtre tristesse se changera en joie:* Et ailleurs: *Vous aurez des afflictions dans le monde; mais ayez confiance, j'ay vaincu le monde*: Cependant, si l'on considere ce qui se passe dans le Christianisme, & quelles sont les benedictions que l'on demande à Dieu & que l'on se desire les uns aux autres, on ne trouvera point de dif-

ference entre la plûpart des Chrétiens, & les Juifs: car enfin, que demande-t-on ordinairement à Dieu, que des biens temporels, que les commodités de la vie, & les moyens d'y subsister en repos? Quel est le but ordinaire des vœux & des neuvaines que l'on fait? Est-ce pour demander à Dieu des lumieres pour se bien conduire dans son état? Est ce pour obtenir de Dieu la grace de déraciner en nous quelque mauvaise habitude? Rien moins que cela. Ce ne sont point les benedictions du Ciel que l'on demande principalement, ni cette rosée qui tempere l'ardeur des passions; mais la graisse de la terre, & la jouïssance paisible des biens qu'elle fournit.

Mais il est aisé de voir ce que l'on desire pour soi par ce que l'on desire à ceux que l'on aime. Que souhaitons nous à nos proches & à nos amis qu'une bonne santé, une longue vie, & la prosperité des affaires? Tout va bien quand on se porte bien, & que l'on ne souffre rien qui incommode; ainsi on ne croit pas avoir tant de besoin de la grace & de la misericorde de Dieu, que les Apôtres & les premiers Chrétiens se souhaitoient reciproquement, comme font encore les bonnes ames qui craignent Dieu.

Dans l'ancien Testament, les enfans faisoient grand cas des benedictions qu'ils recevoient de leurs parens, sur-tout à la fin de leur vie; & Dieu accomplissoit ordinairement les vœux que les peres faisoient pour leurs enfans, comme nous voyons par l'exemple des Patriarches. Cette sainte pratique, qui n'est presque plus en usage qu'en quelques pays & dans quelques familles bien reglées, attireroit de grandes graces de Dieu, en reconnoissant son pouvoir & sa majesté dans l'autorité paternelle; mais la mauvaise honte, & les fausses délicatesses que la corruption du siecle introduit, privent les hommes de grands

grands avantages ſpirituels. Que ſi les enfans n'ont pas ſoin d'attirer ſur eux la benediction de Dieu par celle que leur ſouhaitent leurs parens, ils ont bien à craindre qu'ils ne leur donnent leur malediction; on en a vû dans tous les temps des effets funeſtes. Saint Auguſtin en rapporte quelques exemples arrivés de ſon temps, dont le recit doit faire trembler tous les enfans deſobéiſſans. *Aug. de civ. Dei.*

Evitons les maledictions que Dieu prononce dans ſes Ecritures contre ceux qui violent ſes commandemens, & ne nous expoſons point par nôtre deſobéïſſance aux peines éternelles, dont il menace ceux qui les encourent; prions le qu'il nous rende participans des benedictions ſpirituelles que JESUS-CHRIST nous a meritées pour le ciel. Ne nous imaginons pas de trouver nôtre ſalut dans les benedictions exterieures que les Paſteurs nous donnent de la part de Dieu, ſi nous n'approchons des autels avec un cœur pur pour les recevoir : car comme la devotion aiſée eſt aſſez du goût de ceux qui craignent les exercices de la pénitence, on court aux benedictions du Saint-Sacrement, parce que cette pratique de pieté ne coûte rien. Mais qui ſont ceux qui reçoivent le fruit de ces benedictions ſacrées? Ce ne peut être ceux qui ont la haine de leur prochain dans le cœur; ceux qui ont le bien d'autrui ſans le reſtituer; ceux qui vivent dans la molleſſe, ou dans des habitudes qu'ils ne veulent pas éviter; toutes ces perſonnes attirent plûtôt ſur eux la malediction de Dieu dans cette ceremonie que ſa benediction; car il donne ſa malediction à ceux qui ſe détournent de ſes préceptes : *Maledicti qui declinant à mandatis tuis.* *Pſ. 118. 21.*

℣. 4. 5. juſqu'au 16. *Ainſi qu'il nous a élus en lui avant la creation du monde, par l'amour qu'il nous a porté.... Nous ayant prédeſtinés par un pur effet de ſa bonne volonté, &c.*

 *D'où*

Eccli. 33. *D'où vient qu'un jour*, dit l'Ecclesiastique, *est préferé à un autre jour, un temps à un temps, & une année à une année, puisqu'ils viennent tous d'un même soleil? C'est le Seigneur qui les a distingués par son ordonnance....... Il a élevé & consacré quelques uns de ces jours, & il a mis les autres au rang des jours ordinaires. C'est ainsi que Dieu traite les hommes pris de la bouë, & de la même terre d'où Adam a été formé. Le Seigneur a fait un discernement entr'eux par la plenitude de sa sagesse, & il a distingué leurs voies les uns des autres. Il a élevé & beni quelques-uns d'entre les hommes, il les a sanctifiés, il les a unis & attachés à lui; il en a maudit & humilié quelques-autres, & les a laissé aller après la separation qui en a été faite. Comme l'argile est dans la main du potier, qui la tourne & qui la forme à son gré, & comme il l'emploie à tous les usages qu'il lui plaît; ainsi l'homme est dans la main de celui qui l'a créé, qui lui rendra selon l'équité de ses jugemens.*

Ce passage de l'Ecclesiastique, conforme à plusieurs autres de l'ancien & du nouveau Testament, fait voir la prédestination des élus, selon la doctrine que saint Augustin a empruntée de saint Paul. Nous en ferons ici un abregé tiré des ouvrages de ce Pere.

L. de dono persever. c. 17. Il est constant que Dieu ne fait rien dans le temps qu'il n'ait prédestiné, & qu'il n'ait resolu dans l'éternité; & il le fait dans le temps, selon l'ordre de la prédestination éternelle. Si donc il en sauve quelques-uns parmi les hommes, ce sont ceux *qu'il a choisis en* JESUS-CHRIST *avant la création du monde par l'amour qu'il leur* L. de nat. & grat. c. 4. *a porté*; car tout le genre humain s'étant perdu par le merite du peché, qui *est entré dans le monde par un seul homme, & la mort par le peché*; Rom. 5. 12. Dieu pouvoit très-justement laisser tous les hom-

mes

mes dans cet état de damnation sans les en retirer; il n'a pourtant pas laissé tout le genre humain dans cette masse de perdition, comme parle ce saint Docteur, ni l'a délivré non plus tout entier : mais il en a tiré quelques-uns de cet état funeste, & il y en a laissé quelques-autres. *Ench. c. 33.* *Serm. 20. de verbis Apost.*

Ceux qui en ont été tirés, ne sont délivrés que par la grace & la misericorde de Dieu, & sont appellés des vases destinés à des usages honnêtes; ceux qui n'en sont point tirés, c'est par un juste jugement que Dieu les y a laissés, & sont appellés des vases de colere & d'ignominie. *L. oper. imperfect. c. 117.*

Ainsi, ce n'est que par l'élection & la prédestination de la grace de Dieu que les premiers sont délivrés; car comme il ne fait rien dans le temps qu'il ne l'ait destiné & resolu de toute éternité, il s'ensuit qu'il a prédestiné & choisi par un decret éternel, ceux qui sont tirés de cette masse de corruption, & qu'il les en a tirés par une bonté toute gratuite, & non point en vuë d'aucuns merites qu'il ait prévûs. *Cont. Julian L. 5. c. 4. & alibi. L. de cor. & gr. c. 8.*

Or ceux que Dieu délivre de la masse de corruption par la prédestination de sa grace de toute éternité, il les appelle dans le temps par une vocation, qui est selon son decret éternel, & leur donne la perseverance finale dans la foi qui opere par la charité: pour ce qui est des autres, s'ils sont appellés, ou ils ne suivent pas l'appel & le choix de Dieu, ou s'ils le suivent, ils s'en retirent enfin, & sont abandonnés à eux-mêmes.

Si donc on demande pourquoi Dieu donne a quelques-uns la foi, la charité & la perseverance, & qu'aux autres il ne leur donne pas la foi, ni la charité; ou s'il donne la foi, il ne donne point la perseverance; on répondra très-veritablement que c'est, parce que les uns sont séparés de la masse de perdition par la prédestina- *L. de cor & gr. c. 7.*

tion de la grace, & que les autres y sont laissés par un juste jugement de Dieu.

*Ibid.* Il s'ensuit de là, que nul homme n'est séparé d'un autre dans l'affaire du salut, que parce qu'il a reçu cette grace de l'election & de la prédestination divine, selon l'Apôtre, qui dit: *Qui est-ce qui met de la difference entre vous? Qu'avez-vous que vous n'ayez point reçu?*

*Ep. 106.*

Ainsi, celui qui est délivré, a sujet d'en rendre graces à Dieu; & celui qui ne l'est pas, n'a pas sujet de s'en plaindre; parce qu'il n'y a point d'injustice en Dieu, & que les deux meritent également d'être abandonnés.

*L. oper. imperf.*

Ce sont-là les sentimens de saint Augustin sur la matiere de la prédestination & de la grace; ce grand Docteur les a tirés de l'Ecriture, & surtout de nôtre saint Apôtre, & a suivi en ce point ceux qui l'ont précedé; & les Papes, les Conciles & les Peres qui l'ont suivi, les ont approuvés. On peut voir ce que nous avons rapporté sur ce sujet de saint Jean Chrysostome, & de saint Gregoire le Grand, Rom. c. 9. Mais puisque Dieu nous a fait de si grands biens, & nous a honnorés d'un si grand amour, quels sentimens de reconnoissance ne devons-nous point lui en témoigner? Nôtre vie ne sera jamais assez longue pour reconnoître les graces de Dieu, l'éternité seule y suffira; mais la meilleure action-de-grace que nous lui pouvons rendre en ce monde, est de faire un saint usage de la grace, & d'en estimer le prix inestimable.

ỳ. 16. jusqu'à la fin. *Je ne cesse point de rendre* à Dieu *des actions-de-graces pour vous, me ressouvenant de vous dans mes prieres, afin que le Dieu de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *le Pere de gloire, vous donne l'esprit de sagesse & de lumiere pour le connoître; qu'il éclaire les yeux de vôtre cœur, &c.*

S. Paul

S. Paul souhaite que Dieu éclaire les yeux du cœur des Ephesiens, quoiqu'ils eussent déja reçu la foi; mais comme la lumiere en est obscure, il a raison de prier Dieu qu'il l'augmente, non en la mettant en leur esprit, mais dans leur cœur: *Illuminatos oculos cordis vestri*. Cette lumiere du cœur, qu'on appelle la science des Saints, est particuliere aux vrais Fidéles, à qui non-seulement Dieu donne la connoissance de ses mysteres & des verités de la religion; mais il leur en inspire aussi un amour sincere: Car il est vrai que le Verbe, qui est la veritable lumiere, éclaire tous les hommes qui viennent en ce monde, & ce n'est point par celui, dont on écoute la parole pour apprendre quelque chose, qu'on est éclairé & instruit; l'homme écoute celui qui parle, soit que ce soit un homme ou un Ange; mais pour être persuadé que ce qu'il dit est veritable, il faut que l'esprit soit éclairé au-dedans de cette lumiere qui demeure éternellement, & qui luit même dans les tenebres, puisque les Sages de l'antiquité n'ont pu apprendre les verités qu'ils ont connuës, que de celui qui est le maître veritable des Anges & des hommes: mais toutes ces connoissances, quelque sublimes qu'elles soient, demeurent steriles & infructueuses, si Dieu de plus n'éclaire les cœurs par une operation ineffable de son Esprit.

Saint Jean, parlant de cette sainte doctrine, 1. Joan. 2. 27.
l'appelle *une onction*: *Pour vous autres*, dit-il, *l'onction que vous avez reçuë du Fils de Dieu demeure en vous, & vous n'avez pas besoin que personne vous enseigne, mais cette même onction vous enseigne toutes choses*: ,, Ce saint Apôtre ,, nous decouvre un grand mystere, dit saint ,, Augustin, & nous apprend une verité bien ,, importante à savoir, qui est, que les paroles des ,, hommes peuvent bien nous frapper les oreilles

„ du corps, mais qu'il faut qu'il y ait un autre „ maître qui nous instruise au dedans. L'homme „ me n'apprend rien à l'homme, il a beau l'a„ vertir, c'est inutilement qu'il le fait, quand „ il s'agit des verités du salut, si le Maître ne „ parle au-dedans, ce Maître des cœurs qui a sa „ chaire dans le ciel; & c'est de là qu'il les in„ struit: *Cathedram habet in cælo qui corda docet*; „ c'est pour cela qu'il nous dit dans son Evan-

Matth. 13. 8. „ gile: *Vous n'avez qu'un Maître, qui est le* „ *Christ.*" Et en cette qualité il est dans le fond de nôtre ame, où il nous apprend à vivre, & nous montre la voie que nous devons tenir pour aller à lui, & nous la fait accomplir, en sorte

Psal. 93. 12. que nous pouvons dire avec le Prophete: *Heureux est l'homme que vous avez vous-même instruit, Seigneur, & à qui vous avez enseigné vôtre loi!*

Pourquoi saint Paul desire-t-il que les Ephesiens soient éclairés interieurement d'une sagesse toute spirituelle, élevée au-dessus de celle des hommes? C'est pour pouvoir découvrir la grandeur & l'excellence de la gloire incomprehensible que Dieu destine aux Saints, & l'efficace de la force & de la puissance que Dieu exerce en nous pour nous faire embrasser la foi: ces deux choses demandent une lumiere extraordinaire que tous les Sages du siecle n'ont point euë; c'est ce que nôtre saint Apôtre nous declare ail-

Isai. 64. 4. 1. Cor. 2. 9. leurs, quand il dit: *Que l'œuil n'a point vû, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment; mais pour nous, Dieu nous l'a revelé par son Esprit.* Il faut donc une sagesse toute spirituelle pour connoître *les richesses & la gloire de l'heritage*, c'est-à-dire, du bonheur éternel qui nous est préparé, & c'est manque de cette connoissance que la plûpart des personnes s'atta-

chent

chent aux créatures qui les perdent, & oublient leur Créateur qui les sauveroit, s'ils étoient sages, & qu'ils eussent de l'intelligence; car quelque prudence que l'on ait, on ne l'est point qu'on ne soit *sage du cœur: Qui sapiens est corde, appellabitur prudens.* *Prov. 16. 22.*

Or qui pourroit aussi comprendre, sans cette même Sagesse dont l'Apôtre desire que les Ephesiens ayent le cœur éclairé, la force & la puissance souveraine avec laquelle Dieu nous a tirés de la captivité du démon, & nous a fait passer de la mort du peché à la vie de la grace? Le Prophete Isaïe décrivant l'avenement du Fils de Dieu dans le monde, le représente comme un homme fort & robuste qui foule le raisin avec violence pour en faire sortir le vin; ce qui marque l'effort qu'il a fait dans sa Passion pour détruire l'empire du démon, & la tyrannie du peché & de la mort; & comme c'étoit une œuvre qui demandoit une force toute divine, il témoigne qu'il a été seul à combattre & à domter ses ennemis, sans le secours de qui que ce soit au monde; & que c'est par son bras seul qu'il a vaincu: *Torcular calcavi solus..... non fuit qui adjuvaret, salvavit mihi brachium meum:* *Colost. 1. 12. 13.* *Isa. 63. 3. 5.*

En effet, quoique tout soit également facile à la toute-puissance divine, il est néanmoins bien plus admirable, &, pour ainsi dire, bien plus difficile de convertir les ames, & les faire renoncer aux choses qui leur plaisent, que de donner l'être aux créatures & de ressusciter les morts. Jesus-Christ dit, qu'au dernier jour tous les morts ressusciteront & si promtement, que ceux qui vivront alors ne préviendront point ceux qui dormoient du sommeil de la mort, tout se fera en un clin d'œil: mais, dit saint Jean Chrysostome, il n'en est pas ainsi pour ce qui est d'embrasser la foi; Dieu nous ayant créés

 libres,

libres, il veut aussi que nous fassions le bien librement & sans contrainte; & c'est pour ce sujet que saint Paul se sert de ce mot de *la grandeur suprême du pouvoir que Dieu exerce envers nous qui croyons.*

Remercions donc Dieu de nous avoir donné part à des mysteres incomprehensibles, & qui ne peuvent être connus que de ceux qui ont reçu une grace extraordinaire ou Saint Esprit; & demandons-lui toûjours avec le Roi Prophete:
Psal. 89.14. *Qu'il fasse éclater* la puissance de sa droite & qu'il instruise nôtre cœur par la vraie sagesse. *Dexteram tuam sic notam fac, & eruditos corde in sapientia.* Adressons-nous à JESUS-CHRIST, & disons-lui avec saint Bernard, *Quando cor meum visitas, tunc lucet ei veritas; mundi vilescit vanitas, & intus fervet charitas.*

# CHAPITRE II.

Col. 2. 13. 1. C'Est lui qui vous a rendu la vie *, lorsque vous étiez morts par vos déreglemens & par vos pechés,

2. dans lesquels vous avez vêcu selon la coutume de ce monde *, selon le prince des puissances de l'air, cet esprit qui exerce maintenant son pouvoir sur les incredules & les rebelles *.

1. *ET vos, cùm essetis mortui delictis & peccatis vestris,*

2. *in quibus aliquando ambulastis secundùm sæculum mundi hujus, secundùm principem potestatis aëris hujus, spiritûs, qui nunc operatur in filios diffidentiæ.*

v. 1. Ce verbe est pris du 5. verset & se sous entend ici.

v. 2. *lettr.* le siecle de ce monde.

Ibid. *lettr.* enfans d'incredulité, ou, de desobeïssance.

3. In

3. *In quibus & nos omnes aliquando conversati sumus in desideriis carnis nostræ, facientes voluntatem carnis & cogitationum, & eramus naturâ filii iræ, sicut & ceteri:*

3. Nous avons tous été aussi autrefois dans les mêmes desordres, *vivant* selon nos passions charnelles, nous abandonnant aux desirs de la chair * & de nôtre esprit; & par la naissance naturelle nous étions enfans de colére aussi-bien que les autres.

4. *Deus autem, qui dives est in misericordia, propter nimiam charitatem suam, quâ dilexit nos,*

4. Mais Dieu, qui est riche en misericorde, poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés,

5. *& cùm essemus mortui peccatis, convivificavit nos in Christo, cujus gratiâ estis salvati;*

5. lorsque nous étions morts par nos pechés, nous a rendu la vie en JESUS-CHRIST, par la grace duquel vous êtes sauvés;

6. *& conresuscitavit, & consedere fecit in cælestibus in Christo Jesu,*

6. & il nous a ressuscités avec lui, & nous a fait asseoir dans le ciel en JESUS-CHRIST,

7. *ut ostenderet in sæculis supervenientibus abundantes divitias gratiæ suæ, in bonitate super nos in Christo Jesu.*

7. pour faire éclater dans les siecles à venir les richesses surabondantes de sa grace par la bonté qu'il nous a témoignée en JESUS-CHRIST.

8. *Gratia enim estis salvati per fidem; & hoc non ex vobis, Dei enim donum est:*

8. Car c'est par la grace que vous êtes sauvés *en vertu* de la foi; & cela ne vient pas de vous puisque c'est un don de Dieu:

9. *non ex operibus,*

9. cela ne vient pas de

v. 3. *lettr.* faisant la volonté de la chair & des pensées.

nos œuvres, afin que nul ne s'en glorifie.

*ut ne quis glorietur;*

10. car nous sommes son ouvrage, étant créés en JESUS-CHRIST dans les bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous y marchassions.

*10. ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu in operibus bonis, quæ præparavit Deus ut in illis ambulemus.*

11. C'est pourquoi souvenez-vous qu'étant Gentils par vôtre origine *; & du nombre de ceux qu'on appelle incirconcis, pour les distinguer de ceux qu'on appelle circoncis selon la chair, à cause d'une circoncision faite par la main des hommes;

*11. Propter quod memores estote, quòd aliquando vos gentes in carne, qui dicimini præputium, ab ea quæ dicitur circumcisio in carne, manu facta,*

12. vous n'aviez point alors de part à JESUS-CHRIST *; vous étiez entierement separés de la societé d'Israël; vous étiez étrangers à l'égard des alliances contenuës dans la promesse, vivant sans esperance & sans Dieu en ce monde.

*12. quia eratis illo in tempore sine Christo, alienati à conversatione Israël, & hospites testamentorum, promissionis spem non habentes, & sine Deo in hoc mundo.*

13. Mais maintenant que *vous êtes* en JESUS-CHRIST, vous qui étiez autrefois éloignés *de Dieu*, vous vous en êtes approchés en *vertu* du sang de JESUS-CHRIST.

*13. Nunc autem in Christo Jesu, vos, qui aliquando eratis longè, facti estis propè in sanguine Christi.*

14. Car c'est lui qui est

*14. Ipse enim est*

* 11. *lettr.* dans la chair.
* 12. *lettr.* vous étiez sans le CHRIST.

pax

*pax nostra, qui fecit utraque unum, & medium parietem maceriæ solvens, inimicitias in carne sua:*

nôtre paix; qui des deux *peuples* n'en a fait qu'un; qui a rompu en sa chair la muraille de séparation, cette inimitié *qui les divisoit*:

15. *legem mandatorum decretis evacuans, ut duos condat in semetipso in unum novum hominem, faciens pacem;*

15. & qui par sa doctrine a aboli la loi *chargée de tant* de préceptes, afin de former en soi-même un seul homme nouveau de ces deux *peuples*, en mettant la paix *entr'eux*;

16. *& reconciliet ambos in uno corpore Deo per crucem, interficiens inimicitias in semetipso.*

16. & que *les ayant reünis* tous deux en un seul corps, il les reconciliât avec Dieu par sa croix, y ayant détruit en soi-même leur inimitié.

17. *Et veniens evangelizavit pacem vobis, qui longè fuistis, & pacem iis, qui propè,*

17. Ainsi il est venu annoncer la paix, tant à vous qui étiez éloignés *de Dieu*, qu'*à* ceux qui en étoient proches *;

18. *quoniam per ipsum habemus accessum ambo in uno Spiritu ad Patrem.*

18. parce que c'est par lui que nous avons accès les uns & les autres * vers le Pere dans un même Esprit. Rom. 5. 2.

19. *Ergo jam non estis hospites, & advenæ; sed estis cives sanctorum, & domestici Dei:*

19. † Vous n'êtes donc plus des étrangers qui sont hors de leur pays & de leur maison; mais vous êtes citoyens de la même cité que les saints, & domestiques *de la maison* de Dieu: † S. Thomas Apôtre.

20. *superædificati*

20. puisque vous êtes

v. 17. i. e. aux Juifs.
v. 18. i. e. Juifs & Gentils.

édifiés sur le fondement des Apôtres & des Prophetes, *&* *unis* en JESUS-CHRIST, qui est lui-même la principale pierre de l'angle;

*super fundamentum Apostolorum, & Prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu,*

21. sur lequel tout l'édifice étant posé, s'éleve & s'accroît dans ses proportions & sa symmetrie, pour être un saint temple consacré au Seigneur.

21. *in quo omnis ædificatio constructa crescit in templum sanctum in Domino:*

22. Et vous-mêmes aussi, *ô Gentils*, vous entrez dans la structure de cet édifice, pour devenir la maison de Dieu par le *Saint* Esprit ¶.

22. *in quo & vos coædificamini in habitaculum Dei in Spiritu.*

---

## SENS LITTERAL.

✝. 1. *C'Est lui qui vous a rendu la vie, lorsque vous étiez morts par vos déreglemens & par vos pechés.*

*C'est lui, &c.* Ceci se rapporte aux versets 19. & 20. Le sens est: Vous pouvez voir par vôtre propre experience, combien est grand le pouvoir & la force de la grace de Dieu sur vous, & que c'est vraîment une image de ce pouvoir & de cette vertu par laquelle il a ressuscité JESUS-CHRIST; puisqu'après sa mort il vous a aussi ressuscités spirituellement, lorsque vous étiez morts par vos pechés; ce qui ne peut être qu'un effet de sa toute-puissance, aussibien que la resurrection de JESUS-CHRIST.

✝. 2. *Dans lesquels vous avez vêcu selon la coûtume de ce monde, selon le prince des puissances de l'air,*

l'air, *cet esprit qui exerce maintenant son pouvoir sur les incredules* & *les rebelles*.

*Dans lesquels vous avez vécu*, &c. L'Apôtre fait voir combien étoit grand le dereglement des Ephesiens avant leur conversion, afin de les rendre plus reconnoissans envers Dieu & sur-tout pour leur faire voir combien la grace de Dieu a été efficace à leur égard.

*Selon le prince des puissances de l'air*, c'est-à-dire, en suivant les suggestions du diable, chef d'un nombre presqu'infini de démons, qui ont été précipités avec lui du haut du Ciel dans la plus basse region de l'air. Voyez Luc 10. 18. Apoc. 12. 8. 9. où ils ont pouvoir de demeurer jusqu'au jour du jugement, pour tenter les hommes. Voyez Matth. 8. 29.

*Cet esprit*. Ce mot se prend collectivement pour les esprits. L'Apôtre explique quelles sont ces puissances de l'air; *qui exerce maintenant son pouvoir sur les incredules*, &c. Let. *sur les enfans d'incredulité*, ou *de desobéïssance*, non-seulement en les tentant, & en leur suggerant le mal, comme ils font à tous les Fidéles, mais en les y précipitant, & les y portant avec efficace; en sorte qu'ils le commettent sans aucune retenuë, & sans aucun empêchement; Dieu le permettant ainsi en punition de leur incredulité & de leur rebellion volontaire à l'Evangile. Voyez Jean 8. 41. 44. jusqu'au jour du jugement, auquel temps ils seront tous renfermés dans l'enfer avec le reste des reprouvés. *In ignem aeternum, qui paratus est diabolo*, &c. Matth. 15. 41.

℣. 3. *Nous avons tous été aussi autrefois dans les mêmes desordres*, vivant *selon nos passions charnelles*; *nous abandonnant aux desirs de la chair & de nôtre esprit*; *& par la naissance naturelle, nous étions enfans de colere aussi bien que les autres*.

*Nous* autres Juifs convertis. Saint Paul dit ceci,

ceci, pour faire voir aux Ephesiens que ce n'est point par mépris qu'il parle si desavantageusement de leur vie passée; mais seulement pour leur faire mieux comprendre la force & la vertu de la grace de Dieu.

*Avons tous été autrefois dans les mêmes desordres.* L'Apôtre n'avoit pas été dans ces mêmes desordres, comme il paroit par les Actes 26. 5. & Philip. 3. 6. mais il se met ordinairement au nombre des autres, quand il parle des choses odieuses; comme s'il vouloit porter sur lui une partie de la peine, pour en décharger ses freres.
2. Cor. 2. 5. *Sed ex parte ut non onerem vos.*

Vivant *selon nos passions charnelles.* Il comprend sous ce mot, tous les mouvemens déreglés de la nature corrompuë & de la convoitise.
Galat. 5. 19. Voyez Rom. 8. 5. 6. & Col. 2. 18. *Manifesta sunt autem opera carnis, &c.*

*Nous abandonnant aux desirs de la chair*, c'est-à-dire, aux inclinations purement charnelles, telles que sont la fornication, l'ivrognerie, la gourmandise, & autres: *& de nôtre esprit*, comme à l'orgueil, à l'envie, à l'idolatrie, & autres.

*Et par la naissance naturelle*, c'est-à-dire, par la condition de nôtre naissance, ou par nôtre nature corrompuë par le peché dès nôtre conception, *nous étions enfans de colere;* parce que nous étions nés dans le peché, qui nous rendoit les objets de la colere de Dieu, & dignes de la
Rom. 5. 12. damnation éternelle. *Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit.*

*Aussi-bien que les autres*, c'est-à-dire, les Gentils. L'Apôtre ajoûte ceci pour reprimer l'orgueil des Juifs, qui se préferoient aux Gentils, sous prétexte qu'ils tiroient leur naissance d'Abraham & des saints Patriarches; comme si cette extraction les eût rendu plus saints que le reste des

des hommes, & comme s'ils n'avoient pas contracté le peché d'origine aussi-bien que les autres.

℣. 4. *Mais Dieu, qui est riche en misericorde, poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés.*

*Mais Dieu, qui est riche en misericorde*, c'est-à-dire, dont la bonté est infinie. Saint Paul oppose l'abondance de la misericorde de Dieu, à la multitude des crimes des hommes, pour faire voir leur déplorable état, & pour montrer qu'ils n'en peuvent point sortir sans un excès inconcevable de la misericorde de Dieu.

*Poussé par l'amour extrême, &c.* c'est-à-dire, que cette misericorde n'a point d'autre fondement, que le pur amour de Dieu; puisqu'il n'y avoit rien en l'homme qui ne fût digne de sa colere. Voyez Rom. 5. 8. 1. Jean 4. 10.

℣. 5. *Lorsque nous étions morts par nos pechés, nous a rendu la vie en* JESUS-CHRIST, *par la grace duquel vous êtes sauvés.*

*Lorsque, &c.* Il semble que l'Apôtre veuille opposer la mort spirituelle de l'ame, à la mort corporelle; comme s'il disoit: Pour faire voir combien la misericorde de Dieu a été grande envers vous, c'est qu'il ne nous a pas tirés de la mort du corps, mais de celle de l'ame, causée par nos pechés, qui est un mal incomparablement plus pernicieux que la mort du corps.

*Nous a rendu la vie en* JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, en vûe de ses merites, & par le moyen de la foi que nous avons en lui.

*Par la grace*, c'est-à-dire, en faveur & par le secours. Il ajoûte ceci, pour faire voir que JESUS-CHRIST n'a point préféré les Juifs aux Gentils: *duquel*, ce mot ne se trouve point dans le Grec; il y a seulement: *Vous êtes sauvés par la grace:* mais comme il se trouve dans la Vulgate, & dans les Versions Arabe & Ethiopique, c'est une marque qu'il doit être sous-entendu,

tendu ; ou peut-être même qu'il y étoit autrefois.

*Vous êtes sauvés*, c'est-à-dire, vous a fait passer de l'état du peché à celui de la grace, qui vous donne le droit & l'assûrance d'être éternellement sauvés, pourvû que vous y perseveriez.

*ỳ 6. Et il nous a ressuscités avec lui, & nous a fait asseoir dans le Ciel en* JESUS-CHRIST.

*Et il nous a ressuscités, &c.* c'est-à-dire: Outre qu'il nous a rendu la vie spirituelle de l'ame, que nous avions perduë par le peché, il nous a encore donné le droit & l'esperance certaine de ressusciter un jour après nôtre mort, *avec lui*, à son exemple, & en vertu de l'union que nous avons avec lui, qui est nôtre chef; n'étant pas juste que le chef ressuscite, & que les membres, qui composent son corps, demeurent dans la mort. Voyez Rom. 8. 24. 1. Cor. 12. 15. 20. 22.

*Et nous a fait asseoir dans le Ciel en* JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, il nous a donné l'esperance certaine d'y être assis : & même nous y a deja fait asseoir en quelque maniere en la personne de JESUS-CHRIST; puisqu'il s'est aussi revêtu de nôtre nature, & qu'en qualité de nôtre chef, il a pris par avance possession de la gloire pour nous, qui sommes les membres de son corps. Voyez Mat. 19. 28. & 20. 21. 2. Tim. 2. 12.

*ỳ 7. Pour faire éclater dans les siecles à venir les richesses surabondantes de sa grace, par la bonté qu'il nous a témoignée en* JESUS CHRIST.

*Pour faire éclater dans les siecles à venir, &c.* Après avoir montré jusqu'ici la force de la grace sur les Fidéles, & comment Dieu s'étoit servi de la même vertu & du même pouvoir pour les sauver, dont il a usé pour ressusciter & glorifier JESUS-CHRIST; l'Apôtre fait voir quelle est la fin que Dieu s'est proposée, lorsqu'il a usé de

cette

cette misericorde envers eux, & dit qu'il n'en a point eu d'autre que sa propre gloire, & de donner sujet aux hommes de tous les siecles suivans, jusqu'à la fin du monde, de le glorifier, & d'admirer combien il a été liberal de ses graces envers les Fidéles: ou bien, que Dieu a usé de cette misericorde sur les Juifs & sur les Ephesiens; afin de faire voir aux Fidéles des siecles futurs par cet exemple, combien il est misericordieux, & que personne ne doit desesperer de sa grace.

*Par la bonté qu'il nous a témoignée en* JESUS-CHRIST, en nous rendant la vie spirituelle de l'ame, & en nous donnant le droit & l'esperance certaine de ressusciter un jour, & d'être assis dans le ciel avec lui. Voyez 1. Tim. 1. 16.

℣. 8. *Car c'est par la grace que vous êtes sauvés;* en vertu *de la foi; & cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu.*

*Car c'est par la grace*, & non par vos merites, *que vous êtes sauvés*, c'est à-dire, que vous avez été délivrés de la mort de l'ame, & que vous avez reçu le droit & l'esperance de la resurrection & de la gloire future. L'Apôtre prévient l'objection que pouvoient faire les Epheliens contre la grace de Dieu; Que quoique cette grace fût grande, on ne pouvoit au-moins leur ôter la gloire d'avoir reçu l'Evangile plutôt que les autres Infidéles; ce qui feroit s'attribuer tacitement le merite de leur conversion, & détruire & anéantir, sans y penser, la grace de Dieu.

En vertu *de la foi*; car quoique ç'ait été par la grace, ce n'a pas eté sans vôtre coöperation, puisque vous n'avez été sauvés qu'en croyant volontairement à l'Evangile.

*Et cela ne vient pas de vous*, c'est-à-dire: La foi

foi par laquelle vous avez cru, ne vient pas de vôtre propre merite; *puisque c'est un don de Dieu*, qui a formé en vous le desir & la volonté de croire, & qui a éclairé vôtre esprit de sa lumiere, pour le soumettre à la verité de l'Evangile.

ỳ. 9. *Cela ne vient pas de nos œuvres, afin que nul ne s'en glorifie.*

*Cela.* L'Apôtre ajoute ceci, parce-que les Ephesiens pouvoient s'imaginer que Dieu les avoit preferés aux autres Infidéles, à cause de ce que leur vie étoit plus reglée que la leur, ou parce qu'ils n'étoient pas si dereglés: *ne vient pas de nos œuvres*, puisqu'elles étoient toutes mauvaises, & qu'elles étoient faites sans le principe de la foi, sans laquelle on ne sçauroit plaire à Dieu.

*Afin que nul ne s'en glorifie*, c'est-à-dire, ne s'attribuë la gloire de son salut, comme s'il en étoit l'auteur par sa foi, ou par ses bonnes œuvres.

ỳ. 10. *Car nous sommes son ouvrage, étant créés en* JESUS-CHRIST *dans les bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous y marchassions.*

*Car nous sommes son ouvrage*, c'est-à-dire: C'est lui qui nous a fait par grace tout ce que nous sommes; c'est lui qui nous a regenerés, qui nous a justifiés, qui nous a sanctifiés; de sorte que toute la gloire lui en est dûe, & non à nos propres œuvres.

*Etant créés en* JESUS-CHRIST *dans les bonnes œuvres.* Le sens est: Tant s'en faut que nôtre salut puisse être attribué à nos propres œuvres, au-contraire nous n'avons été rendus capables de faire de bonnes œuvres, que par le moyen de nôtre salut même. Car non-seulement Dieu nous a fait par sa grace tout ce que nous som-

sommes par le don de regeneration & de sanctification; mais il est encore l'auteur de toutes nos bonnes œuvres, puisqu'il les produit toutes en nous par le merite de son Fils, comme par une espece de creation.

*Que Dieu a preparées.* L'Apôtre ajoute ceci pour faire voir plus clairement aux Epheliens, que Dieu est l'auteur de nos bonnes œuvres; parce qu'ils pouvoient s'imaginer que Dieu les produisoit bien en eux par sa grace, mais qu'il avoit en cela quelqu'egard à la coöperation future de leur volonté, qui seroit moins rebelle que celle des autres Infidéles, pour obéir à sa grace. C'est pourquoi pour prévenir cette idée, qui anéantit imperceptiblement la grace de Dieu, la faisant dépendre de l'homme; il leur dit, que Dieu a préparé ces bonnes œuvres de toute éternité, qu'il n'y a point d'autre cause ni d'autre raison pourquoi il produit en nous ces bonnes œuvres, sinon sa prédestination, & la volonté absoluë qu'il en a euë de toute éternité.

*Afin que nous y marchassions*, en coöperant à sa grace, & pratiquant fidélement toutes les vertus qu'elle nous inspire.

*℣. 11. C'est pourquoi souvenéz-vous qu'étant Gentils par vôtre origine, & du nombre de ceux qu'on appelle incirconcis, pour les distinguer de ceux qu'on appelle circoncis selon la chair, à cause d'une circoncision faite par la main des hommes.*

*C'est pourquoi.* Pour vous convaincre de cette verité très-importante, que vôtre salut est un pur effet de la grace de Dieu, & que vous ne l'avez pas obtenu par vos propres œuvres; *souvenez-vous* qu'avant vôtre conversion, vous étiez incapables d'en faire aucune qui fût meritoire du salut. *Autr.* Puisque vous n'êtes pas appellés à la foi par vos propres œuvres, ni par vos propres merites, mais par la pure grace de Dieu; prenez

prenez donc garde sur toutes choses de ne vous rien attribuer a vous mêmes, & de ne vous élever pas avec orgueil au-dessus de ceux des Juifs qui n'ont pas reçu la même grace que vous. L'Apôtre leur fait cette exhortation, parce que c'étoit un vice fort commun parmi les Gentils de mépriser les Juifs, sous prétexte que Dieu avoit abandonné leur nation, pour les substituer à leur place. Il y a appparence que ce vice regnoit parmi les Ephesiens, aussi-bien que parmi les Romains.

*Qu'étant Gentils par vôtre origine*, & par consequent idolâtres. D'autres traduisent, *étant Gentils en la chair*, c'est-à-dire, privés de la Circoncision, *& de ceux qu'on appelle incirconcis*, par mépris, *pour les distinguer* des Juifs *qu'on appelle circoncis selon la chair*; parce qu'ils portoient la marque exterieure de la Circoncision, qui étoit le Sacrement de leur alliance avec Dieu.

*A cause d'une circoncision faite par la main des hommes.* Il ajoûte ce mot, pour distinguer cette Circoncision de la circoncision spirituelle du cœur dont Dieu est l'auteur, qui est commune aux Juifs & aux Gentils convertis.

℣. 12. *Vous n'aviez point alors de part à* JESUS-CHRIST; *vous étiez entierement séparés de la societé d'Israël; vous étiez étrangers à l'égard des alliances contenuës dans la promesse, vivant sans esperance & sans Dieu en ce monde.*

*Vous n'aviez point alors de part à* JESUS-CHRIST, parce que la promesse n'en avoit été faite qu'aux Juifs. Voyez Rom. 9. 4. Le sens est: Vous n'aviez nulle esperance en lui, ni aucune communication avec lui, qui est la source de tous les biens spirituels.

*Vous étiez entierement séparés de la societé d'Israël*, c'est-à-dire, privés de tout droit de societé & de communication avec ce peuple, qui faisoit

soit le corps de l'Eglise ; & par consequent privés de toutes graces, puisque Dieu ne les communique que dans son Eglise.

*Vous étiez étrangers, &c.* c'est-à-dire, vous n'aviez nulle part à l'alliance de grace faite avec Abraham, & depuis reïterée tant de fois aux saints Patriarches. Les Juifs au-contraire étoient les dépositaires de ces alliances, & elles étoient specialement faites en leur faveur; & plusieurs d'entre eux y participoient par avance, par le moyen de leur foi au Messie futur.

*Vivant sans esperance* de la resurrection & de la vie éternelle. Les Juifs au-contraire esperoient l'une & l'autre; *& sans Dieu* : car ou vous l'ignoriez. Voyez Gal. 4. 8. ou si vous ne l'ignoriez pas, vous ne lui rendiez pas l'honneur qui lui est dû, mais au contraire vous adoriez des idoles : *en ce monde*, c'est-à-dire, par tous les endroits du monde; c'est pour montrer que l'idolâtrie étoit universelle parmi les Gentils, & que le culte du vrai Dieu ne se trouvoit que parmi les Juifs. Il dit tout ceci, pour reprimer l'orgueil des Ephesiens & des autres Gentils, qui s'élevoient avec présomption contre les Juifs.

℣. 13. *Mais maintenant que* vous êtes *en* JESUS-CHRIST, *vous qui étiez autrefois éloignés* de Dieu, *vous vous en êtes approchés en* vertu *du sang de* JESUS-CHRIST.

*Mais.* Après avoir humilié les Ephesiens par la description du miserable état où ils étoient avant leur conversion, pour les empêcher de s'élever contre les Juifs, l'Apôtre décrit au long les avantages de leur état présent, pour les porter à vivre avec eux dans l'union & dans la charité, & sur-tout pour faire voir aux Juifs, qu'ils ne doivent plus mépriser les Gentils; *maintenant que* vous êtes *en* JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, unis à lui par la foi & par la charité.

*Vous qui étiez autrefois éloignés* de Dieu, c'est-à-dire, qui ne le connoissiez pas, *vous vous en étes approchés en* vertu *du sang de* JESUS-CHRIST, qui vous a reconciliés à Dieu par sa mort, & qui vous a reünis au corps des Juifs fideles, pour ne faire qu'une même Eglise avec eux, & participer à l'alliance de sa grace, & à l'esperance de la resurrection & de la vie éternelle.

℣. 14. *Car c'est lui qui est nôtre paix; qui des deux* peuples *n'en a fait qu'un; qui a rompu en sa chair la muraille de séparation, cette inimitié* qui les divisoit.

*Car c'est lui qui est nôtre paix, &c.* qui est venu mettre la paix entre les Juifs & les Gentils convertis, n'ayant fait qu'une même Eglise des deux peuples.

*Qui a rompu en sa chair*, c'est-à-dire, par sa mort, ou par l'oblation de son corps à la mort; *la muraille de séparation*, qui étoit entre les Juifs & les Gentils. Il semble que l'Apôtre ait égard à la muraille de séparation qui étoit au temple de Salomon entre le parvis du peuple Juif & celui des Gentils.

*Cette inimitié* qui les divisoit, c'est-à-dire, l'inimitié qui étoit entre les Juifs & les Gentils, & qui séparoit ces deux peuples de toute societé & de toute communion spirituelle. JESUS-CHRIST a rompu cette muraille, en ôtant le sujet de l'inimitié, c'est-à-dire, les observances legales, qui étoient cause que les Juifs regardoient les Gentils comme des prophanes, parce qu'ils ne les observoient pas; & que les Gentils au contraire regardoient les Juifs avec mépris, comme usant de ceremonies ridicules & contraires à celles de toutes les autres nations. Voyez Act. 10. 28. c'est ce qu'il dit au verset suivant.

℣. 15. *Et qui par sa doctrine à aboli la loi* chargée de tant *de préceptes, afin de former en soi-même un seul homme nouveau de ces deux* peuples, *en mettant la paix* entr'eux.

*Et qui par sa doctrine*, c'est-à-dire, par l'Evangile, *a aboli la loi* chargée de tant *de préceptes*, qui consiste en des choses, qui d'elles-mêmes ne sont ni bonnes ni mauvaises, mais indifferentes, & qui n'obligent que parce qu'elles sont commandées; au-lieu que les choses commandées par la loi évangelique, sont d'elles-mêmes d'obligation avant le commandement de Dieu, comme étant fondées dans la justice naturelle. Voyez Col. 2. 14.

*Afin de former en soi-même, &c.* un nouveau corps d'Eglise de ces deux peuples, les unissant à soi comme leur chef au principe & au fondement de toute leur subsistance spirituelle. Il donne le nom d'homme seul à l'Eglise, pour montrer la parfaite union qu'il doit y avoir entre les divers peuples qui la composent. C'est en ce sens qu'il est dit: Act. 4. 32. Qu'il n'y avoit qu'un cœur & qu'une ame entre tous les Fidéles.

℣. 16. *Et que les ayant reünis tous deux en un seul corps, il les reconciliât avec Dieu par sa croix; y ayant détruit en soi-même leur inimitié.*

*Et que* les ayant reünis *tous deux en un seul corps*. C'est pour montrer que nous ne pouvons être admis à la grace de Dieu, sans être unis avec l'Eglise; & que n'y ayant qu'un seul chef de l'alliance de Dieu avec les hommes, qui est JESUS-CHRIST; il ne rend participant de cette alliance, que les membres qui sont unis à son corps, qui est l'Eglise.

*Il les reconciliât avec Dieu* par le sacrifice de sa croix.

*Y ayant détruit en soi-même*, par sa mort, *leur inimitié*, c'est-à-dire, le peché, qui en étoit la cause.

ỷ. 17. *Ainsi il est venu annoncer la paix, tant à vous, qui etiez éloignés* de Dieu, *qu'à ceux qui en étoient proches.*

*Ainsi*, ne s'étant pas contenté d'envoyer un Ange ou une simple créature, *il est venu* lui-même en sa propre personne, revêtu de nôtre nature, *annoncer la paix*, & assûrer tous les hommes indifferemment par la prédication de son Evangile, de leur reconciliation avec Dieu, moyennant la foi, la pénitence & l'obéissance à ses commandemens.

*Tant à vous*, Ephesiens, & à tous les Gentils, *qui étiez éloignés* de Dieu par l'idolâtrie, *qu'à ceux qui en étoient proches*, c'est-à-dire, aux Juifs qui étoient le peuple de Dieu, & qui s'approchoient de lui par le culte qu'ils lui rendoient.

ỷ. 18. *Parce que c'est par lui que nous avons accès les uns & les autres vers le Pere dans un même Esprit.*

*Parce que c'est par lui.* L'Apôtre montre, qu'en effet la paix a été faite entre Dieu & les hommes, selon que JESUS-CHRIST & ses Apôtres l'ont publiée; puisque Dieu admet indifferemment tous les peuples à son service; & qu'il reçoit leurs prieres & leurs voeux.

*Que nous avons accès les uns & les autres vers le Pere dans un même esprit*, c'est-à-dire, par le mouvement & l'inspiration du Saint-Esprit, qui est le même en tous les Fideles, comme l'ame est la même dans tous les membres du corps; & qui unit tous les mêmes Fideles entr'eux & avec Dieu. Ceux qui ont reçu cet Esprit s'approchent de Dieu avec grande confiance, parce qu'ils sont assurés d'être ses enfans. Voyez Rom. 8. 15. Gal 4. 6.

ỷ. 19. *Vous n'etes donc plus des etrangers qui sont hors de leur pays & de leur maison; mais vous êtes citoyens de la même cité que les saints & domestiques* de la maison *de Dieu.* *Vous*

*Vous n'êtes donc plus étrangers, &c.* c'est-à-dire, vous n'êtes plus exclus du droit de bourgeoisie parmi le peuple de Dieu, comme vous l'étiez avant vôtre conversion & pendant que vous étiez infidéles.

*Mais vous êtes citoyens de la même cité*, qui est l'Eglise, & qui est comparée à une ville, parce qu'elle est conduite par des loix, *que les saints*, c'est-à dire, que les justes, tant de l'ancien que du nouveau Testament, qui sont les citoyens de cette sainte cité.

*Et domestiques* de la maison *de Dieu.* Voyez Gal. 6. 10. 1. Tim. 5. 8. en qualite de fils adoptifs.

ỳ. 20. *Puisque vous êtes édifiés sur le fondement des Apôtres & des Prophetes*, & unis *en* JESUS-CHRIST, *qui est lui-même la principale pierre de l'angle.*

*Puisque vous êtes édifiés, &c.* c'est-à dire, que vôtre foi étant appuyée sur la doctrine annoncée par les Apôtres, & prédite par les Prophetes, devient inébranlable.

Et unis *en* JESUS-CHRIST, *&c.* qui est comparé à la pierre de l'angle, soit parce qu'il a reüni lui-même les Juifs & les Gentils auparavant divisés; & qu'il les fait subsister par sa vertu & par sa grace dans la même communion de l'Eglise; que parce qu'il est l'unique objet de toute la doctrine des Apôtres & des Prophetes, sur lequel s'arrête toute la foi des Fidéles.

ỳ. 21. *Sur lequel tout l'édfice étant posé s'éleve & s'accroît dans ses proportions & sa symmetrie, pour être un saint temple consacré au Seigneur.*

*Sur lequel tout l'édifice*, c'est-à-dire, toute l'Eglise, composée de Juifs & de Gentils, *étant posé s'éleve & s'accroît*, se perfectionne & s'avance tous les jours de plus en plus par la multiplication des Fidéles, & par leur progrès dans la

la foi & dans la charité, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa derniere perfection dans le ciel, quand le nombre des prédestinés, qui sont les vraies pierres de cet édifice, sera accompli *dans ses proportions* & *sa symetrie*. Le sens est : Comme dans un bâtiment les pierres sont unies avec proportion, en sorte que les unes sont plus proches, & les autres plus éloignées du fondement; les unes ont une figure & les autres une autre : de même dans cet édifice spirituel de l'Eglise; les pierres vives qui la composent ne sont pas toutes dans un même ordre, ni dans un même degré; mais les unes approchent plus près du fondement, comme les Apôtres & leurs successeurs; les autres s'en éloignent davantage, comme les Prophetes, les Exorcistes, les Interpretes, &c. & tout le commun des Chrétiens, qui sont autant de pierres de differentes figures, c'est-à-dire, qui ont de differentes fonctions dans cet édifice, mais qui cependant subsistent toutes sur la pierre de l'angle, qui est JESUS-CHRIST.

*Pour être un saint temple.* L'Eglise triomphante est proprement & par excellence le temple de Dieu, parce qu'elle seule lui rend un culte & un service qui lui est parfaitement agréable.

*Consacré au Seigneur*, c'est-à-dire, que cet édifice s'éleve & se perfectionne par la vertu de JESUS CHRIST comme il est fondé sur JESUS-CHRIST. De sorte que c'est lui qui en a toute la gloire, comme en étant l'auteur & le conservateur.

*ỳ. 22. Et vous-mêmes aussi*, ô Gentils, *vous entrez dans la structure de cet édifice, pour devenir la maison de Dieu par le* Saint *Esprit.*

*Et vous-mêmes, &c.* L'Apôtre ajoûte ceci, pour exciter davantage les Epheſiens à la reconnoissance d'un si grand bien, Dieu les ayant choisis & appellés (entre une infinité d'autres Gentils

Gentils qu'il a abandonnés) à la participation de cette grace. On peut traduire ; *Sur lequel aussi vous êtes tous ensemble édifiés pour être le tabernacle de Dieu*, c'est-à-dire, son temple particulier comme tout le corps des Fidéles est le grand temple de Dieu. Voyez 1. Cor. 3. 16. 17. & 6. 19. 2. Cor. 6. 16.

*Par le Saint Esprit*, c'est-à-dire, par sa grace. Il semble que l'Apôtre affecte de donner à ce temple spirituel de chaque Fidéle, un autre nom, pour montrer qu'il est inferieur en dignité & en perfection à ce temple universel de tous les Chrétiens & de tous les Fidéles ensemble, dont il a parlé au verset précedent : de même que le tabernacle Mosaïque étoit inferieur en dignité au temple de Salomon, en ce que le tabernacle étoit mobile & ambulatoire, & que le temple au-contraire étoit stable & fixe. Ainsi la demeure que Dieu fait ici en chaque Fidéle, n'est pas absolument assurée ; elle n'est stable & fixe que dans l'Eglise, considerée dans son tout.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 11. C'*Est lui qui vous a rendu la vie lorsque vous étiez morts par vos déreglemens & par vos pechés, &c.*

Il y a deux sortes de morts ; celle du corps, & celle de l'ame ; la mort du corps se fait par la séparation de l'ame d'avec le corps ; la mort de l'ame, c'est la séparation de l'ame d'avec Dieu ; cette double mort n'est entrée dans le monde que par le peché : mais celle du corps n'est point à craindre pour ceux qui ne sont point morts dans l'ame par leurs déreglemens & par leurs pechés : *Mors peccatorum pessima* ; cet état funeste est un abyme de maux, dont sont acca- *Psal.* 33. 21

 blés

blés même dans cette vie ceux qui vivent *selon l'esprit du monde, & selon le prince des puissances de l'air.* Peut-on rien concevoir de plus miserable qu'un homme, qui étant abandonné de Dieu, suit aveuglément tous les mouvemens de sa concupiscence ; & est esclave d'autant plus de maîtres, qu'il y a de vices & de passions qui le dominent.

Nous ne pouvons mieux faire voir ce gouffre de mort, où sont plongés ceux que Dieu abandonne à eux-mêmes, que par la vive peinture que saint Paul fait des desordres où se sont portés les plus sages de l'antiquité payenne. *Dieu les a livrés à des passions honteuses; & comme ils n'ont pas voulu reconnoître Dieu, aussi les a-t-il livrés à un sens dépravé, en sorte qu'ils ont fait des actions indignes de la raison. Ils ont été remplis de toute sorte d'injustice, de méchanceté, &c.* En effet, *ceux qui bannissent Dieu de leur cœur & de leur esprit*, dit l'Ange à Tobie, *le démon ayant pouvoir sur eux, ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité comme les chevaux & les mulets qui sont sans raison*; c'est pour cela que Dieu se plaignant de la ville où il avoit établi son autel: *Vos enfans,* lui dit-il, *m'ont abandonné, ils sont devenus comme des chevaux qui courent & qui bannissent après les cavales.* Les passions infames & les autres déreglemens sont ordinairement la peine, ou, comme parle l'Apôtre, *la récompense* du mépris que les hommes font de leur Créateur; punition certes infiniment redoutable, par laquelle un Dieu méprisé par des hommes ingrats s'éloigne d'eux interieurement, & *les abandonne aux desirs de leurs cœurs*, pour être esclaves du démon qui les gouverne, les domine, les tyrannise comme il veut, & exerce son pouvoir en eux comme sur des animaux dont il est maître: *Operatur in eis tanquàm in pecoribus suis*, dit saint

*Rom. 1. 26. v. 28. & suiv.* — *v. 27.* — *Tob. 6. 17.* — *Jerem. 5. 7. 8.* — *Psal. 80. 11.* — *2. Tim. 2. 26.*

faint Auguftin; Et que produit-il par ce pouvoir, finon fes mauvaifes œuvres, & toutes les infamies aufquelles il fe plaît?

Combien eft donc déplorable l'état d'une ame qui eft dans l'habitude du peché fous la captivité du démon, & qui eft veritablement morte aux yeux de Dieu? Mais fon fort eft d'autant plus déplorable, qu'elle eft elle-même infenfible à fon malheur, & qu'elle ne fent point les plaies mortelles dont elle eft couverte; femblable à *cet homme endormi au milieu de la mer*, & comme un pilote affoupi qui a perdu le gouvernail, & qui peut dire: *Ils m'ont battu, mais je ne l'ai* Prov. 23.
*point fenti; ils m'ont entrainé, mais je ne m'en* 34. 35.
*fuis point apperçu*; c'eft ainfi que le Sage reprefente celui dont *les yeux regardent les étrangeres*, v. 33.
*& dont le cœur dit des paroles dereglées*; il eft, par rapport à la vie fpirituelle de l'ame, fans mouvement, & comme un cadavre infect, qui fait horreur à Dieu & à fes faint Anges.

*Nul ne meurt plus dangereufement & plus effecti-* Ambr. de
*vement*, dit faint Ambroife, *que celui qui vit* Noë &
*pour le peché*; NEMO *graviùs moritur, quàm* Arca.
*qui peccato vivit*; toutes les impreffions que les objets font fur lui, font autant de coups dont fon ame eft bleffée; la vuë qui lui fait connoître le peché, l'ouïe qui lui donne entrée, meurent en lui; enfin, continuë ce Pere, tous les fens, s'ils font les miniftres de l'iniquité, font frappés de mort: *Omnis fenfus moritur, fi minifter fit iniquitatis.* Mais quand il plaît à Dieu de Col. 1. 13.
*l'arracher de la puiffance des tenebres*, & de le reffufciter par fa grace, fon bonheur eft fi ineftimable, & le changement qui fe fait en lui eft fi merveilleux, qu'on a peine à le comprendre. Qui pourroit croire que l'homme dût naître de nouveau, & reprendre un autre efprit & une autre forte de vie, ceffer d'être ce qu'il avoit

 été,

été, & malgré la corruption de la nature & la force de la coutume, se revêtir d'un nouvel être & d'une autre condition, en sorte qu'encore que la substance & la figure du corps soit la même, l'homme interieur se trouve néanmoins entierement changé ? Mais qui pourroit dire de combien de merveilles ce changement est suivi ? *Dieu qui est riche en misericorde, poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés*, ouvre pour nous les tresors de ses graces, & nous comble de biens inestimables pour cette vie & pour l'autre. Qui pourroit assez estimer cet amour & cette providence paternelle dont il favorise ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans? Elle surpasse infiniment toutes les tendresses & tous les soins les plus passionnés que les peres ont pour leurs enfans. Ajoûtez à cela les lumieres spirituelles dont il éclaire leurs ames, pour comprendre les mysteres qu'il nous a revelés. Quel festin plus delicieux peut-on goûter que la joie & la douceur des consolations que Dieu répand dans leurs
*Psal.* 30. cœurs? *Seigneur*, s'écrie le Prophete, *combien est grande l'abondance de vôtre douceur ineffable, que vous avez cachée & reservée pour ceux qui*
*Psal.* 34. *vous craignent !* Et ailleurs : *Mon ame se réjouira au Seigneur, & trouvera toute sa consolation dans son Sauveur ; tous mes os*, c'est-à-dire, toutes les forces & les puissances de mon ame, *vous rendront gloire, en disant, Seigneur, qui vous est semblable ?* La joie que ressent le juste animé de l'Esprit de Dieu, rejaillit & se répand sur le corps même, de telle sorte que la chair qui ne se plaît qu'aux choses agréables aux sens, est toute transportée de l'amour des choses spirituelles, & que tous les os du corps ravis de cette douceur merveilleuse, forcent les hommes à s'écrier : *Qui est semblable à vous, Seigneur ?*

Que dire du repos & de la paix interieure dont

dont jouissent les gens-de-bien, de la confiance qu'ils ont en la misericorde divine, & de cette vraie liberté qui les rend maîtres d'eux-mêmes, & calme tous les mouvemens de leurs esprits? Saint Paul n'a-t-il pas raison d'appeller tous ces grands avantages dont jouissent les enfans de Dieu, *les richesses surabondantes de la grace de Dieu?*

Que l'on compare avec ce bonheur inestimable l'état malheureux des méchans, qui sont esclaves de leurs passions & continuellement tourmentés par les inquietudes & les remords de leur conscience, & qui sont, comme dit le Prophete Roi, assis *dans les tenebres & dans l'ombre de la* Psal. 106.
*mort*, *dans l'indigence de toutes choses*, *& chargés* 10.
*de fers*. Que nous marquent *ces tenebres*, *cette indigence*, *& ces fers*, si ce n'est la mort déplorable du pecheur, son aveuglement, & l'habitude criminelle qui le tient comme enchaîné? Comme donc nous ne sommes délivrés de cet abyme de miseres que par la pure misericorde de Dieu, qui avant tous les siecles *a préparé les bonnes œuvres dans lesquelles nous devons marcher*, pour arriver au bonheur éternel qu'il nous destine; quels sentimens de reconnoissance ne devons-nous point avoir pour des graces si singulieres, & des faveurs si extraordinaires?

ỷ. 11. jusqu'à la fin. *C'est pourquoi souvenez-vous qu'étant Gentils....... vous n'aviez point alors de part à* JESUS-CHRIST. *Vous étiez étrangers à l'égard des alliances divines, &c.*

C'est une chose étonnante de voir jusqu'à quel point les Gentils se sont éloignés, & jusqu'à quels excès de desordres & de corruption ils se sont abandonnés, en vivant dans des tenebres epaisses sur la connoissance du vrai Dieu, & sur le culte qu'on doit lui rendre. Car des peuples entiers, qui *s'étoient égarés dans la voie* Sap. 1. 2.
 *de* 24.

*de l'erreur, prenoient pour des dieux les plus méprisables d'entre les animaux, & vivoient comme des enfans sans raison; & n'ayant point reconnu le*
Sap. 13. 1. 2. *Créateur par la consideration de ses ouvrages, ils se sont imaginés que le feu, ou le vent, ou l'air le plus subtil, ou la multitude des étoiles, ou l'abyme des eaux, ou le soleil & la lune, étoient les dieux qui gouvernoient tout le monde.* Que si quelques-uns d'entr'eux ont été un peu plus éclairés, & ont compris par les biens visibles le souverain Seigneur qui les a créés, ils n'ont pas voulu profiter de cet avantage pour reconnoître sa souveraineté; mais ils n'ont pas laissé d'adorer avec le commun du monde les idoles dont ils connoissoient la vanité.

Dieu n'étoit connu & adoré que dans la Judée; & ayant laissé tous les autres peuples dans
Rom. 9. 4. une nuit profonde, il a donné aux Juifs *son alliance, sa loi, son culte, & ses promesses*, les ayant traités en cela avec un amour tout singulier qu'il n'a fait paroître à l'égard d'aucun autre peuple; mais comme ils n'ont point observé la loi qu'il leur avoit donnée, ils se sont rendus plus criminels par le mépris qu'ils ont fait de la bonté particuliere qu'il a euë pour eux. Ainsi ces deux peuples, tant ceux qui étoient éloignés de Dieu, que ceux qui en étoient proches, avoient besoin d'être reconciliés avec Dieu; c'est ce que JESUS-CHRIST a fait avec une bonté qui surpasse toute pensée: Car enfin, que meritoient-ils les uns & les autres par leurs crimes & leur desobéissance que la colere de Dieu & les supplices? Cependant ce divin Sauveur les a délivrés de cet abyme de miseres, en souffrant pour eux tous en la croix la peine qui leur étoit dûe. O bonté incomprehensible! Les Juifs & les Gentils étoient divisés entr'eux par une inimitié qui paroissoit irreconciliable; non-seulement

ment il les a reconciliés ensemble, mais il a fait encore la paix entre Dieu & eux, & par sa mort il a fait mourir toutes les inimitiés, les a détruites, & les a exterminées.

Saint Paul qui s'adresse aux Ephesiens, qui avoient été idolâtres & très-éloignés de Dieu, s'adresse aussi à nous qui descendons de ces peuples que Dieu a laissé errer dans leurs voies; reconnoissons la bonté de nôtre divin Liberateur, qui a flechi la colere de son Pere par sa mort, & qui nous a rendu ses amis par son Esprit. Considerons que si nous ne demeurons unis avec lui par une foi vive & une charité sincere, nous n'aurons point de part à cette paix heureuse, par laquelle nous avons trouvé accès auprès du Pere dans un même Esprit. Prenons garde de nous séparer nous-mêmes de ce corps mystique, dont il est le Chef; & de nous priver par nôtre faute du bonheur inestimable d'être citoyens de la Jerusalem celeste, & du nombre de ceux qui sont les pierres vivantes qui entrent dans la structure de cette maison spirituelle, dont JESUS-CHRIST est la pierre principale de l'angle, où se reünissent les deux murailles, & qui soûtient les fondemens.

# CHAPITRE III.

| | |
|---|---|
| 1. *Hujus rei gratiâ, ego Paulus vinctus Christi Jesu, pro vobis gentibus;* | 1. C'Est pour ce sujet que *j'ai reçu mon ministere*, moi Paul, qui suis prisonnier de JESUS-CHRIST pour vous autres Gentils; |
| 2. *si tamen audistis dispensationem gratiæ* | 2. car vous aurez appris sans doute de quelle maniere |

niere Dieu m'a donné la grace *de l'apostolat pour l'exercer* envers vous*;

3. m'ayant découvert par revelation ce secret & ce mystere, dont je vous ai déja écrit en peu de paroles;

4. où vous pouvez connoître par la lecture que vous en ferez, qu'elle est l'intelligence que j'ai du mystere du CHRIST,

5. qui n'a point été découvert aux enfans des hommes dans les autres temps, comme il est revelé maintenant par le Saint-Esprit à ses saints Apôtres, & aux Prophetes:

6. qui est, que les Gentils sont appellés au même heritage *que les Juifs*; qu'ils sont les membres du même corps & qu'ils participent à la même promesse de Dieu en JESUS-CHRIST par l'Evangile,

7. dont j'ai été fait le ministre par le don de la
Supr. 1. 19. grace de Dieu, qui m'a été conferée par l'efficace de sa puissance.

1 Cor. 15. 9. 8. J'ai *donc* reçu, moi

*Dei, quæ data est mihi in vobis:*

*3. quoniam secundùm revelationem notum mihi factum est sacramentum sicut suprà scripsi in brevi;*

*4. prout potestis legentes intelligere prudentiam meam in mysterio Christi,*

*5. quod aliis generationibus non est agnitum filiis hominum, sicuti nunc revelatum est sanctis Apostolis ejus, & Prophetis in Spiritu:*

*6. gentes esse coheredes, & concorporales, & comparticipes promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium,*

*7. cujus factus sum minister, secundùm donum gratiæ Dei, quæ data est mihi secundùm operationem virtutis ejus.*

*8. Mihi omnium*

v. 2. *lettr.* l'économie de la grace de Dieu, qui m'a été donnée vers vous.

*sanctorum minimo data est gratia hæc, in gentibus evangelizare investigabiles divitias Christi,*

qui suis le plus petit d'entre tous les saints *, cette grace d'annoncer aux Gentils les richesses incomprehensibles de JESUS-CHRIST.

9. *& illuminare omnes, quæ sit dispensatio sacramenti absconditi à sæculis in Deo, qui omnia creavit;*

9. & d'éclairer tous les hommes, *en leur découvrant* combien est admirable l'œconomie du mystere caché dès le commencement des siecles en Dieu, qui a créé toutes choses *;

10. *ut innotescat principatibus & potestatibus in cœlestibus per Ecclesiam, multiformis sapientia Dei,*

10. afin que les Principautés & les Puissances qui sont dans les cieux, connussent par l'Eglise la sagesse de Dieu *si merveilleuse* dans les ordres differens de sa conduite *;

11. *secundùm præfinitionem sæculorum, quam fecit in Christo Jesu Domino nostro:*

11. selon le dessein éternel qu'il a accompli par JESUS-CHRIST nôtre Seigneur;

12. *in quo habemus fiduciam, & accessum in confidentia per fidem ejus.*

12. en qui nous avons par la foi en son nom *, la liberté & la confiance de nous approcher *de Dieu.*

13. *Propter quod peto ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, quæ est gloria vestra.*

13. † C'est pourquoi je vous prie de ne point perdre courage en me voyant souffrir tant de maux pour vous, puisque c'est-là vôtre gloire *. † 16. Dimanche après la Pentec.

*v.* 8. *i. e.* des Chrétiens, il a en vuë la persecution qu'il avoit faite à l'Eglise.

*v.* 9. *Grec.* par JESUS CHRIST.

*v.* 10. *lettr.* qui a tant de formes.

*v.* 12. *lettr.* en lui.

*v.* 13. *lettr.* ce qui est vôtre gloire.

14. C'est

14. C'est ce qui me porte à flechir les genoux devant le Pere de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST,

15. qui est le principe & le chef de toute *cette grande* famille * qui est dans le Ciel & dans la Terre;

16. afin que selon les richesses de sa gloire *, il vous fortifie dans l'homme interieur * par son *Saint*-Esprit;

17. qu'il fasse que JESUS-CHRIST habite par la foi dans vos cœurs, & qu'étant enracinés & fondés dans la charité,

18. vous puissiez comprendre avec tous les Saints, quelle est la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur *de ce mystere* *;

19. & connoître l'amour de JESUS-CHRIST envers nous, qui surpasse toute connoissance; afin

14. *Hujus rei gratiâ flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi*,

15. *ex quo omnis paternitas in cœlis & in terra nominatur*,

16. *ut det vobis secundùm divitias gloriæ suæ, virtute corroborari per Spiritum ejus in interiorem hominem*;

17. *Christum habitare per fidem in cordibus vestris, in charitate radicati, & fundati*,

18. *ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit latitudo, & longitudo, & sublimitas, & profundum*;

19. *scire etiam supereminentem scientiæ charitatem Christi, ut impleamini in omnem*

*v.* 15. *Grec.* d'où est nommée toute famille. *Lettr.* de qui est toute paternité.

*v.* 16. *expl.* c'est ainsi qu'il appelle la grace.

Ibid. *expl.* dans le fond de l'ame.

*v.* 18. *expl.* C'est-à-dire, qu'elle en est la majesté & la grandeur; mais avec allusion aux quatre dimensions de la croix, dont la largeur marque la charité; la longueur, la perseverance; la hauteur, la vuë de Dieu & la pureté de l'intention; & la profondeur, le secret de la prédestination, qui est le fondement de l'humilité. *S. August.*

*pleni-*

*plenitudinem Dei.* | que vous soyez remplis selon toute la plenitude de Dieu *même.*

20. *Ei autem, qui potens est omnia facere superabundanter quàm petimus, aut intelligimus: secundùm virtutem, quæ operatur in nobis,*

20. Que celui qui par la puissance qui opere en nous, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons & tout ce que nous pensons,

21. *ipsi gloria in Ecclesia, & in Christo Jesu, in omnes generationes sæculi sæculorum. Amen.*

21. soit glorifié dans l'Eglise par JESUS CHRIST dans la succession de tous les âges, & en tous les siecles. Amen ¶.

---

## SENS LITTERAL.

℣. 1. C'*Est pour ce sujet que* j'ai reçu mon ministere, *moi Paul, qui suis prisonnier de* JESUS-CHRIST *pour vous autres Gentils.*

*C'est pour ce sujet.* Ceci se rapporte à tout le chapitre précedent. Le sens est: Comme Dieu avoit resolu de répandre sur les Gentils, aussibien que sur les Juifs, cette abondance de graces, & qu'il vouloit les unir au corps de son Eglise, il m'a appellé à l'apostolat, afin de les rendre participans de cette même faveur par mon ministere.

*Que* j'ai reçu mon ministere, *moi Paul.* On à été obligé de suppléer ces paroles pour éviter l'obscurité qu'auroit pu causer la parenthese, qui continue depuis le verset suivant jusqu'au 8, auquel ce premier se rapporte, & duquel on a tiré le sens de ces paroles.

*Qui suis prisonnier de* JESUS-CHRIST, &c. à cause de son Evangile que je prêche aux Gentils,

tils, en haine de quoi j'ai été livré aux Romains par les Juifs. Voyez Act. 28. 20.

ỳ. 2. *Car vous aurez appris sans doute de quelle maniere Dieu m'a donné la grace* de l'apostolat pour l'exercer *envers vous.*

*Car vous aurez appris sans doute.* L'Apôtre prend occasion de faire cette parenthese sur ce qu'il vient de dire, qu'il est prisonnier pour les Gentils, parce qu'il leur annonce l'Evangile; comme s'il disoit: Ce que je vous dis de mon ministere envers les Gentils, ne vous est point nouveau; puisque vous n'ignorez pas *de quelle maniere, &c.* je l'ai exercé parmi vous.

ỳ. 3. *M'ayant découvert par revelation ce secret & ce mystere, dont je vous ai déja écrit en peu de paroles.*

*M'ayant*; c'est l'explication du verset précedent, *découvert par revelation*, c'est-à-dire, non par le ministere des autres Apôtres, ni par l'étude des Ecritures, mais par une pure revelation de Dieu. Voyez Gal. 1. 11. 12.

*Ce secret & ce mystere* de la vocation des Gentils. Voyez l'explication ci-après verset 6. *dont je vous ai déja écrit en peu de paroles* dans les deux chapitres précedens.

ỳ. 4. *Où vous pouvez connoître par la lecture que vous en ferez, quelle est l'intelligence que j'ai du mystere de* JESUS-CHRIST.

*Où vous..... quelle est l'intelligence que j'ai du mystere de* JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, de ce mystere de la vocation des Gentils; comme ci dessous verset 6.

ỳ. 5. *Qui n'a point été découvert aux enfans des hommes dans les autres temps, comme il est revelé maintenant par le Saint Esprit à ses saints Apôtres, & aux Prophetes.*

*Qui n'a point été découvert, &c.* pleinement & clairement, & selon les circonstances du temps; du

du lieu, de la maniere, &c. Car quoique ce mystere ait été découvert aux Prophetes, & que les Prophetes l'aient annoncé aux Juifs; ç'a été beaucoup plus obscurément, & en termes si generaux, qu'ils ignoroient la plûpart des circonstances de ce mystere, sur tout ce qui regarde la vocation des Gentils, que l'Apôtre saint Pierre même ignoroit encore dans les commencemens, quoiqu'il eût reçu le Saint-Esprit; comme on peut voir par la vision qu'il eut. Voyez Act. 10. 17.

*Comme il est revelé .... à ses saints Apôtres & aux Prophetes* du nouveau Testament, dont la principale fonction étoit d'interpreter les mysteres les plus obscurs & les plus profonds de la Religion, & d'éclaircir les grandes difficultés de l'Ecriture sainte.

℣. 6. *Qui est, que les Gentils sont appellés au même heritage* que les Juifs, *qu'ils sont les membres du même corps, & qu'ils participent à la même promesse de Dieu en* JESUS-CHRIST *par l'Evangile.*

*Qui est que les Gentils*, quoi qu'incirconcis, & quoi qu'ils n'observent pas la loi, *sont appellés au même heritage* que les Juifs, c'est-à dire, à la même gloire celeste. Voyez Rom. 8. 17. Hebr. 11. 9. 1. Pier. 7.

*Qu'ils sont les membres d'un même corps* mystique, qui est son Eglise. Voyez Ephes. 2. 16. *& qu'ils participent à la même promesse, &c.* c'est-à dire, aux mêmes graces & aux mêmes dons du Saint-Esprit que Dieu avoit promis aux Fidéles par les Prophetes, & par JESUS-CHRIST même, en vertu de l'union qu'ils ont avec lui, comme des membres unis à leur chef, *par l'Evangile*, qui est comme l'instrument dont Dieu se sert pour attirer les hommes à la foi, & pour les rendre participans de sa grace, de sa communion, & de la gloire celeste. ℣. 7.

*℣. 7. Dont j'ai été fait le ministre par le don de la grace de Dieu, qui m'a été conferée par l'efficace de sa puissance.*

*Dont j'ai été fait le ministre, &c.* ayant été particulierement choisi pour annoncer l'Evangile aux Gentils, comme saint Pierre pour l'annoncer aux Juifs.

*Qui m'a été conferée par l'efficace de sa puissance*, c'est-à-dire, avec le don d'operer une infinité de miracles pour la conversion des ames. Voyez Rom. 15. 19. 2. Cor. 10. 4. 5. 6.

*℣. 8. J'ai* donc *reçu, moi qui suis le plus petit d'entre tous les saints, cette grace d'annoncer aux Gentils les richesses incomprehensibles de* JESUS-CHRIST.

*J'ai* donc *reçu.* On a ajoûté ce mot, pour faire la liaison de ce verset avec le premier, à cause de la longueur de la parenthese.

*Moi qui suis le plus petit*, eu égard à mes propres merites, & à ce que j'étois quand Dieu m'a appellé pour être ministre de son Evangile, lorsque j'en étois le plus cruel persecuteur. Voyez 1. Tim. 1. 13. 15. *d'entre tous les saints*, c'est-à-dire, les Chrétiens. Voyez Ephes. 1. 1.

*Cette grace d'annoncer aux Gentils les richesses incomprehensibles de* JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, l'abondance de sa grace qu'il répand sur les hommes, mais sur-tout, la gloire éternelle qu'il leur promet, dont les richesses sont incomprehensibles; & les tresors de sagesse, de science & de grace qui sont renfermes en lui, pour les communiquer aux hommes avec abondance.

*℣. 9. Et d'éclairer tous les hommes*, en leur découvrant *combien est admirable l'œconomie du mystere caché dès le commencement des siecles en Dieu, qui a créé toutes choses.*

*Et d'éclairer tous les hommes*, tant les Gentils que les Juifs, en leur découvrant *combien est admirable*

*mirable l'œconomie du mystere*, c'est-à-dire, la maniere admirable avec laquelle Dieu a operé le mystere de la Redemption, & avec combien de sagesse & de liberalité il a ensuite communiqué & distribué ses graces aux hommes pour leur en appliquer le fruit.

*Caché dès le commencement des siecles en Dieu*, c'est-à-dire, que Dieu avoit tenu caché ce mystere à la plûpart des hommes, & qu'il ne l'avoit même revelé que fort obscurément à quelques-uns de son peuple par le moyen des Patriarches & des Prophetes.

*Qui a créé toutes choses*, c'est à dire, qui a donné aux hommes un nouvel être, les faisant justes, de pecheurs qu'ils étoient, par la grace de JESUS-CHRIST; & ayant par ce moyen renouvellé tout le monde, qui participoit à la corruption de l'homme en sa maniere. *Quia liberabitur à servitute, &c.* Rom. 8. 21.

℣. 10. *Afin que les Principautés & les Puissances qui sont dans les cieux, connussent par l'Eglise la sagesse de Dieu* si merveilleuse *dans les ordres differens de sa conduite.*

*Afin que.* Il faut rapporter ce verset aux dernieres paroles du precedent, *qui a créé toutes choses.* Voyez Rom. 8. 38. Ephes. 1. 21. Col. 1. 16. 1. Pier. 3. 22.

*Les Principautés; &c.* c'est-à-dire, non-seulement les hommes, mais même les Anges, *connussent* pleinement & clairement; au-lieu que leur connoissance étoit autrefois obscure, comme celle des Prophetes : *par l'Eglise*, par ce renouvellement interieur que Dieu a fait de son Eglise, & par cette prodigieuse abondance de dons & de graces qu'il a versées sur elle, comme par une espece de nouvelle création; *la sagesse de Dieu* si merveilleuse *dans les ordres differens de sa conduite*, c'est-à-dire, avec combien de

de sagesse Dieu a dispensé le mystere de la Redemption, ne l'ayant pas operé tout à la fois, mais par divers degrés, en ayant comme tracé les premiers crayons dans la loi de nature, sans toutefois faire connoître parfaitement aux hommes quel étoit son dessein; il leur en a cependant donné l'image & la figure dans la loi de Moïse, dont les observances représentoient, quoi qu'obscurément, tout ce mystere; il l'a ensuite revelé & promis par les Prophetes, sans en declarer les circonstances particulieres; & l'ayant enfin pleinement accompli & fait connoître sur la fin des temps, en envoyant son propre Fils pour être le mediateur de cette Redemption par son propre sang; & l'a fait annoncer à tous les hommes, afin qu'ils en fussent rendus participans. Les Anges qui voient maintenant par l'accomplissement de ce mystere la conduite admirable de Dieu sur son Eglise, sont ravis dans
1. Pet. 1. 12. la contemplation de cette souveraine sagesse. *In quem desiderant Angeli prospicere.*

Il semble que l'Apôtre fasse cette reflexion contre les Philosophes d'Ephese, qui vouloient persuader aux Ephesiens d'aller à Dieu par le moyen des Anges; comme s'il disoit: Tant s'en faut que l'Eglise se doive servir des Anges, comme de ses mediateurs, pour approcher de Dieu & pour le connoître, au-contraire l'Eglise a servi aux Anges pour connoître & admirer la sagesse de Dieu.

℣. 11. *Selon le dessein éternel qu'il a accompli par* JESUS-CHRIST *nôtre Seigneur.*

*Selon le dessein éternel.* Le sens: On ne peut point rendre d'autre raison de cette differente conduite de Dieu sur son Eglise, ni pourquoi il a differé si long-temps à en donner la connoissance, sinon qu'il l'a ainsi resolu de toute éternité.

*Qu'il a accompli par* JESUS-CHRIST *nôtre Sei-*

*Seigneur*, c'est-à-dire, qu'il a resolu d'executer & d'accomplir par JESUS-CHRIST, en achevant par son ministere l'œuvre de nôtre redemption, & faisant voir par l'accomplissement de ce mystere, combien est admirable la sagesse de sa conduite.

*ỳ. 12. En qui nous avons par la foi en son nom, la liberté & la confiance de nous approcher* de Dieu.

*En qui nous avons par la foi en son nom.* Let. *en lui.* Il semble qu'il ajoûte encore ceci pour les Philosophes & les heretiques Simoniens, qui enseignoient qu'on ne pouvoit s'approcher de Dieu que par les Anges: & il soûtient ici au-contraire, que c'est JESUS-CHRIST seul qui nous y peut introduire, comme nôtre unique mediateur. Ce qui n'est pas néanmoins contraire à l'intercession des Saints ni des Anges, puisque leur intercession est toute fondée sur celle de JESUS-CHRIST; & que nous ne les implorons pas comme nos mediateurs, mais seulement comme nos confreres, afin qu'ils joignent leurs prieres avec les nôtres.

*ỳ. 13. C'est pourquoi je vous prie de ne point perdre courage en me voyant souffrir tant de maux pour vous, puisque c'est là vôtre gloire.*

*C'est pourquoi*; puisque vous avez reçu tant de biens & tant de graces par mon ministere. Ceci se rapporte à tout ce qui est dit depuis le verset 8. inclusivement.

*Je vous prie de ne point perdre courage*, & de ne vous point ralentir de la fermeté de vôtre foi, ni de la ferveur de vôtre pieté, *en me voyant souffrir tant de maux pour vous*, à vôtre sujet. Voyez Ephes. 3. 1.

*Puisque c'est-là vôtre gloire*; c'est-à-dire, tant s'en faut que vous deviés vous décourager à cause de mes souffrances, au-contraire vous avez sujet de vous en glorifier, puisqu'elles ne servent

qu'à

qu'à confirmer plus authentiquement la verité de vôtre foi.

ỳ. 14. *C'est ce qui me porte à flechir les genoux devant le Pere de nôtre Seigneur* JESUS CHRIST.

*C'est ce qui me porte, &c.* c'est-à-dire : Le desir que j'ai que vous ne tombiez point dans le relâchement, me porte à prier *le Pere de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, avec une humilité profonde pour vous.

ỳ. 15. *Qui est le principe* & *le chef de toute* cette grande *famille, qui est dans le ciel & dans la terre.*

*Qui est le principe* & *le chef de toute* cette grande *famille*; c'est-à-dire, l'auteur & le conducteur de toute l'Eglise, composée des Esprits bienheureux, & des hommes qui sont encore sur la terre ; car l'Eglise s'appelle la maison de Dieu :
Hebr. 3. 6. *Quæ domus sumus nos. Ut scias quomodò oporteat*
I. Tim 3. 15. *te in domo Dei, &c.* Et les Fidéles qui compo-
I. Joan. 3. I. & alibi. sent cette famille, s'appellent & sont en effet les enfans de Dieu par adoption. *Videte qualem, &c.* Or il semble que l'Apôtre fasse mention de ce nom & de cette qualité glorieuse, de famille & d'enfans de Dieu, que possede l'Eglise & les Fidéles, pour faire voir aux Ephesiens, qu'il y va de l'honneur de Dieu même d'exaucer sa priere ; puisqu'il le prie pour sa propre famille & pour ses propres enfans qui portent son nom.

*Qui est dans le ciel & dans la terre.* Lettr. D'où est nommée toute paternité, *ou* famille dans le ciel & sur la terre.

ỳ. 16. *Afin que selon les richesses de sa gloire, il vous fortifie dans l'homme interieur par son* Saint *Esprit.*

*Afin que selon les richesses de sa gloire*, c'est-à-dire, par l'abondance de sa grace & de sa misericorde. Voyez Eph. 1. 7. Philip. 4. 19.

*Il vous fortifie dans l'homme interieur, &c.* c'est-à-dire,

à-dire, dans la partie superieure & raisonnable de l'ame, qui est toute interieure, au-lieu que la partie inferieure & animale est toute exterieure, ne faisant ses operations que par les sens & les organes du corps: *Autrement*, Dans l'ame & dans toutes ses facultés spirituelles; ce qui est proprement l'homme interieur, au-lieu que par l'homme exterieur, il faut entendre le corps consideré avec tous ses sens & les facultés animales. L'Apôtre demande à Dieu, qu'il fortifie interieurement les Ephesiens contre le découragement qu'ils pourroient concevoir en le voyant souffrir, & qu'il leur donne par son Saint-Esprit la perfection de veritables Chrétiens, qui consiste à mortifier dans l'homme tous ses sens, afin de ne point succomber au peché.

℣. 17. *Qu'il fasse que* JESUS-CHRIST *habite par la foi dans vos cœurs, & qu'étant enracinés & fondés dans la charité.*

*Qu'il fasse que* JESUS-CHRIST, par sa grace, *habite par la foi dans vos cœurs*, c'est-à-dire, demeure pour toûjours dans vôtre ame par une foi vive & operante de la charité.

*Et qu'étant enracinés & fondés dans la charité*, c'est-à-dire, demeurant fermes & invariables dans l'amour de Dieu & du prochain.

℣. 18. *Vous puissiez comprendre avec tous les Saints, quelle est la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur* de ce mystere.

*Vous puissiez*, après cette vie dans la beatitude éternelle, *comprendre*, c'est-à dire, connoître parfaitement par vôtre propre experience, & par la jouissance que vous en aurez, *avec tous les Saints*, en la compagnie desquels vous serez.

*Quelle est la largeur ..... & la profondeur* de ce mystere, dont j'ai parlé ci-dessus verset 8. c'est-à-dire, des richesses infinies dont JESUS-CHRIST fera part à ses élus dans la gloire ce-

leste. *Autr.* De ce mystere de la vocation & de la prédestination, dont l'Apôtre veut faire concevoir l'incomprehensibilité par ces differentes dimensions; sa largeur, parce qu'il regarde & comprend tous les hommes; sa longueur, parce qu'il s'execute pendant la durée de tous les siecles; sa hauteur, parce qu'il vient de Dieu; & sa profondeur dans le discernement impenetrable que Dieu fait des élus & des reprouvés.

℣. 19. *Et connoître l'amour de* JESUS-CHRIST *envers nous, qui surpasse toute connoissance; afin que vous soyez remplis selon toute la plenitude de Dieu* même.

*Et connoître* clairement & à découvert *l'amour de* JESUS-CHRIST *envers vous*, qu'il n'est pas possible de concevoir, & *qui surpasse toute connoissance* humaine en cette vie.

*Afin que vous soyez remplis, &c.* Ceci se rapporte à tout ce qui a été dit depuis le verset 14. Le sens. Je demande toutes ces choses pour vous, afin que vous soyez tous remplis de Dieu en ce monde par la grace, & en l'autre par la gloire, qui est une participation de la nature
2. *Petr.* 1. 4. divine: *Divinæ consortes naturæ*; qui nous le fait connoître, aimer, & posseder tout entier & tel
1. *Joan.* 3. 2. qu'il est: *Quoniam videbimus eum sicuti est.*

℣. 20. *Que celui qui par la puissance qui opere en nous, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons & tout ce que nous pensons.*

*Que celui qui, &c.* par la force & la vertu de sa grace agit en nous, en convertissant nôtre cœur, & le déterminant vers le bien qu'il lui fait connoître & aimer, & qui opere en nous le vouloir & le faire, *peut faire infiniment plus, &c.* selon la maniere de parler de l'Apôtre:
*Rom.* 14. 4. *Potens est Deus statuere eum: Potens est autem Deus omnem gratiam, &c.* Il veut montrer par
2. *Cor.* 9. 8. cette expression, que tout ce qu'il a dit dans les chapi-

chapitres précedens pour nous faire concevoir l'excellence des graces & des dons de Dieu sur son Eglise, est infiniment au-dessous de ce que Dieu opere dans les Fidéles, & qu'il est impossible de l'exprimer par des paroles, ni de le concevoir par nos pensées.

℣. 21. *Soit glorifié dans l'Eglise, par* JESUS-CHRIST, *dans la succession de tous les âges, & en tous les siecles. Amen.*

*Soit glorifié*, par toutes les graces ineffables qu'il a faites, & la gloire qu'il a promise aux Fidéles après cette vie.

*Dans l'Eglise*, hors laquelle toutes nos louanges, ni aucune de nos actions ne peuvent être agréables à Dieu.

*Par* JESUS-CHRIST, *&c.* Comme c'est par lui que Dieu nous communique toutes ses faveurs, c'est aussi par lui que nous en devons rendre nos actions-de-graces.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 13. *C'Est pour ce sujet que j'ai reçu mon ministere, moi Paul, &c.*

Le Sage dit que Dieu *regle toutes choses avec mesure, avec nombre, & avec poids; & que sa* Sap. 11. 21.
*sagesse atteint avec force depuis une extremité jusqu'à l'autre, & dispose tout avec douceur*: C'est
parce que, comme il est la sagesse, la justice, c. 8. 1.
& la bonté même, il ne fait rien & ne permet rien qui ne soit juste, & reglé selon l'ordre de sa providence, par rapport à ses desseins & à la fin qu'il se propose. Dieu n'a rien créé au hazard, & dans tout l'univers il ne se trouve aucune créature qui ne soit faite pour quelque fonction, & dont toutes les parties dont elle est composée n'ayent rapport à la fin principale à

 laquelle

laquelle elle est destinée, c'est ce qui est clair dans les animaux, les arbres, les plantes, & toutes les autres productions de la nature.

Il en est de même dans l'ordre de la grace, comme Dieu *nous a élus avant la création du monde, nous ayant prédestinés par un pur effet de sa bonne volonté*, il conduit infailliblement ses élus jusqu'au point de la grace & de la gloire qu'il a resolu de leur donner, *selon la mesure du don de* JESUS-CHRIST, *étant créés en lui dans les bonnes œuvres que Dieu a préparées avant tous les siecles, afin qu'ils y marchassent*, dit nôtre saint Apôtre. C'est dans ce dessein qu'il s'est choisi depuis le commencement du monde des hommes pour executer ses volontés en faveur de son Eglise, qu'il a eu en vuë en créant toutes les parties de ce grand univers. Car comme ce divin Architecte a préparé les pierres animées qui doivent composer l'édifice de son Eglise, pour les placer aux endroits où elles doivent être, après les avoir taillées & polies ici-bas, par les souffrances; il s'est aussi préparé de tout temps des ouvriers pour travailler à cette grande œuvre, pour laquelle il a même envoyé son Fils au monde: Moïse & les Prophetes de l'ancien Testament en ont préparé les materiaux; JESUS-CHRIST a choisi les Apôtres pour assembler ces pierres vivantes, & les poser chacune dans leur place. Mais parmi ces grands ouvriers, que l'Ecriture appelle les fondemens de cette ville sainte, le grand saint Paul est par excellence *un instrument que Dieu a choisi pour porter son nom devant les Gentils*, ayant été appellé extraordinairement pour être envoyé par tout le monde, & comme il le dit de lui-même, *choisi particulierement dès le ventre de sa mere* pour cela, c'est-à-dire, que Dieu, par un ordre exprès de sa providence, l'a tiré du nombre des autres hommes,

Eph. 1. 4.
Eph. 4. 7.
Eph. 2. 10.
Act. 9.
Galat. 1. 15.

mes, & lui a donné dès le moment de sa conception les qualités de corps & d'esprit propres aux fonctions ausquelles il vouloit l'appliquer; & l'ayant élevé jusqu'au troisieme ciel, l'a rempli de la connoissance des mysteres, dont il dit lui-même qu'il n'est ni possible, ni permis à un homme de parler en cette vie. Et parce qu'il a été particulierement appellé pour travailler à la conversion de toutes les nations, on ne peut douter que ce ne soit dans ce ravissement que saint Paul a appris ce mystere caché, qui n'a point été connu des Anges, & que les Prophetes & les Apôtres n'ont connu que d'une maniere obscure & imparfaite, que les Gentils devoient être appellés à la foi de JESUS-CHRIST, pour former un même corps avec les Juifs; car c'est proprement de cette vocation des Gentils qu'il a été le ministre: c'est sa charge, c'est ce qui le distingue des autres Apôtres; aussi voyons-nous que saint Pierre n'a été instruit de ce mystere que quand il lui fut ordonné d'aller trouver Corneille.

C'est ainsi que dans la suite des siecles il a donné à son Eglise des Pasteurs & des ministres pour la conduire, en distribuant à chacun d'eux des talens & des graces, *selon qu'il lui plaît, afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de leur ministere, à l'édification du corps de* JESUS-CHRIST. Eph. 4. 11. On peut dire que c'est l'affaire la plus importante qui soit dans le Christianisme, d'obtenir de Dieu de bons ouvriers apostoliques, pour travailler au salut des peuples; c'est pourquoi l'Eglise, pour obéir à JESUS-CHRIST, qui l'y exhorte, emploie le jeûne & Matth. 9. 38. la priere pour avoir de bons ministres; parce que, comme dit saint Hilaire, leur mission doit être un effet de la priere de l'Eglise: *Per orationem ac precem hoc nobis à Deo munus effunditur.*

Auſſi Dieu, touché des prieres de ſon Egliſe, ne ſe contente pas de lui donner des ouvriers communs & ordinaires pour la gouverner, il en ſuſcite de temps en temps d'excellens & d'extraordinaires qui y rétabliſſent la diſcipline, & y font revivre la vertu & les bonnes mœurs parmi les peuples ; comme on a vû dans ce dernier ſiecle ſaint Charles, qui par l'exemple de ſa ſainteté & de ſes travaux apoſtoliques, a fait paſſer dans toute l'Egliſe la reforme qu'il a faite dans ſon Dioceſe.

ỷ. 13. juſqu'au 18. *C'eſt pourquoi je vous prie de ne point perdre courage, en me voyant ſouffrir tant de maux pour vous, puiſque c'eſt-là vôtre gloire, &c.*

On reconnoît à ces paroles les tendres entrailles de charité du grand Apôtre, qui nonobſtant les rudes perſecutions qu'il enduroit, étoit continuellement preſſé d'une ſainte ſollicitude pour ſes enfans ſpirituels; & ſe ſentant embraſé d'une violente affection pour eux, il craignoit toûjours qu'ils ne s'affoibliſſent dans leur foi. C'eſt ainſi qu'il s'en explique en pluſieurs endroits de

1. Theſſ. 3. ſes lettres: *Nous vivons maintenant*, dit-il aux Theſſaloniciens, *ſi vous demeurez fermes dans le Seigneur*. Et un peu auparavant : *Je vous ai envoyé Timothée nôtre frere, & miniſtre de Dieu dans l'Evangile de* JESUS-CHRIST, *afin qu'il vous fortifiât & vous exhortât à demeurer fermes dans vôtre foi, & que perſonne ne fût ébranlé pour les perſecutions qui nous arrivent ; car vous ſavez que c'eſt à quoi nous ſommes deſtinés.* Voilà comment il exhorte ſes Diſciples au milieu des tribulations auſquelles il eſt expoſé, & comment il les fortifie contre les maux qu'il ſouffroit lui-même. Or c'eſt le grand amour qu'il leur portoit qui

Phil. 1. 8. lui inſpiroit ce courage & ce ſentiment: *Dieu m'eſt témoin, avec quelle tendreſſe je vous aime*

*tous*

*tous dans les entrailles de* JESUS-CHRIST; c'eſt ainſi qu'il parle aux Philippiens : c'eſt pourquoi il reſſentoit d'autant moins de douleur dans ſes tourmens, qu'il apprehendoit davantage pour ſes enfans, que la vuë des maux qu'il ſupportoit ne les ébranlât. Il ſe ſoucioit peu des plaies qu'il recevoit dans ſon corps, pendant qu'il craignoit que ſes enfans n'en reçuſſent dans leurs cœurs, dit ſaint Gregoire; & en même temps qu'il enduroit en ſa chair beaucoup de maux avec patience, il travailloit à guerir dans ſes enfans les maux de leurs cœurs par de tendres conſolations. Conſiderons, ajoûte ce ſaint Docteur, quelle devoit être ſa charité, de craindre pour autrui au milieu de ſes propres douleurs; de chercher le ſalut de ſes enfans lorſqu'il étoit en danger de perir lui-même; & de prendre ſoin de maintenir la fermeté de l'ame de ſon prochain, pendant qu'il étoit reduit lui-même dans un état ſi abject & ſi mépriſable.

*Greg. moral. l. 31. c. 5.*

Les mauvais Paſteurs & les mercenaires ne ſentent point en eux ces entrailles de charité; c'eſt-là le caractére des bons Paſteurs, qui ſuivent l'exemple de JESUS-CHRIST, & qui peuvent bien prendre pour modèle la conduite de nôtre grand Apôtre. Les autres au-contraire abandonnent le ſoin de leurs enfans ſpirituels, & cherchent les moyens de défendre leurs biens temporels, même par les procès & par la chicane. Ils voyent perir les ames qui ont été commiſes à leur conduite, & ils paſſent outre comme s'ils n'en ſavoient rien : au-lieu que ſi on leur cauſe le moindre dommage temporel, leur cœur s'enflamme auſſi-tôt de colére, & l'indignation éclate dans leurs paroles. De ſorte que ſupportant ſi facilement la perte des ames, & ſe portant à défendre leurs biens temporels avec tant de chaleur & d'emportement, ils font aſ-

sez connoître par le trouble de leur esprit ce qui leur est le plus cher.

℣. 18. jusqu'à la fin. *Afin qu'étant enracinés & fondés dans la charité, vous puissiez comprendre avec tous les Saints quelle est la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur* de ce mystere, *&c.*

Quoique ce soient deux choses differentes que la racine & le fondement; on peut dire en quelque sorte que la racine d'un arbre lui sert de fondement, sans laquelle il tomberoit par terre, de même qu'une maison qui seroit sans fondement; la difference donc qui est entre la racine & le fondement, n'est qu'en ce que la racine est un fondement vivant, qui ne fait pas seulement subsister l'arbre en se soûtenant, mais encore le fait croître, ce que le fondement d'une maison ne peut faire: c'est pourquoi saint Paul ne s'est pas contenté de dire, que nous devions être fondés en la charité, mais encore enracinés, parce qu'elle doit toûjours augmenter & nous faire croître en vertu, nous servant en même temps de fondement pour nous faire subsister dans le bien; & de racine pour faire de bonnes œuvres toûjours nouvelles: puisqu'elle ne peut demeurer sterile sans être morte, comme sont les racines quand elles n'ont plus la force de pousser des feuilles & de produire des fruits, pour marquer que nous devons avoir un soin continuel de travailler à nôtre édifice spirituel, lequel ne peut demeurer en un même état sans danger de n'être jamais achevé & de tomber. Un Chretien qui ne se fortifie point, & qui demeure toûjours dans sa foiblesse, est bien en danger de perdre le peu qu'il a de vie spirituelle: Qui n'avance point, recule; & qui recule, se séche & perit; comme un arbre sécheroit bien-tôt s'il ne croissoit point. Il faut croître jusqu'à *pouvoir comprendre*

*prendre la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur* des mysteres que JESUS-CHRIST a operés pour nôtre salut; toute la vie d'un Chrétien devroit être occupée à acquerir cette connoissance, & ne connoître pas seulement en general ce qu'il a fait pour nous, mais en particulier toutes les obligations que nous lui avons, puisque nous ne pouvons, sans ingratitude, manquer à ce devoir; cette connoissance néanmoins seroit sterile, si elle s'arrêtoit seulement à considerer tous les effets de sa bonté; c'est pourquoi saint Paul ajoûte ensuite, qu'il faut aussi *connoître l'amour de* JESUS-CHRIST *envers nous*, afin que cette connoissance produise nôtre amour envers lui, & cet amour une plus grande reconnoissance, qui croît à proportion de l'amour que l'on a pour lui.

La vie du ciel se passera toute à considerer la grandeur de Dieu & sa bonté infinie, à le louer & à l'aimer: nous devons commencer ici à faire la même chose; car nous ne ferons dans l'éternité que ce que nous aurons commencé de faire en cette vie. Rien n'est plus grand que cette occupation, de connoître l'amour extrême de Dieu envers nous. ce souvenir nous sera avantageux, il nous touchera de componction, nous y trouverons un attrait pour faire le bien, incomparablement plus fort que dans le souvenir de l'enfer, dit saint Chrysostome.



# CHAPITRE IV.

1. *Obsecro itaque vos ego vinctus in Domino, ut di-*

1. † JE vous conjure donc, moi qui suis dans les chaînes pour le Sei-

† 17. Dimanche après la Pentec.
1. *Cor.* 7. 27.
*Philip.* 1. 26.

Seigneur, de vous conduire d'une maniere qui soit digne de l'état auquel vous avez été appellés,

gnè ambuletis vocatione, quâ vocati estis.

2. pratiquant en toutes choses l'humilité, la douceur, & la patience *, vous supportant les uns les autres avec charité,

2. *cum omni humilitate, & mansuetudine, cum patientia, supportantes invicem in charitate,*

3. & travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix.

3. *solliciti servare unitatem spiritûs in vinculo pacis.*

4. *Vous n'étes tous qu'un* corps & *qu'un* esprit *, comme vous avez *tous* été appellés à une *même* esperance;

4. *Unum corpus, & unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ.*

5. *& qu'il n'y* a *qu'*un Seigneur, *qu'*une foi, & *qu'*un Batême;

5. *Unus Dominus, una fides, unum baptisma.*

*Mal.* 2. 10. 6. *qu'*un Dieu Pere de tous, qui est au-dessus de

*Rom.* 12. 3. tous, qui *étend sa provi-*

*2. Cor.* 12. 11. *dence* sur tous, & qui *reside*

*2. Cor.* 10. 13. en nous tous ¶.

6. *Unus Deus & Pater omnium, qui est super omnes, & per omnia, & in omnibus nobis.*

† Veille de l'Ascension. 7. Or † la grace * a été donnée à chacun de nous selon la mesure du don de

*SS. Simon & Jude.* JESUS-CHRIST.

7. *Unicuique autem nostrûm data est gratia secundùm mensuram donationis Christi.*

*Psal.* 67. 19. 8. C'est pourquoi l'Ecriture dit, qu'étant monté en haut, il a mené ca-

8. *Propter quod dicit: Ascendens in altum captivam duxit*

*v.* 2. *autr.* faisant voir en toutes choses un humble sentiment de vous même, une grande douceur & une longue patience.

*v.* 4. *autr.* il n'y a entre vous tous qu'un corps, qu'il n'y ait aussi qu'un esprit.

*v.* 7. *expl.* il parle de la grace du ministere.

*capti-*

*captivitatem, dedit dona hominibus.*

ptive une multitude de captifs *, & a répandu ses dons sur les hommes.

9. *Quòd autem ascendit, quid est, nisi quia & descendit primùm in inferiores partes terræ?*

9. Et pourquoi est-il dit qu'il est monté, sinon parce qu'il étoit descendu auparavant dans les parties les plus basses de la terre * ?

10. *Qui descendit, ipse est & qui ascendit super omnes cœlos, ut impleret omnia.*

10. Celui qui est descendu, est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses *.

11. *Et ipse dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, alios verò Evangelistas, alios autem pastores, & doctores:*

11. Lui-même donc a donné *à son Eglise*, quelques uns *pour être* Apôtres, d'autres *pour être* Prophetes, d'autres *pour être* Evangelistes, d'autres *pour être* Pasteurs, & Docteurs, 1. Cor. 12. 28.

12. *ad consummationem sanctorum in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi,*

12. afin qu'ils travaillent à la perfection des saints *, aux fonctions de *leur* ministere, à l'édification du corps de JESUS-CHRIST,

13. *donec occurramus omnes in unitatem fidei, & agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi.*

13. jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une *même* foi, & d'une même connoissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge & de la ple-

*v.* 8. *lettr.* la captivité.
*v.* 9. *expl.* dans les enfers, pour en tirer les ames de nos peres.
*v.* 10. *expl.* afin de remplir tout des marques de sa puissance; la terre qu'il a sanctifiée, les enfers qu'il a vaincus, le ciel dans lequel il régne.
*v.* 12. *autr.* à l'assemblage des saints.

nitude *, selon laquelle JESUS-CHRIST doit être formé en nous ¶:

14 afin que nous ne soyons plus comme des enfans, comme des personnes flottantes, & qui se laissent emporter à tous les vents des opinions *humaines*, par la tromperie des hommes, & par l'adresse *qu'ils ont* à engager artificieusement dans l'erreur;

*14. ut jam non simus parvuli fluctuantes, & circumferamur omni vento doctrina in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris;*

15. mais que pratiquant la verité, par * la charité, nous croissions en toutes choses dans JESUS-CHRIST, qui est nôtre chef & nôtre tête:

*15. veritatem autem facientes in charitate, crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus:*

16. & c'est de lui que tout le corps *, dont les parties sont jointes & unies ensemble avec une si juste proportion, reçoit par tous les vaisseaux & toutes les liaisons qui portent l'esprit & la vie, l'accroissement *qu'il lui communique* par l'efficace de son influence, selon la mesure qui est propre à chacun des mem-

*16. ex quo totum corpus compactum, & connexum per omnem juncturam subministrationis, secundùm operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in ædificationem sui in charitate.*

ỷ. 13. *lettr.* de la plenitude de JESUS-CHRIST.

ỷ. 15. *lettr* dans.

ỷ. 16. *lettr.* duquel tout le corps bien ajusté & assemblé, reçoit par toutes les jointures de la distribution l'accroissement du corps, selon l'operation efficace en la mesure de chaque membre, pour l'édification de lui même en charité.

17. Hoc

bres, afin qu'il se fortifie ainsi & s'édifie par la charité.

17. *Hoc igitur dico, & testificor in Domino, ut jam non ambuletis, sicut & gentes ambulant in vanitate sensûs sui;*

17. Je vous avertis donc, & je vous en conjure par le Seigneur, de ne vivre plus comme les *autres* Gentils, qui suivent dans leur conduite la vanité de leurs pensées; Rom. 2. 21.

18. *tenebris obscuratum habentes intellectum, alienati à vita Dei, per ignorantiam quæ est in illis, propter cæcitatem cordis ipsorum;*

18. qui ont l'esprit plein de tenebres, qui sont entierement éloignés de la vie de Dieu, à cause de l'ignorance où ils sont, & de l'aveuglement * de leur cœur;

19. *qui desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitiæ, in operationem immunditiæ omnis, in avaritiam.*

19. qui ayant perdu tout remors * & tout sentiment, s'abandonnent à la dissolution pour se plonger avec une ardeur insatiable * dans toutes sortes d'impuretés.

20. *Vos autem non ita didicistis Christum;*

20. Mais pour vous, ce n'est pas ce que vous avez appris dans l'ecole de JESUS-CHRIST *;

21. *si tamen illum audistis, & in ipso edocti estis, sicut est veritas in Jesu,*

21. puisque vous y avez entendu prêcher *, & y avez appris, selon la verité de sa doctrine,

22. *deponere vos se-*

22. à dépouiller le vieil Coloss. 3. 1.

v. 18. *autr.* l'endurcissement.
v. 19. *lettr.* l'espoir.
Ibid. *autr.* comme à l'envi. *Lettr.* en avarice.

v. 20. *lettr.* Vous n'avez pas ainsi appris JESUS-CHRIST.
v. 21. *autr.* Si toutefois vous l'avez bien entendu.

hom-

homme selon *lequel vous avez vêcu dans* vôtre premiere vie, qui se corrompt en suivant l'illusion de ses passions;

*cundùm pristinam conversationem veterem hominem, qui corrumpitur secundùm desideria erroris;*

*Rom.* 6. 6. † 19. Dimanche aprés la Pentec.

23. † à vous renouveller dans l'interieur de vôtre ame*,

23. *renovamini autem spiritu mentis vestra,*

24. & à vous revêtir de l'homme nouveau, qui est créé selon Dieu dans une justice & une sainteté * veritable.

24. *& induite novum hominem, qui secundùm Deum creatus est in justitia & sanctitate veritatis.*

*1. Pet.* 2. 1. *Zach.* 8. 16.

25. C'est pourquoi en vous éloignant de tout mensonge, que chacun parle à son prochain dans la verité, parce que nous sommes membres les uns des autres.

25. *Propter quod deponentes mendacium, loquimini veritatem, unusquisque cum proximo suo, quoniam sumus invicem membra.*

*Psal.* 4. 5.

26. *Si* vous vous mettez en colere, gardez-vous de pecher*. Que le soleil ne se couche point sur vôtre colere.

26. *Irascimini, & nolite peccare. Sol non occidat super iracundiam vestram.*

*Jac.* 4. 7.

27. Ne donnez point de lieu & d'entrée au diable*.

27. *Nolite locum dare diabolo.*

28. Que celui qui déroboit ne dérobe plus; mais qu'il s'occupe en travaillant des mains à quelque ouvrage bon & utile, pour avoir dequoi donner à ceux qui sont dans l'indigence.

28 *Qui furabatur, jam non furetur; magis autem laboret, operando manibus suis quod bonum est, ut habeat unde tribuat necessitatem patienti.*

*v.* 23. *lettr.* dans l'esprit de vôtre entendement.

*v.* 24. *lettr.* de verité, *pour* veritable. *Hebr.*

*v.* 26. *lettr.* mettez-vous en colere & ne pechez point.

*v.* 27. *expl.* par la haine qui succederoit à la colere.

29. Om-

29. *Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat ; sed si quis bonus ad ædificationem fidei, ut det gratiam audientibus.*

29. Que nul mauvais discours ne sorte de vôtre bouche; mais qu'il n'en sorte que de bons * & de propres à nourrir * la foi, afin qu'ils inspirent la pieté * à ceux qui les écoutent.

30. *Et nolite contristare Spiritum sanctum Dei, in quo signati estis in diem redemptionis.*

30. Et n'attristez pas l'Esprit saint de Dieu, dont vous avez été marqués comme d'un sceau pour le jour de la redemption.

31. *Omnis amaritudo, & ira, & indignatio, & clamor, & blasphemia tollatur à vobis, cum omni malitia.*

31. Que toute aigreur, tout emportement, toute colere, toute crierie, toute médisance, enfin que toute malice soit bannie d'entre vous.

32. *Estote autem invicem benigni, misericordes, donantes invicem, sicut & Deus in Christo donavit vobis.*

32. Mais soyez bons les uns envers les autres, pleins de compassion & de tendresse, vous entrepardonnant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné en JESUS-CHRIST. *Coloss.* 3. 12. 13.

*v.* 29. *On a suivi le Grec.*
Ibid. *lettr.* propres à édifier la foi.
Ibid. *lettr.* donnent grace, *ou* agréent, &c.

---

## SENS LITTERAL.

ꝟ. 1. JE *vous conjure donc, moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur, de vous conduire d'une maniere qui soit digne de l'état auquel vous avez été appellés.*

*Je*

*Je vous conjure donc .... de vous conduire d'une maniere, &c.* Le sens : Puisque Dieu vous a fait tant de graces, n'en soyez pas méconnoissans ; & puisqu'il vous a appellés à un état si saint & si parfait, faites en sorte de ne point faire d'actions qui soient contraires à la sainteté de vôtre état. L'Apôtre ne fait mention de ses chaînes, qu'afin de rendre son exhortation plus efficace auprès des Ephesiens & des autres Gentils ; & leur faire connoître que c'étoit pour eux-mêmes qu'il étoit dans les fers.

℣. 2. *Pratiquant en toutes choses l'humilité, la douceur & la patience, vous supportant les uns les autres avec charité.*

*Pratiquant en toutes choses l'humilité*, c'est-à-dire, une humilité entiere & parfaite, qui soit autant interieure qu'exterieure, sans déguisement & sans hypocrisie.

*La douceur & la patience*, ne vous choquant point, & ne vous emportant point pour de petites choses, comme font les esprits mal-faits, qui s'offensent de la moindre parole ou de la moindre action qui leur est contraire, agissant avec douceur, lors même que vous êtes notablement offensé, & voulant de bon cœur souffrir l'injure qui vous est faite, quelle qu'elle soit, pour l'amour de Dieu. Voyez Matth. 18. 28. 29. Gal. 5. 22. 1. Thess. 5. 14.

*Vous supportant les uns les autres avec charité*, qui fait que nous regardons les imperfections de nôtre prochain, comme si c'étoient les nôtres propres.

℣. 3. *Et travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix.*

*Et travaillant avec soin.* C'est pour montrer l'importance de ce précepte, & pour faire voir qu il est fort aisé de rompre cette unité, si nous ne sommes perpetuellement sur nos gardes, afin de

de ne rien faire & de ne rien dire qui y soit contraire.

*A conserver l'unité d'un même esprit*; c'est-à-dire, qu'il y ait une si grande union parmi vous, que vous soyez tous d'un même sentiment & d'un même esprit.

*Par le lien de la paix*; c'est-à-dire, par le moyen de la paix, qui tient toutes les parties de ce corps unies; comme au-contraire la discorde, l'envie, la jalousie, l'orgueil, &c. les divise, & les prive de cette union spirituelle, & de l'Esprit de Dieu qui les unit.

℣. 4. Vous n'êtes tous qu'un *corps & qu'un esprit, comme vous avez tous été appellés* à une même *esperance*.

Vous n'êtes tous qu'un *corps* mystique & spirituel, qui est l'Eglise. Il ne doit donc pas y avoir de division entre ses membres, ou entre vous qui êtes les membres de ce corps; de même qu'il n'y en a point entre les membres d'un corps humain. Voyez 1. Cor. 12. 12.

*Et* qu'un *esprit*; c'est à-dire l'Esprit de Dieu, qui anime & gouverne l'Eglise, comme l'esprit de l'homme anime son corps & gouverne tous ses membres: Puis donc que vous êtes gouvernés par le même Esprit, vous ne devez pas avoir des sentimens differens & contraires les uns aux autres; & que si vous en avez, ils ne peuvent proceder que de l'esprit humain, ou de l'esprit de satan, puisque le même Esprit de Dieu n'en peut pas inspirer de contraires.

*Comme vous avez* tous *été appellés à une* même *esperance*; c'est-à-dire, à la vie éternelle, qui est toute la même pour tous les Fidéles, quoiqu'ils la doivent posseder en differens degrés, selon les differens degrés de leurs merites. Puis donc que vous n'avez tous qu'un même objet & une même fin, vous devez conspirer

tous

tous unanimement dans les mêmes moyens pour y parvenir.

ꝟ. 5. Et qu'il n'y *a* qu'*un Seigneur*, qu'*une foy*, & qu'*un Batême*.

Et qu'il n'y *a* qu'*un Seigneur*, qui est JESUS-CHRIST; nous sommes donc obligés de nous unir ensemble pour le servir, & de faire en sorte que nos divisions ne privent pas ce souverain Maître des services que nous lui devons; de même que les querelles & les discordes des domestiques privent le maître d'une maison du service qu'il en doit attendre.

Qu'*une foi*, c'est-à-dire, qu'une même regle de foi & un même Evangile, duquel nous faisons tous également profession. Faisons donc tous en sorte, qu'étant unis par la profession d'une même foi, nous ne soyons pas divisés de sentiment & d'affection; puisque ce seroit détruire par nos actions & par nos œuvres, la foi que nous professons par nos paroles.

*Et* qu'*un Batême*, qui nous unit tous à JESUS-CHRIST, & qui de nous tous ne fait que la même chose avec lui, & ôte par ce moyen toute la diversité qu'il y avoit auparavant entre nous; & tous les sujets de division qui naissent de cette diversité Voyez Rom. 6. 3. & Gal. 3. 27. 28.

ꝟ. 6. Qu'*un Dieu Pere de tous*, *qui est au-dessus de tous*, *qui* étend sa providence *sur tous*, *&* *qui* reside *en nous tous*.

Qu'*un Dieu*, qui veut par consequent que ses adorateurs le servent d'un même cœur & d'un même esprit, *Pere de tous*: d'où il s'en-suit que nous sommes tous freres, & qu'ainsi nous devons nous aimer tendrement, & vivre dans une parfaite union, comme ne faisant qu'une même famille.

*Qui est au-dessus de tous*, par l'empire qu'il a sur tous les hommes.

*Qui*

*Qui* étend sa providence *sur tous*, par le soin qu'il a de les conserver & de les gouverner.

*Et qui* reside *en nous tous*, par sa grace, par laquelle il demeure dans l'ame de chaque Fidele. Puis donc que nous dépendons tous de Dieu en tout ce que nous sommes, nous n'avons rien qui nous doive élever au-dessus les uns des autres, rien qui nous doive faire mépriser nos freres; mais nous devons nous entr'aimer, comme étant tous dans la même dépendance.

℣. 7. *Or la grace a été donnée à chacun de nous, selon la mesure du don de* JESUS-CHRIST.

*Or la grace a été donnée.* Comme on pouvoit objecter à l'Apôtre, qu'il y a grande diversité de dons & de graces parmi les Fidéles, puisque les uns ont reçu le don de prophetie, les autres le don des langues, les autres le don de l'interpretation, &c. Ce qui semble pouvoir causer de la division & des contentions parmi eux, les uns se préferant aux autres, selon l'excellence des dons qu'ils ont reçus: il prévient cette objection, & dit qu'il est vrai qu'il y a diversité de graces, mais que c'est Dieu qui en est l'auteur, & qu'il les a donnés à chacun de nous gratuitement & de sa pure liberalité, sans même que nous y ayons en rien coöperé, & que la mesure de ses graces ne dépend pas de nôtre volonté, ni de nos merites, mais de la seule volonté de JESUS-CHRIST, qui les distribuë à chacun des Fidéles comme il lui plaît, de sorte que personne n'a sujet de s'élever l'un contre l'autre, puisque personne n'a rien que ce qu'il a reçu: *Quid habes quod non accepisti, &c.* & puisqu'il n'a rien reçu pour lui-même, mais pour l'utilité des autres: ce qui fait voir que cette diversité même de dons doit contribuer à la conservation de l'unité des Fidéles en un même corps, comme la diversité des fonctions de chaque membre

bre contribuë à la conservation de l'unité de tout le corps ; au-lieu que sans cette diversité il n'y auroit pas de corps. Voyez Rom. 12. 3. 6.
1. Cor. 12. 17. *Si totum corpus, oculus, &c.*

*A chacun de nous ; &c.* Il ne veut pas dire que chaque Fidéle ait reçu quelques uns de ces dons gratuits dont il parle, mais que chacun de ceux qui en ont reçu, les ont reçus de la pure grace de Dieu par JESUS-CHRIST.

*℣. 8. C'est pourquoi l'Ecriture dit, qu'étant monté en haut, il a mené captive une multitude de captifs, & a répandu ses dons sur les hommes.*

*C'est pourquoi* ; c'est-à-dire : C'est par cette distribution de graces & de dons que *l'Ecriture dit, qu'étant monté en haut*, c'est-à-dire, au ciel de la gloire, *il a mené*, par le moyen de ses Apôtres, *une multitude de captifs*, c'est-à-dire, de pecheurs & d'infidéles convertis par leur prédication, & reduit par ce moyen à l'obéïssance de JESUS-CHRIST.

*Et a répandu, &c.* Le mot grec du Pseaume signifie recevoir, ce qui revient au même sens ; parce que JESUS-CHRIST n'a point reçu ces dons de l'Esprit de Dieu pour les garder, mais pour les répandre sur les hommes : de sorte que les paroles du Pseaume doivent se traduire ainsi : Vous avez reçu des dons pour les répandre sur les hommes : *Accepisti dona in hominibus*, c'est-à-dire, *propter homines.*

*℣. 9. Et pourquoi est-il dit qu'il est monté, sinon parce qu'il étoit descendu auparavant dans les parties les plus basses de la terre ?*

*Et pourquoi est-il dit qu'il est monté ? &c.* L'Apôtre veut prouver par ce verset & le suivant, que ce passage du Pseaume ne se peut proprement entendre que de JESUS-CHRIST seul ; voici comment il le prouve : On ne peut point dire que Dieu soit monté au ciel, qu'on ne suppose

pose qu'il en soit descendu, puisque c'est le lieu perpetuel de sa demeure: Quand donc le Psalmiste dit en ce passage, que Dieu est monté au ciel, il faut qu'il suppose, qu'il en est descendu. Or est-il, que de toutes les trois Personnes de la Trinité il n'y a que la Seconde qui soit descenduë par l'Incarnation; & par consequent, quand le Psalmiste dit, que Dieu étant monté en haut a répandu ses dons sur les hommes, il entend proprement parler de la seconde Personne, c'est-à-dire, de JESUS-CHRIST. Ainsi ce passage prouve manifestement, que la distribution des dons de Dieu se fait selon qu'il plaît à JESUS-CHRIST; comme il a été dit verset 7.

*Dans les parties les plus basses de la terre*, c'est-à-dire, dans la terre, qui est la partie la plus basse du monde, par son Incarnation, & ensuite par sa mort, quand il est descendu aux enfers, qui sont au lieu le plus bas de la terre.

℣. 10. *Celui qui est descendu est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses.*

*Celui qui est descendu est le même, &c.* c'est-à-dire: Comme c'est JESUS-CHRIST, & non pas une autre Personne de la Trinité, qui est descendu; c'est aussi per consequent lui-même qui est monté au ciel, & non pas une autre Personne. Ceci dépend du verset précedent.

*Afin de remplir* de ses dons & de ses graces tous les Fidéles, qui sont les membres de son corps mystique, *toutes choses*, c'est-à-dire, afin d'exercer par-tout le pouvoir qu'il a reçu de son Pere au ciel & dans la terre.

℣. 11. *Lui-même donc a donné* à son Eglise *quelques-uns* pour être *Apôtres*, *d'autres* pour être *Prophetes*, *d'autres* pour être *Evangelistes*, *d'autres* pour être *Pasteurs*, *& Docteurs*.

*Lui même donc a donné* à son Eglise. C'est la suite

suite du verset 7. interrompuë par l'exposition mystique du passage du Pseaume 67. L'Apôtre explique plus clairement quelles sont les diverses graces que JESUS-CHRIST a répandues sur ces Fidéles; & quoiqu'il n'en fasse pas le dénombrement au long, mais seulement des principales, il fait voir ensuite, que quoi qu'elles soient differentes, elles contribuent cependant toutes à une même fin, qui est à l'édification du corps de l'Eglise, & à l'union des Fidéles en une même foi. Il explique plus au long le nombre de ces dons. Voyez 1. Cor. 12.

*Quelques-uns* pour être *Apôtres*. C'étoient les premiers chefs de l'Eglise, qui avoient reçu leur pouvoir immediatement de JESUS-CHRIST, avec la plenitude de l'Esprit de Dieu pour la conduire, & pour lui proposer de sa part toutes les choses qu'elle devoit croire & qu'elle devoit observer.

*D'autres* pour être *Prophetes*. Voyez 1. Cor. 11. 18.

*D'autres* pour être *Evangelistes*. C'étoient ceux à qui les Apôtres commettoient la prédication de l'Evangile. Il y en avoit plusieurs qui n'étoient que simples Diacres, comme saint Estienne. Voyez Act. 6. 8. & 8. 12. Les Evangelistes, par excellence, sont ceux qui ont écrit les Evangiles; mais, outre ceux-là, il y en avoit d'autres, à qui les Apôtres commettoient la prédication de l'Evangile, comme Tite, Timothée, Apollon, Silas, Marc, Luc. Voyez 2. Cor. 8. 18.

*D'autres* pour être *Pasteurs*, & *Docteurs*. Ce sont les ministres ordinaires de l'Eglise, c'est-à-dire, les Prêtres, qui ont la charge de paître le troupeau de JESUS-CHRIST par les Sacremens & par la parole de Dieu. L'Apôtre joint la qualité de Docteur à celle de Pasteur, parce que tous les Pasteurs, mais principalement les pre-

premiers, doivent exceller en ſcience & en doctrine, pour pouvoir enſeigner les Fidéles, & diſputer contre les Infidéles & contre les heretiques: *Ut potens ſit exhortari in doctrina ſana, & eos qui contradicunt, arguere.* Tit. 1. 9.

℣. 12. *Afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de* leur *miniſtere, à l'édification du corps de* JESUS-CHRIST.

*Afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints*, les inſtruiſant de plus en plus dans la foi, & dans la connoiſſance des choſes divines, & des myſteres du Chriſtianiſme. *Autr.* A l'accompliſſement du nombre, & à l'union parfaite de tous les Saints en un même corps.

*Aux fonctions.* Ces paroles ſont tranſpoſées hors de leur ſuite, & il faudroit lire, pour l'intelligence de ce verſet: *Afin qu'ils travaillent aux fonctions de* leur *miniſtere, & à la perfection des Saints, &c.* L'Apôtre fait ſouvent de ſemblables tranſpoſitions.

*A l'édification du corps de* JESUS CHRIST; c'eſt à-dire: Afin que par ce moyen toute l'Egliſe, qui eſt le corps myſtique de JESUS-CHRIST, en ſoit édifiée tous les jours de plus en plus en foi, en grace, & en vertu.

℣. 13. *Juſqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une* même *foi, & d'une même connoiſſance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la meſure de l'âge, & de la plenitude ſelon laquelle* JESUS-CHRIST *doit être formé en nous.*

*Juſqu'à ce que nous parvenions tous, &c.* c'eſt-à-dire, auſſi-bien les Fidéles que les miniſtres. Les miniſtres ne doivent pas ceſſer d'exercer leurs fonctions a l'égard de chaque particulier, qu'ils ne les ayent rendus auſſi parfaits qu'eux-mêmes, & qu'ils ne les voyent exceller dans la foi & dans la connoiſſance des myſteres; les

Fidé-

Fidéles ont toûjours besoin d'être instruits, & les ministres sont obligés de les instruire.

*A l'état d'un homme parfait*; c'est-à-dire, en un état auquel nous n'ayons plus besoin, comme des enfans dans la religion, d'être nourris du lait de la doctrine, mais auquel nous soyons capables de nous nourrir nous-mêmes de la viande solide des mysteres les plus relevés du Christianisme, étant parvenus à la perfection de la science par degrés; de même que les enfans parviennent à l'âge viril & d'homme parfait, après avoir passé par tous les degrés de l'enfance & de
1. Cor. 3. 1. la jeunesse. *Tanquàm parvulis in Christo, &c.*
Hebr. 5. 12. 14. *Et facti estis quibus lacte opus sit. Perfectorum autem est solidus cibus.*

*A la mesure de l'âge, &c.* c'est-à-dire, que nous ayons acquis un tel degré de perfection dans la science du Christianisme, que nous ne soyons plus ignorans d'aucun de ses mysteres, ni d'aucune de ses maximes, mais que nous soyons pleins de la connoissance de la Religion chrétienne; comme les gens du monde, qui ont atteint l'âge de maturité, le sont de leurs intrigues & de leurs affaires. Cette expression metaphorique fait encore voir qu'on ne parvient que par degrés, & après un long temps & un long exercice, à la perfection de la science du
Hebr. 5. 12. Christianisme: *Etenim cùm deberetis magistri esse propter tempus, &c.*

ỳ. 14. *Afin que nous ne soyons plus comme des enfans, comme des personnes flottantes, & qui se laissent emporter à tous les vents des opinions* humaines, *par la tromperie des hommes, & par l'adresse* qu'ils ont *à engager artificieusement dans l'erreur.*

*Afin que nous ne soyons plus comme des enfans.* L'Apôtre fait voir plus clairement & plus pleinement en quoi consiste cet état d'homme par-

fait, & d'âge accompli, duquel il parle au verset précedent, par la comparaison qu'il en fait avec l'état de ceux qui n'y sont pas encore parvenus, qu'il appelle des enfans: *Nolite pueri effici sensibus, sed malitiâ, &c.* Rom. 1. 20. 1. Cor. 3. 1. Hebr. 5. 13.

*Comme des personnes flottantes, &c.* Il semble qu'il veuille tacitement marquer, que plusieurs d'entre les Ephesiens s'étoient laissés séduire, faute d'être bien instruits dans la Religion; les uns par les Juifs; les autres par les Philosophes, qui étoient pour lors à Ephese; & les autres par les heretiques, tels qu'étoient les disciples de Simon le Magicien, qui étoient aussi dans cette ville.

℣. 15. *Mais que pratiquant la verité par la charité, nous croissions en toutes choses dans* Jesus-Christ, *qui est nôtre chef & nôtre tête.*

*Mais que pratiquant la verité par la charité*, c'est-à-dire, ne nous contentant point de la simple speculation de la verité, mais la mettant en pratique par le moyen & par le motif de la charité, sans laquelle la connoissance de la verité ne sert qu'à enfler l'homme d'orgueil & de présomption. *Scientia inflat.* 1. Cor. 1. 1.

*Nous croissions en toutes choses*, c'est-à-dire, nous avancions de plus en plus dans la connoissance & dans l'intelligence de tous les mysteres, & de toutes les verités chrétiennes, qui s'apprennent plutôt par la pratique, que par l'étude; *dans* Jesus-Christ, *qui est nôtre chef & nôtre tête*, & qui en cette qualité communique à ses membres la vertu & la grace necessaire pour prendre cet accroissement spirituel, comme il l'explique au verset suivant.

℣. 16. *Et c'est de lui que tout le corps, dont les parties sont jointes & unies ensemble avec une si juste proportion, reçoit par tous les vaisseaux & toutes les liaisons qui portent l'esprit & la vie,*

*l'accroissement* qu'il lui communique *par l'efficace de son influence, selon la mesure qui est propre à chacun des membres, afin qu'il se forme ainsi & s'édifie par la charité.*

*Et c'est de lui que tout le corps.* L'Apôtre veut dire, que JESUS-CHRIST n'est pas seulement le chef & la tête du corps mystique de l'Eglise, mais qu'il en est même le cœur; & que comme le cœur communique le sang & tous les esprits à tous les membres & à toutes les parties les plus éloignées du corps, par le moyen des arteres & des veines; JESUS-CHRIST communique de même sa vertu & sa grace à tous les Fidéles par le moyen des Pasteurs, & des autres ministres de l'Eglise.

*Dont les parties sont jointes & unies ensemble* par le lien de la charité, qui les unit très-étroitement, *avec une si juste proportion;* parce que comme chaque membre du corps humain est placé en son propre lieu, ainsi chaque Fidéle a son degré & sa fonction propre dans l'Eglise, avec subordination de l'un à l'autre, & sans confondre une fonction ni un ministere avec l'autre.

*Reçoit par tous les vaisseaux* & *toutes les liaisons, &c.* c'est-à-dire, par le moyen des differens ministres de l'Eglise, dont les uns sont Apôtres, les autres Prophetes, &c. comme il a dit au verset 11. qui sont comme autant de differens conduits par lesquels JESUS-CHRIST communique son Esprit à ses Fidéles. Il les appelle des liaisons, parce que comme les veines & les arteres sont unies ensemble & avec tout le corps, ainsi il y a une parfaite liaison de tous les ministres de l'Eglise les uns avec les autres, & avec tout le reste des Fidéles, & lorsque cette union ne s'y rencontre pas, la partie qui se divise ne reçoit plus l'influence du cœur; qui est

JESUS-

JESUS-CHRIST, & ne la sçauroit plus communiquer aux autres.

*L'accroissement, &c.* spirituel, qui consiste dans la connoissance & dans la pratique de la verité, que JESUS-CHRIST communique par degrés aux Fidéles par le moyen des Pasteurs.

*Selon la mesure qui est propre à chacun des membres.* Il veut dire, que JESUS-CHRIST ne communique pas également ses graces ni ses lumieres à tous les Fidéles par le moyen des Pasteurs; mais qu'il les leur communique à proportion de l'état où il les a mis, & selon le degré de condition, de fonction, ou de sainteté où il les a élevés, & où il les veut élever: de même que les membres & les organes du corps ne reçoivent pas tous une égale nourriture, mais chacun à proportion de ce qui est necessaire pour le substanter, & pour le conserver dans ses operations.

*Afin qu'il se forme ainsi & s'édifie par la charité.* Le sens: Dieu ne communique aux Fidéles sa grace & ses lumieres, que par le moyen des ministres, afin que le corps mystique de son Eglise soit édifié & formé par la charité mutuelle de ses membres; les uns communiquant charitablement par l'instruction les lumieres qu'ils ont reçuës de Dieu; les autres les recevant avec soumission & reconnoissance: sans cette dépendance, le corps seroit divisé, & ne pourroit jamais parvenir à sa juste perfection.

℣. 17. *Je vous avertis donc, & je vous en conjure par le Seigneur, de ne vivre plus comme les* autres *Gentils, qui suivent dans leur conduite la vanité de leurs pensées.*

*Je vous avertis donc.* L'Apôtre reprend la continuation de l'exhortation qu'il avoit commencée au verset 1. & quil avoit interrompuë jusqu'ici.

*Et je vous en conjure par le Seigneur*, c'est-à-dire, par l'amour que vous avez pour lui, de sa part, en son nom, & de son autorité. Voyez Ephes. 1. 11. Act. 20. 26. & Gal. 5. 23.

*De ne vivre plus comme les* autres *Gentils*, c'est-à-dire, ceux d'entre les Gentils qui ne sont pas encore convertis, & *qui suivent dans leur conduite la vanité de leurs pensées*, c'est-à-dire, leurs faux raisonnemens, qui n'ont point d'autre fondement, d'autre objet, ni d'autre fruit, que l'erreur & la vanité. Il touche particulierement les Philosophes payens, qui étoient en grand nombre a Ephese. Voyez Rom. 1. 21. & suivans; & il s'attache particulierement à décrier leur conduite, parce qu'ils séduisoient plusieurs personnes dans Ephese, sous prétexte de vertu, leur promettant de les rendre sages & vertueux par les regles de la Philosophie humaine; & les détournant ainsi de suivre le Christianisme.

ỳ. 18. *Qui ont l'esprit plein de tenebres; qui sont entierement éloignés de la vie de Dieu, à cause de l'ignorance où ils sont, & de l'aveuglement de leur cœur.*

*Qui ont l'esprit plein de tenébres*, c'est-à-dire, d'ignorance & d'erreurs grossieres, appuyant & soûtenant des maximes visiblement contraires à la loi de nature.

*Qui sont entierement éloignés de la vie de Dieu*, c'est-à-dire, qui ménent une vie toute contraire à celle que Dieu préscrit par sa loi & par son Evangile, & qu'il inspire par l'esprit de regeneration à ses Fidéles.

*A cause de l'ignorance où ils sont*, c'est-à-dire, à cause des tenebres de leur entendement dont il vient de parler. Car l'Apôtre ne fait qu'expliquer plus clairement ce qu'il entend par ces tenebres.

*Et*

*Et de l'aveuglement de leur cœur.* Cet éloignement prodigieux de la vie de Dieu, ne vient pas seulement de l'ignorance de leur esprit, mais principalement de l'endurcissement de leur cœur, & de l'obstination de leur volonté dans le mal, qui est la principale cause de cette ignorance, étant entierement destituée de la grace & de l'Esprit de Dieu.

℣. 19. *Qui ayant perdu tout remors* & *tout sentiment, s'abandonnent à la dissolution pour se plonger avec une ardeur insatiable dans toutes sortes d'impuretés.*

*Qui ayant perdu tout remors* & *tout sentiment* de conscience, étant devenus insensibles aux pechés les plus énormes, après avoir entierement supprimé en eux-mêmes la crainte des jugemens de Dieu; ce qui est le comble de l'endurcissement.

*S'abandonnent à la dissolution.* Voyez 2. Cor. 12.21. *pour se plonger avec une ardeur*, ou *cupidité*, ou *avarice*; ce qu'il dit, parce qu'ils prostituoient leur propre corps à prix d'argent; *insatiable dans toutes sortes d'impuretés*, même de celles qui sont contre nature.

℣. 20. *Mais pour vous, ce n'est pas ce que vous avez appris dans l'école de* JESUS-CHRIST.

*Mais pour vous, &c.* vous n'avez pas appris ces maximes dans la doctrine de JESUS-CHRIST, pour vous abandonner à de semblables desordres.

℣. 21. *Puisque vous y avez entendu prêcher, & y avez appris selon la verité de sa doctrine.*

*Puisque vous y avez entendu prêcher, &c.* Le sens: Puisque ceux qui vous ont instruits, & vous ont prêché l'Evangile de JESUS-CHRIST, vous l'ont proposé tel qu'il est, & tel qu'il a été prêché par JESUS-CHRIST même. Let. *Si toutefois vous l'avez bien entendu*, c'est-à-dire, si ceux qui vous ont instruits depuis mon

départ, n'ont point alteré l'Evangile de JESUS-CHRIST. Il dit ceci à cause des faux docteurs & des disciples de Simon le Magicien, qui sous prétexte de la liberté évangelique, prêchoient une liberté prophane aux Ephesiens.

℣. 22. *A dépouiller le vieil-homme selon* lequel vous avez vécu dans *vôtre premiere vie, qui se corrompt en suivant l'illusion de ses passions.*

*A dépouiller le vieil homme, &c.* de cette vie méchante & dépravée que vous meniez avant vôtre Batême, qui étoit un effet du peché, & de la dépravation naturelle que nous avons contractée de nôtre premier pere Adam dès nôtre naissance. Voyez Rom. 6. dont la cupidité qui nous en est demeurée, même après le Batême, est encore un reste que nous devons tâcher de combattre & de ruiner tous les jours, jusqu'à ce que nous en soyons entierement dépouillés.

*Qui se corrompt* tous les jours de plus en plus, *en suivant l'illusion de ses passions*, c'est-à-dire, ses passions trompeuses, qui sous la fausse apparence d'un bien passager, le précipitent dans un mal veritable & éternel. Voyez Rom. 7. 11. Hebr. 3. 13. Jacq. 1. 14.

℣. 23. *A vous renouveller dans l'interieur de vôtre ame.*

*A vous renouveller*, par une vie nouvelle contraire à celle que vous meniez autrefois *dans l'interieur de vôtre ame.* Lettr. *dans l'esprit de vôtre ame.* L'Apôtre veut marquer par cette façon de parler, que la renovation de l'homme ne se fait en cette vie que dans la partie superieure de l'ame; & que la cupidité demeure toûjours dans la partie inferieure, qui ne sera entierement renouvellée qu'à la resurrection.

℣. 24. *Et à vous revêtir de l'homme nouveau, qui est créé selon Dieu dans une justice & une sainteté veritable.*

Et

*Et à vous revêtir de l'homme nouveau*, c'est-à-dire, de JESUS-CHRIST, qui vous orne interieurement de la justice & de la sainteté, qui retablit dans l'homme l'image de Dieu qu'il avoit reçuë par la création, & qu'il avoit perduë par le peché, & qui par ce moyen en font un homme nouveau, & tel qu'il est sorti des mains de Dieu; tout different de ce qu'il étoit, lorsqu'il vivoit de la vie du vieil-homme, & qu'il suivoit les mouvemens de sa corruption & de sa cupidité. *Sed induimini Jesum Christum.* Rom. 13. 14.

*Qui est créé selon Dieu dans une justice.* C'est l'innocence, par laquelle on s'abstient de tous les crimes: la sainteté comprend generalement la pratique de toutes les vertus, par lesquelles nous nous rendons agréables à Dieu, soit que ces vertus ayent Dieu ou le prochain pour objet. Ephes. 2. 15.

*Et une sainteté veritable*, qui ne soit pas purement exterieure, comme celle des Juifs, qui n'étoit que la figure de celle des Chrétiens, & qui ne soit pas feinte, comme celle des hypocrites; qui ne soit pas seulement pour un temps, comme celle des reprouvés; mais qui soit interieure, sincere & permanente jusqu'à la mort.

*ỷ. 25. C'est pourquoi en vous éloignant de tout mensonge, que chacun parle à son prochain dans la verité, parce que nous sommes membres les uns des autres.*

*C'est pourquoi en vous éloignant de tout mensonge.* L'Apôtre explique en détail quelles sont les qualités du nouvel homme dont il vient de parler, & quelles sont les principales vertus qu'il doit pratiquer, & les vices qu'il doit éviter. Le sens: Puisque vous avez appris dans l'école de JESUS CHRIST à vous dépouiller du vieil-homme, & vous revêtir de l'homme nouveau, faites voir par vos actions, que vous avez profité de cette doctrine.

*Que chacun parle à son prochain dans la verité*, c'est-à-dire, non seulement aux Fidéles, mais même aux Infidéles, qui sont nôtre prochain aussi-bien que les Fidéles.

*Parce que nous sommes les membres les uns des autres*, ou par la societé civile, qui ne peut aucunement subsister si ceux qui la composent se trompent les uns les autres, ou par la communion de la Religion, qui ne fait de tous les Fidéles qu'un même corps; & les oblige par consequent bien plus étroitement à ne se point tromper ni surprendre; puisque c'est se tromper soi-même, que de tromper le corps dont on est le membre: de même que les yeux qui voudroient priver les pieds de leur lumiere sur le bord d'un précipice, ne nuiroient pas plus aux pieds qu'à eux-mêmes, & à tout le reste du corps.

℣. 26. Si *vous vous mettez en colére, gardez-vous de pécher. Que le soleil ne se couche point sur vôtre colére.*

Si *vous vous mettez en colére, &c.* pour quelque offense, ou pour quelque tort qu'on vous ait fait, ce qui est assez difficile à éviter, dans l'infirmité où nous sommes, n'en venez pas à la haine délibérée & volontaire, & moins encore jusqu'aux paroles & aux actions de vangeance.

*Que le soleil ne se couche point sur vôtre colére, &c.* Ce n'est pas qu'il permette de conserver la colére jusqu'au soleil couché; mais il veut montrer par cette expression, qu'il n'y faut pas perseverer, & que quand on y demeure plus d'un jour, le mal en devient plus incurable; comme il le fait voir dans le verset suivant.

℣. 27. *Ne donnez point de lieu* & *d'entrée au diable.*

*Ne donnez point*, en perseverant dans vôtre colére, *de lieu* & *d'entrée au diable* dans vôtre ame, par la haine volontaire & inveterée; car il

il s'en rendroit tout-à-fait le maître, voyant que vous en avez banni la charité & le Saint-Esprit, qui en est l'auteur. *Invenit eam scopis mundatam, & assumit septem; &c.* Voyez Luc. 22. 23. Jean 13. 27. Act. 5. 3. Matth. 12. 44.

℣. 28. *Que celui qui déroboit en dérobe plus; mais qu'il s'occupe en travaillant des mains à quelque ouvrage bon & utile, pour avoir de quoi donner à ceux qui sont dans l'indigence.*

*Que celui..... mais qu'il s'occupe, &c.* L'Apôtre dit ceci, parce qu'il y a plusieurs ouvrages des mains qui sont inutiles & défendus au Chrétien, comme ceux qui ne regardent que la pure vanité, & dont on ne sauroit user sans offenser Dieu. Il condamne aussi par ces paroles indirectement tous les gains deshonnêtes.

*Pour avoir de quoi donner à ceux qui sont dans l'indigence*, c'est-à-dire, afin que non-seulement il ait de quoi restituer, & de quoi vivre de son travail, mais qu'il en ait encore pour en donner aux pauvres; étant juste que celui qui a pris le bien d'autrui, non-seulement restituë ce qu'il a pris injustement, mais même qu'il donne de son propre bien aux pauvres, en penitence de ses larcins & de ses injustices. *Ecce dimidium bonorum meorum, &c.* Ce qui ne se peut pas faire sans mener une vie très-frugale, & sans se priver même du necessaire; puisque les gains que l'on fait en travaillant à des ouvrages licites, sont ordinairement très-modiques, & ne vont gueres au-delà de ce qui est necessaire pour la vie. Luc. 19. 8.

℣. 29. *Que nul mauvais discours ne sorte de vôtre bouche; mais qu'il n'en sorte que de bons & de propres à nourrir la foi, afin qu'ils inspirent la pieté à ceux qui les écoutent.*

*Que nul mauvais discours, &c.* d'autres traduisent *deshonnêtes & sales. Mais qu'il n'en sorte que de bons, &c.* Proportionnant vos discours à la

la capacité & aux necessités spirituelles de vos auditeurs, en observant le temps & le lieu propre, & toutes les autres circonstances necessaires.

*Afin qu'ils inspirent la pieté à ceux qui les écoutent*, c'est-à-dire, leur donne quelque bon mouvement & quelque nouvelle lumiere, ou quelqu'autre don de Dieu. On peut traduire simplement : *Afin qu'ils soyent agréables à ceux qui l'écoutent*, & par ce moyen, qu'ils en soient édifiés.

✝. 30. *Et n'attristez pas l'Esprit saint de Dieu, dont vous avez été marqués comme d'un sceau pour le jour de la redemption.*

*Et n'attristez pas l'Esprit saint de Dieu*, c'est-à-dire, ne l'offensez pas en resistant à ses inspirations; ne lui donnez pas sujet d'abandonner vôtre ame, comme un lieu desagréable, & de vous priver par ce moyen de la joie spirituelle qu'il produit dans celles où il fait sa demeure. *Autr.* Ne détruisez pas l'ouvrage du Saint-Esprit dans l'ame de vôtre prochain, en le faisant tomber dans le peché par vos mauvais discours, ou en le dégoûtant des choses de Dieu, & lui ôtant ainsi la ferveur & la joie spirituelle que le Saint-Esprit a produite dans son ame.

*Dont vous avez été marqués comme d'un sceau, &c.* Voyez Ephes. 1. 13. 14.

✝. 31. *Que toute aigreur, tout emportement, toute colére, toute crierie, toute médisance; enfin que toute malice soit bannie d'entre vous.*

*Que toute aigreur, &c.* Après avoir exhorté en general les Ephesiens à ne point attrister le Saint-Esprit, il les exhorte ensuite plus particulierement à fuir les pechés qui sont plus capables de l'attrister, comme l'aigreur, l'emportement, &c. qui sont tous pechés qui blessent la charité, & par consequent qui attaquent directement le Saint-Esprit, qui est la charité même & l'auteur de la charité dans nos ames.

✝. 32.

*ỳ. 32. Mais soyez bons les uns envers les autres, pleins de compassion* & *de tendresse, vous entre pardonnant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné en* JESUS-CRIST.

*Mais soyez bons les uns envers les autres, &c.* Ne vous contentez pas de ne point offenser vôtre prochain, & de ne lui vouloir point de mal; mais outre cela faites-lui du bien, & témoignez par toutes vos actions que vous l'aimez, & que vous étes pleins de charité pour lui. Imitez en cela la bonté de Dieu, qui *vous a pardonné en* JESUS-CHRIST toutes les offenses que vous aviez commises contre lui. Voyez le verset premier du Chapitre suivant.

---

## SENS SPIRITUEL.

ỳ. 1. *JE vous conjure donc, moi qui suis dans les chaines pour le Seigneur, de vous conduire d'une maniere qui soit digne de l'état auquel vous avez été appellés.*

Entre toutes les qualités que saint Paul pouvoit prendre pour rendre les Ephesiens plus attentifs à la priere qu'il leur fait de ne rien faire qui deshonore la dignité de leur vocation, il choisit celle de *prisonnier pour* JESUS-CHRIST, comme la plus efficace, & celle qu'il cherissoit le plus. En effet, rien n'est plus capable de persuader ce qui peut édifier, que les maux que l'on souffre pour cela: les plaies que l'on endure sont des voix plus éloquentes pour toucher, que ne peuvent être les plus beaux discours: cette voie n'est point suspecte, & l'hypocrisie ne va point jusqu'à s'attirer une persecution violente pour exciter à la vertu; mais quand on aime avec ardeur ceux pour qui on souffre, les souffrances sont des delices, & l'on nage dans la joie au mi-

 lieu

2. Cor. 4. 7. lieu de l'affliction : *Je suis comblé de joie parmi toutes mes souffrances*, disoit nôtre saint Apôtre, sur-tout si c'est pour un objet qui le merite infiniment, comme JESUS-CHRIST qui nous a aimés, quelque miserables que nous soyons, jusqu'à souffrir la mort, & la mort de la croix pour nous. Qui sera donc surpris de voir des hommes pleins de zele pour leur Sauveur courir aux supplices pour lui témoigner leur amour ? Que si des sujets affectionnés à leur Prince se font honneur d'exposer leur vie pour son service, quoi qu'ils n'en puissent rien esperer après leur mort ; que ne doivent point faire pour JESUS-CHRIST ceux qu'il a délivrés au prix de son sang d'un abyme de miseres, pour les faire regner avec lui dans le ciel ? N'est ce pas un honneur & un bonheur incroyable, de pouvoir lui témoigner sa reconnoissance par des souffrances que lui-même rend douces & agréables par la joie & les consolations interieures dont il remplit le cœur de ceux qui les endurent ; de sorte qu'ils témoignent au milieu des tourmens, qu'ils n'ont jamais été à un festin plus delicieux : *Nunquam jucundiùs epulati sumus ?*

Mais écoutons saint Jean Chrysostome, qui emploie tout ce qu'il a d'éloquence pour relever la gloire que saint Paul s'est acquise par la qualité de prisonnier de JESUS-CHRIST : „ Il „ n'y a rien, dit ce Pere, de plus auguste, que „ d'être dans les chaînes, & d'avoir les mains „ liées pour le Seigneur : c'est quelque chose de „ plus que d'être Apôtre ou Evangeliste, un pri- „ sonnier de la sorte aimeroit mieux être dans „ les chaînes pour JESUS-CHRIST que d'être „ heureux dans le ciel. Aimez JESUS-CHRIST, „ & vous comprendrez ce que je dis ; vous con- „ noîtrez la force & la vertu de ces chaînes, „ vous admirerez la grace que Dieu fait aux hom-

mes

„ mes d'être captifs & enchaînés pour son sujet. „ C'est peut-être quelque chose de plus que d'ê- „ tre à la droite de JESUS-CHRIST, & d'être „ assis sur l'un des douze trônes qui environnent „ le sien.

„ Je ne doute point, continuë ce saint Do- „ cteur, qu'il n'y ait des impies & des libertins „ qui trouveront ridicule ce que je dis, que ce „ soit une gloire de souffrir de l'infamie, & une „ joie d'être outragé. Mais ceux qui savent ce „ que c'est que d'aimer JESUS-CHRIST, & „ soupirer vers lui, comprennent qu'il n'y a „ point de plus grand bonheur. Pour moi, je „ vous avouë que si l'on me donnoit le choix, „ ou du ciel, ou de cette chaîne, je n'hesiterois „ pas, & préfererois tout-d'un coup cette chaîne „ au ciel. Si l'on m'offroit de me placer parmi „ les Puissances celestes, & auprès du trône de „ Dieu, ou d'être lié comme cet Apôtre, j'ai- „ merois mieux être lié avec lui. Rien n'est plus „ heureux que ces chaînes."

C'est ainsi que parle ce grand Docteur, tout transporté d'amour pour saint Paul enchaîné, & de zele pour JESUS-CHRIST. & s'étend fort au long sur cette matiere, sans se lasser d'en entretenir ses auditeurs. Je ne puis me retenir, leur dit-il; les chaînes de saint Paul m'enlevent: je ne puis penser au reste.

ỷ. 2. *Je vous conjure ....... de vous conduire d'une maniere qui soit digne de l'état auquel vous avez été appellés, pratiquant en toutes choses l'humilité, &c.*

C'est avec raison que l'on considere dans le monde ceux qui sont d'une naissance illustre, parce qu'on suppose qu'ils ont reçu cette qualité honorable de la vertu de leurs ancêtres, pour avoir rendu au public quelques services considerables; il faut avouer néanmoins, qu'en regar-

dant

dant cet avantage par rapport à la religion, il peut être dangereux & préjudiciable au salut. Les gens-de-qualité sont engagés à vivre parmi le grand-monde, dans le luxe & la pompe du siecle, & suivent ordinairement, pour maintenir leur rang, toutes les maximes ausquelles on a renoncé dans son Batême.

Que la noblesse chrétienne est bien plus heureuse & bien plus avantageuse! Celle-là ne donne qu'un honneur sterile, qui dépend du caprice des hommes, une estime capable de corrompre l'esprit & l'enfler de vanité; celle-ci procure aux siens une gloire solide, qui ne dépend point de l'estime des hommes, ni de la faveur des Princes; celle-là ne produit que des hommes sujets à toutes les miseres de la vie, qu'elle n'empêche pas d'être esclaves de leurs passions & du démon; celle-ci n'affranchit pas seulement les siens du peché & de l'esclavage du diable, mais les éleve à de glorieux titres, puisqu'elle les fait enfans de Dieu, freres de JESUS-CHRIST, ses coheritiers, ses membres, son temple, les organes du Saint-Esprit, des Rois & des Dieux par participation: Enfin celle-là n'exemte point de la mort, & ceux qui n'avoient pensé qu'à
Psal. 48. *rendre leurs noms* immortels, *en les donnant à leurs terres*, seront comme les autres hommes exposés à la pourriture dans cette terre, & mangés des vers; celle-ci au-contraire rend immortels, & donne la jouissance d'un bonheur éternel, & d'une gloire qui ne finira jamais.

Admirons donc avec saint Augustin l'excellence de cette naissance spirituelle: *Vous êtes devenus*, dit-il aux nouveaux batisés, *les membres de* JESUS-CHRIST; *si vous pensez bien à ce que vous êtes devenus; tous vos os rendront glo-*
Psal. 34. *re à Dieu, en disant: Qui vous est semblable! L'honneur que Dieu vous fait, est au-dessus de tout*

ce

*ce qu'on en peut dire ou penser* : NON *dignè cogitari potest illa dignatio ; deficit omnis sermo, sensusque.*

*Reconnoissez donc, ô Chrêtien, reconnoissez*, dit saint Leon, *l'éminence de vôtre rang, & prenez garde qu'après avoir été rendus participans de la nature divine, vous ne retombiez, par une conduite indigne de vôtre naissance, dans la bassesse honteuse de vôtre premiere origine.* Serm. 1. de nativ. Domini.

Mais voyons maintenant comment saint Paul veut qu'un Chrêtien se conduise pour répondre à l'excellence de l'état auquel il est appellé. Les gens-de-qualité ont grand soin de donner à leurs enfans une éducation qui les distingue du commun du peuple; ils leur apprennent à garder leur rang, à maintenir leurs prérogatives, & à conserver la préference qu'ils doivent avoir au-dessus des autres ; c'est-là l'esprit de la Grandeur humaine : *Les Grands traitent avec empire, il n'en doit pas être de même parmi vous*, dit JESUS-CHRIST à ses Disciples; *mais que celui qui voudra être grand parmi vous, soit vôtre serviteur.* Matth. 20. 25. 26.

Le moyen donc le plus sûr pour vivre d'une maniere convenable à l'état du Chrêtien, qui doit imiter JESUS-CHRIST son Maître, c'est de *pratiquer en toutes choses l'humilité & la douceur : Apprenez de moi*, dit encore Nôtre-Seigneur, *que je suis doux & humble de cœur.* Ce n'est donc pas assez d'avoir l'humilité dans l'esprit, c'est-à-dire, être convaincu de sa bassesse & de sa misere, & avouër en soi-même qu'on est digne de mépris, mais il faut souffrir volontiers d'être estimé tel par les autres : *ama nesciri, ama contemni.* Lorsqu'on a dans le cœur cette humilité interieure, qui consiste dans l'amour de la pauvreté, de la bassesse & du mépris, il est aisé de *pratiquer* exterieurement *l'humilité en toutes choses.* Saint Basile, traitant de l'humilité, Imit. Chr.

nous

nous enseigne qu'il se doit trouver dans toutes les actions ordinaires de la vie d'un Chrétien, un caractére d'humilité. „ Si nous voulons, dit-il, „ bannir de nôtre cœur, cet orgueil si pernicieux, & y graver l'humilité qui nous est si „ necessaire, la voie que nous devons prendre est „ de nous èxercer en toutes choses a l'humiliation .... Pratiquez donc l'humilité dans tout „ vôtre exterieur, dans vos habits, dans vôtre „ marcher, dans le siege dont vous vous servirez, dans vôtre lit, dans vôtre logement, dans „ vos meubles; que tout cela ait un air de modestie; Enfin, que dans vos paroles, dans vôtre maniere de converser avec les hommes, „ il n'y ait rien que ne respire l'éloignement du „ faste. „ C'est-là cette humilité uniforme en toutes choses que l'Apôtre nous recommande. Comme l'humilité est inséparable de la douceur, si l'on doit pratiquer, pour être vraiment Chrétien, l'humilité en toutes choses, il faut aussi que la douceur soit generale, & sans reserve; qu'elle n'excepte point certaines offenses & certaines injustices; il faut être humble & doux à l'égard de tous sans exception, soit amis, ou ennemis; soit pauvres, ou riches, si l'on veut être veritablement humbles.

℣. 3. jusqu'au 17. *Et travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix, &c.*

Les Fidéles ont des causes si necessaires & des motifs si pressans de demeurer unis & d'entretenir la paix entr'eux, que ce devroit être une chose monstrueuse de voir un Chrétien dans la contestation & dans la discorde avec un autre homme. Car outre le commandement exprès & particulier que JESUS-CHRIST nous a fait dans l'Evangile de nous aimer les uns les autres; outre l'exemple qu'il nous en a donné lui-même,

me, jusqu'à vouloir bien verser son sang pour nous; se pourroit-il faire que les membres qui composent un même corps animés du même esprit, dont la vie dépend de l'union & de la paix qu'ils conservent entr'eux; se pourroit-il faire, dis-je, qu'ils voulussent se détruire l'un l'autre, & étouffer dans eux-mêmes cet esprit de vie, qui ne peut subsister parmi les inimitiés & les discordes? Peut on s'imaginer une plus grande liaison & un plus grand sujet d'être unis ensemble, que d'avoir le même Maître, le même Seigneur, le même Pere, les mêmes graces reçues dans le Batême, les mêmes choses à croire & à faire, & le même bonheur à esperer? Que ne doit-on point endurer & souffrir plutôt que de rompre une union si intime & si necessaire, & dont la rupture est si outrageuse à l'Esprit saint, qui en est le lien, & si pernicieuse à ceux qui arrachent à JESUS-CHRIST, par leur séparation, les membres d'un corps dont il est le chef?

Nôtre saint Apôtre a donc grande raison d'exhorter de travailler avec soin, & de s'appliquer beaucoup à garder cette precieuse unité *par le lien de la paix*. C'est dans ce même esprit que le Prophete Roi, & saint Pierre après lui, nous enseignent qu'il ne faut pas seulement desirer la paix & l'union avec nos freres, mais qu'il la faut rechercher, & travailler pour l'acquerir: *Inquire pacem, & persequere eam*. Ce qui est conforme à ce que dit ailleurs nôtre saint Apôtre: *Tâchez d'avoir la paix avec tout le monde*, selon l'original, *travaillez pour l'acquerir*. *Psal.* 33.14. 1. *Petr.* 3. 11. *Hebr.* 12. 14.

Ce lien incomparable qui nous unit entre nous, & qui en même temps nous unit à Dieu, doit être double, selon saint Paul, qui ne se contente pas que nous ayons entre nous simplement un esprit de paix, ou que nous nous en-

tr'aimions

tr'aimions d'un amour ordinaire, mais qui veut que nous n'ayons tous ensemble qu'une seule ame, étant plus étroitement liés que ne le sont les membres d'un même corps. La liaison de ces membres est admirable, dit S. Chrysostome; elle est telle, que si un membre sort le moins du monde de sa place, il ne rentre plus dans le corps. Il ne suffit pas d'y être simplement uni, il faut y tenir sa place; si vous en sortez, vous ne recevrez plus les esprits qui n'animent que les membres qu'ils trouvent dans le corps. Si de même nous ne sommes liés par la charité, nous n'avons point de part aux esprits qui descendent de JESUS-CHRIST nôtre chef. Si donc nous voulons recevoir l'esprit & la vie qui descend de JESUS-CHRIST nôtre tête, tenons-nous étroitement unis ensemble; soyons contens de la place que nous y tenons, sans ambitionner celle des autres, & tenons-nous heureux d'y avoir quelque rang que ce soit, pourvû que nous puissions y recevoir l'esprit & la vie selon la mesure qui nous est propre.

℣. 17. jusqu'à la fin. *Je vous avertis donc & je vous conjure par le Seigneur de ne vivre plus comme les* autres *nations qui suivent dans leur conduite la vanité de leurs pensées; qui ont l'esprit plein de tenebres, &c.*

C'est sans doute un état bien déplorable que celui d'un pecheur abandonné à lui-même. Sa convoitise qui le pousse comme une bête brute, & le porte à la jouissance de ses desirs dereglés, répand dans son esprit des tenebres épaisses qui l'empêchent de voir les maux où il se précipite, l'habitude endurcit le cœur, & forme cette chaîne de fer qui tient la volonté attachée au peché; de là vient le desespoir, l'insensibilité, & ce sens reprouvé qui fait prendre le bien pour le mal, & le mal pour le bien; & enfin cet abandon

don entier à toutes sortes de dereglemens avec une licence éffrenée.

C'étoit là l'état des payens, & c'est encore celui de beaucoup de Chrétiens de nom, qui sont ensevelis dans cet abîme; & il est bien à craindre que *l'ouverture du puits où ils sont tombés ne soit fermée sur eux*, à moins que JESUS-CHRIST, par l'effet de sa grande misericorde, ne fasse lever la pierre & ne crie à haute voix, & comme autrefois à Lazare : *Sortez dehors.* Quelle violence ne faut-il point faire pour sortir de cet abîme, & pour se dépouiller du vieil homme & se revêtir du nouveau? Quel miracle de la grace ne faut-il point pour changer entierement l'interieur d'une ame corrompuë, toute gangrenée & noircie de crimes, en *la renouvellant & la créant de nouveau dans une justice & une sainteté veritable?* Psal. 68. Joan. 11.

Il y a sur tout trois grands obstacles qui empêchent le pecheur de se relever. 1. L'habitude & l'accoûtumance au peché, il est lié & resserré par les chaînes de ses pechés. *Funibus peccatorum suorum constringitur.* 2. Les mêmes occasions d'y demeurer. 3. La foiblesse de la nature affoiblie par l'accoûtumance, qui est une seconde nature. Prov. 2. 22.

Mais il faut opposer à ces trois maladies trois remedes propres pour les guerir; à l'habitude, le travail & l'application continuelle; à l'occasion prochaine, la fuite & l'éloignement du commerce de la vie des gens du siecle: *Sortez du milieu de ces personnes, dit le Seigneur, & séparez-vous d'eux*; & à la foiblesse de la nature, il faut opposer la priere, & se fortifier par la meditation de l'Ecriture & la frequentation des Sacremens. 2. Cor. 6. 17.

Saint Jean Chrysostome, Serm. 4. sur la seconde Epître aux Corinthiens, donne sept sortes

tes de remedes efficaces pour guerir les maladies de l'ame, & recouvrer une santé parfaite.

Le 1. C'est le brisement du cœur & l'humi-
*Psal.* 50. 18. lité interieure. *Un esprit brisé de douleur, & un cœur contrit & humilié, est un sacrifice agréable à Dieu.*

Le 2. C'est la confession sincere des pechés.
1. *Joan.* 1. 9. *Si nous confessons nos pechés,* dit saint Jean; *il est fidéle & juste pour nous les remettre, & pour nous purifier de toute iniquité.*

*Matth.* 6. 14. Le 3. C'est l'oubli des injures. *Si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font contre vous, vôtre Pere celeste vous pardonnera aussi les vôtres.*

Le 4. C'est l'action de graces dans les maux
*Isa.* 12. 1. que l'on souffre. *Je vous rends graces, Seigneur, de ce que vous vous êtes mis en colere contre moi:*
*Tob.* 11. 17. *Je vous benis, Seigneur Dieu d'Israël, parce que vous m'avez châtié.*

Le 5. C'est l'aumône & la compassion pour le
*Luc.* 11. 41. prochain. *Donnez l'aumône de ce que vous avez,*
*Tob.* 12. 9. *& toutes choses vous seront pures: car l'aumône délivre de la mort, & c'est elle qui efface les pechés.*

Le 6. C'est de proteger ceux que l'on oppri-
*Prov.* 24. 11. me & à qui on fait injustice. *Tirez du peril ceux*
*Jerem.* 21. 12. *que l'on mene à la mort: Arrachez d'entre les mains du calomniateur celui qui est opprimé par violence.*

*Jac.* 5. 16. Le 7. C'est la priere ardente & fervente. *La fervente priere du juste peut beaucoup.*

On peut dire que ceux qui pratiquent ces exercices d'une pieté vraiment chrétienne sont renouvellés & ont dépouillé le vieil homme, & par cette justice ils s'établissent dans une veritable sainteté.

CHA-

# CHAPITRE V.

1. *Estote ergo imitatores Dei, sicut filii charissimi:*

2. *& ambulate in dilectione, sicut & Christus dilexit nos, & tradidit semetipsum pro nobis oblationem & hostiam Deo in odorem suavitatis.*

3. *Fornicatio autem, & omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos:*

4. *aut turpitudo, aut stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet; sed magis gratiarum actio.*

5. *Hoc enim scitote intelligentes, quòd omnis fornicator, aut immundus, aut avarus,*

1. † Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme étant ses enfans bien-aimés; † 3. Dim. de Carême.

2. & marchez * dans l'amour & la charité, comme JESUS CHRIST nous a aimés, & s'est livré *lui-même* pour nous, *en s'offrant* à Dieu comme une oblation & une victime d'agréable odeur. Joan. 13. 34. & 15. 12. 1. Joan. 4. 21.

3. Qu'on n'entende pas seulement parler parmi vous ni de fornication, ni de quelque impureté que ce soit, ni d'avarice, comme on n'en doit point ouïr parler parmi des saints *: Col. 3. 5.

4. qu'on n'y entende point de paroles deshonnêtes, ni de foles, ni de boufonnes, ce qui ne convient pas à vôtre vocation; mais plutôt des *paroles* d'actions-de-graces.

5. Car sachez que nul fornicateur, nul impudique, nul avare, ce qui est une idolatrie, ne sera he-

*v. 2. autr.* vivez.

*v. 3. lettr.* que ni la fornication, &c. ne soit pas seulement nommée parmi vous, comme il est bien seant aux saints.

ritier

ritier du royaume de JESUS-CHRIST & de Dieu.

*quod est idolorum servitus, non habet hereditatem in regno Christi & Dei.*

*Matth.* 24. 4. *Marc.* 13. 5. *Luc.* 21. 8. 2 *Thess.* 2. 3.

6. Que personne ne vous séduise par de vains discours; car c'est pour ces choses que la colére de Dieu tombe sur les hommes rebelles à la verité *.

*6. Nemo vos seducat inanibus verbis: propter hæc enim venit ira Dei in filios diffidentiæ.*

7. N'ayez donc rien de commun avec eux.

*7. Nolite ergo effici participes eorum.*

8. Car vous *n*'étiez autrefois *que* tenebres, mais maintenant vous êtes lumiere en nôtre Seigneur. Marchez * comme des enfans de lumiere.

*8. Eratis enim aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino. Ut filii lucis ambulate.*

9. Or le fruit * de la lumiere consiste en toute sorte de bonté, de justice, & de verité ¶.

*9. Fructus enim lucis est in omni bonitate, & justitia, & veritate.*

10. Recherchez avec soin ce qui est agréable à Dieu;

*10. Probantes quid sit beneplacitum Deo;*

11. & ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des tenebres, mais au-contraire condamnez-les:

*11. & nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum, magis autem redarguite:*

12. car la pudeur ne permet pas seulement de dire ce que ces personnes font en secret.

*12. quæ enim in occulto fiunt ab ipsis, turpe est & dicere.*

13. Or tout ce qui me-

*13. Omnia autem*

*v.* 6. *lettr.* Vient sur les enfans de desobéïssance.

*v.* 8. *i. e.* éclairés par la foi.

*v.* 9. autr. *Grec.* l'Esprit.

*quæ arguuntur, à lumine manifestantur: omne enim quod manifestatur, lumen est.*

rite d'être repris, se découvre par la lumiere *, n'y ayant que la lumiere qui découvre tout *.

14. *Propter quod dicit: Surge qui dormis, & exurge à mortuis, & illuminabit te Christus.*

14. C'est pourquoi il est dit: Levez-vous, vous qui dormez, sortez d'entre les morts, & JESUS-CHRIST vous éclairera.

15. *Videte itaque, fratres, quomodò cautè ambuletis: non quasi insipientes,*

15. † Ayez donc soin, mes freres, de vous conduire avec une grande circonspection; non comme des personnes imprudentes. † 20 Dimanche après la Pentec. Col. 4. 5.

16. *sed ut sapientes: redimentes tempus, quoniam dies mali sunt.*

16. Mais comme des hommes sages: rachetant le temps *, parce que les jours sont mauvais.

17. *Propterea nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quæ sit voluntas Dei.*

17. Ne soyez donc pas indiscrets, mais sachez discerner quelle est la volonté du Seigneur *. Rom. 12. 2. 1. Thess. 4. 3.

18. *Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria; sed implemini Spiritu sancto,*

18. Et ne vous laissez point aller aux excès du vin, d'où naissent les dissolutions; mais remplissez-vous du Saint Esprit,

19. *loquentes vobismetipsis in psalmis, & hymnis, & canticis spiritualibus, cantantes,*

19. vous entretenant de pseaumes, d'hymnes, & de cantiques spirituels, chantant & psalmodiant

v. 13. *expl.* que vôtre vie donc soit pleine de lumiere, afin qu'elle découvre & qu'elle condamne les œuvres tenebreuses des autres.

Ibid. *lettr.* car tout ce qui est découvert est lumiere.

v. 16. *expl.* ménageant le temps pour servir Dieu aux dépens de tout. *Aug.*

v. 17. *expl.* pour s'y appliquer uniquement.

du

du fond de vos cœurs à *la gloire du* Seigneur.

*& psallentes in cordibus vestris Domino,*

20. rendant graces en tout temps, & pourtoutes choses à Dieu le Pere, au nom de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST.

20. *gratias agentes semper pro omnibus, in nomine Domini nostri Jesu Christi, Deo & Patri;*

Gen. 3. 16. Col. 3. 18. 1. Pet. 3. 1. 1. Cor. 11. 3.

21. & vous soumettant les uns aux autres dans la crainte de JESUS CHRIST ¶.

21. *subjecti invicem in timore Christi.*

22. Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur;

22. *Mulieres viris suis subditæ sint, sicut Domino:*

23. parce que le mari est le chef de la femme, comme JESUS-CHRIST est le chef de l'Eglise, qui est son corps, dont il est aussi le Sauveur *.

23. *quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesiæ, ipse, salvator corporis ejus.*

24. Comme donc l'Eglise est soumise à JESUS-CHRIST, les femmes doivent aussi être soumises en tout à leurs maris.

24. *Sed sicut Ecclesia subjecta est Christo, ita & mulieres viris suis in omnibus.*

Col. 3. 19.

25. Et vous, maris, aimes vos femmes, comme JESUS-CHRIST a aimé l'Eglise, & s'est livré lui-même à *la mort* pour elle;

25. *Viri, diligite uxores vestras, sicut & Christus dilexit Ecclesiam, & seipsum tradidit pro ea,*

26. afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le Batême de l'eau par la parole de vie:

26. *ut illam sanctificaret, mundans lavacro aquæ in verbo vitæ;*

27. Pour la faire paroître devant lui pleine de

27. *ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam,*

*v. 23. lettr.* lui étant le Sauveur de son corps. *Grec.* & lui est aussi Sauveur du corps.

| | |
|---|---|
| *ſuam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujuſmodi, ſed ut ſit ſancta & immaculata.* | gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de ſemblable; mais étant ſainte & irreprehenſible*. |
| 28. *Ita & viri debent diligere uxores ſuas ut corpora ſua. Qui ſuam uxorem diligit, ſeipſum diligit.* | 28. Ainſi les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps. Celui qui aime ſa femme, s'aime ſoi-même. |
| 29. *Nemo enim unquam carnem ſuam odio habuit: ſed nutrit & fovet eam, ſicut & Chriſtus Eccleſiam;* | 29. Car nul ne hait ſa propre chair; mais il la nourrit & l'entretient, comme JESUS-CHRIST, fait l'Egliſe; |
| 30. *quia membra ſumus corporis ejus, de carne ejus & de oſſibus ejus.* | 30. parce que nous ſommes les membres de ſon corps, *formés* de ſa chair & de ſes os. |
| 31. *Propter hoc relinquet homo patrem, & matrem ſuam, & adhærebit uxori ſuæ; & erunt duo in carne una.* | 31. C'eſt pourquoi l'homme abandonnera ſon pere & ſa mere pour s'attacher à ſa femme*; & de deux *qu'ils étoient* ils deviendront une même chair. *Gen. 2. 24. Matth. 19. 5. Marc. 10. 7. 1. Cor. 6. 16.* |
| 32. *Sacramentum hoc magnum eſt; ego autem dico in Chriſto & in Eccleſia.* | 32. Ce Sacrement eſt grand; je dis en JESUS-CHRIST & en l'Egliſe. |
| 33. *Veruntamen & vos ſinguli, unuſquiſque uxorem ſuam ſicut ſeipſum diligat: uxor autem timeat virum ſuum.* | 33. Mais que chacun de vous aime auſſi ſa femme comme lui-même; & que la femme craigne & reſpecte ſon mari. |

*v.* 27. *lettr.* afin qu'elle ſoit ſainte, &c.

*v.* 31. *expl.* quant à l'habitation & aux ſoins domeſtiques.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. SOyez *donc les imitateurs de Dieu, comme étant ses enfans bien-aimés.*

*Soyez donc les imitateurs de Dieu*; faisant bien à tout le monde, autant qu'il vous est possible, & sur-tout en pardonnant les injures que vous avez reçuës. Voyez Matth. 5. 48.

*Comme ses enfans bien-aimés.* Les enfans doivent imiter les vertus de leur pere: mais ceux qui sont les bien-aimés de Dieu, tels que sont les Chrétiens, y sont encore bien plus étroitement obligés.

℣. 2. *Et marchez dans l'amour* & *la charité, comme* JESUS-CHRIST *nous a aimés, & s'est livré* lui-même *pour nous*, en s'offrant *à Dieu comme une oblation & une victime d'agréable odeur.*

*Et.* L'Apôtre ne dit pas simplement: Pratiquez la charité; mais: *Marchez dans l'amour* & *dans la charité*; pour montrer que toute la conversation, toute la vie, & toutes les actions du Chrétien doivent être remplies de charité. Car ce mot de *marcher* dans l'Ecriture, comprend toute la conversation, la vie, & les actions de l'homme.

*Comme* JESUS CHRIST *nous a aimés.* Car il est bien juste qu'ayant eu une si grande charité pour nous, nous lui rendions le reciproque en la personne de ses membres, qui composent son corps mystique; & de tous les hommes, qui sont appellés indifferemment à la communion de ce corps; & que comme il a donné sa vie pour nôtre salut, nous soyons disposés à donner la nôtre pour le salut de tous les hommes, qui sont appellés à être les membres de son corps.

*Et s'est livré* lui-même *pour nous*, c'est-à-dire,

re, volontairement; ce qui fait voir encore plus clairement l'excès de sa charité, que s'il disoit simplement qu'il ait été livré pour nous.

En s'offrant *à Dieu comme une oblation & une victime*. Il veut marquer par ces deux mots, que JESUS-CHRIST ne s'est pas seulement offert à la croix pour nôtre salut; mais qu'avant ce sacrifice sanglant, il s'étoit déja offert à son Pere d'une autre maniere, lui ayant consacré tout ce qu'il étoit & toutes ses actions dès le premier moment de sa vie.

*D'agréable odeur*. Cette façon de parler est empruntée des anciens sacrifices qui étoient agréés de Dieu, comme si la fumée de ces sacrifices qui montoit vers le ciel, eût été jusqu'à Dieu, & qu'il en eût flairé agréablement la senteur. Voyez Genes. 6. 21. Exod. 18. 29. Levit. 9. 13. Il veut donc dire, que le sacrifice de JESUS-CHRIST a été très-agréable à son Pere, tant à cause de sa parfaite obéïssance, & de la redemption des hommes, qui en étoit le fruit, qu'à cause principalement de la souveraine dignité de sa Personne.

℣. 3. *Qu'on n'entende pas seulement parler parmi vous ni de fornication, ni de quelque impureté que ce soit, ni d'avarice, comme on n'en doit point ouïr parler parmi des saints.*

*Qu'on n'entende pas seulement parler, &c.* c'est-à-dire: Ayez une si grande aversion de ces vices, que le seul nom même vous en fasse peur. *Autr.* Fuyez tous ces vices, & ayez horreur d'en entendre parler. Quelques-uns rapportent ces paroles: *Qu'on n'entende pas seulement parler*, non aux Ephesiens seuls, mais aussi aux Infidéles, & même à toute sorte d'autres personnes. En ce sens: Ne donnez pas sujet de parler de vous comme de fornicateurs, d'impurs, d'avares; &c. ni d'avoir le moindre soup-

çon contre vous, que vous soyez sujets à tous ces vices. Il dit ceci, parce que ces vices étoient communs dans Ephese, aussi-bien que les autres dont il parle ensuite.

*Ni d'avarice.* Quelques-uns entendent par ce mot *d'avarice*, un desir insatiable des voluptés charnelles. Voyez ci-dessus, ch. 4. v. 19. Cependant il semble au verset suivant, que l'Apôtre donne un autre sens au mot d'avarice, en ajoûtant: *Ce qui est une idolatrie*; mais au fond, c'est toûjours le même sens: car l'amour de la volupté & celui des richesses sont également une idolatrie: puisque l'impudique & l'avare font un Dieu de leur volupté & de leurs richesses.

*Comme on n'en doit point ouïr parler parmi des saints.* Le sens: Ce degré de perfection est fort sublime, mais il n'est pourtant pas trop élevé pour vous, puisque vous faites profession d'être saints; & qu'ainsi vous devez vous étudier à regler si-bien toutes vos actions, qu'il n'y ait pas la moindre apparence de déreglement, ni qui puisse donner le moindre soupçon d'impureté dans vôtre conduite.

℣. 4. *Qu'on n'y entende point de paroles deshonnêtes, ni de foles, ni de bouffonnes, ce qui ne convient pas à vôtre vocation; mais plutôt des* paroles *d'actions de graces.*

*Qu'on n'y entende point de paroles deshonnêtes, &c.* Un Chrétien doit faire profession d'une modestie singuliere dans toutes ses actions, & doit toûjours regarder Dieu comme présent. *Modestia vestra nota sit, &c.* Philip. 4. 5.

*Mais plutôt des paroles d'actions de graces.* Ce qui comprend toutes les parties des louanges qu'on doit rendre à Dieu, tant à cause de ce qu'il est en lui même, qu'à cause des bienfaits que nous avons reçus de lui.

℣. 5. *Car sachez que nul fornicateur, nul impudique,*

*pudique, nul avare, ce qui est une idolatrie, ne sera heritier du royaume de* JESUS-CHRIST *& de Dieu.*

*Car sachez que ..... nul avare, ce qui est une idolatrie*, c'est-à dire, n'en doutez nullement, quoiqu'on vous puisse dire de contraire; parce que l'avare fait sa derniere fin de l'argent, il y met toute son esperance, il emploie tous ses soins pour l'acquerir & le conserver, il le regarde comme le seul & unique bien qui peut suffire à toutes choses, il le préfere à tout, n'osant pas même s'en servir dans ses besoins, ce qui est en quelque maniere en faire son Dieu. Voyez Philip. 3. 19. Ce qui peut aussi être dit en un sens, du desir insatiable des voluptés charnelles.

*Ne sera heritier du royaume de* JESUS-CHRIST *& de Dieu.* C'est pour montrer l'égalité qu'il y a entre le Pere & le Fils, puisque ce royaume appartient également à tous les deux. On pourroit traduire: *De* JESUS-CHRIST *qui est aussi Dieu*, ou *qui est Dieu.*

℣. 6. *Que personne ne vous séduise par de vains discours: car c'est pour ces choses que la colere de Dieu tombe sur les hommes rebelles à la verité.*

*Que personne ne vous séduise.* L'Apôtre entend parler des Philosophes Gnostiques, qui enseignoient que tous ces vices étoient permis, & des disciples de Simon le Magicien, qui enseignoient qu'il suffisoit d'avoir la foi pour être sauvé, que tout le reste étoit indifferent & permis par l'Evangile; & des libertins, qui sous prétexte que Dieu est tout misericordieux, se persuadoient qu'il pardonneroit aisément ces fautes, & qu'il ne les puniroit pas si rigoureusement. Il taxe peut-être même les Juifs, qui enseignoient qu'un homme, quelque méchant qu'il fût d'ailleurs, ne pouvoit être damné,

pourvû qu'il mourût dans la profession du Judaïsme.

*Par de vains discours*, c'est-à-dire, destitués de la verité, & par consequent sans solidité. Car y a-t-il rien de plus vain, & de plus ridicule, que de vouloir contredire les principes les plus clairs de la lumiere, & de la loi naturelle, qui enseigne à tous les hommes de vivre chastement & justement?

*Car c'est pour ces choses, &c.* c'est-à-dire, pour ces sortes de vices, d'impureté & d'avarice, que Dieu a accoûtumé d'exercer publiquement sa vangeance, & de punir rigoureusement *les hommes rebelles à la verité*, c'est-à-dire, à la loi de Dieu & à l'Evangile, comme il paroît par les histoires du deluge, de l'embrasement de Sodome, & de la destruction presque entiere de la tribu de Benjamin.

✝ 7. *N'ayez donc rien de commun avec eux.*

*N'ayez donc, &c.* c'est à-dire: N'imitez pas les crimes de ces enfans de rebellion, craignant d'encourir la même punition qu'ils ont encouruë.

✝ 8. *Car vous n'étiez autrefois que tenebres; mais maintenant vous êtes lumiere en nôtre Seigneur. Marchez comme des enfans de lumiere.*

*Car vous n'étiez autrefois que tenebres*, c'est-à-dire: Vous aviez autrefois quelque prétexte d'excuse dans vos crimes, à cause de l'ignorance où vous étiez; mais maintenant que vous êtes éclairés, & que vous êtes passés des tenebres de l'ignorance à la lumiere de la foi & de
1. Petr. 2. 9. l'Evangile: *Qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum*, vous seriez tout-à-fait inexcusables, si vous commettiez encore ces actions, & si vous ne viviez selon les regles & les maximes de l'Evangile, dont vous faites profession.
*Autr.* Lorsque vous étiez ensevelis dans les tenebres

nebres de l'ignorance, vous ne produisiez que des actions de tenebres & de peché; maintenant donc que vous avez été transferés de cet état à la lumiere de la foi & de l'Evangile, vous ne devez plus produire que des actions de lumiere conformes aux maximes de l'Evangile. Voyez Rom. 6. 19. 20. 21. 22. & 7. 5. 6.

*Mais maintenant que vous êtes lumiere*, c'est-à dire, interieurement éclairés de la foi & de l'Evangile, *en nôtre Seigneur*, par sa grace, & par l'union que vous avez avec lui, qui est la souveraine lumiere; de même que les corps lumineux communiquent leur lumiere à ceux qui s'en approchent.

*Marchez*, c'est-à-dire: Vivez, conduisez-vous dans vos actions *comme des enfans de lumiere*. Voyez 1. Thess. 5. 5. comme des hommes éclairés & pleins de la lumiere de la foi & de l'Evangile.

℣. 9. *Or le fruit de la lumiere consiste en toute sorte de bonté, de justice, & de verité.*

*Or.* Pour marcher comme des enfans de lumiere, voici les vertus qu'il faut pratiquer. Quelques-uns entendent par la bonté, toutes les vertus qui nous regardent nous-mêmes; par la justice, celles qui regardent le prochain; & par la verité, celles qui regardent la religion & le culte de Dieu. D'autres mettent la bonté dans l'affection, la justice dans les œuvres, & la verité dans les paroles.

*Le fruit de la lumiere consiste en toute sorte de bonté, de justice, & de verité.* L'Apôtre comprend sous ces trois vertus generales, toutes les vertus opposées aux vices qu'il a condamnés aux versets 3. 4. 5. & dans le chapitre précedent: car celui qui aura de la bonté pour son prochain, & qui le traitera en toutes choses avec justice & verité, ne tombera dans aucun de ces vices. Voyez Galat. 5. 22.

*ỳ. 10. Recherchez avec soin ce qui est agréable à Dieu.*

*Recherchez, &c.* Let. *Eprouvez.* Examinez avec soin les actions que vous faites, pour voir si elles sont conformes à la volonté de Dieu, contenuë & signifiée dans sa parole; & ne vous laissez pas abuser par les seducteurs. Voyez Prov. 10. 32. Rom. 12. 2.

*ỳ. 11. Et ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des tenebres, mais au-contraire condamnez-les.*

*Et ne prenez point de part*, soit en les commettant vous-mêmes, soit en les approuvant, soit en les dissimulant, *aux œuvres infructueuses des tenebres*, qui se font en secret, tant elles sont infames & honteuses, & qui conduisent aux tenebres éternelles, où on est privé pour jamais de la souveraine lumiere, qui est Dieu. *Autr.* Qui ne produisent point d'autre fruit que
Rom. 6. 23. celui de la mort éternelle. *Stipendia enim peccati, mors.*

*Au-contraire condamnez-les*, non-seulement par la pureté de vôtre vie, & par vôtre bon exemple, mais même par vos paroles, & par la lumiere de la parole de Dieu.

*ỳ. 12. Car la pudeur ne permet pas seulement de dire ce que ces personnes font en secret.*

*Car la pudeur ne permet pas seulement de dire, &c.* Le sens: Ce n'est pas sans sujet que je vous exhorte à reprendre & à crier hautement contre ces vices infames; car ceux qui les commettent en sont venus à un tel excès, que la pudeur empêche même de le dire. Il ne faut donc pas se taire, ni les dissimuler davantage, de crainte que ces vices s'augmentant de plus en plus par vôtre tolerance & par vôtre dissimulation, Dieu ne vous les impute à vous-mêmes, & ne punisse severement vôtre silence. La raison pourquoi l'A-
pôtre

pôtre les appelle *œuvres de tenebres*, est parce que ceux qui les commettent les font en secret; & qu'elles sont si infames, que la pudeur ne permet pas même de les nommer.

*ꝟ. 13. Or tout ce qui merite d'être repris, se découvre par la lumiere, n'y ayant que la lumiere qui découvre tout.*

*Or.* Vous ne devez pas manquer à ce devoir de la correction, puisqu'il produit toûjours quelque bon effet; lorsque *tout ce qui merite d'être repris se découvre*, on en fait voir l'infamie à tout le monde, & à ceux mêmes qui en sont infectés; & par ce moyen on les met en état de changer de vie, & de retourner à Dieu par la pénitence; ce qu'ils ne feront jamais, si on les laisse dans l'erreur & dans les tenebres sans les reprendre & sans les éclairer *par la lumiere* de la parole de Dieu, & par la doctrine de l'Evangile. Voyez 1. Cor. 14. 25.

*N'y ayant que la lumiere qui découvre tout*, c'est-à-dire, il n'y a point de vice ni de peché que la parole de Dieu ne fasse connoître pour tel qu'il est, quelque adresse qu'on ait à le couvrir, & quelques raisons qu'on apporte pour l'appuyer ou pour le déguiser; & on ne sauroit commettre de peché si secrettement, qu'elle ne convainque celui qui l'a commis de sa malice & de sa corruption. Voyez Hebr. 4. 13. & ailleurs.

*ꝟ. 14. C'est pourquoi il est dit : Levez-vous, vous qui dormez, sortez d'entre les morts, & JESUS-CHRIST vous éclairera.*

*C'est pourquoi, &c.* Le sens: Comme le propre de la doctrine de l'Evangile est d'éclairer les hommes, de leur faire connoître leur misere & l'énormité de leurs crimes, & de les mettre en état d'en obtenir le pardon; c'est pour cela que Dieu exhorte tous les infidéles à sortir de leur

infidélité, & à se soumettre à cet Evangile par le moyen de la foi; afin qu'étant rendus participans de cette divine lumiere, ils puissent reconnoître leurs pechés, & en obtenir le pardon. Puis donc que Dieu appelle tous les hommes à cette lumiere, vous devez tâcher de vôtre part, de contribuer à les éclairer. Il ne veut pas dire, que ses paroles se trouvent tout de suite, ni de mot à mot dans l'Ecriture, mais selon le sens & en divers endroits. Voyez Isaie 60. 1. & 2.

*ỳ. 15. Ayez donc soin, mes freres, de vous conduire avec une grande circonspection; non comme des personnes imprudentes.*

*Ayez donc soin, mes freres, de vous conduire avec une grande circonspection.* Le sens: Puisque vous êtes obligés de reprendre & de condamner les actions des Infidéles, ayez un grand soin de regler tellement toutes les vôtres que vous n'en fassiez aucune qui soit contraire à vos paroles; ce qui feroit perdre tout le fruit de vos reprehensions & de vos corrections.

*Non comme des personnes imprudentes.* N'imitez pas la conduite de ces personnes imprudentes, qui donnent des preceptes de bien vivre, & qui ne les observent pas; & qui reprennent severement les vices qu'ils commettent eux-mêmes.

*ỳ. 16. Mais comme des hommes sages: rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais.*

*Mais comme des hommes sages*, c'est-à-dire, Suivez la conduite des hommes sages; qui ne donnent jamais de préceptes qu'ils ne les observent les premiers, & ne corrigent jamais les pechés des autres, qu'ils ne les ayent premierement corrigés en eux-mêmes. *Dicunt & non faciunt. Hypocrita ejice primùm trabem, &c. Qui dicis: Non mœchandum, &c. Qui ergo alium doces, teipsum non doces, &c.* Il semble que

*Matth. 23. 3.* *Rom. 2. 22.*

l'Apô-

l'Apôtre veuille parler ici des Philosophes d'Ephese, qui prenoient le nom de Sages, & qui au fond étoient de vrais foux, tant parce qu'ils enseignoient des choses vaines & ridicules, que parce qu'ils ménoient une vie toute contraire aux préceptes qu'ils donnoient à leurs disciples.

*Rachetant le temps*, c'est-à-dire, ménageant l'occasion & le temps de servir Dieu au dépens de toutes choses, *ou bien*, employant si bien nôtre temps au service de Dieu, que nous puissions meriter dans le peu de temps qui nous reste à vivre, la même recompense que ceux qui ont passé un long espace d'années à le servir. *Consummatus in brevi explevit tempora multa.* Sap. 4. 13. Comme un ouvrier, qui en feroit autant en une journée, que d'autres en huit, rachete en quelque maniere par cette journée l'obligation qu'il a de travailler pendant les huit jours.

*Parce que les jours sont mauvais*, c'est-à-dire, parce que l'état present de l'Eglise est dur & fâcheux, à cause de la persecution qui nous met tous les jours à la veille de mourir, & de perdre ainsi tous les moyens & toutes les occasions qui nous restent encore de bien faire, & d'augmenter nos merites. Voyez Eccl. 11. 4. Joan. 9. 4. & 12. 35. Gal. 6. 10.

℣. 17. *Ne soyez donc pas indiscrets, mais sachez discerner quelle est la volonté du Seigneur.*

*Ne soyez donc pas indiscrets, &c*, c'est-à-dire: Puis donc que vous êtes si étroitement obligés à ménager le temps, prenez garde de ne faire aucune de vos actions temerairement, & sans avoir consideré si elles sont bonnes ou mauvaises; mais appliquez-vous avec grand soin, avant que de les faire, à connoître si elles sont conformes à la volonté de Dieu.

℣. 18. *Et ne vous laissez point aller aux excès du vin, d'où naissent les dissolutions; mais remplissez-vous du Saint Esprit.*

*Et ne vous laissez point aller aux excès du vin.* L'Apôtre comprend sous le nom de vin, toutes les liqueurs qui peuvent enivrer.

*D'où naissent les dissolutions.* Il entend parler de toute sorte de débauches & de desordres, mais particulierement de l'impureté, qui est le propre effet de la débauche du vin.

*Mais remplissez-vous du Saint Esprit*, c'est-à-dire, de sa grace, par le moyen des bonnes œuvres, des saintes meditations, des Pseaumes, & des Cantiques spirituels, qui vous rempliront de force spirituelle, d'une sainte joie, & d'une divine ardeur; de même que le vin réjouit, échauffe & fortifie ceux qui le boivent.

ỷ. 19. *Vous entretenant de Pseaumes, d'Hymnes & de Cantiques spirituels, chantant & psalmodiant du fond de vos cœurs à* la gloire du *Seigneur.*

*Vous entretenant*, non de chansons lascives, comme font les ivrognes, mais *de Pseaumes.* L'Apôtre entend parler des Pseaumes de David qui se chantoient au temple, & se jouoient sur des instrumens. Les Chrétiens ont conservé cette même coûtume, quoiqu'au commencement on ne se servît pas d'instrumens.

*D'Hymnes.* Les Hymnes sont differens des Pseaumes, en ce qu'ils ne contiennent purement que les louanges de Dieu; au-lieu que les Pseaumes s'étendent sur toutes sortes de matieres & de discours spirituels.

*Et de Cantiques, &c.* Il semble qu'il y a cette difference entre les Hymnes & les Cantiques, que les Hymnes se font sur le champ, sur la matiere qui se présente à la louange de Dieu. Voyez Matth. 26. 30. Act. 16. 25. & les Cantiques au contraire sont étudiés & premedités, & faits avec artifice. Voyez Exod. 15. 1. Deut. 31. 19. Jud. 5. 12. 1. Rois 22. 1. 3. Rois 4. 32.

℣. 20. *Rendant graces en tout temps, & pour toutes choses à Dieu le Pere, au nom de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST.

*Rendant graces en tout temps*; puisqu'il n'y a pas un moment que nous ne recevions des bienfaits & des faveurs de Dieu: ce n'est pas que nous soyons obligés d'y penser actuellement à chaque moment, mais le plus souvent qu'il nous est possible: Il suffit donc, lorsque nous ne le remercions pas actuellement, d'être dans une perpetuelle disposition à le remercier, & de ne faire jamais d'action contraire à la reconnoissance que nous lui devons.

*Et pour toutes choses*, même pour celles qui sont contraires à la nature, comme sont les adversités; puisque Dieu ne nous les envoie que pour nôtre plus grand bien.

*A Dieu le Pere*, comme au premier & souverain principe de tous les biens.

*Au nom de nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, par ses merites & par son intercession; de même que nous les avons reçus par ses merites & par son intercession. Voyez Eph. 3. 21.

℣. 21. *Et vous soumettant les uns aux autres dans la crainte de* JESUS-CHRIST.

*Et vous soumettant les uns aux autres*; c'est-à dire, non-seulement les inferieurs à leurs superieurs, selon l'ordre que Dieu à établi dans la nature, dans la police, & dans la religion; *Sed per charitatem spiritûs servite invicem:* Mais même en certaine maniere les superieurs à leurs inferieurs, en condescendant à leur infirmité, quand la charité le requiert, & n'exerçant point leur superiorité par empire: *Neque ut dominantes in cleris, &c. Non dominamur fidei vestræ*, mais comme de simples ministres de leur salut: *Dei enim adjutores sumus. Omnia vestra sunt, sive Paulus, sive Cephas, &c.* Gal. 5. 13. 1. Petr. 5. 3. 2. Cor. 1. 24. 1. Cor. 3. 9. Ibid. 3. 22.

Dans

*Dans la crainte de* JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, ne vous soumettant point par la crainte des châtimens temporels, mais pour l'amour de JESUS-CHRIST, qui l'a ainsi commandé, & par la crainte de lui déplaire. *Autr.* Soumettez-vous les uns aux autres, mais que cette soumission ne soit point contraire à celle que vous devez à JESUS-CHRIST; que sa crainte soit la regle de vôtre obéïssance. L'Apôtre explique dans la suite quels sont les principaux devoirs de cette soumission.

℣. 22. *Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur.*

*Que les femmes soient soumises à leurs maris.* Cette soumission est fondée, 1. Sur la loi naturelle, qui veut que celui qui a plus de jugement & de conduite, gouverne celui qui en a moins. 2. Sur la loi positive, par laquelle Dieu soumet précisément la femme à la puissance de l'homme, en punition de son peché. 3. Sur la loi de l'Evangile, qui a renouvellé cette obligation, & qui l'a renduë plus douce. 4. Sur l'ordre de la creation; car la femme n'a pas été formée la premiere, mais l'homme; & l'homme n'a pas été formé de la femme, mais la femme de l'homme. Voyez 1. Cor. 11. 8. 1. Tim. 2. 3. Elle est aussi fondée sur le droit des gens.

*Comme au Seigneur*; c'est à dire, comme à JESUS-CHRIST même, puisqu'ils en portent l'image, & qu'ils le représentent, comme l'Apôtre l'explique dans la suite; non pas que cette soumission doive être universelle, & qu'elle s'étende sur les choses purement interieures, comme celle qui est duë à JESUS-CHRIST; mais parce quelle n'a point d'autre fin ni d'autre objet que JESUS-CHRIST même, & qu'elle est accompagnée du même respect & de la même affection que celle qui se rend à JESUS-CHRIST même. Voyez 1. Cor. 11. 3.

℣. 23.

℣. 23. *Parce que le mari est le chef de la femme, comme* JESUS-CHRIST *est le chef de l'Eglise, qui est son corps, dont il est aussi le Sauveur.*

*Parce que le mari est le chef de la femme;* c'est-à-dire, a l'empire sur elle en qualité de chef, de même que la tête a l'empire sur tout le reste des membres du corps.

*Comme* JESUS-CHRIST *est le chef de l'Eglise.* L'Apôtre veut dire, que le mari, en cette qualité de chef de la femme, représente JESUS-CHRIST, qui est le chef de son Eglise, & qu'il le représente d'une maniere toute singuliere, qui ne convient pas aux autres chefs politiques, comme il l'expliquera dans la suite; qu'ainsi la femme est d'autant plus obligée de lui obeïr, que l'autorité qu'il a sur elle est une image & une figure établie de Dieu, pour représenter l'autorité que JESUS-CHRIST a sur son Eglise.

*Qui est son corps, dont il est aussi le Sauveur*, ayant acquis à l'Eglise, en mourant pour elle, le salut & la liberté dont elle jouït. *Autr.* Le mari ne représente pas seulement JESUS-CHRIST en qualité de simple chef, mais il le représente en qualité de Sauveur; car comme JESUS-CHRIST a procuré en toute sorte de manieres le salut de son Eglise, qui est son corps; le mari doit aussi procurer de tout son pouvoir le salut de sa femme, comme il l'expliquera au verset 25. L'Apôtre ajoûte ceci, non-seulement pour montrer l'obligation que la femme a d'obéir à son mari; mais aussi pour montrer celle que le mari a d'aimer sa femme.

℣. 24. *Comme donc l'Eglise est soumise à* JESUS-CHRIST, *les femmes doivent aussi être soumises en tout à leurs maris.*

*Comme donc......, les femmes doivent aussi être*

*soumis*

*soumises*, *&c.* en tout ce qui est du devoir & de la discipline domestique, & en tout ce qui n'est pas contraire au service & à la loi de Dieu.

℣. 25. *Et vous maris, aimez vos femmes, comme* JESUS-CHRIST *a aimé l'Eglise, & s'est livré lui-même* à la mort *pour elle.*

*Et vous maris, aimez vos femmes.* Le sens: Comme la femme est obligée d'obéïr à son mari, à cause de la qualité de chef & de Sauveur, par laquelle il représente JESUS-CHRIST chef & Sauveur de son Eglise, le mari reciproquement est obligé d'aimer sa femme en cette même qualité, & d'imiter JESUS-CHRIST en son amour, comme sa femme est obligée d'imiter l'Eglise dans son obéïssance. Comme donc JESUS-CHRIST a aimé l'Eglise jusqu'à mourir pour son salut, le mari est aussi obligé d'aimer sa femme, jusqu'à exposer sa vie pour elle & pour son salut.

*Comme* JESUS-CHRIST *a aimé l'Eglise*, *&c.* c'est-à-dire, non pas d'un amour charnel & profane, mais tout pur & chaste, comme celui de JESUS-CHRIST envers son Eglise.

℣. 26 *Afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le Batême de l'eau par la parole de vie.*

*Afin de la sanctifier*, interieurement, en lui donnant pour présent conjugal son Saint Esprit & tous ses dons; de même qu'un mari orne sa femme exterieurement, & la pare des vêtemens les plus riches & les plus beaux qu'il lui est possible. L'Apôtre insinuë tacitement aux maris, de n'avoir pas tant de soin de l'ornement exterieur de leurs femmes, que de la sanctification de leurs ames.

*Après l'avoir purifiée* de ses pechés, qui la rendoient desagréable aux yeux de Dieu; comme les souillures du visage rendent une femme desagréable aux yeux de son mari. C'est ainsi qu'un

qu'un Chrétien, au-lieu de s'attacher si fort à la netteté exterieure de sa femme, doit tâcher de corriger charitablement ses défauts & ses vices, afin de la disposer & de la former par ce moyen à la vertu & à la sainteté; *dans le Batême de l'eau*, c'est-à-dire, dans le Sacrement de Batême qui s'administre avec de l'eau qui en est la matiere, selon l'institution de JESUS-CHRIST. Voyez Jean 3. 5. pour représenter que comme l'eau sert à purifier les ordures & les souillures du corps, le Batême aussi purifie & nettoye les pechés, qui sont les souillures de l'ame.

*Par la parole de vie*; c'est-à-dire, par le moyen de la prédication de l'Evangile qui précede le Batême. La prédication de l'Evangile est une parole de vie, parce qu'elle dispose les adultes à la recevoir dans le Batême; la forme du Batême est aussi une parole de vie, parce que c'est l'instrument par lequel Dieu communique la vie spirituelle à l'ame du batisé. Le mot de *vie* n'est pas dans le Grec.

*℣. 27. Pour la faire paroître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte & irreprehensible.*

*Pour la faire paroître devant lui* dans le ciel, qui est proprement le lieu où l'Eglise doit paroître avec tout son éclat devant JESUS-CHRIST comme son Epouse, lorsqu'elle le verra face-à-face, & où elle sera *pleine de gloire*, en son corps & en son ame par la beatitude. Voyez Ps. 43. 13.

*N'ayant ni tache* de peché, même veniel, *ni ride* de vieillesse, mais ayant une vigueur toute entiere pour faire le bien: *Renovabitur ut aquila, &c.* *Psal. 102*

*Ni rien de semblable*; c'est-à dire, n'étant pas seulement exemte de peché, mais de tout autre vice, comme de l'ignorance & de la convoitise, qui sont les sources du peché, de même qu'une

qu'une épouse ne doit pas seulement être exemte de taches & de rides pour plaire à son époux, mais qu'elle ne doit être ni aveugle, ni boiteuse, ni bossue, &c.

*Mais étant sainte*, interieurement, *& irreprehensible* dans ses actions exterieures. Or l'Apôtre fait toute cette description de la beauté spirituelle de l'Eglise, afin de porter les maris à rechercher plutôt dans leurs femmes la beauté & la perfection de l'ame, que la beauté & la grace du corps.

ỳ. 28. *Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps. Celui qui aime sa femme, s'aime soi-même.*

*Ainsi.* Puisque JESUS-CHRIST a tant aimé son corps mystique, qui est l'Eglise; le mari, qui représente JESUS-CHRIST, doit aussi aimer sa femme, puisqu'elle est son propre corps; & comme JESUS-CHRIST a aimé l'Eglise d'un amour chaste & spirituel, ne regardant que son salut, aussi le mari doit aimer sa femme d'un amour pur, qui n'ait pour but que le salut de l'ame de sa femme.

*Les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps*; c'est-à-dire, qu'ils la doivent aimer tendrement, avec la même affection qu'ils ont naturellement pour leur propre corps.

*Celui qui aime sa femme, s'aime soi-même*; parce que l'homme & la femme ne font qu'une même chose par la societé inséparable du mariage, & par l'union de leurs corps. Voyez Genes. 2. 24.

ỳ. 29. *Car nul ne hait sa propre chair, mais il la nourrit & l'entretient, comme* JESUS-CHRIST *fait l'Eglise.*

*Car.* C'est la raison de ce qu'il a dit au verset précedent, que les maris doivent aimer leurs femmes, comme étant leur propre corps. *Nul*

*ne*

*ne hait sa propre chair*, lorsqu'il suit l'inclination de la nature & la conduite de la raison.

*Mais il la nourrit & l'entretient, comme* JESUS-CHRIST *fait l'Eglise*, en la nourrissant de sa parole & de son Esprit, & la revêtant de vertus. Puis donc que JESUS-CHRIST en use ainsi envers son Eglise; le mari qui en porte l'image, en doit user de même envers sa femme.

℣. 30. *Parce que nous sommes les membres de son corps* formés *de sa chair & de ses os.*

*Parce que nous sommes les membres de son corps*; c'est-à-dire, JESUS-CHRIST en use de cette sorte envers l'Eglise, parce que c'est le corps dont il est le chef, & que tous les Fidéles qui la composent en sont les membres; car c'est au chef à pourvoir à la nourriture & à l'entretien de tout le corps.

Formés *de sa chair & de ses os.* Il veut dire, que l'Eglise a été formée en vertu de la Passion de JESUS-CHRIST, dont la chair & les os ont été attachés à la croix.

℣. 31. *C'est pourquoi l'homme abandonnera son pere & sa mere pour s'attacher à sa femme, & de deux* qu'ils étoient *ils deviendront une même chair.*

*C'est pourquoi, &c.* Puisque JESUS-CHRIST a tant d'amour pour son Eglise, l'homme qui en est l'image, doit avoir le même amour pour sa femme, & observer ponctuellement la loi de Dieu, qui l'oblige à abandonner la famille de son pere & de sa mere, & tout ce qu'il a de plus cher, pour vivre en une societé perpetuelle & indissoluble avec sa femme; & pour ne faire plus, pour ainsi dire, qu'une même personne avec elle, étant unis de corps, d'affection & de societé.

℣. 32. *Ce Sacrement est grand; je dis en* JESUS-CHRIST *& en l'Eglise.*

*Ce Sacrement est grand, &c.* Cette conjonction si étroite de l'homme & de la femme commandée par la loi de Dieu, contient un grand mystere; non pas à la considerer en elle-même, mais à la considerer comme la figure de la conjonction spirituelle de JESUS-CHRIST & de son Eglise: c'est pourquoi l'on n'en doit point abuser.

℣. 33. *Mais que chacun de vous aime aussi sa femme comme lui-même, & que la femme craigne & respecte son mari.*

*Mais que chacun de vous, &c.* Le sens: Puisque ce mystere est si grand, les personnes mariées n'en doivent point abuser, ni le profaner par leur desunion; c'est pourquoi le mari & la femme doivent vivre dans une parfaite concorde, le mari aimant tendrement sa femme, & la femme respectant sincerement son mari: que leur union soit si grande, qu'elle soit une veritable image & un parfait tableau de l'union de JESUS-CHRIST avec son Eglise.

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 4. *Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme étant ses enfans bien-aimés, &c.*

Toute la perfection que peut acquerir une créature raisonnable consiste à pouvoir imiter son Créateur, & se rendre semblable à lui autant qu'elle en est capable; car pour arriver à une plus grande perfection, il est avantageux de se proposer toûjours le modelle le plus parfait; c'est pourquoi Dieu dans ses Ecritures nous invite à imiter sa sainteté & ses autres perfections:

*Levit. 11. & 18.* *Soyez saints, dit-il, comme je suis saint moi même;* & JESUS-CHRIST, dans son Evangile, nous exhorte

exhorte à une auſſi excellente imitation : *Soyez parfaits*, nous dit-il, *comme vôtre Pere celeſte eſt parfait*. En effet, ſi nous avons l'honneur d'être appellés & d'être effectivement les enfans de Dieu ; y a-t-il rien de plus juſte & de plus naturel que des enfans imitent leur pere? Mais on dira peut-être : Comment eſt-il poſſible que la créature, qui n'eſt qu'un abyme de miſere & un pur néant, puiſſe imiter Dieu le ſouverain Etre & le Tout-puiſſant ? Ouy ſans doute, il étoit impoſſible de ſe rendre ſemblable à Dieu dans ſes perfections, ſi Dieu ne nous avoit donné ſon Eſprit ſaint pour habiter en nous, & nous faire vivre d'une vie divine pour produire un effet ſi admirable. *Matth. 5.*

Entre les vertus par leſquelles on peut imiter Dieu même, la principale c'eſt l'amour du prochain, que l'Apôtre nous recommande ici ; c'eſt particulierement par cette vertu excellente que nous devenons ſemblables à Dieu dans cette bonté infinie qu'il fait éclatter ſur tous les hommes, & qui nous eſt propoſée à imiter. *Soyez pleins de miſericorde comme vôtre Pere eſt plein de miſericorde.* *Luc. 6. 36.*

Or Dieu fait paroître ſa bonté à l'égard des hommes en deux manieres : Premierement, en ſouffrant leur deſobéïſſance & leur ingratitude ſans les en punir ; en attendant qu'ils ſe convertiſſent & faſſent pénitence. *Eſt-ce que je veux que l'impie meure*, dit le Seigneur, *& non pas plutôt qu'il ſe détourne de ſes vices & qu'il vive ?* C'eſt cette patience inſurmontable de Dieu que nous devons imiter, en ſouffrant les injures que nous fait nôtre prochain, & ſupportant ſes déreglemens & ſes défauts.

La deuxiéme choſe en quoi Dieu fait paroître ſa miſericorde envers les hommes, c'eſt en les comblant de ſes bienfaits, nonobſtant leur

dureté

dureté & leur impénitence. Ne voyons-nous pas
Job. 21. que *les impies qui disent à Dieu: Retirez-vous de nous, nous ne voulons point connoître vos voies,* sont souvent dans l'abondance des biens; & que le Tout-Puissant qui fait lever son Soleil, & fait pleuvoir sur les bons & les méchans, rend quelquefois les terres de ceux-ci plus fertiles & les troupeaux plus feconds que ceux des autres. Que devons nous donc faire en qualité d'enfans de Dieu à l'égard même de ceux qui nous offensent; c'est de *donner à manger à nôtre ennemi*
Rom. 12. 20. *s'il a faim, de lui donner à boire s'il a soif,* & l'obliger en lui faisant du bien à changer en amitié la haine qu'il a contre nous. C'est par cette imitation de Dieu qu'il nous reconnoîtra pour ses veritables enfans.

Mais parce qu'on peut dire qu'il est difficile d'imiter Dieu qui est invisible, il a voulu se rendre visible dans son fils, afin que nous puissions voir le modelle que nous avons à suivre; car le Fils de Dieu a eu pour nous une bonté si excessive qu'il a voulu se revêtir de nôtre chair afin qu'étant fait comme les autres hommes nous puissions voir celui que nous devons imiter; c'est ce qu'Isaïe avoit predit plusieurs siecles auparavant: *Vos yeux*, disoit-il, *verront le maître qui*
Psa 30. *vous enseignera, vos oreilles entendront sa parole lorsqu'il criera: c'est ici la voie, marchez dans le chemin, sans vous détourner ni à droit ni à gauche.*

Qu'est-ce que JESUS-CHRIST nôtre maître nous a voulu enseigner, lui *qui a fait éclater son amour envers nous en ce que, lorsque nous étions encore pecheurs, il n'a pas laissé de mourir*
Rom. 5. 8. *pour nous*? c'est, comme dit nôtre saint Apôtre, d'aimer nos freres jusqu'à mourir pour eux s'il est necessaire pour leur salut, comme il s'est livré lui-même & s'est offert en sacrifice pour nous;

nous; car ce divin Sauveur est venu au monde principalement pour deux choses: Premierement, pour nous racheter par sa mort & par ses souffrances: En second lieu, pour nous donner un parfait modele de toutes les vertus & nous porter par son exemple à les pratiquer. C'est ce qui fait dire à saint Augustin que la croix de JESUS-CHRIST n'est pas seulement le lit où il meurt; mais qu'elle est aussi la chaire d'où il nous enseigne ce que nous devons faire à son exemple. Car quoique toute sa vie ait été un parfait modelle de toutes les vertus; il semble néanmoins qu'il ait voulu les rassembler dans sa Passion, & les y faire paroître d'une maniere vive & éclatante. C'est là où le Fils de Dieu a fait triompher cet amour excessif qu'il a eu pour les hommes en versant tout son sang pour les racheter, une goute seule étant suffisante pour cela: *Poussé*, dit saint Paul, *par l'amour extrême* Eph. 2. 4. *dont il nous a aimés*. Peut-ons'imaginer une plus grande humilité qu'un *Dieu s'anéantisse lui-même* Phil. 2. *en prenant la forme & la nature d'un serviteur*, pour se soûmettre à une mort très-honteuse, & à des souffrances très-cruelles? Qui pourroit exprimer sa patience? *Quand on l'a chargé d'inju-* 1. Petr. 2. *res*, dit saint Pierre, *il n'a point répondu par des* 23. *injures; quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menaces*; &, comme a predit un Prophete; *il a presenté son visage comme une pierre très dure*, Isa. 50. 7. pour marquer cette patience prodigieuse avec laquelle il a souffert les soufflets & les coups de poing sur le visage.

Sa douceur n'a-t-elle pas été aussi surprenante que son humilité & sa patience? Pendant sa vie mortelle, il a tellement ménagé les esprits de ceux qui l'outrageoient & le persecutoient, qu'il Isa. 41. 3. ne les a point rejettés tant qu'il a trouvé en eux Matth. 12. quelque reste de bonne volonté: C'est ce que 20.

le

le Prophete avoit prédit, qu'*il ne briseroit point le roseau cassé & qu'il n'acheveroit point d'éteindre la mêche qui fume encore*. Et à sa mort, comme le même Prophete avoit annoncé, *il a été mené à la mort comme une brebi qu'on va égorger, & il n'a point ouvert la bouche non plus qu'un agneau qui demeure muet devant celui qui le tond.*

Isa. 53. 7. Act. 8. 32.

Peut-on penser sans étonnement à cette soumission avec laquelle *il a obéi jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort de la croix? Car quoiqu'il fût le Fils de Dieu*, dit saint Paul, *il a appris l'obéissance par tout ce qu'il a souffert, & étant entré dans la consommation de sa gloire, il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent.*

Hebr. 5. 8.

Soyons donc du nombre de ceux qui lui obéissent, en imitant toutes ses vertus, & en considerant son humilité, par laquelle il s'est soumis volontairement aux mépris & à l'opprobre: Remplissons-nous de mépris pour nous-mêmes: Souhaitons de tout nôtre cœur de ne recevoir jamais des hommes aucune marque d'estime & de préference: Proposons-nous non-seulement de souffrir avec soumission toute sorte d'affrons & d'injures, mais de les regarder même avec joie, comme une occasion de ressembler en quelque chose à JESUS-CHRIST. Il faut de même, en considerant ses autres vertus, former la resolution de les pratiquer dans toutes les occasions qui se présentent, afin d'être vrais enfans de Dieu en nous rendant conformes à son Fils bien-aimé, dans lequel & par lequel il aime tous ceux qui lui ressemblent.

ỳ. 4. jusqu'au 6. *Qu'on n'entende point de paroles deshonnêtes, ni de foles, ni de bouffonnes, &c.*

Estre Chrétien & être saint, c'est la même chose, selon Saint Paul: or y a-t-il rien de plus opposé à la sainteté du Christianisme, que d'avoir

d'avoir l'esprit & le cœur assez corrompu pour en faire exhaler un air contagieux capable d'infecter les ames? *Leur gosier*, dit le Prophete, *est un sepulcre ouvert*, qui absorbe souvent tout vivans par des discours empoisonnés ceux qui les entendent. Un Fidéle qui a été sanctifié par la grace du Batême, animé de l'Esprit de Dieu, nourri de la parole & du corps même de JESUS-CHRIST, doit avoir le cœur si pur, qu'il ne respire rien que ce qui est honnête, que ce qui est d'édification & de bonne odeur; que si le contraire paroît en quelqu'un, c'est une marque qu'il a donné entrée dans son ame à l'esprit impur, qui remuë sa langue, & lui fait proferer, pour perdre les ames, des paroles plus pernicieuses que ne sont les traits perçants des fléches les plus acerées. *Psal. 5.*

Il en est de même des paroles foles & bouffonnes: ceux qui s'y abandonnent, sont dans la dissolution: „ Cela n'est bon, dit saint Chry-„ sostome, qu'à des comediens & à des boufons, „ dont l'infame métier est de divertir le peuple „ sur un theatre: c'est-la où on voit regner ces „ mots de plaisanterie, comme aussi dans les dis-„ solutions & dans les divertissemens excessifs." Tel qu'est le cœur d'un chacun, telles sont ses paroles & ses actions; & l'on peut dire, que quand une ame s'abandonne à ces plaisanteries, sa ruine est inévitable. „ L'harmonie sainte qui „ devoit regner dans elle, est dissipée; son édifice „ interieur est entr'ouvert, & sur le point de „ tomber; la crainte de Dieu & la pieté en est „ bannie, dit ce même Pere." Cependant ceux qui sont assez malheureux d'avoir ce talent funeste de railler avec esprit, se savent bon gré de leurs bonnes rencontres, & passent dans le monde pour gens de belle humeur. Et comme les bons mots, quoique peu honnêtes, s'appel-

lent galanterie, si on les dit d'une maniere fine & agréable; de même aussi les plaisanteries qui divertissent aux dépens du prochain, ne semblent à la plûpart des gens que des jeux d'esprit innocens. L'estime qu'on avoit de la satyre dans le paganisme a passé dans le Christianisme; & pourvû qu'on puisse donner un tour agréable & subtil à une pensée maligne, on compte pour rien d'ôter à un homme par un trait de plume son credit & sa reputation; ce qui est toutefois une médisance horrible, & un crime irreparable.

*Phil.* 2. 12. Puisque nous sommes obligés de *faire nôtre salut avec crainte & tremblement*, & d'être toûjours dans une gravité serieuse, & dans une sainte tristesse, pesons toutes nos paroles, & prenons-garde qu'il ne nous en échappe qui puisse blesser la charité & troubler la paix des consciences.

℣. 6. jusqu'au 12. *Que personne ne vous séduise par de vains discours. Car c'est pour ces choses que la colere de Dieu tombe sur les hommes rebelles à la verité, &c.*

L'homme est si foible, & si sujet à l'illusion, quand il s'agit de son salut, que non-seulement il se laisse seduire aisément, mais qu'il cherche même souvent des gens qui trompent, & l'on n'en trouve que trop. Le monde de tout temps a été rempli de faux-prophetes, parmi ceux mêmes qui ont fait profession de rendre au vrai Dieu le culte qui lui est dû.

L'histoire de l'ancien Testament nous fournit une infinité de seducteurs contre un petit nombre de vrais Prophetes: ceux-là trompoient les Juifs, & les entretenoient dans leurs impietés, *Jer.* 6. 14. en ne leur parlant que de *paix*, ceux-ci au-contraire les reprenoient de leurs dereglemens, & les menaçoient des malheurs qui devoient tomber sur eux s'ils ne se convertissoient. Voyons ce

ce que dit Jeremie : *Helas , Seigneur , les Prophetes leur disent sans cesse : Vous ne verrez point l'épée ni la guerre ; mais le Seigneur vous donnera dans ce lieu une veritable paix.* Et ailleurs : *Ils ont fortifié les mains des méchans , pour empécher que les hommes ne se convertissent du déreglement de leur vie. Ils disent à ceux qui me blasphêment : Vous aurez la paix ; & à tous ceux qui marchent dans la corruption de leur cœur : Il ne vous arrivera point de mal. Mais qui d'entr'eux a assisté au conseil de Dieu? La fureur du Seigneur ne se relâchera point jusqu'à ce qu'elle execute & qu'elle accomplisse toutes les pensées de son cœur. Vous comprendrez , enfin , quel aura été son dessein sur vous. Je n'envoyois point ces Prophetes , & ils couroient d'eux mêmes ; je ne leur parlois point , & ils prophetisoient de leur téte.* c. 14. 13. c. 23. 14. 17. 20.

Ezechiel ne se plaint-il pas aussi de ces faux-prophetes *qui se mêloient de prophetiser à Jerusalem , & qui avoient pour elle des visions de paix , lorsqu'il n'y avoit point de paix.... En tuant ,* dit-il , *les ames qui n'étoient point mortes , & en promettant la vie à celles qui n'étoient point vivantes , & séduisant ainsi par leurs mensonges la credulité inconsiderée de mon peuple.* c. 13.

Qu'est-il besoin de rapporter les contradictions que les vrais Prophetes ont souffertes par cette foule d'imposteurs, qui se sont élevés dans toute la suite des siecles? Elie seul ne tenoit-il pas contre quatre cens cinquante faux-prophetes? Michée de même n'etoit-il pas demeuré seul Prophete du Seigneur contre quatre cens qui lui resistoient? Tout ces seducteurs ne sont-ils pas peris malheureusement , & la colere de Dieu n'est-elle pas aussi tombée sur ceux qu'ils avoient abusés conformément aux prédictions des Prophetes envoyés de Dieu? 3. Reg. 18. 22.

Si nous passons au temps de la nouvelle alliance,

liance, depuis que JESUS-CHRIST a voulu
Luc. 2. 34. *être en bute à la contradiction des hommes*: Ses ministres qui ont voulu suivre ses maximes, ont été, comme lui, contredits & contrariés par les faux-docteurs.

Or il y a quelques marques qui sont comme les fruits par lesquels on peut connoître ces faux-prophetes, qui se conduisent comme ont fait dans tous les temps les seducteurs des ames. La 1. c'est qu'ils flattent les riches & les puissans dans le siecle, & *se rendent leurs admirateurs pour* leurs interêts. La 2. qui suit naturellement de celle-là, c'est qu'ils affoiblissent & relâchent en leur faveur les verités de l'Evangile, & font le chemin qui conduit au Ciel, large & spacieux. „ Ainsi, dit saint Jerôme, ceux qu'ils condui„ sent trouvent souvent dans ces docteurs, non „ de charitables medecins qui les traitent pour „ les guerir, mais de cruels flateurs qui les amu„ sent par de vaines promesses, & qui leur re„ presentant sans cesse un Dieu bon & miseri„ cordieux, ne les rendent dignes à la fin, que „ de sa justice & de sa colere. *Clementem prædi„ cant Deum, magis illos supplicio & iracundiæ „ præparantes.* "

La 3. marque des faux-prophetes & des imposteurs, c'est qu'ils persecutent autant qu'ils le peuvent les serviteurs de Dieu, & les fidéles ministres de JESUS CHRIST. Il est vrai que
Matth. 7. 15. d'abord *ils viennent vêtus comme des brebis*; mais lorsqu'ils ont acquis du credit & de l'autorité auprès des Grands, par leurs intrigues & par la facilité de leur direction, ils font bien-tôt paroître ce qu'ils sont *au-dedans*. Les bons Pasteurs au-contraire & les vrais disciples de JESUS-CHRIST sont toûjours *brebis* au-dehors & au-dedans, & le caractere particulier qui les distingue, c'est qu'ils sont toûjours prêts de souffrir

pour

pour la défense de la verité & de la justice, tous les maux qu'on leur suscite sans se revolter, ni former de partis pour se mettre en garde contre leurs persecuteurs. C'est ainsi que JESUS-CHRIST a instruit ses disciples: *Je vous envoie*, leur dit-il, *comme des brebis & des agneaux au milieu des loups*. En effet depuis que les Docteurs de la loi & les Pharisiens, qui étoient les faux-prophetes dans l'Eglise naissante, ont persecuté le Fils de Dieu jusqu'à le faire mourir en croix, & qu'ils ont sollicité la mort de saint Jean-Baptiste, ils n'ont cessé de poursuivre à outrance les Apôtres & les autres disciples; de sorte que saint Paul qui étoit comme eux *dans son incredulité un loup ravissant*, qui ravageoit le troupeau de JESUS CHRIST, *Lupus rapax manè comedet prædam*; est devenu, comme il le dit de lui même & des autres disciples, *une brebi destinée à la boucherie: ÆSTIMATI sumus sicut oves occisionis.*

Matth. 10. 16.
Luc. 10. 3.
Rom. 8. 36.

C'a été aussi dans toute la suite des temps la conduite & le partage des vrais disciples de JESUS-CHRIST, de tenir à grand honneur d'être persécutés pour sa cause, & de souffrir les mauvais traitemens en suivant les maximes de l'Evangile. Suivons leur exemple, & imitons leur douceur, leur patience & leur courage, donnons-nous de garde des autres, qui *séduisant par des paroles artificieuses, trafiquent des ames pour satisfaire leur avarice; mais leur condamnation qui a été ordonnée dès long-temps s'avance à grand pas, & la main qui les doit perdre n'est pas endormie.*

2. Petr. 2. 3.

℣. 11. jusqu'au 15. *Et ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des tenebres, mais au contraire condamnez-les.*

Nôtre saint Apôtre donne peu d'avis plus importans, & qui ayent plus d'étenduë que celui-ci. Où voit on des gens dans le monde qui ne commettent une infinité de fautes en prenant part

part aux passions & aux interêts les uns des autres dans le commerce de la vie ? Il y a peu d'amitiés qui soient vraies, y en ayant peu de fondées sur la charité comme elles le doivent être; & cependant il n'y a presque point d'amis, si exacts observateurs de la loi de Dieu, qui n'entrent dans les vûës de leurs amis, & qui ne relâchent quelque chose de la droiture des regles en leur faveur. L'affection naturelle qu'on a pour ses parens n'engage-t-elle pas souvent à procurer leurs avantages temporels par des moyens que nous condamnerions dans les autres? L'exemple de ceux avec qui nous vivons, ou que nous estimons ne nous porte-t-il pas ordinairement à les imiter dans leurs défauts mêmes, & à nous rendre semblables à eux en toutes choses? Ceux qui sont soumis à d'autres peu reglés, ou qui leur sont obligés de quelque maniere que ce soit, sont comme forcés à faire une infinité de choses contre l'interêt du prochain, & contre la justice. Qui pourroit représenter en combien de manieres on prend part aux pechés les uns des autres, quelque précaution que l'on prenne? Ainsi saint Paul a grande raison de nous exhorter à *rechercher avec grand soin ce qui est agréable à Dieu*, sans nous arrêter à ce que les hommes demandent de nous.

Mais ce n'est pas assez de ne pas prendre part aux œuvres d'iniquité, & de n'y pas consentir, il faut les condamner & les corriger. Or il y a deux manieres de reprendre les fautes des autres, par ses paroles ou par son exemple. Il n'est pas toûjours à propos de reprendre de paroles le mal que nous voyons ou que nous connoissons, cela regarde principalement les Superieurs, & ceux qui ont du credit & de l'autorité; mais il est toûjours necessaire de condamner le vice par le bon exemple, qui est une lumiere

miere qui convainc les méchans, & leur représente d'une maniere insensible le tort qu'ils se font à eux mêmes. Que si le devoir ou la charité engage à user de paroles rudes ou de châtiment, il est necessaire que la correction se fasse en esprit de douceur. *Mes freres*, dit nôtre saint Apôtre, *si quelqu'un est tombé par surprise en quelque peché, vous autres qui êtes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur, faisant reflexion sur soi-même, & craignant d'être tenté aussi-bien que lui.* Ne soyons donc point d'accord avec les méchans, en approuvant ce qu'ils font, ne soyons point négligens en manquant à les reprendre, au moins par nôtre bonne conduite: Que si nous sommes obligés d'user de severité à leur égard, faisons leur voir que c'est par une affection sincere pour leur salut. *Foris terribiliter personet increpatio, intus lenitatis teneatur dilectio.*

*Gal. 6. 1.*

*August. Ser. 18. de verb. D. c. 28.*

℣. 15. jusqu'au 22. *Ayez donc soin, mes freres, de vous conduire avec une grande circonspection, non comme des personnes imprudentes, mais comme des hommes sages.*

La vie de l'homme, telle que nous l'avons reçuë de nôtre premier pere, est un voyage qui se fait dans un chemin étroit & glissant, bordé de précipices; de sorte que chacun de nous a grand besoin de dire avec David: *Affermissez mes pas dans vos sentiers, afin que je ne sois point ébranlé en marchant.* PERFICE *gressus meos in semitis tuis, ut non moveantur vestigia mea.* C'est un voyage qui se fait dans un chemin, non-seulement étroit & glissant, mais encore bordé d'ennemis irreconciliables, qui y tendent des pieges & des lacs pour surprendre & faire tomber; ainsi nous devons bien dire avec le même Prophete: *Seigneur, préservez-moi de la main du pecheur, & délivrez-moi des hommes injustes, qui*

*Psal. 16. 6.*

*Psal. 139. 4 5. 6.*

*ne pensent qu'à me faire tomber, ils m'ont dressé des pieges en secret, & ils ont tendu des filets pour me surprendre : & ils ont mis près du chemin de quoi me faire tomber* : enfin, c'est un chemin où des aveugles marchent dans les tenebres. Disons donc encore avec le même Roi Prophete :
Psal. 17. 31. 32. *Eclairez, mon Dieu, mes tenebres : car c'est par vous que je serai délivré de la tentation.* Ce doit être là le langage des justes dans cette vie mortelle, si remplie de dangers de tous côtés ; pour ce qui est de ceux qui marchent dans la voie large & spacieuse, ils marchent au milieu des pieges & des précipices sans qu'ils s'en apperçoivent ; car l'homme ennemi qui est le démon ne dresse ses pieges que le long du chemin où marchent les justes ; & non pas dedans, *juxta iter*, comme remarque saint Augustin. Ainsi pour ne point tomber dans les pieges du démon, il faut prendre-garde de ne se point écarter de cette voie qui est la loi de Dieu & ses préceptes.

Avec quelle circonspection devons-nous donc nous conduire pour marcher sûrement dans cette voie qui conduit à la vie ? Pour y réüssir il faut deux choses. La 1. c'est de reconnoître, qu'il n'y a que Dieu qui puisse nous soûtenir parmi nos langueurs & nos foiblesses ; qui puisse nous délivrer de tant de maux, & qui puisse nous rendre victorieux de tant d'ennemis ; & que c'est en lui seul que nous pouvons trouver la force & la lumiere, que nous ne trouvons point en nous-mêmes, ni dans toutes les autres creatures.

La 2. chose, c'est de bien examiner si ce qu'on entreprend est conforme à la volonté de Dieu, comme dit ici nôtre saint Apôtre, *intelligentes*
Rom. 12. 2. *quæ sit voluntas Dei* ; & ailleurs, *ut probetis quæ sit voluntas Dei bona, beneplacens & perfecta* ; car il ne suffit pas de croire qu'on a intention de bien faire, si ce qu'on fait n'est en effet selon

la

la volonté de Dieu; c'est pourquoi il faut avoir une grande prudence & un grand discernement pour le connoître, ce qui oblige à être fort retenu & fort reservé pour connoître en chaque action particuliere les choses que Dieu desire de nous. Or chacun est obligé d'avoir cette connoissance, ou par soi-même, ou par les autres, personne n'est excusé d'ignorer les choses de son devoir; l'Evangile nous apprend, que *le serviteur qui n'aura pas fait la volonté du Maître, quoiqu'il l'ait ignorée, ne laissera pas d'être battu.* Luc. 12. 48. C'est pourquoi il faut travailler à acquerir cette connoissance, sans laquelle on est exposé à toutes sortes de dangers, comme un aveugle qui marche sans guide.

L'unique moyen d'avoir cette connoissance c'est de purifier son cœur de toutes les mauvaises affections qui y sont; car il est impossible de découvrir ce que Dieu demande de nous, *s'il n'éclaire les yeux de nôtre cœur, & ne nous donne l'esprit de sagesse & de revelation pour le connoître,* Ephes. 1. 17. 18. ce qui ne se peut sans avoir le cœur degagé de tout attachement mauvais. *Beati mundo corde; heureux ceux qui ont le cœur pur.* Matth. 5. 8.

Mais il n'y a rien en quoi il faille plus garder de mesures & de circonspection que dans l'usage du temps; car comme entre tous les biens temporels que Dieu donne à l'homme pour meriter le Ciel, il n'y en a point qui lui doive être plus précieux & plus cher; il n'y en a point aussi dont la perte lui doive être plus sensible, puisque c'est du bon ou du mauvais usage qu'il en fait, qu'il doit être éternellement heureux ou malheureux.

Il y a trois sortes de temps, le passé, le présent & l'avenir. Nous ne pouvons disposer ni du passé ni de l'avenir, mais seulement du présent; encore ne consiste-t-il que dans un moment qui

court toûjours, sans qu'on puisse l'arrêter. C'est néanmoins ce point que Dieu nous a donné pour meriter un bonheur éternel, pour reparer la perte du passé, & pour prévoir le bon usage qu'on peut faire de l'avenir. Mais ce qui ne paroît pas possible, c'est de reparer ce temps que les auteurs appellent irreparable. *Fugit irreparabile tempus.* Cependant Dieu est si bon qu'il veut bien nous donner les moyens de le *racheter*, comme dit saint Paul. Or ce ne peut-être que par une douleur sincere de l'avoir perdu, & d'avoir prodigué follement un bien d'un prix inestimable, avec lequel nous pouvions acquerir pour l'autre vie des richesses infinies. On peut juger de la grandeur de cette perte par l'estime qu'en font ceux pour qui elle est irreparable. Que ne voudroient-ils pas avoir donné pour avoir un petit espace de ce temps qu'ils ont tout perdu? Ne voudroient-ils pas en avoir acheté le bon usage qu'ils pouvoient en faire, de tout leur bien, & par toutes les peines qu'on peut souffrir dans la vie? Dans toute l'Ecriture on ne voit rien de plus terrible que la menace que l'Ange
*Apoc.* 10. 6. fait de la part de Dieu dans l'Apocalypse; *qu'il n'y auroit plus de temps.*

Il s'agit donc de faire bon usage du temps présent, tandis que nous l'avons; nous pouvons le fixer quelque fugitif qu'il soit par de bonnes œuvres, dont le merite soit éternel. Le temps est comme une eau qui coule, & celui qui le sait ménager & prendre à propos les occasions favorables d'en bien user, est semblable *à un arbre qui est planté proche le courant des eaux, lequel donnera son fruit dans son temps, & toutes les choses qu'il fera auront un heureux succès*, parce que toutes ses actions étant faites selon les regles de la loi éternelle, elles prennent un état immuable; & malgré la diversité de tous les évenemens

qui

qui partagent la vie présente remplie *de jours mauvais*, étant agreables à Dieu, elles sont écrites dans le livre de vie. Ainsi les necessités fâcheuses, les incommodités du corps, les importunités & les afflictions, les scandales & les mauvais exemples, qui font *les jours mauvais*, ne troublent point une personne, qui se tenant au présent, sans anticiper l'avenir, ni rappeller le passé, demeure ferme dans la pratique des bonnes œuvres qui la suivent après sa mort.

Saint Paul rapporte ensuite deux exemples contraires du bon ou du mauvais usage qu'on peut faire du temps; l'un de ceux qui étant engagés *dans les pieges du diable qui les tient captifs, pour en faire ce qu'il lui plaît*, ne pensent qu'à se divertir, *& disant en eux-mêmes*, comme le mauvais serviteur de l'Evangile: *Mon maître n'est pas prêt de venir*; passent le temps *à manger & boire, & à s'enivrer*: l'autre de ceux qui étant remplis du Saint-Esprit, louent Dieu continuellement & lui rendent graces en tout temps & en toutes choses.

2. Tim. 2. 26.

Luc. 12. 45.

℣. 22. jusqu'à la fin. *Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur.*

Il n'y a point parmi les hommes de liaison plus étroite que celle de la femme avec le mari dans l'établissement du mariage; Dieu a établi cette union dès le commencement du monde en declarant, que *l'homme quitteroit son pere & sa mere, pour s'attacher à sa femme, & qu'ils ne seroient tous deux qu'une même chair*: & JESUS-CHRIST dans son Evangile ajoûte ces paroles: *De sorte qu'ils ne sont plus deux, mais une seule chair*, c'est-à-dire, que l'homme & la femme ne doivent plus être considerés que comme un même corps & une seule personne. Aussi dès le commencement la femme fut tirée de l'homme, & lui devint plus intime que si c'eût été sa fille,

Genes. 2. 24.

Matth. 19. 6.

puisque c'étoit sa propre chair. Cette union si étroite qui se trouve dans le Sacrement du Mariage a été élevée par JESUS-CHRIST à un si haut point qu'elle représente l'intime union de JESUS-CHRIST & de l'Eglise. C'est pour cela que saint Paul dit, que *ce Sacrement est grand dans* JESUS-CHRIST *& dans l'Eglise*, & ne craint point de faire un parallele entier de l'une & l'autre alliance. Ainsi il compare le mari à JESUS-CHRIST, & la femme à l'Eglise, & il dit: Que le mari est le chef de ce même corps dont il fait partie avec sa femme, comme JESUS-CHRIST est le chef du corps qu'il compose avec l'Eglise. Combien sainte doit donc être cette société de l'homme avec la femme, puisqu'elle est formée sur le modele de l'alliance de JESUS-CHRIST & de l'Eglise? Combien pure doit être l'affection qu'ils ont l'un pour l'autre, puisqu'elle doit imiter de si près l'amour chaste de l'Eglise pour son Epoux sacré, & celui de ce divin Epoux, qui a donné sa vie pour la rendre pure & sainte?

Saint Paul pour entretenir une union parfaite dans le Mariage, suivant un modéle si relevé, demande dans les femmes une grande soumission pour leurs maris, & une grande tendresse dans les maris pour leurs femmes.

C'est une verité incontestable, autorisée par toutes sortes de loix divines & humaines, que la femme doit être soumise à son mari, & lui obéir en tout ce qui ne va point contre l'ordre & la loi de Dieu. Il n'est pas possible de conserver la paix dans une famille sans subordination; il est juste que le sexe le plus foible soit conduit & gouverné par le plus fort; mais depuis que la
Genes. 3. 16. premiere femme a engagé l'homme à violer le précepte que lui avoit donné son Createur, elle a été assujettie à son mari par l'ordre de Dieu,

en

en punition de sa faute; & la femme, sans de grandes raisons, ne peut prendre l'autorité de conduire, que le trouble & la confusion ne soit dans la famille: car comme dit l'Ecriture, *Si elle a la principale autorité, elle contredit toûjours à son mari, & s'éleve contre lui.* Mais la soumission qu'elle lui doit rendre lui devient honorable & avantageuse par la grace du Sacrement, qui rend cette obéïssance toute sainte & toute volontaire, telle qu'est celle de l'Eglise à l'égard de JESUS-CHRIST son Epoux. Voyez ce sujet traité sur la premiere Epître de saint Pierre, chap. 3. *Eccli. 25. 30.*

Mais pour rendre ferme l'union des personnes mariées, si le devoir des femmes est d'obéïr a eurs maris, le devoir des maris est d'avoir pour leurs femmes une affection tendre & sincere; comme la soumission de la femme porte le mari à la douceur & à la condescendance pour elle; l'affection du mari gagne l'amitié de la femme, & rend sa soumission plus cordiale On ne se fait point une peine d'être soumis à une personne qui nous aime; & le lien conjugal ne peut subsister sans ces devoirs reciproques.

# CHAPITRE VI.

| | |
|---|---|
| 1. *Filii, obedite parentibus vestris in Domino: hoc enim justum est.* | 1. Vous, enfans, obéïssez à vos peres & à vos meres, en ce qui est selon le Seigneur *, car cela est juste. |
| 2. *Honora patrem tuum, & matrem tuam; quod est man-* | 2. Honorez vôtre pere & vôtre mere, (c'est le premier des commande- *Coloss. 3. 20. Exod. 20. 12.* |

v. 1. *lettr.* nôtre Seigneur. *i. e.* en ce que permet sa loi.

Deut. 5. 16. Eccli. 3. 9. Matth. 15. 4. Marc. 7. 10.

mens auquel Dieu a't promis une récompense ;)

3. afin que vous soyez heureux, & que vous viviez long-temps sur la terre.

4. Et vous, peres, n'irritez point vos enfans; mais ayez soin de les bien élever en les corrigeant & les instruisant selon le Seigneur.

Col. 3. 22. Tit. 2. 9. 1. Petr. 2. 18.

5. Vous, serviteurs, obéïssez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte & avec respect *, dans la simplicité de vôtre cœur, comme à JESUS-CHRIST même.

6. Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œuil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes: mais faites de bon cœur la volonté de Dieu *, comme étant serviteurs de JESUS-CHRIST;

7. & servez les avec affection, regardant en eux le Seigneur, & non les hommes;

8. sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, soit qu'il soit es-

*datum primum in promissione:*

3. *ut benè sit tibi, & sis longævus super terram.*

4. *Et vos, patres, nolite ad iracundiam provocare filios vestros; sed educate illos in disciplina & correptione Domini.*

5. *Servi, obedite dominis carnalibus cum timore, & tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo:*

6. *non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes. sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo;*

7. *cum bona voluntate servientes, sicut Domino, & non hominibus.*

8. *scientes quoniam unusquisque, quodcunque fecerit bonum, hoc recipiet à Domi-*

*v. 5. lettr.* tremblement.
*v. 6. expl.* qui veut que vous soyez soumis à vos maîtres.
*v. 7. lettr.* comme le Seigneur & non des hommes.

ne,

*no, sive servus sive liber.*

clave, ou qu'il soit libre.

9. *Et vos Domini, eadem facite illis, remittentes minas, scientes quia & illorum, & vester Dominus est in cœlis: & personarum acceptio non est apud eum.*

9. Et vous, maîtres, témoignez de même de l'affection à vos serviteurs, ne les traitant point avec rudesse & avec menaces *, sachant que vous avez les uns & les autres un maître commun dans le ciel, qui n'aura point d'égard à la condition des personnes.

10. *De cetero, fratres, confortamini in Domino, & in potentia virtutis ejus.*

10. Enfin, † mes freres, fortifiez-vous dans le Seigneur, & en sa vertu toute-puissante *.

11. *Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversùs insidias diaboli.*

11. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, pour pouvoir vous défendre des embûches & des artifices du diable.

Deut. 10. 17. 2. Paral. 19. 7. Job. 34. 19. Sap. 6. 8. Eccli. 35. 15. Act. 10. 34. Rom. 2. 11. Coloss. 3. 25. 1. Petr. 1. 17.

† 11. Dimanche après la Pentec.

12. *Quoniam non est nobis colluctatio adversùs carnem & sanguinem, sed adversùs principes, & potestates, adversùs mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ, in cœlestibus.*

2. Car nous avons à combattre non contre *des hommes de* chair, & *de* sang; mais contre les principautés, contre les princes du monde, c'est-à dire, de ce siecle tenebreux *, contre les esprits de malice répandus dans l'air.

13. *Propterea accipite armaturam Dei, ut possitis resistere in die malo, & in omni-*

13. C'est pourquoi prenez toutes ces armes de Dieu, afin qu'étant munis de tout, vous puissiez au-

*v.* 9. *lettr.* omettant les menaces.

*v.* 10. *lettr.* dans la puissance de sa vertu.

*v.* 12. *lettr.* des tenebres de ce siecle.

jour

jour mauvais * resister & demeurer fermes *.

14. Soyez donc fermes : que la verité soit la ceinture de vos reins, que la justice soit vôtre cuirasse :

15. que vos pieds ayent une chaussure * qui vous dispose *à suivre* l'Evangile de paix.

16. Servez-vous surtout du bouclier de la foi, pour pouvoir éteindre tous les traits enflammés du malin *esprit*.

Psal. 59. 17. 1. Thess. 5. 8. 17. Prenez encore le casque * du salut, & l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu ¶,

18. invoquant Dieu en esprit & en tout temps, par toute sorte de supplications & de prieres, & vous employant avec une vigilance & une perseverance continuelle à prier pour tous les saints ; (Col. 4. 1.)

Col. 4. 3. 2. Thess. 3. 1. 19. & pour moi *aussi*, afin que Dieu m'ouvrant la bouche, me donne des paroles pour annoncer librement le mystere de l'Evangile,

*bus perfecti stare.*

14. *State ergo: succincti lumbos vestros in veritate, & induti loricam justitiæ,*

15. *& calceati pedes in præparatione Evangelii pacis,*

16. *In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere.*

17. *Et galeam salutis assumite; & gladium spiritûs, (quod est verbum Dei)*

18. *per omnem orationem & obsecrationem orantes omni tempore in spiritu ; & in ipso vigilantes in omni instantia, & obsecratione pro omnibus sanctis ;*

19. *& pro me, ut detur mihi sermo in apertione oris mei cum fiducia, notum facere mysterium Evangelii,*

v. 13. *autr.* de la tentation.

Ibid. *autr.* n'ayant rien omis *pour vous défendre*, Lettr. *in omnibus perfecti*, c'est-à-dire, *perfectis omnibus*, comme il paroît par le Grec.

v. 15. *expl.* il entend la ferveur & le zele.

v. 17. *expl.* L'esperance.

20. *pro*

20. *pro quo legatione fungor in catena; ita ut in ipso audeam prout oportet me loqui.*

20. dont j'exerce la legation & l'ambassade, même dans les chaînes, & que j'en parle * avec la liberté & la hardiesse que je dois.

21. *Ut autem & vos sciatis quæ circa me sunt, quid agam, omnia vobis nota faciet Tychicus, charissimus frater, & fidelis minister in Domino:*

21. Quant à ce qui regarde l'état où je suis, & ce que je fais, Tychique nôtre cher frere, qui est un fidéle ministre du Seigneur, vous apprendra toutes choses:

22. *quem misi ad vos in hoc ipsum, ut cognoscatis, quæ circa nos sunt, & consoletur corda vestra.*

22. & c'est pour cela même que je l'ai envoyé vers vous, afin que vous sachiez ce qui se passe à nôtre égard, & qu'il console vos cœurs.

23. *Pax fratribus, & charitas cum fide, à Deo Patre, & Domino Jesu Christo.*

23. Que Dieu le Pere & le Seigneur JESUS-CHRIST donne à nos freres la paix & la charité avec la foi.

24. *Gratia cum omnibus qui diligunt Dominum nostrum Jesum Christum in incorruptione. Amen.*

24. Que la grace soit avec tous ceux qui aiment nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, en se séparant de toute corruption. Amen.

*v.* 20. *autr.* & que je le publie par son Esprit.

*Ibid.* lettr. *in ipso.* en lui.

SENS-

## SENS LITTERRAL.

℣. 1. *Vous, enfans, obéïssez à vos peres & à vos meres, en ce qui est selon le Seigneur: car cela est juste.*

*Vous, enfans, obéïssez, &c.* en ce qui est ordonné par la loi du Seigneur.

*Car cela est juste*, c'est-à-dire: Qu'y a-t-il de plus juste, que d'obéïr à ceux dont Dieu s'est servi pour nous donner la vie?

℣. 2. *Honorez vôtre pere & vôtre mere (c'est le premier des commandemens auquel Dieu ait promis une récompense.)*

*Honorez vôtre pere & vôtre mere*, c'est-à-dire: Non-seulement il est juste que les enfans obéïssent à leurs peres & à leurs meres, mais Dieu en a fait un commandement exprès, afin que personne ne puisse s'exemter de ce devoir par aucun pretexte; ce qui pourroit arriver, s'il n'en avoit pas fait une expresse mention dans sa loi. Or l'honneur que Dieu commande par ce précepte de rendre aux peres & aux meres, ne consiste pas seulement à leur obéïr quand ils commandent quelque chose, mais à les aimer, les respecter, & à leur rendre toute sorte d'assistance corporelle & spirituelle; & c'est aussi ce que l'Apôtre recommande aux enfans, quand il les exhorte à obéïr à leurs peres & à leurs meres; car ce n'est point leur obéïr, que de manquer pour eux de respect & d'amour, & de ne les pas assister dans leurs besoins.

*C'est le premier des commandemens, &c.* L'Apôtre fait cette reflexion, pour faire voir plus clairement l'importance & l'avantage de ce précepte sur tous les autres, puisque Dieu l'a voulu distinguer par une promesse particuliere & spe-

ciale

ciale à ceux qui l'obſerveront, n'en ayant fait en faveur de ceux qui obſerveront les autres, que de generales & de communes.

℣. 3. *Afin que vous ſoyez heureux, & que vous viviez long-temps ſur la terre.*

*Afin que.* Ce ſont les paroles de cette promeſſe ſpeciale. Le mot d'*afin que*, ne ſignifie pas qu'on doive obſerver ce précepte pour obtenir l'effet de cette promeſſe, mais ſeulement qu'on l'obtiendra aſſurément ſi on l'obſerve: *vous ſoyez heureux* en ce monde par la jouiſſance des biens temporels, & d'une longue vie. Ce n'eſt pas que Dieu accompliſſe toûjours cette promeſſe à la lettre en faveur des Chrétiens, comme il faiſoit à l'égard des Juifs, puiſqu'il ne laiſſe pas d'affliger quelquefois ceux qui obſervent ce précepte le plus religieuſement, & de les retirer du monde dans la fleur de leur age; mais comme il ne les afflige que pour les rendre participans d'un plus grand bonheur, ils n'ont pas ſujet de ſe plaindre, ni d'accuſer Dieu d'infidelité.

*Et que vous viviez long-temps ſur la terre*, c'eſt-à-dire, dans le pais de Chanaan, ſelon le ſens de la promeſſe faite aux Juifs: mais dans la loi nouvelle, Dieu a changé la promeſſe des biens temporels, en celle des biens ſpirituels, & celle d'une longue vie, en celle d'une vie éternelle.

℣. 4. *Et vous, peres, n'irritez point vos enfans; mais ayez ſoin de les bien élever, en les corrigeant & les inſtruiſant ſelon le Seigneur.*

*Et vous, peres, n'irritez point vos enfans*, en les maltraitant ſans ſujet.

*Mais ayez ſoin de les bien élever, &c.* de les inſtruire, & de les corriger ſans paſſion, comme le Seigneur le commande, & comme il nous en a donné lui-même l'exemple dans ſon Evangile, & nous le donne encore tous les jours;

jours, en nous corrigeant avec charité & avec douceur.

℣. 5. *Vous, serviteurs, obéïssez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte & avec respect, dans la simplicité de vôtre cœur, comme à* JESUS-CHRIST *même.*

*Vous, serviteurs, obéïssez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair*, c'est-à-dire, selon le monde, & selon les loix humaines, qui leur donnent pouvoir sur vos corps & sur vôtre vie, ou à qui Dieu, qui est le souverain maître, à donné le pouvoir sur les corps & sur la vie.

*Avec crainte* de leur déplaire, *& avec respect.* Let. *tremblement*, faisant paroître cette crainte dans vos actions exterieures par le profond respect que vous leur devez rendre, *dans la simplicité de vôtre cœur*, sans dissimulation & sans fraude, avec sincerité, ne trouvant point à redire en vous-mêmes à ce qu'ils vous commandent, mais faisant même ce qui vous paroît déraisonnable, pourvû qu'il ne soit pas contraire à la loi de Dieu; enfin n'ayant point d'autre vuë que celle de satisfaire à vôtre devoir, & de plaire à Dieu. Voyez 1. Paral. 29. 17. Sap. 1. 1. 2. Cor. 1. 12.

*Comme à* JESUS-CHRIST *même*, puisqu'ils en portent l'image par l'autorité legitime qu'ils ont sur vous, & puisque c'est JESUS-CHRIST qui vous a appellé à cet état, & qu'il veut y être servi par vous.

℣. 6. *Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œuil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes; mais faites de bon cœur la volonté de Dieu, comme étant serviteurs de* JESUS-CHRIST.

*Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œuil sur vous*, n'ayant dans le cœur aucune affection pour ce qu'ils vous commandent; & ne vous sou-

ſouciant pas de leur deſobéïr, pourvû qu'ils ne s'en apperçoivent pas.

*Comme ſi vous ne penſiez qu'à plaire aux hommes*, c'eſt-à-dire, comme ſi vous n'aviez point d'autre vuë en les ſervant; que de gagner leurs bonnes-graces, & d'éviter leur diſgrace & leurs mauvais traitemens, ſans conſiderer vôtre devoir, & l'obligation que Dieu vous a impoſée de les ſervir, qui eſt ce que le ſerviteur doit uniquement conſiderer pour plaire à Dieu.

*Mais faites de bon cœur*, ſans contrainte, & ſans conſiderer ſi vos maîtres vous regardent, ou s'ils ne vous regardent pas; *la volonté de Dieu*, c'eſt-à-dire, la volonté de vos maîtres, la conſiderant comme celle de Dieu même, puiſqu'il vous commande de leur obéïr.

*Comme étant ſerviteurs de* JESUS-CHRIST, qui ne regardent en toutes choſes que la volonté de Dieu, & qui ne font pas leurs actions pour plaire aux hommes, mais à Dieu ſeul: *Si adhuc hominibus placerem, Chriſti ſervus non eſſem.* *Galat.* 1. 10.

*℣. 7. Et ſervez-les avec affection, regardant en eux le Seigneur, & non les hommes.*

*Et ſervez les avec affection, &c.* Ne vous contentez pas de faire de bon cœur tout ce qu'ils vous commandent; mais ayez pour eux & pour tout ce qui les regarde, une ſincere affection, & faites de leur interêt le vôtre propre.

*Regardant en eux le Seigneur, & non les hommes*, c'eſt-à-dire, ne conſiderant pas les perſonnes auſquelles vous rendez ſervice, qui ſouvent en ſont très-indignes; mais conſiderant en eux le Seigneur, duquel ils ont l'autorité, & qui veut que vous leur obéïſſiez: ou bien, puiſqu'en les ſervant, ce n'eſt pas tant à eux que vous rendez ſervice, qu'au Seigneur, qui vous com-

commande de les servir, & pour l'amour duquel vous leur obéissez.

ỳ. 8. *Sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, soit qu'il soit esclave, ou qu'il soit libre.*

*Sachant que chacun recevra, &c.* c'est-à-dire: Sachez que si vos maîtres ne vous récompensent pas des services que vous leur rendez, Dieu vous en récompensera lui-même; car quoiqu'il y ait cette difference parmi les hommes entre les personnes libres & les esclaves, que les libres sont récompensés de leurs services, & que les esclaves au-contraire, quelque travail qu'ils fassent pour leurs maîtres, demeurent sans récompense; Dieu n'en usera pas ainsi, puisqu'il récompensera indifferemment les uns & les autres, tant les esclaves que les libres, des services qu'ils lui auront rendus, sans avoir aucun égard à la difference des conditions, mais seulement à la qualité de leurs merites. Voyez 1. Cor. 7. 22. & 12. 13. Gal. 3. 28. Col. 3. 11.

ỳ. 9. *Et vous, maîtres, témoignez de même de l'affection à vos serviteurs, ne les traitant point avec rudesse & avec menaces, sachant que vous avez les uns & les autres un maître commun dans le ciel, qui n'aura point d'égard à la condition des personnes.*

*Et vous, maîtres, témoignez de même de l'affection à vos serviteurs*, sur-tout quand ils font leur devoir. Voyez Eccli. 7. 22. rendez-leur tous les devoirs de bons maîtres, comme ils vous doivent rendre les devoirs de bons serviteurs.

*Ne les traitant point avec rudesse & avec menaces*, leur remettant & leur pardonnant les peines dont vous les avez menacés, quand ils se mettent à leur devoir; car autrement
il

il les faut punir. Voyez Eccli. 33. 25. 26. & suivans.

*Sachant que vous avez les uns & les autres un maître commun*, & qu'ainsi vous êtes serviteurs aussi-bien qu'eux. Vous ne devez donc pas vous élever si fort au-dessus d'eux, ni les traiter comme si vous étiez d'une condition tout-à fait inégale : *Nonne oportuit & te misereri conservi tui.* Matth. 18. 33.

*Dans le ciel*, d'où il considere toutes vos actions, sans que vous puissiez lui en cacher aucune, ni vous dérober à ses yeux : comme vos serviteurs se dérobent quelquefois des vôtres.

*Qui n'a point d'égard à la condition des personnes*, parce que tous les hommes sont égaux devant lui, & n'ont rien les uns par-dessus les autres, que ce qu'ils ont reçu de Dieu. Voyez Act. 10. 34. Rom 2. 11. Gal. 2. 6. Col. 3. 25.

ỳ. 10. *Enfin, mes freres, fortifiez-vous dans le Seigneur, & en sa vertu toute-puissante.*

*Enfin, mes freres, fortifiez-vous* les uns les autres ; ou, que chacun de vous se fortifie soi-même contre les tentations & les persecutions, *dans le Seigneur*, par la confiance au Seigneur, qui n'abandonne jamais ses fidéles dans leur besoin.

*Et en sa vertu toute-puissante*, c'est-à-dire, par une ferme foi en sa toute-puissance, vous persuadant qu'il n'y a point de tentation, ni de peril duquel il ne vous puisse retirer.

ỳ. 11. *Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, pour pouvoir vous défendre des embûches & des artifices du diable.*

*Revêtez-vous*, c'est-à-dire : Ne vous contentez pas de vous confier simplement en Dieu, sans agir de vôtre part. L'Apôtre use de ce mot, pour faire voir la difference qu'il y a entre les armes

armes materielles & les spirituelles; car le soldat se sert de plusieurs armes dont il n'est pas revêtu; mais le Chrétien ne sauroit combattre, qu'il ne soit interieurement revêtu *de toutes les armes*, tant offensives que défensives, c'est-à-dire, de la grace, & de toutes les vertus chrétiennes, necessaires pour combattre & pour se défendre contre le diable: *de Dieu*, parce que c'est Dieu qui nous revêt de ces armes, qui s'en sert pour nous rendre victorieux, & vaincre lui-même en nous & par nous.

*Pour pouvoir vous défendre* de telle maniere, que nous ne nous laissions point abattre, & que nous remportions la victoire: *des embûches & des artifices du diable*, qui nous surprend lorsque nous n'y pensons pas, & nous séduit ordinairement sous quelque fausse apparence de bien, ou en nous persuadant que le peché qu'il nous inspire n'est pas considerable, ou que nous en obtiendrons aisément le pardon, &c. Le mot Grec μεθοδεία signifie également *embûche* & *artifice*.

℣. 12. *Car nous avons à combattre non contre* des hommes de *chair & de sang*, *mais contre les principautés*, *contre les Princes du monde*, *c'est-à-dire, de ce siecle tenebreux*, *contre les esprits de malice répandus dans l'air.*

*Car nous avons à combattre non contre* des hommes de *chair & de sang*, qui se peuvent vaincre à force d'armes materielles; comme étant foibles, fragiles & infirmes de leur nature.

*Mais contre les principautés*. L'Apôtre fait mention de tous ces divers degrés qui sont entre les démons, comme ils sont à proportion entre les Anges, pour exprimer avec plus de force combien grand est leur pouvoir à mal faire & à nuire aux hommes, s'ils ne se tiennent par sur leurs

gar-

gardes, & qu'ils ne se défendent vigoureusement contr'eux par le moyen des vertus de la grace de Dieu. Voyez Rom. 8. 38. 1. Cor. 15. 24. Col. 2. 15.

*Contre les Princes du monde*, qui exercent leur pouvoir sur le monde, *c'est-à-dire, de ce siecle tenebreux*. Il veut dire, que ce n'est pas generalement sur tout le monde que le diable exerce son pouvoir, mais seulement sur tout le monde inferieur & terrestre, qui à l'égard des cieux est plein de tenebres & d'obscurités : ou bien, il entend les hommes plongés dans le peché, dans l'ignorance, & dans la confusion, sur lesquels le diable exerce son pouvoir, les traitant comme des esclaves, & disposant de leur volonté selon son bon plaisir, pour les précipiter dans le peché: *Nunc operatur in filios diffidentiæ. Eratis* Ephes. 2. 2.
*enim aliquando tenebræ*; ce qu'il ne peut faire c. 5. 8.
contre les enfans de lumiere, qui sont les Fidéles.

*Contre les esprits de malice*, qui ne pensent qu'à nous porter au mal, & à nous nuire; *répandus dans l'air*. Voyez Ephes. 2. 2.

ỳ. 13. *C'est pourquoi prenez toutes ces armes de Dieu, afin qu'étant munis de tout, vous puissiez au jour mauvais resister & demeurer fermes.*

*C'est pourquoi..... afin qu'étant munis de tout*, c'est-à-dire, des armes spirituelles des vertus, sans lesquelles il est impossible de remporter la victoire, lorsqu'on est grievement tenté.

*Vous puissiez au jour mauvais*, au jour de la tentation, *resister & demeurer fermes*, c'est-à-dire, victorieux, ou inébranlables, par le moyen de la perseverance.

ỳ. 14. *Soyez donc fermes; que la verité soit la ceinture de vos reins; que la justice soit vôtre cuirasse.*

*Soyez donc fermes*, c'est-à-dire; Présentez-

vous donc au combat comme de vaillans soldats, qui ne fuient jamais.

*Que la verité*, ou la sincerité, qui est si opposée au diable pere du mensonge, *soit la ceinture de vos reins*, c'est-à-dire, vous fortifiant par elle contre ses tentations. La ceinture, selon la façon de parler de l'Ecriture, est la marque de la force, parce qu'elle sert à serrer l'homme, & à le renforcer. Voyez Job 12. 21. Isa. 5. 27. & 22. 21. Dan. 5. 6.

*Que la justice soit vôtre cuirasse*, c'est à-dire vous mette à couvert des attaques du diable, par le moyen d'une bonne conscience, & de la sainteté de vie ; comme une forte cuirasse met à couvert des coups de son ennemi.

℣. 15. *Que vos pieds aient une chaussure qui vous dispose* à suivre *l'Evangile de paix.*

*Que vos pieds aient une chaussure* de guerre. L'Apôtre n'entend point parler des souliés ou sandales, qui ne font point proprement partie de l'armement du soldat, mais des bottines, qui vont à mi-jambes. Par les pieds, il entend les actions, & les affections du cœur. Voyez Jean 13. 30. Cette chaussure est la devotion & la ferveur, qui nous fait suivre avec joie dans nos actions les maximes les plus pures de l'Evangile: *Viam mandatorum tuorum cucurri. Gressus rectos facite pedibus vestris.* Ce qui fait que le diable ne les peut corrompre ; au-lieu que la negligence & la tiedeur lui donnent prise sur nous & sur nos actions.

Psal. 118. Hebr. 13. 13.

*Qui vous dispose* à suivre *l'Evangile de paix*, c'est-à-dire, qui annonce la paix & la reconciliation de Dieu avec les hommes. Voyez Isa. 52. 7. Rom. 10. 15. Il fait ici mention de la paix, pour faire voir que nous ne nous défendons contre la guerre spirituelle que nous livre le diable, que par le moyen de la paix, c'est-à-dire, par les

les vertus Evangéliques ; & que nous n'opposons pas guerre contre guerre, comme font les Rois du monde, mais que nous opposons la paix à la guerre pour remporter la victoire.

ỳ. 16. *Servez-vous sur tout du bouclier de la foi, pour pouvoir éteindre tous les traits enflammés du malin* esprit.

*Servez-vous sur tout* dans toutes vos actions, *du bouclier de la foi*. L'Apôtre compare la foi à un bouclier ; parce que comme le bouclier préserve le soldat qui s'en sert adroitement, de toutes les blessures de son ennemi ; aussi le Fidéle qui sait se servir de la foi contre les tentations du diable, s'en garantit aisément, parce qu'elle lui fait connoître par la lumiere celeste le malheur où il s'engage en y succombant, le bien dont il se prive, & la brieveté & la vanité du bien qu'elle lui propose ; au lieu qu'en ne faisant pas ces reflexions par le moyen de la foi, il se laisse vaincre & emporter à la tentation.

*Pour pouvoir éteindre tous les traits enflammés*. en sorte qu'ils ne nuisent point ; de même qu'anciennement les soldats repoussoient les plombs enflammés par les mouvemens des frondes, & leur faisoient perdre leur force, comme s'ils les eussent éteints avec de l'eau. Il entend parler generalement de toutes les tentations violentes. soit de la chair, soit de l'esprit, qui sont comme des dards enflammés, par lesquels le diable s'efforce de nous brûler & de nous consumer.

*Du malin* esprit. Il le nomme *malin*, pour montrer qu'il nous prend au dépourvû, lorsque nous y pensons le moins, & qu'ainsi nous avons besoin d'être toûjours sur nos gardes dans toutes nos actions par le moyen de la foi.

℣. 17. *Prenez encore le casque du salut; & l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu.*

*Prenez encore le casque*, qui est l'esperance *du salut*. Voyez 1. Thess. 5. 8. Comme le casque sert à préserver la tête du soldat, ainsi l'esperance du salut éternel tient nôtre esprit, qui est la partie superieure de l'ame, continuellement attentif au ciel, & le munit ainsi contre les tentations du diable, qui le veut attirer vers la terre & le précipiter dans l'enfer, par l'amour des creatures.

*Et l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu.* L'Apôtre appelle la parole de Dieu, une *épée spirituelle*, parce qu'elle nous fait penetrer par sa
2. Cor. 2. 11. doctrine toutes les ruses du diable: *Non enim ignoramus cogitationes ejus*, & nous met en état de le surmonter, en nous faisant discerner les affections profanes qu'il nous suggere, d'avec l'amour celeste que Dieu nous inspire; ce qui seroit difficile à discerner, sans être fort éclairé par la parole de Dieu; parce qu'il se transforme souvent en Ange de lumiere, fait passer ses illusions pour des verités, & l'amour profane qu'il nous inspire, pour un amour surnaturel & celeste. Voyez Ps. 149. 6. 1. Cor. 10. 4. Hebr. 4. 12. Apoc. 1. 16. & 2. 12.

℣. 18. *Invoquant Dieu en esprit & en tout temps, par toutes sortes de supplications & de prieres, & vous employant avec une vigilance & une perseverance continuelle à prier pour tous les saints.*

*Invoquant Dieu en esprit*, c'est-à-dire, avec
Rom. 12. 11. ferveur, *spiritu ferventes*, non-seulement de bouche, mais du fond du cœur; *en tout temps*, fort souvent, & dans tous les temps destinés à la priere, sans jamais en perdre la coûtume dans toutes les occasions où nous avons plus besoin du secours de Dieu, & même à chaque moment,

ment, étant toûjours disposés à prier, & ne faisant jamais rien qui ne nous porte & qui ne nous éleve à Dieu, & qui ne nous serve de nouvelle disposition à le prier. Voyez Luc. 18. 1.

*Par toutes sortes de supplications*, pour obtenir ses faveurs & ses graces; *& de prieres*, pour obtenir l'éloignement de tout ce qui peut vous nuire.

*Et vous employant* à invoquer Dieu en esprit, *avec une vigilance & une perseverance continuelle*, parce que la paresse & la negligence de ceux qui prient les empêchent de rien obtenir de Dieu, *à prier pour tous les saints*, c'est-à dire, les Chrétiens, appellés à être saints, puisque vous ne faites tous qu'un même corps, & que chaque membre doit s'interesser pour le salut de tous les autres. Voyez 1. Tim. 2. 11. Ainsi il n'y en a pas un, à quelque degré de sainteté qu'il soit élevé, qui n'ait besoin des prieres des autres pour y perseverer.

℣. 19. *Et pour moi aussi, afin que Dieu m'ouvrant la bouche, me donne des paroles pour annoncer librement le mystere de l'Evangile*,

*Et pour moi* aussi, *afin que Dieu m'ouvrant la bouche*, me donnant une sainte hardiesse de parler, & me préservant de toute crainte, qui ferme ordinairement la bouche des lâches & des timides.

*Me donne des paroles*, afin que ce ne soit pas moi qui parle, mais Dieu qui parle en moi: *Dabitur enim vobis in illa horâ quid loquamini, &c.* & que par ce moyen ma parole soit efficace pour la conversion des cœurs. Matth. 10. 19.

*Pour annoncer librement le mystere de l'Evangile*, dont la doctrine est toute mysterieuse; c'est-à dire, le faire connoître à ceux qui l'ignorent, & à qui il étoit auparavant caché; ce qui

signifie plus, que s'il disoit simplement, *annoncer*; parce qu'on peut annoncer l'Evangile à
Ibid 11. 25. ceux mêmes qui en ont déja connoissance: *Confiteor tibi Pater, &c.*

℣. 20. *Dont j'exerce la legation & l'ambassade, même dans les chaînes; & que j'en parle avec la liberté & la hardiesse que je dois.*

*Dont j'exerce la legation, &c.* Le sens est: Quoique je sois enchaîné, & que je souffre de grandes incommodités & de grandes difficultés, ayant toûjours un soldat attaché avec moi pour me garder, & pour être témoin de mes actions, je ne laisse pas d'annoncer l'Evangile, selon la commission que j'en ai reçue de Dieu, qui m'a fait Apôtre des Gentils, & le principal instrument dont il se veut servir pour leur conversion. Il semble que l'Apôtre fait encore mention de ses chaînes aux Ephesiens, pour les exciter davantage à la compassion, & à prier pour lui, voyant que c'est pour la cause commune des Gentils, & par consequent pour eux-mêmes qu'il est en cet état. Voyez chap. 3. verset 1.

℣. 21. *Quant à ce qui regarde l'état où je suis, & ce que je fais; Tychique nôtre cher frere, qui est un fidéle ministre du Seigneur, vous apprendra toutes choses.*

*Quant à ce qui regarde l'état où je suis*, c'est-à-dire, de mes affaires, & de la cause pour laquelle je suis dans les chaînes; & quant aux incommodités que j'y souffre.

*Et ce que je fais* pour l'avancement & la propagation de l'Evangile, & pour la défense de mon droit contre mes accusateurs.

*Tychique nôtre cher frere.* Saint Paul le nomme ainsi, pour montrer qu'il lui a communiqué toutes choses comme à son ami intime; *qui est un fidéle ministre.* C'est pour montrer aux Ephesiens

siens qu'ils doivent prendre confiance en lui, & recevoir ses exhortations; *du Seigneur, &c.* c'est à-dire, de l Evangile du Seigneur.

*℣. 22. Et c'est pour cela même que je l'ai envoyé vers vous, afin que vous sachiez ce qui se passe à nôtre égard, & qu'il console vos cœurs.*

*Et c'est pour cela même*, c'est-à dire, parce qu'il est mon cher frere & fidéle ministre de l'Evangile, *que....... vous sachiez*, de lui, *ce qui se passe à nôtre égard*, comme d'un fidéle dépositaire de tous mes secrets, & de celui qui prend plus de part à tout ce qui me concerne.

*Et qu'il console vos cœurs*; c'est-à-dire, afin qu'il exerce envers vous la fonction d'un fidéle ministre, & qu'il ne se contente pas de vous dire mes afflictions; ce qui seroit capable de vous abattre; mais qu'au même temps il vous donne toutes les consolations necessaires, pour vous empêcher de tomber dans l'accablement.

*℣. 23. Que Dieu le Pere, & le Seigneur* JESUS-CHRIST *donne à nos freres la paix & la charité avec la foi.*

*Que Dieu nôtre Pere & le Seigneur* JESUS-CHRIST *donne à nos freres la paix*, c'est-à-dire, la concorde & l'unité fraternelle d'un même esprit. L'Apôtre recommande sur la fin de l'Epître la paix qu'il a déja tant recommandée au chapitre 4. versets 3. & suivans, pour montrer la necessité de cette vertu; ou bien, par *la paix*, il leur souhaite simplement la benediction de Dieu, & toute sorte de prosperité.

*Et la charité avec la foi*; c'est-à-dire, que Dieu leur donne une foi qui ne soit pas sterile, comme celle des mauvais Chrétiens, ni infructueuse comme celle des disciples de Simon le

magicien, qui enseignoient qu'elle suffit pour le salut; mais une foi operante par la charité & les bonnes œuvres.

ỳ. 24. *Que la grace soit avec tous ceux qui aiment nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST *en se séparant de toute corruption. Amen.*

*Que la grace soit avec tous ceux qui aiment nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST; c'est-à-dire, qu'elle y demeure éternellement, qu'elle s'augmente tous les jours en eux, & que Dieu les comble de toute sorte de benedictions.

*En se séparant de toute corruption*; c'est-à-dire, que cet amour de JESUS-CHRIST même soit sans aucun mélange d'amour propre, & sans aucun mélange de peché, sur-tout des pechés deshonnétes. L'Apôtre a égard à la secte des Simoniens & des Gnostiques, qui faisoient bien profession d'aimer JESUS-CHRIST, mais qui ne laissoient pas de commettre toutes sortes de pechés infames.

*Amen.* Voyez Rom. 16. & ailleurs.

---

## SENS SPIRITUEL.

ỳ. 1. jusqu'au 4. *VOus, enfans, obéïssez à vos peres & à vos meres, en ce qui est selon le Seigneur, car cela est juste, &c.*

Comme les peres & meres tiennent la place de Dieu même, & que Dieu s'est servi d'eux pour donner aux enfans la vie, l'entretien, l'éducation; en un mot, tout ce qu'ils ont & ce qu'ils sont, l'obligation la plus importante d'un enfant, après ce qu'il doit à Dieu, c'est de rendre à ses parens les devoirs qui leur sont dûs. Or ces devoirs, qui sont compris dans l'honneur que la loi divine nous ordonne de leur rendre,

se

se reduisent à trois, qui sont, l'amour, le respect, & l'obéïssance.

Toutes les loix divines & humaines nous avertissent assez, qu'il faut aimer ses peres & meres; & c'est renoncer aux sentimens de la nature les plus pressans que d'en user autrement; ainsi nous sommes obligés de leur procurer, par un amour sincere & veritable, tous les biens spirituels & temporels qui sont en nôtre pouvoir. Ceux qui s'acquittent de ce devoir attirent sur eux les benedictions de Dieu & l'estime des hommes; & s'ils n'ont point d'autres motifs que de plaire à Dieu dans ces assistances qu'ils rendent à ceux qu'il leur a donnés pour peres, Dieu les reconnoîtra pour ses enfans bien aimés, & ne cessera d'avoir pour eux la tendresse & les entrailles du meilleur des peres. Mais les enfans qui abandonnent leurs parens à qui ils sont si redevables, seront maudits de Dieu, & attireront sur eux de terribles châtimens.

Le respect que les enfans doivent à leurs peres & meres consiste à leur rendre tout l'honneur & les déferences possibles, à ne les contredire en rien, & acquiescer autant qu'il se peut à leur jugement; à n'avoir pour eux aucun mépris, quelques défauts qu'ils ayent de corps ou d'esprit: *Mon fils*, dit le Sage, *soulagez vôtre pere dans sa vieillesse, & ne l'attristez point durant sa vie.* Eccl. 3. v. 4. & suiv. *Que si son esprit s'affoiblit, supportez-le, & ne le méprisez pas. Combien est infame celui qui abandonne son pere, & combien est maudit de Dieu celui qui aigrit l'esprit de sa mere.*

Le troisiéme devoir des enfans à l'égard des peres & meres, c'est l'obéïssance; cette vertu, qui engage tous les inferieurs à rendre à leurs superieurs la soumission qu'ils leur doivent, est pour les enfans d'une obligation très etroite à l'égard de leurs parens. *Celui qui craint le Sei-* Eccli. 3. 8.

*gneur honorera son pere & sa mere, & il servira comme ses maîtres ceux qui lui ont donné la vie.* En effet, la nature leur donne un certain droit de principauté, qui oblige les enfans à un grand assujettissement, tel qu'est celui des sujets à l'égard de leurs Seigneurs; parce qu'ils sont dans l'impuissance de leur rendre ce qu'ils ont reçu d'eux. Mais comme le peché avoit effacé de l'esprit & de la memoire des hommes cette impression naturelle, Dieu a rétabli ce droit par son commandement, & promet de grandes récompenses à ceux qui rendent à leurs peres & à leurs meres l'honneur & la recompense qui leur est dûe; au-lieu qu'il menace de grandes peines ceux qui les deshonnorent: Car outre ce qui est
*Exod.* 21. dit dans le Levitique; *Que celui qui aura maudit son pere ou sa mere sera puni de mort*; la loi
*Deut.* 21. ordonne, que les enfans desobéissans seroient mis entre les mains de la Justice par leurs parens, pour être sans remission lapidés par les mains du peuple. Si maintenant la vangeance de Dieu n'éclate pas sur les mechans enfans dès cette vie d'une maniere aussi sensible, elle n'en sera que plus rigoureuse & plus terrible dans l'éternité.

℣. 4. *Et vous peres, n'irritez point vos enfans; mais ayez soin de les bien élever, en les corrigeant & les instruisant selon le Seigneur.*

Un des principaux devoirs des peres, est de
*Hebr.* 12. 7. corriger leurs enfans. *Qui est l'enfant*, dit saint
*Prov.* 3. 12. Paul, *qui ne soit point châtié par son pere?* Aussi Dieu, qui est un bon Pere, *châtie ceux qu'il aime, & frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans.* Mais comme l'amour que les peres ont pour leurs enfans n'est pas toujours bien reglé, & qu'ils agissent souvent par humeur; ils traitent quelquefois leurs enfans avec tant de rigueur pour des fautes peu considerables,

bles, qu'ils aigrissent extrêmement leurs esprits. Il y en a aussi qui traitent toûjours leurs enfans comme des esclaves, & ne leur parlent que d'une maniere fiere & effrayante; cette conduite abbat l'esprit des enfans, & les déconcerte entierement; ce qui les porte souvent à s'abandonner à un libertinage, dont ils ne reviennent pas aisément. D'autres au-contraire, prenant le contre-pied pour ne point user de severité à l'égard de leurs enfans, les traitent avec une indulgence cruelle, qui les entretient dans une vie molle, oisive & libertine. Il faut donc user de severité, & corriger les enfans selon la qualité de leurs fautes, mais avec moderation, en leur faisant connoître que c'est par affection pour eux & par motif de conscience qu'on se porte à les châtier. Ainsi il y a deux écueils à éviter dans l'éducation des enfans; l'un, c'est de les irriter & de perdre leur affection par une trop grande severité; l'autre, c'est de les laisser tellement à eux-mêmes, qu'on se repose sur leur bonne foi, sans les reprendre s'ils font des fautes, de-peur de leur causer du chagrin; cette tendresse est aussi pernicieuse que la plus grande dureté.

℣. 5. jusqu'au 10. *Vous serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte & avec respect, dans la simplicité de vôtre cœur, comme à* JESUS-CHRIST *même, &c.*

Les Apôtres ne dédaignent pas de donner des avis aux serviteurs, qui étoient pour lors ordinairement des esclaves, & font voir que leur salut ne leur étoit pas moins cher que celui des autres hommes, suivant en ce point la conduite de Dieu, qui n'a point d'égard à la qualité des personnes. Comme naturellement l'homme n'aime point d'être assujetti, & que ces sortes de per-

personnes ne souffroient qu'à regret l'état où ils se trouvoient, ils ne servoient leurs maîtres qu'avec toute la repugnance possible; le bienheureux Apôtre les exhorte d'obéïr avec une crainte respectueuse qui les fasse agir avec simplicité: cette disposition est necessaire à tout Chrétien, car il n'y en a point qui n'ayent quelques superieurs à qui ils doivent rendre leurs devoirs.

Car les vrais serviteurs de Dieu, tels que doivent être tous les Chrétiens, se conduisent à l'égard de ceux à qui ils sont soumis, d'une maniere bien differente de ceux qui servent des maîtres qui vivent selon le monde: ceux-ci se contentent de prendre-garde si leurs maîtres les voyent, & ce n'est ordinairement qu'en leur presence qu'ils leur témoignent du respect, car en leur absence ils les méprisent & se mocquent d'eux; au-lieu que les serviteurs qui craignent Dieu, & tous ceux qui se conduisent selon les regles de la vraie pieté, considerent que c'est à Dieu même à qui ils obéïssent dans la personne de leurs superieurs, & ne font nulle attention si leurs maîtres les regardent, comme si ils vouloient plaire aux hommes; car comme c'est par l'ordre de JESUS-CHRIST que les serviteurs Chrétiens rendent service à un homme, ce n'est point tant à leurs maîtres qu'ils obeïssent; qu'à JESUS-CHRIST même qui les y a assujettis, & de qui ils doivent attendre leurs recompenses.

La conduite des maîtres à l'égard de leurs serviteurs demande d'autant plus de circonspection, qu'elle paroît plus libre & moins contrainte. Ils s'imaginent que les fautes qu'ils commettent contre leurs serviteurs, sont legeres, parce que ce sont des serviteurs qu'ils offensent; ils se trompent; ils sont eux-mêmes serviteurs

du

du même Maître, & ce souverain Maître ne connoît point les distinctions que le monde met entre les maîtres & les serviteurs: chacun sera mesuré à la même mesure dont il se sera servi envers les autres; si le maître a usé de douceur & de bonté à l'égard de son serviteur, Dieu en usera de même à son égard; s'il lui a pardonné ses fautes, Dieu lui pardonnera les siennes. Ce n'est pas que JESUS-CHRIST, qui veut que tous les hommes se considerent comme freres, soit venu pour rompre & renverser l'ordre de la societé humaine; mais il est venu pour l'affermir & le faire observer plus parfaitement, en unissant les cœurs par la charité: l'inégalité demeure entr'eux, mais il se fait néanmoins une espece d'égalité, lorsque les serviteurs & tous les autres inferieurs faisant avec affection ce qui est de leur devoir, les maîtres & les superieurs ont soin de les traiter comme freres, étant peut-être dans leur état plus agreables à Dieu qu'ils ne le sont eux mêmes.

℣. 10. jusqu'à la fin. *Enfin, mes freres, fortifiez-vous dans le Seigneur. & en sa vertu toute-puissante, &c.*

Nôtre bienheureux Apôtre, par ce discours, veut frapper les hommes de la crainte des démons, afin qu'ils se mettent en défense contre de si puissans ennemis; car il n'y a point d'ennemis visibles, ni de combats sensibles qui soient si à craindre. Si les hommes sont si foibles qu'ils ne peuvent souvent resister à un autre homme, combien moins pourront-ils se défendre contre des puissances qui conduisent ce monde, & qui font ce qu'ils veulent de ceux qui sont dans les tenebres? Il n'y a rien qui soit capable de leur resister dans le monde; ainsi il faut que les homme cherchent ailleurs que dans eux-mêmes des forces pour resister à de tels ennemis, & recou-

rent aux armes de Dieu, qui sont seules capables de les défendre; ces armes sont en grand nombre, & chacune meriteroit une explication particuliere: mais il suffit de savoir que nous en devons être couverts de toutes parts. La moindre partie qui n'en seroit pas couverte, nous exposeroit aux coups que le démon est toûjours prêt de lancer contre nous, lui qui veille
1. Pet. 5. 8. continuellement & fait *la ronde autour de nous pour nous surprendre, & comme un lion rugissant cherche qui il pourra devorer.* Si l'on étoit bien persuadé de cette vérité de foi, il seroit impossible qu'on ne se tînt continuellement sur ses gardes, & qu'on n'implorât l'assistance de Dieu en toutes rencontres, sans laquelle nous sommes sans cesse exposés à perir. Nous sommes assiegés de tous côtés d'autres ennemis, par lesquels il nous parle & nous inspire ses sentimens & ses desirs; ces ennemis sont les hommes qui nous environnent, & les objets qui se présentent à nous; ainsi il faut ou perir, si nous ne nous défendons pas, ou resister, si nous voulons nous sauver. Ces moyens sont les armes que saint Paul nous présente, & dont tout Fidele doit être revêtu: elles ne sont point exterieures, comme celles des soldats, mais toutes interieures; & le Chrétien regeneré dans les eaux du Batême en est revêtu en naissant, & les a toûjours toutes prêtes dans son cœur pour s'en servir dans l'occasion.

Les hommes ne se font pas toûjours la guerre les uns aux autres, ils se lassent & sont obligés de faire quelque treve pour respirer; mais il n'en est pas de même de la guerre que le démon nous fait; comme c'est un ennemi irreconciliable, il est aussi infatigable, étant spirituel. Ainsi nous devons être continuellement en défense contre lui, & être bien munis de toutes parts,

comme

comme dit nôtre ſaint Apôtre. Mais, helas! où ſont ceux qui ſont revêtus de ces armes, ou qui croient devoir l'être pour reſiſter à un ſi dangereux ennemi? Qu'il eſt rare de trouver de ces ames genereuſes qui ſoient munies de cette ceinture ſpirituelle qui les faſſe demeurer fermes dans la verité, pour combattre *le pere du menſonge qui n'eſt pas demeuré dans la verité?* Joan. 8. 44. Qui ſe faſſent un plaſtron de l'amour de la juſtice, pour la maintenir conſtamment aux depens de tout? Où voit-on cette foi courageuſe qui ſerve de bouclier pour repouſſer tous les traits enflammés dont ce pernicieux ennemi tâche de nous percer? Enfin qui a toûjours en main cette épée de la parole de Dieu pour le vaincre & le deſarmer comme JESUS-CHRIST a fait dans le deſert? La plûpart des Chrétiens qui vivent dans les délices & dans la recherche des biens de la vie préſente, n'ayant qu'une foi languiſſante, ſans ſe mettre en peine de ſe nourrir de la parole de Dieu, ſont ſemblables à des ſoldats qui s'expoſeroient nuds & deſarmés au milieu de leurs ennemis qui les perceroient de mille coups: C'eſt l'état où les gens du monde ſe trouvent ordinairement ſans s'en appercevoir; ils ne voyent pas les dangers où ils ſont, ni le grand nombre d'ennemis qui les environnent, & étant enivrés de leurs paſſions, ils reſſemblent *à un homme* Prov. 23. *endormi au milieu de la mer, comme un pilote aſ-* 34. *ſoupi qui a perdu le gouvernail*, & peuvent dire plus veritablement que celui que le Sage fait parler: *Ils m'ont battu, mais je ne l'ai point ſenti; ils m'ont entraîné, mais je ne m'en ſuis point apperçu.*

Prenons garde de tomber dans cette inſenſibilité funeſte & ſi commune; reveillons nôtre foi qui nous faſſe appercevoir les ennemis que nous avons à combattre, & nous excite à nous

v. 18. mettre en défense contr'eux; aimons la verité & la justice; fortifions-nous contre les tentations par les maximes de l'Evangile & la lecture des livres saints; & sur-tout ayons recours à *Dieu en tout temps par toutes sortes de supplications & de prieres*, nous tenant toûjours en sa présence, pour être continuellement assistés de son divin secours.



AVIS

